This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

800029508U

LES

DERNIERS VALOIS

LES GUISE ET HENRI IV

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

LES

DERNIERS VALOIS

LES GUISE

ET

HENRI IV

PAR

M. LE MARQUIS DE SAINTE-AULAIRE

ANCIEN DÉPUTÉ

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

1854

237. c. 25.

AVANT-PROPOS

Ce livre n'est ni une histoire du seizième siècle, ni un pamphlet sur le dix-neuvième. Dans le récit souvent incomplet et toujours sommaire d'événements d'ailleurs bien connus, nous n'avons visé ni à l'érudition, ni à l'épigramme, et si, pour justifier quelques idées générales, nous avons été amenés à raconter les faits du temps passé, ce n'a pas été avec l'arrière-pensée d'un dénigrement systématique pour le temps présent. C'est en 1849, sous l'impression de la récente catastrophe de Février, que notre ou-

vrage a été composé. S'il eût été publié à cette époque, l'à-propos en eût peut-être été mieux apprécié. De bons esprits paraissent regarder aujourd'hui comme définitivement écartés les dangers dont la société tout entière semblait alors menacée. Dieu le veuille!... Cependant « tout se voit en France, » disait-on jadis; on pourrait ajouter aujourd'hui que tout s'y voit plusieurs fois.

Quoi qu'il en soit de l'avenir que la Providence nous réserve, il ne sera jamais sans intérêt d'étudier l'origine et le développement des crises politiques qui plusieurs fois ont bouleversé notre pays. A notre avis, le caractère commun de toutes les révolutions anciennes et modernes, c'est l'intervention des masses populaires dans la conduite des affaires publiques. Que la multitude brise et renverse par la force matérielle un gouvernement établi, ou qu'elle le pervertisse, qu'elle en fausse les institutions en les soumettant à l'influence des préjugés, des passions populaires, c'est toujours l'autorité du nombre qu'elle invoque; or l'autorité du nombre, qu'est-ce autre chose que le droit du plus fort?

L'histoire du seizième siècle nous a paru contenir cet enseignement, et c'est l'idée fondamentale du li-

vre qu'on va lire. En la développant avec l'entraînement d'une conviction profonde, peut-être ne nous sommes-nous pas assez prémuni contre les apparences du paradoxe et le danger des fausses interprétations qui dénatureraient notre pensée. Quant au paradoxe, nous avouerons, en toute humilité, que le reproche nous touche assez peu. « Après la journée des barricades, le roi Henri III faisant quelque difficulté de nommer Me Louis Servin aux fonctions d'avocat du roi, à cause qu'on lui avait dit que ce Servin n'était pas bien sage, il lui fut répondu que les sages avaient perdu son État, et qu'il fallait que les fous le rétablissent... » Sérieusement, moins que jamais aujourd'hui, après tant de révolutions, après l'avortement des combinaisons les plus savantes et les plus rationnelles, il peut être permis à personne de réclamer l'inviolabilité des opinions généralement admises en politique; et, quand les plus fortes têtes ont de si bonnes raisons pour douter d'elles-mêmes, les plus humbles peuvent prétendre à être un moment écoutés.

Nous nous verrions avec moins de résignation accusé d'une instinctive tendance vers le despotisme, de froideur pour la cause des libertés publi-

ques en général, comme pour toutes les institutions qui dans les pays civilisés entourent ces libertés de garanties nécessaires. Aucun sentiment n'est plus loin de notre cœur. Des souvenirs personnels, des traditions de famille respectées et chéries, nous imposeraient encore, au nom des plus impérieuses convenances, le devoir d'un fidèle dévouement à la cause libérale, alors même qu'elle n'aurait pas nos plus vraies, nos plus sincères sympathies. Désormais étranger aux affaires, nous ne cesserons jamais de professer pour la monarchie constitutionnelle, pour ses illustres défenseurs, pour ses augustes martyrs, un pieux et véritable culte. Mais la foi n'est obligatoire que dans l'ordre des vérités révélées. En matière d'intérêts temporels, il faut bien tenir compte de l'expérience. Celle de nos récentes vicissitudes autorise à penser et à dire sans blasphème que les chartes de 1814 et de 1830 ne défendaient pas suffisamment la société contre l'invasion de la démocratie, et qu'en thèse générale les discussions les plus éloquentes sont plus propres à soulever les passions qu'à les contenir et à les dompter. Tels sont incontestablement les dangers inhérents aux formes parlementaires. Nous avons cru pouvoir les signaler en

observant dans ses différentes phases la révolution du seizième siècle. A cette époque la société française fut sauvée par une abdication de ses prétendus droits sur elle-même, abdication suivie d'un retour pur et simple aux traditions. — Ce remède est-il d'une efficacité absolue, toujours et partout applicable?... Nous n'osons pas entreprendre de le démontrer.

CHAPITRE PREMIER

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE AU XVIe SIÈCLE

An quidquam stultius quam quos singulos contemnis, eos aliquid putare esse universos ?...

ELIEN.

C'est une disposition naturelle à tous ceux qui souffrent de s'imaginer que leur mal est un cas tout nouveau, sans précédents ni analogie avec rien de connu, tel que l'expérience n'a pas d'observation qui leur soit applicable, et que toute la science de la Faculté est incapable de les soulager. Comme l'individu à chaque nouvel accès de fièvre, la société, à chaque révolution nouvelle, se laisse toujours plus ou moins abuser par cette illusion funeste, dont le principe est l'orgueil, et dont la conséquence, en nous isolant du passé, est de nous décourager de l'avenir.

Jamais cette déplorable erreur n'a été plus générale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle semble avoir gagné les meilleurs esprits, qui, avec un mélange de vanité satisfaite et d'abattement désespéré, déplorent l'évidente impuissance des anciens moyens de gouvernement, en présence des progrès merveilleux de la civilisation matérielle et des rap-

ports si multipliés, si nouveaux, que ces progrès ont amenés entre les hommes.—« Le vieux monde a fait son temps et s'écroule, répète-t-on sans cesse. Il nous faut du nouveau en fait d'institutions politiques. On ne croit plus à rien; nous avons perdu le respect; la royauté n'a plus de prestige; la foi publique dont elle vivait s'est retirée d'elle; en un mot nous sommes des êtres nouveaux, essentiellement raisonnables, ou tout au moins raisonneurs, placés vis-à-vis du pouvoir social dans des conditions inouïes, en face de difficultés qui jamais, jusqu'à nous, ne s'étaient présentées; il ne nous reste plus qu'à liquider l'ancienne société pour en reconstruire une autre sur des bases plus modernes, appropriées à nos mœurs, à nos droits, à nos besoins. »

C'est cette idée que nous nous proposons de combattre ici par des faits. Non, il n'est pas vrai, à notre avis, que le monde, que les sociétés existent aujourd'hui à des conditions nouvelles et inouïes; que ce qui a suffi à nos pères en fait de moyens de gouvernement ne puisse absolument être adapté à notre usage avec des modifications de détail conformes à la tendance momentanée des esprits; qu'il faille, enfin, recourir au génie de quelque Cristophe Colomb politique, pour inventer une constitution *inimaginée*, capable d'assurer satisfaction à des facultés et à des besoins inconnus jusqu'à nous.

En fût-il ainsi, il n'y aurait certes pas lieu, pour notre génération, d'en tirer vanité, comme elle semble vouloir le faire. S'il était vrai qu'aucune des institutions sous l'empire desquelles la civilisation de la société moderne en général, et de la société française en particulier, s'est formée,

développée, consolidée, qu'aucune de ces institutions ne pût nous être applicable, et nous faire faire une étape de plus, ce qu'il en faudrait conclure, c'est que nous avons dévié du droit chemin pour nous lancer dans le vide; que nous sommes en dehors du progrès naturel et régulier marqué au genre humain; car, pour les peuples comme pour les individus, les siècles, comme les années, forment une chaîne qu'il n'est donné à personne de rompre. Chaque jour tient à la veille comme au lendemain; l'intelligence se nourrit du passé comme la foi vit de l'avenir, et c'est rendre à l'humanité un triste service, que d'éteindre un de ses deux flambeaux, l'espérance ou le souvenir.

Mais, sans entrer ici dans ces considérations métaphysiques, il suffit de consulter l'histoire pour se convaincre que nous ne sommes pas dans le monde à d'autres conditions que ceux qui nous y ont précédés; elle nous montre à chaque page les générations auxquelles a succédé la nôtre, animées des mêmes passions, luttant contre les mêmes difficultés, auxquelles nous sommes exposés nous-mêmes. « *Nihil sub sole novum... Il n'y a de nouveau dans ce monde que ce qui est oublié.* » — La maladie dont un nouvel accès nous tourmente depuis soixante ans a déjà paru sur la terre, et peut être étudiée dans toutes ses périodes. Plusieurs fois déjà les peuples en ont souffert et en ont guéri, après avoir, comme nous, prédit la dissolution de la société; après avoir cru, comme nous, qu'ils allaient assister à la fin du monde!... Ils en ont guéri pourtant; la fin du monde n'est point arrivée; la société, plus ou moins ébranlée, a fini par se rasseoir sur ses bases; et ses convulsions douloureuses, signalées comme les sym-

ptômes d'une agonie prochaine, n'étaient, après tout, que le travail naturel d'un siècle qui en porte un autre dans ses flancs. — Tout enfantement s'accomplit, en effet, dans la douleur; chaque progrès de l'esprit humain a coûté les mêmes angoisses à la génération qui l'a vu s'accomplir; et une révolution n'est autre chose *que la société en travail pour enfanter une vérité* [1].

Par lui-même, l'esprit révolutionnaire est uniquement destructeur et stérile; c'est la Providence qui fait sortir d'une révolution le progrès, comme elle tire le bien de l'excès du mal. Pour les hommes d'État, le tout est, comme en médecine, de faire durer le malade plus longtemps que la maladie, la société plus longtemps que la révolution, et le meilleur moyen pour y parvenir est d'étudier avec soin les causes premières des crises précédentes, leurs différentes périodes, et les remèdes qui ont pu en adoucir ou en terminer, avec le temps, les souffrances.

On entend aujourd'hui par la *Révolution française*, la Révolution par excellence en quelque sorte, celle qui a commencé à la fin du siècle dernier, et qui dure encore. Son énigme, dont le mot n'est pas encore trouvé, c'est la liberté politique; ou, pour mieux dire, l'exercice de tous les droits qui en dérivent, attribué non plus à des collections d'individus, à des familles civiles ou corporations, en un mot à des personnes fictives, mais à des personnes réelles, au citoyen, à l'individu, rattaché directement et sans aucun intermédiaire à l'unité mère, à l'État. — *Égalité civile* absolue, et *liberté politique* pleine et entière, tel

[1] M. de Bonald.

est le problème dont on poursuit depuis 1789 la solution. — Que cette recherche soit digne de tous les sacrifices qu'elle nous impose, que ce principe de la liberté politique soit aussi respectable, aussi fécond que celui de la liberté religieuse, par exemple, et mérite d'être payé aussi cher par la génération qui en réclame la jouissance, ce n'est pas là ce que nous voulons contester : permis à chacun d'avoir ses préférences. — La liberté, en général, est d'institution divine; plus sera grande la part que lui font les institutions humaines, plus ces institutions elles-mêmes seront en harmonie avec la sagesse et la vérité absolues. Nous disons seulement que les applications de ce principe divin sont nombreuses, et que ce n'est pas en 1789 qu'on a imaginé d'en faire la première expérience.

Le seizième siècle a été, bien plus encore que le dix-huitième, une époque de grand mouvement libéral, avec tous les symptômes de cette surexcitation fiévreuse qui exalte les intelligences, et les pousse à s'ouvrir des voies nouvelles dans toutes les régions livrées à leur activité. Nous sommes fiers aujourd'hui de ces récents progrès dans les sciences exactes qui nous ont en quelque sorte asservi les éléments et révélé le secret de la toute-puissance humaine. Nous avons tout analysé, tout expliqué; découvert l'électricité, la vapeur; supprimé les distances, au point de rendre non-seulement faciles, mais encore presque nécessaires des rapports constants entre des populations jadis séparées par des barrières presque infranchissables. — Mais, en fait de découvertes scientifiques, le seizième siècle ne nous doit assurément rien. Qu'est-ce que la découverte de la vapeur comparée à celle de l'imprimerie?...

Qu'est-ce que ce rapprochement facultatif des individus, comparé au contact perpétuel des intelligences, aux rapports établis par cette grande invention de l'imprimerie entre toutes les sociétés du monde?...

Dans un autre ordre d'idées, qu'avons-nous à faire valoir de comparable à cette révélation d'un nouveau monde par Christophe Colomb?... Quel dévouement à la vérité aussi héroïque, persévérant et désintéressé que celui de Galilée?... Certes, la génération à laquelle appartenaient ces grands hommes et qui a vu s'accomplir ces merveilles pouvait à bon droit se montrer aussi exigeante que la nôtre en politique; elle pouvait aussi justement se proclamer ingouvernable, si tant est que l'incapacité d'obéir, l'impatience de toute hiérarchie sociale, la négation de toute autorité préalable, soit la conséquence nécessaire d'un excessif développement intellectuel et moral chez les individus.

Et qu'on ne dise pas que si le nombre des intelligences d'élite, des hommes de génie, comme il s'en rencontre toujours exceptionnellement à toutes les époques, fut plus grand alors qu'aujourd'hui, d'un autre côté, la moyenne intellectuelle est aujourd'hui plus élevée qu'elle n'était alors; que l'instruction est parmi nous plus répandue, plus démocratique; qu'elle a plus profondément pénétré dans les masses populaires! — A force de le répéter, on a presque fini par le croire; mais ce n'en est pas moins là une autre illusion de la vanité contemporaine, qu'une étude consciencieuse ne tarde pas à dissiper. Le fait d'une moyenne d'instruction plus élevée aujourd'hui que sous l'ancien régime, ce fait est au moins contestable. Des docu-

ments impartiaux et authentiques [1] permettent de le révoquer en doute, et de soutenir, au contraire, qu'il y avait autrefois plus d'enfants qu'aujourd'hui admis au bienfait de l'instruction. Les couvents, les grands établissements religieux répandus dans les provinces et qui avaient conservé, pendant le moyen âge, le dépôt de l'antique civilisation, étaient des foyers de lumière plus rayonnants que nos récents colléges communaux, et nos établissements de plein exercice.

Au surplus, la proportion des intelligences *émancipées* fût-elle incontestablement à notre avantage, il serait difficile de trouver dans cette circonstance un argument propre à expliquer, non plus qu'à justifier l'indocilité systématique de l'esprit public au dix-neuvième siècle, sa malveillance dédaigneuse contre les institutions traditionnelles et le pouvoir constitué.

En principe, le respect des traditions, l'amour de l'ordre et du pouvoir, sont des sentiments qu'une véritable et saine instruction développe, loin de les étouffer. En fait, les peuples du seizième siècle, plus ou moins instruits que ceux du dix-neuvième, ne se montrèrent ni plus dociles, ni plus gouvernables que ne font ces derniers. — Comme hardiesse d'esprit et revendication des droits de la raison, la réforme vaut bien assurément la prise de la Bastille; elle apportait une perturbation bien plus grande, elle ébranlait la société européenne dans ses bases séculaires plus encore que ne l'a fait la Révolution française de 1789. C'est bien de la réforme que des hommes d'État prévoyants

[1] Rapport de M. Villemain au roi Louis-Philippe.

pouvaient dire avec effroi : « La révolution qui commence fera le tour du monde ! » Pour l'une comme pour l'autre, la prédiction n'a été que trop justifiée.

Ainsi, ni dans les hommes, ni dans les événements du dix-neuvième siècle, on ne trouve ce caractère entièrement exceptionnel, si souvent allégué, comme nous le disions en commençant, tantôt pour exalter l'orgueil, tantôt pour justifier le découragement de nos contemporains. Les hommes ne sont, à tout prendre, ni pires, ni meilleurs ; les événements présentent aux deux époques une analogie singulière.

C'est par l'apothéose de Voltaire qu'un des récents apologistes de la Révolution française en commence l'histoire, et tous en recherchent avec raison l'origine dans l'influence des doctrines philosophiques, rationalistes, et antireligieuses du dix-huitième siècle. De même, c'est à Luther qu'il faut remonter quand on veut observer à sa source la révolution du seizième siècle. Les *réformateurs*, Luther, Calvin, Mélanchton, furent les encyclopédistes de leur temps. A l'une comme à l'autre époque, la guerre contre les institutions politiques et sociales a commencé par une révolte de la raison contre la foi. « Ne laissons les préjugés qu'aux cuisinières, disait le grand régénérateur du dix-huitième siècle. Douze hommes, douze faquins, ont bien pu établir une religion dans le monde, et trois philosophes ne pourront pas la détruire... Nous verrons ! » On a vu, en effet. La brèche une fois ouverte du côté des croyances religieuses, la société politique, puis la société civile, tout a croulé. — Ni Luther ni Mélanchton n'en voulaient cependant aux institutions politiques de

leur temps et de leur pays. Ils ne prévoyaient pas plus au début l'œuvre immense de ruines et de destruction dont ils devinrent par la suite les malheureux instruments que Voltaire, et encore moins, à coup sûr, ses augustes admirateurs, comme le grand Frédéric, ne prévirent dans le principe les conséquences pratiques et prochaines de la nouvelle philosophie. La première de toutes fut l'avilissement, la *matérialisation*, si l'on peut parler ainsi, de l'autorité royale ; de ce pouvoir institué pour le bonheur des peuples qui le reconnaissent, mais institué directement de Dieu, et qui, pour accomplir son œuvre, doit participer à l'inviolabilité des choses saintes. N'est-ce pas du pur Mirabeau que cette harangue de M. de Biron venant, en 1577, se plaindre au roi d'un prétendu déni de justice de la part du grand prévôt de l'hôtel, et commençant par ces mots : « *Sire, la société humaine ne désire pas de Rois*, sinon pour rendre la justice[1]; faisant apparaître par là, dit l'historien contemporain, que les rois n'étaient guère que pour être les protecteurs des peuples ; sur quoi Sa Majesté commanda quelques gens de robes longues pour juger ledit procès. »

Au premier signal révolutionnaire donné par les réformateurs du seizième siècle, tous les peuples furent émus à la fois, tous les gouvernements se trouvèrent en quelque sorte solidaires, et toutes les sociétés tremblèrent en même temps sur leurs bases. On a dit qu'en cherchant bien les véritables causes des progrès de la réforme dans les différents États de

[1] *Journal des premiers états de Blois*, par le D. de Nevers; l'Étoile, pièces jointes.

l'Europe, on trouve qu'en Allemagne ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, en France la nouveauté [1]. Les historiens contemporains n'avaient pas tant de finesse; ils attribuaient tout simplement à une maligne conjonction des astres les changements qu'ils voyaient survenir avec une simultanéité vraiment singulière « jusqu'en Perse, dit Paul Jove, où Ismael Sophi donne une nouvelle interprétation du Coran, et dans les Indes, où le christianisme est prêché et s'introduit chez différentes peuplades. » — Aujourd'hui encore, la révolution présente ce même caractère d'universalité. On ne l'attribue plus à la maligne conjonction des astres ; mais on s'en prend volontiers à une sorte d'apostolat général exercé par la France en matière de révolutions. — Parce qu'elle a, à son tour, donné le signal de celle qui a éclaté au siècle dernier, on la représente comme en possession exclusive de déchaîner sur le monde les vents et les tempêtes, et d'imposer à tous l'agitation dont elle est elle-même travaillée. Triste privilége, dans tous les cas, et dont il est bizarre que l'on prétende faire honneur à son pays. Un grand homme d'État [2] comparait un jour la France à une bombe incendiaire qui, en éclatant, brûle et ravage tout à l'entour. « Mais, si la bombe était une créature intelligente, disait-il, elle se garderait de vouloir éclater jamais ; car elle ne peut manifester sa puissance qu'en périssant elle-même. » — Quoi qu'il en soit, le même caractère contagieux appartient à la révolution du seizième siècle, qui a commencé en Allemagne,

[1] Le président Hénault.
[2] M. de Metternich.

comme à celle du dix-huitième, qui a commencé en France; et, à l'une comme à l'autre époque, les combinaisons plus ou moins ingénieuses de la politique portèrent souvent les souverains et leurs ministres à entretenir dans les pays voisins le feu qu'ils cherchaient à éteindre dans leurs propres États. François Ier et ses successeurs, faisant en France une guerre acharnée aux huguenots, et leur appliquant toute la rigueur des lois, s'unissaient à eux en Allemagne, et affectaient pour leur cause les mêmes sympathies généreuses que lord Palmerston témoignait naguère aux révolutionnaires de Prusse et d'Italie.

Pour rendre évidente l'analogie que nous cherchons à établir, et dont nous essayerons plus tard de tirer des conséquences pratiques, un rapide résumé des faits et quelques réflexions sur l'état des deux sociétés sont nécessaires. Les faits sont connus, nous n'avons pas à présenter ici le résultat de recherches savantes ; il est douteux même que personne ait aujourd'hui rien à apprendre sur cette époque si dramatique et si intéressante. Sans parler des histoires proprement dites, les mémoires, pamphlets contemporains, documents authentiques de toute nature abondent, et sont entre les mains de tout le monde. Jamais la presse n'a été plus active, jamais son influence plus grande, jamais l'incertitude et la curiosité de la *solution* plus générale. Aussi nous attacherons-nous seulement à prouver que les mêmes causes produisent nécessairement les mêmes effets ; que toutes les révolutions présentent les mêmes symptômes, soulèvent les mêmes problèmes, conduisent les peuples aux mêmes abîmes. Peut-être nous sera-t-il ensuite permis de conclure que les remèdes qui

ont opéré la guérison d'une société tout aussi malade que la nôtre, et *du même mal*, peuvent seuls nous sauver encore aujourd'hui, et qu'au lieu de nous effrayer outre mesure des accidents naturels d'une maladie connue; au lieu de recourir, pour terminer la révolution, aux ressources incertaines de je ne sais quel empirisme philosophique, nous devons invoquer seulement les leçons de l'histoire et les enseignements de l'expérience.

Le bouleversement universel dont la réforme donna le signal au seizième siècle était prévu et prédit depuis longtemps. Un vague sentiment de malaise et d'inquiétude était général; un vent de révolution était en quelque sorte dans l'air, et les hommes d'ordre signalaient avec effroi d'alarmants symptômes de désaffection, de curiosités, d'exigences populaires. La constitution de l'Église, ou plutôt les abus qui s'y étaient introduits offraient surtout un spécieux prétexte à ces régénérateurs radicaux, toujours plus disposés à démolir qu'à restaurer, et pour qui l'idée de réforme se confond toujours avec celle de révolution. Quelques conservateurs, à la fois libéraux et prudents, cherchaient bien à conjurer le danger en essayant de décider l'Église à toutes les concessions permises, propres à la réconcilier avec la raison publique. On a conservé une lettre curieuse du cardinal Julien Çesarini au pape Eugène IV[1], et dans laquelle, inspiré par un esprit en quelque sorte prophétique, il prédit, près d'un siècle avant Luther, des réformes violentes, irrégulières, radicales, dans le gouvernement de l'Église, si l'on ne se hâte de

[1] Œneas Silvius, *Commentaire des actes du concile de Bâle.*

prévenir la tempête par une réforme volontaire et spontanée... « Les esprits des hommes sont dans l'attente de ce qu'on fera.... Ils semblent devoir bientôt enfanter quelque chose de tragique.... La cognée est à la racine, l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir pendant que nous le pouvons encore, nous précipitons sa chute ! Dieu nous ôte la vue des périls comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir.... » — Luther fut le premier instrument de cette punition. Ses doctrines ne restèrent pas longtemps enfermées dans les écoles à l'état de thèses religieuses ou philosophiques. Partout l'insurrection prit très-vite une tendance politique. Dans les Pays-Bas, les *Gueux* commencèrent immédiatement la guerre qui devait se terminer par l'indépendance des provinces unies. — Ce nom de *Gueux*, qu'avaient adopté en Hollande les partisans de la réforme, et dont s'honoraient les gentilshommes les plus riches et les plus considérables du pays, est une circonstance digne de remarque et qui ne s'est que trop souvent reproduite en pareille occasion. Elle offre un exemple de cette courtisanerie honteuse qu'affecte toujours une aristocratie terrifiée pour un peuple en état d'insurrection ! — En Allemagne, le mouvement fut plus actif et plus général encore. Les disciples des premiers réformateurs, comme toujours, plus violents que leurs maîtres, avaient réuni sous des drapeaux divers des sectateurs fanatiques aussi ennemis les uns des autres que les modernes prosélytes de Blanqui, Barbès ou Proudhon !... Un des chefs des anabaptistes, Münzer, ravagea la Thuringe, la Souabe, la Franconie, à la tête de trente mille paysans auxquels il s'annonçait comme un nouveau Gédéon chargé

de rétablir par l'épée le royaume de Dieu sur la terre. On a conservé quelques fragments de ses discours : « Hommes du peuple, si vous ne m'écoutez, si vous rejetez les avis que le ciel vous envoie par ma bouche, vous périrez tous. Commençons par faire justice de l'empereur ; il faudra bien que les nobles impurs le suivent... » etc. A Munster, l'évêque et les magistrats, chassés de la ville par le *peuple souverain*, en firent le siége et la reprirent sur *Jean Belcod*, tailleur d'habits, dit Jean de Leyde, du lieu de sa naissance, et dont tout récemment l'histoire si dramatique servait de texte aux fictions d'une pièce de théâtre, au moment même où la domination passagère de MM. Albert l'ouvrier et consorts n'en reproduisait que trop fidèlement la honteuse réalité ! « Quel droit, demanda l'évêque à Jean Belcod après l'avoir fait prisonnier, avais-tu de prendre ma ville ? — Et vous-même, répondit celui-ci, quel droit aviez-vous d'en être évêque et seigneur ? — Le chapitre m'a régulièrement élu évêque.... — Et moi, répliqua le socialiste du seizième siècle, le peuple m'a élu roi. »

Effrayés des désastres dont ils se sentaient responsables, les premiers réformateurs essayèrent vainement de s'interposer entre les partis, prêchant aux uns la patience, aux autres la miséricorde, et faisant assaut d'éloquence pour apaiser, par de beaux discours, les tempêtes démocratiques qu'ils avaient eux-mêmes soulevées. Erreur ordinaire de tous ces princes de la parole, de croire qu'on peut s'en servir à volonté pour attaquer et pour défendre, comme d'un glaive et comme d'un bouclier !... La parole, en temps de révolution, est une arme exclusivement offen-

sive, qui n'a presque jamais d'efficacité pour la défense. Dans ses dernières années, Luther ne doutait pas que la fin du monde fût imminente. Mélanchton, l'esprit et la conscience non moins troublés, s'écriait avec désespoir : « Quelles tragédies verra la postérité? Je voudrais pouvoir étouffer toutes mes pensées!... Heureux ceux qui ne se mêlent pas des affaires publiques!... Que de plaies incurables!... Nous allons tomber dans l'anarchie, état qui renferme tous les maux ensemble... Vous voyez déjà *les emportements de la multitude et ses aveugles désirs...* »

En France, la révolution religieuse trouvait le terrain mieux préparé peut-être que partout ailleurs. Indépendamment des abus trop réels qui s'étaient introduits dans la discipline du catholicisme et dont s'affligeaient les fidèles de tous les pays, les démêlés de Louis XII avec Jules II avaient laissé dans les esprits un fond d'irritation très-vive contre la cour de Rome. Le concordat fort impopulaire conclu par François Ier avait achevé d'aigrir l'opinion publique. Considéré comme trop favorable au saint-siége [1], il avait rencontré dans le clergé, le parlement, l'université, une énergique opposition. A la cour comme dans le public, la mode, toujours si puissante en France, s'était très-promptement attachée aux idées nouvelles. Calvin avait dédié à François Ier son livre de l'instruction chrétienne [2], et Clément Marot sa traduction en vers français des psaumes; traduction qui ne tarda pas à être adoptée comme livre liturgique par ceux de la religion. « Les musiciens

[1] Voir M. Dupin, *Manuel du Droit public ecclésiastique français.*
[2] En 1536.

mirent à qui mieux mieux lesdits psaumes en musique; et chacun les chantait; le roi lui-même les chantait et faisait chanter, et ses compagnons et *sa mérétrice* les aimaient ou feignaient de les aimer... » Il est peu probable que les préoccupations théologiques de ce roi frivole et galant fussent très-vives, ni qu'il partageât dans un sens ou dans l'autre l'ardeur dont la plupart des esprits sérieux étaient dès lors animés. Mais toutes les personnes qu'il aimait le mieux, sa sœur, la duchesse d'Alençon [1], sa belle-sœur [2], même sa maîtresse, la duchesse d'Étampes, avaient adopté plus ou moins ouvertement les idées nouvelles, et traitaient avec une faveur marquée les beaux esprits qui en faisaient profession. La plupart des savants qu'il attirait à sa cour, et dont il aimait à s'entourer, étaient *de la religion*. Tout autorise donc à penser que, livré à ses sympathies personnelles, il aurait lui-même penché de ce côté. Quoi qu'il en soit, les habitudes de son esprit et la nature de son caractère le portaient plutôt à la tolérance qu'à la persécution en matière religieuse. — Les premiers apôtres de la réforme en France ne négligèrent rien pour entretenir ces dispositions favorables. Ils mirent surtout le plus grand soin à bien établir leur volonté de rester complétement étrangers à la politique. « On nous accuse, écrivait Calvin, d'attaquer le gouvernement civil, d'ébranler l'obéissance des peuples... quelle que soit la forme du gouvernement, nous déclarons au contraire qu'on lui doit respect et obéissance !... »

[1] Depuis reine de Navarre.

[2] La princesse Renée, duchesse de Ferrare, et sœur de Claude de France, femme de François Ier.

Mais ces protestations ne rassuraient guère les conservateurs prévoyants et éclairés du seizième siècle ; ils ne se laissaient faire aucune illusion sur les conséquences politiques nécessaires d'une révolution religieuse. On raconte qu'un jour François Ier, mécontent du pape, et menaçant à Paris le nonce de suivre l'exemple de Henri VIII : « Franchement, sire, lui répondit celui-ci, vous en seriez marri tout le premier, car une nouvelle religion mise parmi un peuple ne demande après que le changement du prince. » Un autre jour l'amiral Coligny, causant avec Strozzi, lui disait : « Si le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion... [1] »

Quelque sincère que fût en effet le désintéressement politique des premiers réformateurs religieux, il n'était pas en leur pouvoir en France, plus qu'en Allemagne, de contenir dans des limites déterminées le mouvement dont ils avaient donné le signal, et dont, comme toujours, la violation de la propriété, le mépris des droits les plus respectables, en un mot, un changement radical dans les institutions séculaires du pays, étaient les conséquences nécessaires. L'histoire de cette époque en fournit la preuve à chaque page. « A quoi servent, disait par exemple, dans une assemblée tenue à Saint-Germain, un orateur du tiers état, à quoi servent tant de folles et grandes richesses des clercs?... Si le roi a besoin d'argent, qu'il fasse comme en Angleterre et en Allemagne, qu'il prenne ces biens oisifs qui servent au luxe des gens d'église !... » — Aux états de Languedoc, en 1560, un capitoul de Toulouse nommé Ter-

[1] Le président Hénault à l'année 1534.

lon, réformateur ardent, faisait la proposition de dépouiller le clergé catholique, et la développait sans scrupule, comme un moyen tout simple et tout naturel de rétablir les finances de l'État. Rien de plus légitime, suivant lui, que de « saisir tout le temporel de l'Église, en réservant seulement aux bénéficiers les maisons et terres adjacentes de leurs bénéfices, avec une pension viagère que le roi assignerait *généreusement* sur les villes ! » Cette proposition spoliatrice, vivement appuyée par le tiers état, fut rejetée par le clergé et la noblesse ; mais elle donna lieu contre l'Église et son gouvernement à des déclamations dignes des hommes d'État de 1789.

On comprend bien qu'un remaniement de la constitution de l'Église, aussi complet que le voulaient les réformateurs, ne pût s'opérer au seizième siècle, sans amener un bouleversement général dans l'État. Aujourd'hui même le problème d'une séparation absolue entre le spirituel et le temporel dans le gouvernement n'est pas résolu ; peut-être n'est-ce qu'une irréalisable théorie d'une application impossible, et plus propre à amener des conflits qu'à les éviter... En fait, une tentative de révolution dans l'Église a toujours eu pour conséquence une révolution dans l'ordre politique. On ne peut trop le répéter, d'ailleurs, la réforme du seizième siècle, en faisant appel à la souveraineté du peuple en matière de croyances, les avait ébranlées toutes ; elle avait généralisé dans le monde cet esprit de discussion impossible à contenir et à restreindre sur certaines questions spéciales.

Le socialisme, conséquence logique de ce principe de la souveraineté du peuple, ne fut pas exploité immédiatement

en France comme en Allemagne, par des hommes d'action, par un Jean de Leyde ou un Münzer. Mais une foule de publicistes, de *penseurs* plus ou moins hardis, se donnèrent aussi libre carrière dans le monde des idées que les anabaptistes dans le monde des faits. — En dernière analyse, qu'elle invoque directement la force brutale ou les prétendus droits imprescriptibles de l'intelligence, la souveraineté du peuple est un principe éminemment révolutionnaire. Dans l'enfance des sociétés, les questions se jugent entre majorités et minorités, par des combats, des luttes corps à corps; dans leur décrépitude, par les séductions de la parole et de l'éloquence. Ce n'est plus alors un appel direct à la force matérielle; mais c'est encore un moyen detourné de la faire passer de son côté; c'est elle que l'on courtise, que l'on cherche à séduire. Dans un cas comme dans l'autre, c'est toujours la force qui *règne* ou qui *gouverne*... Samson, après qu'on lui a rasé la tête et crevé les yeux, remplace par un peu d'adresse ce qu'il a perdu de vigueur, et trouve encore moyen de faire périr sous les ruines de leur palais qu'il renverse plus de Philistins qu'il n'en avait tué avec la mâchoire d'âne.

Une multitude de pamphlets répandus dans le public et lus avec avidité mirent bientôt tout en question, discutèrent l'origine et la nature des pouvoirs, les conditions de la liberté, tous ces droits en apparence contradictoires, « qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence!... » On fit des livres sur les anciens gouvernements, sur l'origine et l'équilibre des pouvoirs. La *République* de Bodin porte dans l'étude des questions politiques une indépendance philosophique aussi désintéressée que

l'*Esprit des lois* de Montesquieu. On a souvent comparé les deux ouvrages. Bodin disserte sur les avantages et les inconvénients comparatifs du système monarchique; expose, avec une prédilection assez peu dissimulée, les mérites de la forme républicaine. D'autres, au contraire, après avoir analysé avec une liberté non moins grande tous les principes sur lesquels reposaient, de leur temps, le pouvoir et la société, témoignaient des sympathies différentes, préféraient la monarchie à la république. Étienne Pasquier cherchait des arguments dans l'histoire des animaux. « Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons en nos maisons en nos coqs et poules? Là, nous voyons M. le coq portant la crête sur la tête, en forme de couronne, marchant et piaffant à grands pas au milieu de ses poules... » Jeu de mots à part, c'était bien là prendre les choses *ab ovo*. Du reste, ni les uns ni les autres ne se préoccupaient le moins du monde, ni du principe de la légitimité, ni des droits préexistants du gouvernement établi.

Entre tous ces faiseurs de dissertations contradictoires, l'homme de bon sens par excellence, Montaigne, représentait le parti *conservateur*, et défendait purement et simplement le *statu quo* politique. « Ces grandes et longues altercations de la meilleure forme de société, et des règles les plus commodes à nous attacher, disait-il, sont altercations propres seulement à l'exercice de notre esprit, comme il se trouve ès-arts plusieurs sujets qui ont leur essence en l'agitation et en la dispute, et n'ont aucune vie hors de là. Telle peinture de police serait de mise en un nouveau monde, mais nous prenons un monde déjà vieux, et formé à certaines coutumes; nous ne l'engendrons pas comme

Pyrra ou Cadmus. Par quelque moyen que nous ayons loi de le redresser et ranger de nouveau, nous ne pouvons le tordre de son accoutumé pli, que nous ne rompions tout... Non par opinion, mais en vérité, l'excellente et meilleure police est à chaque nation, celle sous laquelle elle s'est maintenue, sa forme et sa commodité essentielle dépend de l'usage... Nous nous déplaisons volontiers de la condition présente. Mais je tiens pourtant que d'aller désirer le gouvernement de peu dans un état populaire, ou en la monarchie, une autre espèce de gouvernement, c'est vice et folie... Pour moi, je suis dégoûté de la nouveauté, quelque visage qu'elle porte, et si, ai raison, car j'en ai vu des effets très-domageables... A le dire franchement, me semble qu'il y a grand amour de soi et présomption, d'estimer ses opinions jusque-là, que pour les établir, il faille renverser une paix publique, et introduire tant de maux inévitables; n'est-ce pas mal ménager d'avancer tant de vices certains et connus, pour combattre des erreurs contestées et débattables... »

Voilà bien le langage du bon sens et de la raison. C'est encore celui que tiennent les défenseurs de la société actuelle. Mais, alors comme aujourd'hui, c'était la raison bourgeoise, terre à terre, sans conviction indépendante de l'utilité, sans dévouement désintéressé, sans instinct et amour de la vérité pour elle-même; véritable culte sans religion, exactement tel que le professent encore nos modernes panthéistes politiques, qui se croient conservateurs, et sont toujours prêts à faire bon marché des questions de principe ou de légitimité, à se rallier à la république comme à la monarchie; à la branche aînée comme à la branche

cadette, ou à tout gouvernement dont la protection donnera des garanties suffisantes aux égoïsmes individuels et aux intérêts privés. « Cette manière de gens trouve indifféremment toute paix bonne, et toute guerre mauvaise. Quand on les assure de les laisser en patience manger les fruits de leur jardin, et serrer leurs gerbes, ils coulent aisément l'un et l'autre temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils ont empaqueté leur honneur au fond de leur coffre, ne regardant plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses [1]. »

Les partisans de la réforme n'étaient, à tout prendre, ni plus désintéressés, ni moins égoïstes que les défenseurs de l'ordre établi. Ceux-ci défendaient l'état social et politique parce qu'ils voulaient jouir paresseusement du *statu quo*, et craignaient de voir compromettre par une révolution les avantages d'une situation toute faite, d'une fortune acquise et d'une existence classée. Les autres cherchaient à renverser cet état social à leur profit, afin de pêcher en eau trouble, et avec la secrète espérance de trouver à se caser avantageusement dans un ordre de choses nouveau,

[1] *Mémoires de Lanoue.* Montaigne s'accuse naïvement lui-même de cette disposition, que flétrit Lanoue. « Je doute si je peux assez honnêtement avouer à combien vil prix du repos et tranquillité de ma vie, je l'ai plus d'à moitié passée dans la ruine de mon pays... Je me donne un peu trop bon marché de patience, aux accidents qui ne me saisissent au propre, et pour me plaindre, moi, regarde moins tout ce qu'on m'ôte que ce qui me reste de sauf, et dedans et dehors... En matière d'intérêt public, à mesure que mon affection est plus universellement épandue, elle en est plus faible ; joint qu'il est vrai à demi : « *Tantum ex publicis malis sentimus quantum ad privatas res pertinet...* »

qu'ils auraient contribué à fonder. — En réalité, le grand principe de la liberté de conscience, qui finit par sortir vainqueur de la lutte alors engagée, fit son chemin tout seul, indépendamment de ceux qui l'avaient inscrit sur leurs drapeaux. Il est incontestable que le triomphe définitif en fut retardé plutôt qu'assuré par les hommes qui en prirent originairement la défense. La journée des barricades n'a pas mieux servi la cause de la liberté religieuse que les *glorieuses* de Juillet n'ont servi la cause de la liberté politique.

En même temps que l'égoïsme paralysait toute vertu publique, le dérèglement des mœurs étouffait toute vertu privée. Au *seizième* siècle, encore comme au dix-huitième, la Révolution trouva un puissant auxiliaire dans cette terrible contagion du désordre, qui tarit toutes les sources de la vie sociale. Au moment de la crise, sous Henri III comme sous Louis XV, une démoralisation effroyable dont l'histoire de l'antiquité, dans ses plus mauvais jours, peut seule donner une idée, précéda et prépara la chute de la monarchie. Les lois humaines perdirent leur prestige, quand les principes de la morale éternelle furent généralement méconnus; et la dissolution complète de la société fut une conséquence de la corruption des individus. Il importe d'observer les progrès du mal aux deux époques. Quelques anecdotes bien connues permettent de suivre, en quelque sorte pas à pas, ces progrès.

Au seizième siècle, depuis longtemps déjà la vie de château, grave, isolée, sérieuse et en quelque sorte patriarcale des seigneurs féodaux du moyen âge avait fait place

aux habitudes d'une sociabilité plus facile. Les rapports s'étaient multipliés peu à peu ; et la cour du roi était devenue insensiblement un centre commun, une sorte de capitale pour l'empire de la mode et de la frivolité. Mais, comme il arrive trop souvent aux époques de transition, les vertus *brutes*, les qualités *quasi-barbares* d'un monde jeune, et pour ainsi dire primitif, avaient disparu, avant que les qualités et les vertus propres aux relations complexes d'un monde plus civilisé se fussent suffisamment développées. Au lieu de ces petites cours seigneuriales, aux mœurs simples et un peu rudes, où toutes les vertus domestiques étaient sinon toujours pratiquées, du moins toujours en honneur, et dont plusieurs mémoires [1] offrent une peinture si naïve et si touchante, la cour du roi, où il appelait auprès de sa personne et de celle de la reine un nombre de plus en plus considérable de jeunes seigneurs et de nobles demoiselles, offrait d'autres exemples et de plus grands dangers. On y apprenait, déjà sous Louis XII, à écouter « tout *vent venter*, sans murmurer, à agir par vaine gloire, ambition ou hypocrisie... à faire de vertus vices, et de vices vertus [2]... » La reine Anne, cependant, « la plus digne et la plus honorable reine qui fût depuis la reine Blanche, mère de saint Louis, [3] » avait su commander autour d'elle une grande décence et une régularité extérieure irréprochables. Au témoignage, qui

[1] Ceux du maréchal de la Trémoille, entre autres écrits, un an après sa mort, 1527, par Jean Bouchet, son secrétaire. Ceux de Bayard, également écrits par son secrétaire, etc.

[2] *Mémoires de la Trémoille.*

[3] Brantôme.

pourrait à la vérité paraître suspect, de Brantôme, cette cour était une fort bonne école pour les dames, « car la reine les faisait fort bien nourrir et sagement. Toutes, à son modèle, se façonnaient très-sages et très-vertueuses. Le roi l'honorait de telle sorte, que, lui étant rapporté un jour, que les clercs de la basoche du palais et les écoliers avaient joué des jeux où ils parlaient de lui et de sa cour et de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il fallait bien qu'ils passassent leur temps, et qu'il permettait volontiers qu'ils parlassent de lui et de sa cour, pourvu qu'ils ne parlassent de la reine sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les ferait tous pendre!... Voilà l'honneur qu'il lui portait [1]... »

Au fond cependant, malgré ce grand respect des convenances, et cette décence officielle, les mœurs étaient déjà assez dépravées. Les guerres offensives d'Italie succédant à ces guerres défensives et vraiment nationales sou-

[1] La reine, dit ailleurs Brantôme, parmi son parler français, était quelquefois curieuse, pour rendre plus grande admiration de soi, d'y entremettre quelques mots étrangers, qu'elle apprenait de M. de Grignols, son chevalier d'honneur, qui était un très-galant homme, et qui avait bien vu son monde, et pratiqué et su ses langues étrangères; avec cela, de fort bonne et plaisante compagnie. Sur quoi, la reine lui ayant demandé un jour quelques mots en espagnol pour dire à l'ambassadeur d'Espagne, et lui ayant dit quelque *petite salauderie*, en riant, elle l'apprit aussitôt, et le lendemain, attendant l'ambassadeur, on fit le conte au roi, qui le trouva bon, connaissant son humeur gaie et plaisante. Mais, pourtant, il alla trouver la reine, et lui découvrit tout, avec l'avertissement de ne prononcer ces mots. Elle en fut en si grande colère, quelque risée qu'en fît le roi, qu'elle cuida chasser M. de Grignols, et lui en fit la mine, sans le vouloir voir quelques jours; enfin, par les prières du roi, elle s'appaisa.

tenues contre les Anglais, l'esprit d'aventures et de conquêtes substitué à ce noble et patriotique élan de tous les instincts énergiques et généreux du pays ; enfin, le contact de cette demi-civilisation méridionale, dont notre société française n'était pas encore *assez faite* pour s'approprier, sans se pervertir, les raffinements ; toutes ces causes avaient affaibli les caractères, et matérialisé en quelque sorte les sentiments. Le bon roi Louis XII n'est pas sans avoir lui-même subi l'influence générale : n'étant encore que duc d'Orléans, il eut plusieurs maîtresses, et plusieurs mémoires contemporains font mention d'un certain *Michel de Bucy*, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, postulé archevêque de Bourges, qui passait pour avoir été « le fruit de ses amours avec une blanchisseuse de la cour. » Même, depuis son mariage, malgré son constant et respectueux attachement pour Anne de Bretagne, il n'est pas certain qu'on puisse le citer comme un modèle de fidélité conjugale. Ferron, le plus exact de ses historiens, raconte en détail ses mystérieuses amours dans une ville d'Italie, avec la fille de son hôtesse, « jeune personne qui n'était pas une beauté, mais vive, spirituelle, bien faite, et touchant parfaitement le luth. Le nom de la belle Génoise, Thomassine Spinola, et la tendresse exaltée que lui avait inspirée Louis XII, sont plus généralement connus... Les charmes de cette dame, dit Jehan d'Authon [1], égalaient son esprit ; le roi n'avait pu la voir impunément ; ils eurent différents entretiens, et devisèrent de plusieurs choses, *par honneur*. Thomassine en vint au point de prier le roi de trouver

[1] *Histoire de Louis XII.*

bon qu'elle fût *sa maîtresse de cour*, et, ayant obtenu cette faveur, elle s'en montra si honorée, qu'elle oublia pour son auguste amant tout le reste du monde, au point que son mari même y perdit ses droits, ce qui pourrait donner à penser ce qu'on voudrait... quoique, suivant les mieux instruits, il n'y eût que le cœur et l'esprit intéressés dans cet amour. »

Sous François Ier, la galanterie fut moins romanesque, ou du moins plus positive. « Considérant que toute la décoration d'une cour était de dames, il l'en voulut peupler plus que de la coutume ancienne, comme de vrai, une cour sans dames est un jardin sans fleurs... Ce n'était que dames de grandes maisons, demoiselles de réputation, qui paraissaient à la cour... Si elles favorisaient quelquefois leurs amants ou serviteurs, quel blâme en pouvait avoir le roi, puisque, sans force et violence, il laissait à chacune garder sa garnison !... J'ai ouï dire aux dames de ce temps-là qu'il leur était fort respectueux, et les servait avec grand honneur, même sa maîtresse. »

Le nombre des « belles et honnêtes dames » de la cour disposées à profiter de la permission qu'on leur laissait si généreusement de rester vertueuses diminua de jour en jour. Cependant, sous François Ier, les *formes* de la galanterie la plus matérielle et la moins dissimulée s'alliaient encore aux démonstrations d'un respect passionné, presque d'un culte religieux pour les femmes. La mode imposait au vice le costume de la vertu, et un nouveau code de morale, en quelque sorte séculière, à l'usage de la bonne compagnie, s'était substitué, sous le nom de politesse et d'honneur, à celui de la morale éternelle et véritable. Dans le principe, il suffisait pour contenir encore,

tant bien que mal, un libertinage effréné. Mais cette barrière, posée de main d'homme, ne pouvait être bien solide. L'empire de la vertu tient uniquement à sa réalité; elle impose et obtient des hommes le sacrifice de leurs penchants désordonnés, des passions qui troublent et désorganisent la société, parce qu'elle réveille dans leur cœur l'instinct et la conscience d'un devoir absolu; mais, à ce sentiment du *devoir*, celui des *convenances* ne survit jamais longtemps, et, pour peu que la mode seule, quoique de plus en plus tolérante, impose une gêne importune, on la change. — La cour de Henri II fut plus brillante encore, plus uniquement occupée de plaisir que celle de François Ier. « Aussitôt qu'il avait dîné, le roi s'en allait dans la chambre de la reine sa femme, et là, trouvant une troupe de déesses humaines, les unes plus belles que les autres, chaque seigneur et gentilhomme entretenait celle qu'il aimait le mieux. Ce devis durait deux heures. Déjà la jeunesse élégante ne se piquait plus d'une grande délicatesse de procédés. Jacques de Savoie, duc de Nemours, l'un des seigneurs les plus considérés pour sa naissance, sa fortune, sa bravoure, dont on copiait les habillements et les manières, et que tous prenaient pour modèle, aimait à raconter publiquement ses bonnes fortunes. » « Je l'ai ouï plusieurs fois : il disait que la plus propre recette pour jouir de ses amours était la hardiesse, et qui serait bien hardi en sa première pointe, infailliblement emporterait la forteresse de sa dame; et qu'il en avait conquis de cette façon plusieurs, moitié à *demi-force* en jouant, en ses jeunes ans [1]. »

[1] Brantôme.

Ce fut pire encore sous Charles IX. Sous son règne, les habitudes du beau monde perdirent non-seulement toute retenue, mais encore toute pudeur et toute convenance de langage. « Vous ne portez pas d'affection à nous autres femmes, et faites plus de cas de la chasse et de vos chiens que de nous autres, » lui disait un jour une dame de sa cour. — « Avez cette opinion de moi, repartit le roi, que j'aime plus l'exercice de la chasse que le vôtre!... Vrai Dieu! si je me dépite une fois, je vous joindrai de si près, toutes vous autres de ma cour, que je vous porterai par terre, les unes après les autres;... » ce qu'il fit, non pourtant de toutes; mais en entreprit aucunes, plus par réputation qu'autrement, et fort sobrement [1].

Encore ne se bornait-on pas au dévergondage des propos, non plus qu'à des désordres ordinaires. Le libertinage avait ses raffinements parfois mêlés de férocité. « La fleur du plaisir s'y teignait souvent alors de purpurine sanguinolente!... » Il avait aussi ses excentricités. « Le vidame de Chartres, un des plus braves et renommés capitaines de la maison de Vendôme, après avoir servi tant

[1] Un jour, M. de Fresne-Forget dit à la reine Marguerite qu'il s'étonnait comment les hommes et les femmes, avec de si grandes fraises, pouvaient manger du potage, et surtout comment les dames pouvaient être galantes avec leurs grands vertu-gadins? Quelques jours après, la reine ayant une très-grande fraise et de la bouillie à manger, se fit apporter une cuiller qui avait un fort long manche, de façon qu'elle mangea sa bouillie sans gâter sa fraise. « Vous voyez bien, dit-elle à M. de Fresne, qu'il y a remède à tout. — Oui dà, madame, répondit celui-ci; quant à ce qui touche le haut, me voilà tranquille!... » Certes, il y a loin de cette licence de conversation à ces petites salauderies qui mettaient la reine Anne si fort en colère.

de braves et honnêtes dames, et assez bien désiré d'elles, se mit, sur ses vieux jours, à aimer une More qu'il tint en ses délices, de telle sorte qu'il dédaigna pour elle toutes sortes de beautés et toutes autres dames honnêtes, jusqu'à sa femme qui était de la maison d'Estissac !... »

Aussi la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, écrivait-elle à son fils, au printemps de l'année 1772, en lui envoyant le portrait de la princesse Marguerite, qu'il allait épouser : « Elle est belle, bien advisée et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fût jamais ; car je n'en vois pas qui ne s'en sente : votre cousine, la marquise [1], en est tellement changée, qu'il n'y a apparèce de religion, sinon d'autant qu'elle ne va pas à la messe ; car, au reste de sa façon de vivre, elle fait comme les papistes, et ma sœur la princesse [2] encore pire.... Ce porteur vous dira comme le roi s'émancipe ; c'est pitié ! Je ne voudrais pas pour chose au monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme vous retiriez de corruption ; car, encore que je la croyais bien grande, je la vois davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, mais les femmes qui prient les hommes ; si vous y

[1] La marquise de Conti.

[2] Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers. Le baron de Noailles en étant devenu amoureux, écrivit un jour sur son lit ces vers :

Nul heur, nul bien ne me contente,
Absent de ma divinité.

Le roi de Navarre l'ayant vu, écrivit au-dessous :

N'appelez pas ainsi ma tante ;
Elle aime trop l'humanité.

étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu!... De Blois, ce 8 de mars 1572. »

Pour continuer cette histoire de la démoralisation progressive de la société française, et raconter avec détails les mœurs de Henri III et de sa cour, il faudrait le langage et la plume de Suétone. Mélange de qualités séduisantes et de vices hideux, ce dernier prince de la maison de Valois semble une personnification vivante de l'esprit de désordre et d'anarchie. Aimant à s'environner parfois de toutes les pompes de la majesté royale ; d'autres fois, populaire et familier dans ses habitudes jusqu'à l'oubli des convenances et de sa dignité, il cédait toujours, sans respect de lui-même ou des autres, à son caprice du moment, et, « par ses façons de faire, indignes d'un grand prince comme il était, » il s'attira de plus en plus le mépris du peuple. « Mort Dieu ! lui disait un jour le maréchal Artus de Cossé, homme véridique et qui parlait librement et naturellement, vous autres rois et grands princes, ne valez rien trétous !... Si Dieu vous faisait raison, vous mériteriez d'être tous pendus !... »

Dans le choix de ses favoris, il ne tenait aucun compte de la naissance ou de la situation antérieure de ceux qu'il admettait dans sa familiarité, « se plaisant même parfois à faire un signalé dépit à ceux qui prétendaient que quelques égards étaient dus à leur noblesse où à leurs services[1]. » Il ne demandait à ses mignons que d'être vaillants, spirituels et pervertis. On était brave, en effet, jusqu'à la témérité. Ni le roi, ni aucun de ces jeunes débauchés en

[1] Davila.

qui l'habitude d'une vie molle et voluptueuse aurait dû éteindre toute énergie, ne manquait de courage personnel. On se battait avec fureur, et les duels s'engagaient, sous les plus frivoles prétextes, comme de véritables parties de plaisir. La sensibilité, dans ces natures violentes et déréglées, avait quelque chose de fantasque et de sauvage comme elles ; mais elle était réelle et souvent exaltée jusqu'au point d'inspirer des sentiments et des actions romanesques. Rien de plus curieux que l'entrevue de Henri III avec ce gentilhomme polonais [1] qui le rejoint sur la frontière d'Autriche, le conjure à genoux de revenir sur ses pas, et de préparer, par quelques mesures prudentes, d'une exécution facile, l'union des deux couronnes sur sa tête. Le roi ne répond à ces instances qu'en tirant de son sein et en montrant le portrait de la belle Marie de Clèves, princesse de Condé, pour qui l'absence n'avait pu diminuer sa passion, et à laquelle il adressait, de Cracovie, des lettres non-seulement signées, mais écrites tout entières avec son sang. Puis il continuait sa route pour la France, croyant payer trop cher, au prix d'une couronne, un seul jour de retard. Plusieurs années après, il exigeait qu'on exhumât, pour les ensevelir ailleurs, les restes de cette princesse, avant d'entrer et d'accepter une fête que lui donnait le cardinal de Bourbon, dans une abbaye où ils reposaient. Qu'il y a loin de l'ouragan de ces amours au nuage vaporeux de ces autres amours entre Louis XII et la belle Génoise !...

La société glissa longtemps sur la même pente, avant de

[1] Le comte de Fenezin. V. Varillas, t. XII.

se perdre, au dix-huitième siècle, dans les mêmes abîmes. Anne d'Autriche, comme Anne de Bretagne, avait su maintenir à sa cour une police sévère et un scrupuleux respect des convenances extérieures. « Une certaine galanterie noble et fière, dont elle avait apporté en France la tradition, tenait du génie espagnol de ce temps-là, et la reine y avait joint les grâces, la douceur, et une liberté décente qui n'était qu'en France[1].... » Pour enhardir le roi, dans son enfance un peu timide, elle avait fini par se relâcher beaucoup de l'ancienne étiquette, au grand scandale de ceux qui se rappelaient sa sévérité sous Louis XIII e Richelieu. Mazarin, bien différent de ce dernier ministre, ne négligeait rien pour égayer la cour, et déployait une magnificence fastueuse inconnue en France jusqu'à lui. Monté sur le trône, Louis XIV voulut, comme François Ier, donner à sa cour un plus grand éclat. Dans la brillante campagne de 1667, la reine, avec une riante et gracieuse escorte de femmes jeunes et belles, l'accompagnait. Partout, après les combats, des fêtes étaient préparées. Jeune, livré à toutes les séductions que la conscience d'un pouvoir absolu rendait plus dangereuses encore, il ne tarda pas à donner, par sa conduite privée, un exemple dont la moralité publique ne pouvait manquer de se ressentir; et les Mémoires de Bussi-Rabutin ne sont guère, sous ce rapport, plus édifiants que ceux de Brantôme. Dans le principe, le désordre semblait avoir honte de lui-même : la galanterie s'entourait de mystère ; on mettait tous ses soins à sauver les apparences. Mais bientôt, et l'orgueil aidant,

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

ces précautions devinrent une gêne importune. Mademoiselle de Lavallière fut condamnée à voir publier un amour qu'elle aurait voulu cacher à tous les yeux, à voir légitimer ses enfants, à recevoir des honneurs publics pour prix d'une conduite dont la moitié de sa vie fut consacrée à faire une si édifiante pénitence. Le scandale de madame de Montespan, violemment arrachée à son mari, nommée surintendante de la maison de la reine, fut encore plus éclatant. Ce n'était plus « cette petite violette qui se cachait sous l'herbe, et qui était honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse !... Ah! ma fille, quel triomphe, quel orgueil, quelle reprise de possession ! Représentez-vous tout ce qu'un orgueil peu généreux peut faire dire dans le triomphe, et vous en approcherez.... » Malgré cette publicité de ses adultères et le scandale de sa conduite privée, Louis XIV personnellement garda toujours cette gravité de manières, cette élégance d'habitudes et cette fleur d'urbanité qui le rendaient un des hommes les plus aimables de sa cour. Il avait l'amour majestueux, mais d'autres l'avaient libertin. Dans cette carrière, qu'il ouvrait par son exemple, chacun marcha à sa manière ; il n'y a pas de despotisme, pas même celui de la mode, qui puisse discipliner le désordre et lui faire porter longtemps un costume uniforme. Souvent ses propres filles, ennuyées de la solennité du salon de Marly, se permettaient, dans leurs appartements, après le souper du roi, des repas prolongés, où la gaieté commençait à s'émanciper. « Un soir, monseigneur, se retirant un peu tard après le jeu, entendit du bruit chez les princesses, y monta, et les trouva fumant avec des pipes qu'elles avaient envoyé chercher au

corps de garde des Suisses. Le roi, qui détestait le tabac, le sut, et fit le lendemain à ses filles une réprimande sévère. »

A la cour du duc d'Orléans, on fit bien pire que de fumer du tabac ; ce ne fut plus, comme à celle du grand roi, la mode d'une volupté décente et gracieuse tenue en respect par un reste de vertu, par la religion, par une étiquette sévèrement commandée ; ce fut une débauche sans frein, s'abandonnant sans scrupule à des plaisirs réprouvés, avec accompagnement d'ivresse et d'impiété [1]. Heureusement doué de la nature, le duc-régent, qui avait la prétention de ressembler à Henri IV par son extérieur, ses manières, et même par ses défauts, ne rappelle que trop Henri III par le scandale de ses mœurs, de ses affections suspectes [2], par tous les honteux et publics désordres de sa vie privée. « Cette douzaine d'hommes que, sans façon, il ne nommait que ses roués [3], » et quelques gens sans nom, mais brillants par leur esprit et par leurs débauches, ne rappellent que trop les mignons dont ils avaient hérité la haine et le mépris publics. Le régent

[1] Saint-Simon, t. II.

[2] Ses rapports avec la duchesse de Berry ont donné lieu aux mêmes accusations, peut-être aux mêmes calomnies que ceux de Henri III et de son frère le duc d'Anjou avec leur sœur Marguerite.

[3] « Si la cour était comme autrefois, on pourrait y apprendre l'art de se conduire dans la vie ; mais, excepté le roi et monsieur, personne ne sait plus ce que c'est que la politesse. Les jeunes gens ne songent qu'à d'horribles débauches. Je ne conseillerais à personne d'envoyer ici ses enfants ; car, au lieu d'apprendre quelque chose de bien, ils ne recevraient que des leçons d'inconduite... »

(*Nouvelles lettres de madame la duchesse d'Orléans.*)

possédait d'heureuses qualités de cœur, des connaissances variées, un esprit juste. Mais, perverti de bonne heure par les conseils d'un favori profondément corrompu, livré à des gens obscurs qui dominèrent bientôt son caractère facile et faible, il prépara cette déconsidération dans laquelle tombèrent les hautes classes et les dépositaires du pouvoir politique. Louis XV ne suivit que trop bien ces honteuses traditions, et les dernières années de son malheureux règne devaient porter à son comble le désordre dont la société française expia les scandales par les malheurs de la révolution.

Il y eut loin des élégantes amours de François Ier aux débordements sans nom de Henri III et de ses mignons, comme des majestueuses faiblesses de Louis XIV aux roués de la régence et aux orgies du Parc-aux-Cerfs.... Mais, à une époque aussi bien qu'à l'autre, on voit le mal commencer par le dérèglement d'une cour qui cherche à se divertir, d'abord à petit bruit, élégamment, sans scandale; bientôt à tout prix et sans aucun souci de l'opinion publique, qu'elle pervertit peu à peu. On voit la démoralisation des personnes royales, des classes supérieures de la société gagner de proche en proche la société tout entière ; ce lien si nécessaire *du respect*, sans lequel la fraternité même n'est bientôt qu'une dangereuse complicité de désordre, se relâcher de plus en plus, et finir par disparaître entièrement, livrant sans défense, en 1588 comme en 1792, les hommes à la haine, les institutions au mépris populaire, l'État à l'anarchie.

CHAPITRE II

LE CHANCELIER DE L'HOPITAL

Disperdat Dominus... linguam magniloquam; qui dixerunt : linguam nostram magnificabimus; labia nostra à nobis sunt; quis noster Dominus est?

Ps. XI.

Rien ne prouve mieux que l'histoire de toutes les crises révolutionnaires combien la royauté est une institution essentiellement libérale ; libérale par sa nature même, indépendamment des dispositions personnelles, comme de la valeur intellectuelle et morale du prince qui s'en trouve le dépositaire momentané. Pendant que les partis, dans l'ardeur d'une lutte acharnée, ne pensent qu'à se vaincre et à s'opprimer l'un l'autre, il semble que la couronne, les dominant de toute la hauteur de ce principe divin de l'autorité qu'elle représente sur la terre, obtienne, comme une grâce d'état, la révélation du besoin vrai de la société qu'elle préside, et l'instinct de la vérité particulière dont cette société demande à s'enrichir. On est à peu près d'accord aujourd'hui que les réformes projetées et déjà même spontanément commencées par le roi Louis XVI, contenaient en germe tout le *produit net* de la révolution poli-

tique du dix-huitième siècle, et le triomphe de ces fameux principes de 1789, dans ce qu'ils ont de véritable et de pratique. Les prétentions exclusives des partis, l'intervention active des masses populaires, ont retardé plutôt qu'avancé ce triomphe ; et la cause de la liberté en général, celle de la liberté politique en particulier, étant mieux comprise, aurait sans aucun doute été mieux servie par le roi seul qu'elle ne le fut par les faiseurs de constitutions, préoccupés du désir de limiter l'autorité royale, ou par la populace, soulevée en faveur de leurs théories.

Au seizième siècle, la tendance libérale de la royauté se manifeste d'une manière plus frappante encore, et ce n'est pas au génie des souverains que l'on en peut faire honneur : tantôt odieux par leurs crimes, tantôt méprisables par leurs faiblesses ou leurs vices, les derniers princes de cette malheureuse race des Valois furent constamment inférieurs à leur tâche et indignes de leurs augustes fonctions. A tout prendre, cependant, la tendance de leur politique fut constamment *libérale*. Ils firent des efforts sincères, quoique timides et *sournois* comme leur caractère, pour amener une conciliation entre les partis, pour protéger efficacement la minorité. Ce fut toujours par peur et pour sauver du moins l'apparence de leur autorité compromise qu'ils se joignirent accidentellement à ses oppresseurs, et consentirent à des exécutions dont la responsabilité pèse justement sur leur mémoire. — Plus complétement peut-être, et plus tôt que les meilleurs esprits de leur temps, ils eurent l'intelligence de la situation, de l'avenir de la réforme : ils eurent, comme rois, l'instinct d'une tolérance qui contrastait avec les habitudes de leur

esprit, et la dépravation de leur caractère comme hommes. — Véritable inspiration royale, qui leur arrivait avec le sentiment de la responsabilité, et en quelque sorte au moment même où la constitution du pays les appelait à régner ! Ce même duc d'Anjou, qui, sur les marches du trône, arrachait à Charles IX un consentement sinistre au massacre de la Saint-Barthélemy, devenu Henri III, compromettait, par une sympathie mal dissimulée pour la cause, sinon pour la personne des réformateurs, la popularité qu'il avait acquise à Jarnac et à Montcontour. Tant il est vrai que chacun dans ce monde reçoit des lumières spéciales en rapport avec les devoirs qui lui sont imposés. Ceux que la Providence destine à gouverner les autres sont doués par elle des facultés nécessaires dont ils auront à rendre compte un jour. Ceux-là trahissent leurs devoirs et désertent leur poste, en subissant docilement l'empire d'une majorité usurpatrice, sans mission légitime, par conséquent sans capacité, sans assistance divine pour commander.

En France, au seizième siècle, le principe dont la civilisation était en travail, c'était la liberté religieuse. Mais l'opinion publique, il faut le reconnaître, se prononçait avec une énergie imposante contre l'introduction de ce principe tout nouveau dans la législation du pays. Aux yeux de l'immense majorité des citoyens composant ce qu'on appelle aujourd'hui le peuple souverain, le maintien de la religion de l'État, de l'unité de foi, était non-seulement une affaire de conscience, mais une question de patriotisme. L'admission de la réforme compromettait la constitution du pays, ébranlait les bases sur lesquelles

la société civile était assise ; tout le monde le reconnaissait. « C'était jeter le peuple en un mépris très-pernicieux de l'autorité établie ; faire céder la constitution de l'État, et la justice des lois existantes, à l'audace des désobéissants ; c'était suivre l'exemple de ces maçons les biens qui faisaient incliner leurs règles à la forme de la muraille... [1] » Vainement le chancelier de l'Hôpital essayait de séparer la question politique de la question religieuse, de faire admettre la liberté religieuse en principe, sauf à régler politiquement son exercice : « Je ne veux mettre en dispute, disait-il [2], les controverses de religion ; le jugement en appartient aux gens d'église ; mais seulement ce qui appartient à la police pour contenir le peuple en repos et tranquillité. Le roi veut que vous lui donniez avis, s'il faut permettre ou non les assemblées ; il ne veut pas que vous entriez en dispute, quelle opinion est la meilleure ; car il ne s'agit pas de *constituendâ religione*, mais de *constituendâ republicâ*. Un excommunié ne laisse pas d'être citoyen... » — Du reste, il reconnaissait que « le fondement d'une république était de n'y avoir qu'une religion... »

Pour que les sociétés subsistent, en effet, il faut que les individus dont elles se composent soient rattachés entre eux tout ensemble et par des intérêts matériels communs, et par des sympathies, des affections communes. On a beau décréter *la fraternité*, jamais les hommes ne s'aimeront les uns les autres, s'ils ne sont pas d'accord pour aimer quelque chose en commun. La première et la plus élémen-

[1] Pamphlet du temps, Mémoires de Condé.
[2] Harangue d'ouverture de l'assemblée tenue à St-Germain en 1561.

taire de toutes les sociétés, la famille, en offre un exemple. C'est l'amour de leurs enfants qui consacre l'union indissoluble de l'homme et de la femme; c'est le respect et la tendresse des enfants pour le chef de la famille, qui maintiennent l'union autour du foyer domestique. Comment des sociétés bien plus complexes pourraient-elles subsister sans un lien analogue? et comment en imaginer un plus puissant que l'amour et le culte du même Dieu? « Il est constant, disait encore le chancelier de l'Hôpital dans son discours d'ouverture des États d'Orléans, que c'est la religion, et non les limites du royaume, qui réunit ou divise les sujets entre eux, ou avec leurs voisins; de là il arrive tous les jours que ceux qui sont conduits par une opinion de religion, font peu de cas de leur prince, de leur patrie, même de leurs femmes et de leurs enfants... »

Parmi les esprits pratiques et les hommes d'État de la réforme, personne ne se dissimulait ces vérités; aussi ne négligeaient-ils rien pour atténuer l'importance des points sur lesquels leur croyance différait de celle de l'Église catholique. « Nous sommes chrétiens comme vous, répétaient-ils sans cesse; nous croyons fermement toutes les vérités qui sont l'essence du christianisme, et nous nous soumettrons, pour le reste, à la décision d'un concile libre et sans brigue... » Il n'entrait assurément, dans la tête d'aucun homme raisonnable alors, l'idée de consacrer législativement l'anarchie dans la croyance publique, et de briser entièrement le plus moral comme le plus efficace des liens qui peuvent unir entre eux les citoyens. Les plus libéraux demandaient seulement que ce lien fût un peu relâché. « Sans doute, on ne peut permettre que chacun se fasse une reli-

gion à sa fantaisie et introduise de nouvelles cérémonies; car par là, non-seulement on troublerait la tranquillité publique, mais on exposerait le salut des âmes pour l'éternité [1]. » L'idée que la *reconnaissance* des huguenots pût constituer un droit en faveur des juifs ou des musulmans, des philosophes ou des athéistes, cette idée aurait, assurément, fait frémir d'horreur les plus radicaux. Il y avait aussi loin d'une première concession à son extrême conséquence, que d'un abaissement du cens électoral au suffrage universel. Les conservateurs de ce temps-là ne pensaient même pas à faire valoir, contre leurs adversaires, ce dernier et nécessaire résultat de leurs principes, pas plus que ceux-ci ne croyaient avoir besoin de s'en défendre, tant la théorie de l'abdication absolue du pouvoir civil en matière religieuse aurait paru inadmissible aux uns comme aux autres.

Au dix-neuvième siècle, nous sommes, en France, devenus plus logiques; le principe de la liberté des cultes, compris de la manière la plus philosophique et la plus large, est entré dans la législation, dans les mœurs, dans les consciences. Est-ce un bien, est-ce un mal?... nous n'avons pas à le rechercher; mais on ne peut méconnaître que ce soit une difficulté. Au point de vue constitutionnel, la tolérance obligatoire de l'Etat, pour tous les cultes, est, sinon un vice, tout au moins une infirmité. De ces deux colonnes qui supportent tout l'édifice, les *intérêts* et les *croyances*, on a supprimé la plus solide et posé la société en équilibre sur un faisceau d'intérêts matériels; or, comme

[1] L'Hôpital, discours aux États généraux.

ces intérêts sont, par leur nature, incurablement égoïstes, il en résulte que ce faisceau lui-même tend incessamment à se dissoudre et à laisser tomber dans le vide la société qu'il est seul à supporter. Chacun réclame pour soi une protection efficace qui ne peut lui être accordée sans péril pour l'intérêt de son voisin.— Et de quel droit, d'ailleurs, en bonne logique, l'État prendra-t-il avec plus de jalousie la défense de telle ou telle industrie, qu'il n'a fait celle de telle ou telle croyance? Qu'opposera-t-il aux doctrines libérales des libre-échangistes quand les principes dont ceux-ci réclament l'application dans un certain ordre d'idées, ont déjà triomphé dans un autre? — Vous accusez d'une monstrueuse intolérance un gouvernement qui prend parti, qui manifeste une préférence quelconque, entre juifs et chrétiens, entre catholiques et musulmans, et vous trouvez tout simple que ce gouvernement prononce en dernier ressort un jugement souverain entre le *producteur* et le *consommateur*, entre le *fabricant de fer* et le *propriétaire de vignobles ?* — Le domaine des intérêts matériels est-il donc moins inviolable que celui des opinions ou des idées? est-il permis d'accorder à l'un une protection que l'on refuse à l'autre? et n'y aurait-il pas dans cette conduite une évidente inconséquence? Or, dans un pays comme le nôtre, dont la constitution toute moderne est une œuvre de cabinet, faite tout d'une pièce et logiquement élaborée, l'inconséquence est le vice qui se pardonne le moins. Aussi la croisade des libre-échangistes doit-elle triompher, comme a triomphé déjà celle des philosophes : l'action nécessaire et légitime du pouvoir sur l'âme et sur le corps des sociétés sera ainsi de plus en plus paralysée; et ces deux

maladies qui, au seizième siècle, ont mis la société à deux doigts de sa perte, le doute et l'individualisme, feront, sous une autre forme, courir à la nôtre les mêmes dangers.

Les faits et les documents les plus authentiques prouvent que la France, au seizième siècle, était intolérante, et que l'immense majorité des citoyens manifestait une invincible répugnance pour toute concession à la réforme. Tout le pays légal, comme on dit aujourd'hui, requérait en toute occasion le gouvernement de poursuivre à outrance les hérétiques. Les conciles provinciaux, assemblés successivement dans les principales villes, conjuraient le roi très-chrétien « *par les entrailles de sa miséricorde, d'exterminer cette peste publique* [1]. » La Sorbonne sommait François Ier « d'employer, contre ces ennemis de la paix publique, les flammes plutôt que le raisonnement. » Le parlement lui-même n'était pas moins animé. — Du fond de sa prison en Espagne, François Ier avait essayé de prendre contre lui la défense de l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, et de plusieurs professeurs suspects que ce prélat avait attirés dans son diocèse. Au nom de son fils, la duchesse d'Angoulême, régente, ordonna de suspendre toute procédure. Le parlement répliqua par des remontrances sévères, déclarant qu'il continuerait ses poursuites, « et ne se relâcherait, à aucun prix, d'une rigueur qu'il considérait comme nécessaire au maintien de la religion menacée... » — Les mesures les plus violentes, les exécutions les plus odieuses, étaient, non pas seulement

[1] Concile de Sens tenu du 2 février au 9 octobre 1528, par Duprat.

approuvées, mais impérieusement commandées par l'état de l'opinion publique. Si l'institution du jury eût alors été en vigueur, on peut affirmer que pas un huguenot n'aurait été acquitté par lui ; le suffrage universel, si on l'eût consulté, aurait, sans aucun doute, donné gain de cause au plus ardent fanatisme, et fait allumer des bûchers sur tous les points de la France. Qu'on vante après cela son infaillibilité !...

Cependant, ni les arrêts du parlement, ni les supplices, ni les persécutions ne retardèrent les progrès des idées nouvelles. Vainement des édits de mort étaient rendus contre les hérétiques, et exécutés « par la potence et par le feu, *aux grands applaudissements de la multitude catholique* [1]... » La réforme faisait chaque jour de nouveaux prosélytes, s'infiltrait dans la bourgeoisie, dans la noblesse, dans la magistrature. Les égards que le nouveau culte témoignait pour l'intelligence de ses fidèles, et les moyens auxquels il avait recours pour les édifier, contribuaient à ces progrès. « Les réformés prêchaient en français sans alléguer aucun latin ; ils commençaient ordinairement leurs sermons contre les abus de l'Église qu'aucun bon catholique ne voudrait défendre ; mais de là ils entraient pour la plupart en invectives, et à la fin de leurs prêches, faisaient des prières et chantaient des psaumes en rimes françaises, avec de belles voix, dont plusieurs demeuraient fort édifiés ; de sorte que le nombre en augmentait tous les jours. Là aussi se parlait des abus et d'une réformation, de faire des aumônes et choses sem-

[1] De Thou.

blables, qui occasionnaient plusieurs catholiques de se ranger de leur parti. [1] »

L'esprit général des divers corps restait néanmoins essentiellement hostile à tout changement dans les institutions religieuses du royaume. Mais les désertions individuelles devenaient de jour en jour plus nombreuses; et, comme il arrive d'ordinaire en temps de persécutions religieuses, la secte persécutée se recrutait parmi les hommes les plus honorables et les plus justement considérés. Les idées nouvelles acquéraient les sympathies plus ou moins avouées des personnages dont les noms sont restés la gloire de la magistrature française, tels que *Paul de Foix*, *Arnaud du Ferrier*, *Anne Dubourg*, le *P. Séguier*, et même, suivant toute apparence, le chancelier *de l'Hôpital*. — Plus d'une fois ces éloquents défenseurs d'une minorité dont tous n'avaient cependant pas adopté ouvertement les croyances, firent entendre dans le parlement de courageuses paroles contre une persécution « réprouvée par l'Évangile, tout à la fois odieuse et impuissante. » Mais leur tolérance n'avait d'autre effet que de rendre leur catholicisme suspect; et le gouvernement lui-même, malgré sa répugnance évidente, se voyait contraint de s'associer, contre les hérétiques et leurs imprudents défenseurs, aux vengeances populaires. C'est ainsi que, sous le règne de Henri II, des persécutions eurent lieu dans plusieurs provinces et sur une grande échelle. — De Thou raconte entre autres avec détail [2], le procès fait par le parlement de Bordeaux, en 1556, aux sieurs *Arnaud Monnier de S.*

[1] Mémoires de Castelnau.
[2] Liv. XVII.

Emilion et *Jean de Cazes*, de Libourne, poursuivis pour crime d'hérésie. La jeunesse des acccusés, la considération dont jouissaient leurs familles, les avaient rendus intéressants; les juges, chargés de prononcer sur leur sort, furent partagés : les uns voulaient qu'on les reléguât dans un monastère, afin de leur laisser le temps de renoncer à l'erreur ; les autres insistaient pour qu'ils fussent punis de mort. Ceux-ci l'emportèrent; contrairement à l'usage toujours suivi en matière criminelle, le partage des voix ne profita pas aux accusés. Leur supplice eut lieu avec un sinistre appareil, calculé pour frapper l'imagination des assistants. Lorsqu'on les eut jetés dans les flammes, une sorte de terreur s'empara de tous ceux qui étaient présents à cet affreux spectacle. Tout le monde prit la fuite ; les archers mêmes et les officiers de justice abandonnèrent leur poste en désordre et coururent se cacher dans les maisons voisines, comme si un ennemi invisible les eût poursuivis.

A Paris surtout, le peuple « abhorrait à mort les huguenots, à cause de quoi fut défendu à son de trompe et cri public, à peine de la hart, de n'appeler nul homme huguenot. Toutefois ces défenses ne purent rien obtenir sur le peuple. » La haine publique se trahissait par des provocations et des violences de toute nature. Ce fut alors que s'introduisit l'usage de placer au coin des rues de petites statues de la Vierge, ou des images de saints, que l'on couvrait de fleurs, et devant lesquelles on allumait des cierges. Des hommes du peuple s'assemblaient auprès de ces statues, comme plus tard autour des arbres de la liberté, et chantaient d'une voix avinée des cantiques,

forçant les passants de déposer dans de petits troncs quelques pièces d'argent pour l'entretien des lumières. Malheur à quiconque refusait de s'arrêter, de payer, et de saluer avec respect, ou d'entonner le refrain du cantique; il était aussitôt saisi et maltraité comme hérétique et *suspect*. Heureux encore quand il échappait, après avoir été bien battu et traîné dans la boue, sans avoir payé de sa vie son imprudence ou sa hardiesse!... Souvent la population de tout un quartier se soulevait spontanément contre les prétendus perturbateurs de la paix publique, et se portait contre eux aux plus graves excès. Un jour des huguenots étaient assemblés dans une maison de la rue Saint-Jacques. Les voisins l'ayant soupçonné prirent des armes et des pierres pour attaquer les premiers qui sortiraient. La populace, dans son impatience, n'attendit même pas la fin de l'assemblée; elle força les portes de la maison, pressée de faire main basse sur tous ceux qui s'y trouvaient. Les malheureux, hommes, femmes ou enfants, qui ne purent se sauver, se rendirent à un procureur du roi au Châtelet, nommé Martines, lequel était accouru pour rétablir l'ordre. Il n'eut d'autre moyen pour leur sauver la vie, que de les faire conduire en prison; encore put-il à grand'peine empêcher le peuple de les assommer entre les mains de ses archers. Le parlement prit connaissance de cette affaire, et procéda à une longue instruction, à la suite de laquelle plusieurs malheureux furent brûlés comme hérétiques.

Malgré ces exécutions, le nombre des huguenots augmentait tous les jours. Vers 1560, ceux qui se déclaraient sectateurs des idées nouvelles n'étaient pas moins de qua-

tre cent mille, « tellement conjoints et unis ensemble, si fermes et si constants dans leur opinion, que nul d'entre eux ne faisait difficulté de perdre sa vie et ses biens, plutôt que de se départir de sa doctrine; par quoi, qui voudrait les avoir par force, il faudrait les faire tous mourir; autrement celui qui resterait en vie, avec les cendres des morts, en ferait ressusciter d'autres[1]. » — Déjà, courtisans de la faveur populaire et chefs reconnus du parti catholique, les Guise, en particulier le cardinal de Lorraine, se faisaient auprès du roi les organes des passions publiques, et ne perdaient pas une occasion de lui remontrer les progrès menaçants de l'hérésie. Un jour, le cardinal désigna formellement d'Andelot, colonel général de l'infanterie française, comme un des seigneurs de la cour dont la foi était le plus suspecte, et l'exemple le plus dangereux. En présence d'une dénonciation formelle et publique, portée contre un homme aussi considérable, il était impossible de ne pas vérifier, publiquement aussi, les sentiments de celui qui en était l'objet, ne fût-ce que pour lui donner les moyens de se justifier. Le cardinal de Châtillon, frère de d'Andelot, et Montmorency, son cousin, furent chargés de le mander à la cour, en ayant soin de l'avertir confidentiellement qu'il y trouverait toute la bienveillance possible; qu'il eût soin seulement de répondre avec modération à l'espèce d'interrogatoire que le roi lui ferait subir pour la forme. D'Andelot ne tint compte de l'avertissement. Il fit, en présence de toute la cour, au dîner du roi, à Monceaux, maison de plaisance de la reine

[1] Mémoires de Condé.

mère, une profession de foi calviniste, et parla de la messe dans des termes qui indignèrent tous les assistants. « Le roi, qui attendait et *souhaitait une autre réponse*, l'exhorta avec bonté à faire quelques réflexions sur le danger où il s'exposait et qu'il pouvait prévenir. Mais d'Andelot répondit avec encore plus de liberté qu'auparavant... » Irrité de cette hardiesse, et peut-être plus encore effrayé de se voir compromis s'il tolérait un pareil scandale, le roi affecta une violente colère : « ayant pris une assiette pour la jeter par terre, il en blessa par malheur le dauphin, qui était assis au-dessous de lui ; s'étant aussitôt levé de table, il donna ordre à Jean de Babou, seigneur de la Bourdaisière, maître de sa garde-robe, de conduire d'Andelot à Meaux, où il fut gardé dans l'évêché pendant quelque temps, et d'où il fut ensuite transféré au château de Melun[1]... » Sa charge de colonel général de l'infanterie fut offerte à Montluc, dont le catholicisme n'était pas suspect, mais qui la refusa alors.

L'année suivante[2], les Guise arrachèrent à Henri II, « prince débonnaire, qui fit des fautes, plutôt séduit par les artifices d'autrui que de son propre mouvement, » une mesure de sévérité plus éclatante encore. A leur instigation, le premier président Giles Lemaître, et quelques autres magistrats, chefs de la majorité catholique dans le parlement, représentèrent que l'hérésie s'étendait chaque jour dans le royaume ; que les protestants « publiaient leurs erreurs avec insolence par une entreprise aussi inju-

[1] De Thou.
[2] 1559.

rieuse à Dieu que préjudiciable au roi; que ceux qui osaient violer les droits divins, portaient aussi atteinte aux droits de la souveraineté humaine; que partout, en effet, où ces doctrines étaient prêchées, l'autorité royale devenait incertaine; *qu'il n'y avait plus d'obéissance*... Il était nécessaire de frapper un grand coup, si l'on ne voulait tomber en une *espèce de république*, comme les États suisses[1]... » — En résumé, ils conseillaient au roi de se rendre à l'improviste au sein du parlement, qu'il trouverait assemblé un certain jour à l'occasion des *mercuriales*. On appelait ainsi les séances d'une espèce de conseil de discipline établi par diverses ordonnances de Charles VIII et de Louis XII. On y informait contre les membres soupçonnés de négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs publics ou d'irrégularité dans leur conduite privée.

Le 15 juin 1559, le roi arriva, pendant une de ces séances, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Guise, des princes du sang et du connétable de Montmorency. La délibération était ouverte sur le genre de peine à infliger aux sectaires; déjà les magistrats avaient commencé à opiner: le garde des sceaux ordonna, au nom du roi, de continuer la délibération. Personne ne doutait que le roi eût voulu venir uniquement afin d'imposer à tous une réserve de langage qui lui ôtât tout prétexte de sévir. Mais il se trouva des magistrats qui, loin d'entrer dans ces dispositions, au fond toutes bienveillantes, saisirent au contraire cette occasion pour s'exprimer avec une violence provocante pour la majorité, déclamèrent contre les

[1] Réquisition du procureur général Bourdin.

mœurs de la cour romaine et contre les abus qu'elle avait laissés s'introduire dans le catholicisme. Un conseiller, nommé Louis Dufaure, interpella directement le cardinal de Lorraine : « Vous vous plaignez des troubles, lui dit-il ; eh bien ! nous en connaissons l'auteur. On peut vous dire ce qu'Élie disait à Achab : « C'est vous qui portez le trou-« ble dans Israël !... » Un autre conseiller, Anne Dubourg, ne s'exprima pas avec moins de hardiesse. Le roi, prenant alors la parole, dit qu'il voyait bien que ce qu'on lui avait rapporté était véritable ; que plusieurs membres de son parlement méprisaient l'autorité du pape et la sienne ; qu'à la vérité leur nombre n'était pas grand, mais que ce petit nombre suffisait pour déshonorer le parlement tout entier, et qu'il en fallait faire justice. Anne Dubourg et Dufaure furent arrêtés séance tenante, au milieu de leurs collègues, et appréhendés au corps par Montgommery, capitaine des gardes. Lorsque, peu de semaines plus tard, Henri II fut blessé à mort par le même Montgommery, les calvinistes publièrent, dans de nombreux pamphlets, que « le mal était advenu au roi par un juste jugement du Seigneur, Dieu s'étant servi, pour frapper Sa Majesté, de la main de celui qui avait arrêté les conseillers évangéliques... »

Cette concession, faite à l'opinion publique par le roi, fut accueillie avec une satisfaction générale. Les « blasphèmes proférés par Dubourg avaient soulevé une grande indignation [1]. » Son procès, quelque temps interrompu, et que l'on faisait traîner en longueur, dans l'espoir de le

[1] Pasquier.

sauver, fut repris à l'avénement de François II, et le jugement pressé par les Guises. Anne Dubourg fut étranglé, et son corps brûlé sur la place de Grève. Il souffrit la mort avec un grand courage. « Ceux qui avaient abandonné le culte de l'Église romaine furent confirmés dans leur religion par l'exemple de sa constance, et tellement animés par son supplice, qu'on croit que de ses cendres il sortit une moisson funeste de conspirations et de révoltes qui désolèrent le royaume jusque-là si florissant[1]... » C'est de cette époque surtout que date l'organisation révolutionnaire du parti des huguenots. Ils formèrent des assemblées secrètes qui se réunissaient régulièrement, entretinrent dans toutes les provinces des rapports mystérieux au moyen de chiffres convenus, et se donnèrent des institutions véritablement républicaines sous le gouvernement de leurs synodes, composés par voie de libre élection.

Maîtres absolus du gouvernement pendant le règne du faible François II, les Guises éloignèrent du pouvoir et de la cour tous ceux qui refusaient de servir leur politique à outrance. Le chancelier Olivier, tout dévoué au cardinal de Lorraine, suivait docilement leur impulsion. Des édits de plus en plus sévères furent rendus contre les rassemblements et conventicules d'hérétiques. On finit par les défendre sous peine de mort, et les maisons où ils auraient eu lieu devaient être démolies et rasées. — Poussés à bout par ces violences, les huguenots firent pour s'y soustraire une tentative désespérée : « L'heure est venue, disaient-ils dans des pamphlets répandus à profusion, qu'il faut montrer

[1] De Thou.

quelle foi et loyauté nous avons en notre bon roi... Personne ne peut trouver mauvais et singulier ce que des sujets fidèles font pour la conservation de leur prince, et pour repousser les ennemis du roi et du royaume... » Les conjurés devaient se trouver rassemblés, à jour fixe, autour de Blois, y pénétrer de gré ou de force, pour présenter au roi une pétition qui demandait la fin des persécutions exercées contre les hérétiques, l'exil des Guise et la convocation des états généraux du royaume. — La conspiration fut découverte; son chef, Godefroy du Barry, seigneur de la Renaudie, tué les armes à la main, et de nombreux complices poursuivis par les vengeances du duc de Guise. Ces vengeances furent multipliées et sanglantes : « Quelque temps après, en passant par Amboise un jour de foire, raconte d'Aubigné, mon père vit les têtes de ses compagnons de la conspiration sur des poteaux et encore reconnaissables, ce dont il fut tellement ému, qu'il s'écria, au milieu de la foule : « Ils ont décapité la France, les bourreaux !... » Puis il donna des deux à son cheval.... Quand je l'eus rejoint, il me mit la main sur la tête, en me disant : « Mon « enfant, il ne faut pas épargner la tienne après la mienne, « pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épar- « gnes, tu auras ma malédiction !... »

Il y eut, dans la conspiration d'Amboise, « autant de malcontentement que de huguenoterie. » En réalité, ce fut la coalition de tous les ennemis personnels ou politiques des Guises; leur renversement était le but commun des conjurés qui, tous, protestaient, avec plus ou moins de sincérité, de leur dévouement au roi et à la monarchie !... Les conjurés ne voulaient autre chose que délivrer le roi

de la captivité où le tenaient les usurpateurs de son autorité; « mais ils ne purent se garder des traîtres... De là s'ensuivit cette longue penderie, et le mandement rigoureux qu'on fit au roi de Navarre, et la prison de monsieur le prince du Condé, et beaucoup d'autres tristes accidents; lesquels eussent continué beaucoup pires, si la soudaine mort du petit roi n'en eût détourné le cours et rompu le coup qu'on allait asséner sur ces premiers princes du sang royal, et sur la famille de monsieur le connétable de Châtillon [1]. » Des ordres impitoyables furent, en effet, donnés afin de poursuivre dans les provinces non-seulement tous les complices de la conjuration d'Amboise, mais encore tous les hérétiques. « Je suis averti, écrivait peu de jours avant sa mort, François II, au maréchal de Termes, qu'en Périgord, Agenais et Limousin, on vit comme à Genève; il est nécessaire d'y mettre un ordre; vous priant, mon cousin, de si bien nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent qu'à troubler le monde, que je n'en sois plus en peine ci-après, et me ferez ainsi un service que je ne mettrai jamais en oubli. »

Appelé à remplacer, en 1560, son ami le chancelier Olivier, Michel de l'Hôpital entreprit de mettre un terme aux horreurs de cette réaction sanglante. A une époque où, suivant son expression, « la France se trouvait avoir autant de rois qu'elle renfermait d'hommes puissants, » il essaya de restaurer l'autorité du roi véritable par le concours d'une représentation nationale, et de ramener tous

[1] Satyre Menippée.

les partis au pur amour de la légalité. Il eut comme un pressentiment des institutions constitutionnelles. C'était un homme de mœurs austères et d'un aspect imposant, « avec sa longue barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eût dit, à le voir, que c'était un vrai portrait de saint Jérôme, comme plusieurs le nommaient à la cour; » grand orateur, fort disert et merveilleusement doué pour figurer dans les luttes oratoires; « bien différent, du reste, de ce censeur Caton, qui trouvait à redire à tout, qui censurait tout, et voulait tout réformer, se fondant plus en une certaine opiniâtreté, et une morgue et dure répréhension, qu'en une modeste et gentille répréhension et censure; sage, et de nature et de pratique; point sévère, sinon que bien à propos... et pourtant, haï de plusieurs, pour être politique et tempéré, plus que passionné... On le tenait pour huguenot, quoiqu'il allât à la messe; et l'on disait à la cour : *Dieu nous garde de la messe de M. de l'Hôpital.* Mais, quoi qu'il crût, c'était un très-homme de bien et d'honneur[1]...» Optimiste imperturbable, quand on lui montrait « quelque plaie prochaine, il avait toujours ce mot à la bouche : Patience, tout ira bien[2] ! »

Le catholicisme du chancelier de l'Hôpital était, en effet, empreint d'une philosophie qui ressemblait fort à de l'indifférence et pouvait faire soupçonner son orthodoxie. Il contestait hardiment l'autorité des décisions adoptées par le concile de Trente, par le motif que ces décisions n'avaient pas été prises à la suite d'un débat contradictoire. Dans la première partie de ce concile, et jusqu'à l'arrivée du car-

[1] Brantôme.
[2] Bayle.

dinal de Lorraine, les envoyés français, conformément à leurs instructions, s'étaient montrés favorables aux réformés; plus tard, l'influence prépondérante du cardinal de Lorraine fit prévaloir ce que nous appelons aujourd'hui les idées ultramontaines. Quand il revint à Fontainebleau, et voulut décider le conseil à faire publier en France les décisions du concile, « l'Hôpital s'y opposa fort et ferme, alléguant que ces décisions étaient du tout contre les droits et priviléges de l'Église gallicane, lesquelles il n'était raison de laisser perdre aucunement; ains, les maintenir jusqu'à la dernière goutte du sang de tous les Français; que par trop légèrement, les rois passés avaient laissé perdre un de ces droits, qu'ils ne deussent jamais avoir quitté, qui était celui qu'ils avaient jadis d'élire et créer des papes; droit que, par justice et raison, ils avaient conquis, en remettant les papes en leur siége, desquels n'en *eût jamais été mémoire sans eux* [1]. »

Ce principe d'autorité, que le concile de Trente avait courageusement maintenu en refusant aux protestants *la discussion*, et en soutenant son droit de les condamner sans les entendre, ce principe d'autorité, suprême ressource de la société contre l'invasion des idées révolutionnaires, et qu'il était alors plus important que jamais de défendre, le chancelier de l'Hôpital l'abandonna. En religion comme en politique, son ministère fut la *période parlementaire* de la révolution du seizième siècle. C'est en appelant le pays à se gouverner et à se sauver lui-même, qu'il espéra prévenir les derniers excès. Son administra-

[1] Brantôme

tion tout entière fut inspirée par cette pensée, que, dans les circonstances extraordinaires où se trouvait la société, l'action du pouvoir royal était insuffisante en fait et en droit; qu'entre une majorité *conservatrice* et une minorité imposante réclamant une réforme dans la constitution de l'État, il n'appartenait au gouvernement du roi d'assumer la responsabilité, ni de la défense des uns, ni de la mesure de concessions à accorder aux autres.— La vérité est qu'au fond lui-même était profondément atteint de cette maladie qu'il prétendait guérir chez ses contemporains : *le doute*. Également révolté par les excès des deux partis, il était, sans le savoir, tombé dans une erreur trop commune en temps de révolution aux hommes honnêtes et modérés; erreur funeste qui consiste à confondre la *vérité* avec la *paix*, cherchant l'une et l'autre à une égale distance des extrémités, comme si la vérité n'existait pas par elle-même et n'était qu'un juste milieu, en quelque sorte, entre la négation et l'affirmation, entre le bien et le mal. Philosophe avant tout, l'Hôpital appréciait, en politique et en religion, l'utilité d'une croyance publique; il s'affligeait de voir battre en brèche celle qui avait suffi jusqu'alors. Mais, à tout prendre, celle-là ou une autre lui importait assez peu ; à ses yeux, l'important était de réveiller une foi religieuse et politique; il comptait sur la discussion pour y parvenir, ou du moins pour réunir les esprits et les cœurs autour d'une idée de transaction, — nous dirions aujourd'hui une charte, — qui, librement débattue et acceptée, recevrait, du consentement général, tous les caractères, toute l'autorité de la foi véritable.

Dans cette pensée, ce que le gouvernement de l'Église

universelle, gardien fidèle des droits du pouvoir, avait refusé, en jugeant les protestants sans les admettre à la discussion de leurs doctrines, le chancelier de l'Hôpital essaya de l'obtenir de l'Église nationale en organisant une conférence libre et solennelle entre les deux partis. A son instigation, une correspondance s'engagea entre l'amiral de Coligny, Calvin, Théodore de Bèze, etc. Les huguenots acceptèrent avec empressement la proposition qui leur fut faite d'un débat contradictoire, et chargèrent Théodore de Bèze, leur plus illustre orateur, d'exposer et de soutenir leur doctrine. Toutes les conditions préliminaires demandées par eux leur furent expressément accordées. C'était :

« 1° Que les évêques assistassent au colloque comme parties, non comme juges ;

« 2° Que toutes les controverses fussent décidées par la seule parole de Dieu ;

« 3° Que tout ce qui serait décidé fut écrit par notaires, greffiers ou secrétaires dont les partis conviendraient, et dont les actes feraient foi ;

« 4° Enfin, que le roi, assisté de son conseil, présiderait la conférence. »

On le voit, c'était mettre les deux religions sur le pied d'une égalité parfaite pour ouvrir une délibération sur des points considérés par les catholiques comme articles de foi; c'était substituer la recherche de la vérité à la vérité jusqu'alors acceptée ; « c'était compromettre et exposer témérairement la doctrine reçue dans tous les temps par l'Église et la religion de nos pères [1]... »

[1] De Thou.

Accepter le roi pour arbitre en pareille matière, c'était en outre faire à l'Église, dans l'État, une situation de sujette à laquelle on a voulu souvent la réduire, mais que le catholicisme n'a jamais acceptée. Cependant, le cardinal de Lorraine joignit, en cette occasion, son influence à celle du chancelier. Il avait de grandes prétentions à l'éloquence et se faisait fort de confondre les protestants par les textes de l'Écriture et les témoignages des pères. Mais la plupart des prélats catholiques du conseil ne négligèrent rien pour empêcher le gouvernement d'entrer dans cette voie: ils demandaient, ou que les ministres protestants ne fussent point entendus, ou que, du moins, si la résolution était prise de les entendre, ce ne fût pas en présence du roi. Ils renvoyaient les réclamants au concile de Trente, seul compétent, disaient-ils, pour les juger. C'était faire preuve, à leur égard, d'une grande tolérance que de s'employer à leur obtenir un sauf-conduit pour s'y rendre sans être inquiétés.

Le colloque eut lieu néanmoins dans la petite ville de Poissy, le 9 septembre 1561. Charles IX, accompagné de la reine mère, des princes du sang et des conseillers d'État, en fit l'ouverture avec une grande solennité. Quand chacun eut pris place et que le silence se fut établi, le roi dit à l'assemblée « qu'elle n'ignorait pas dans quel but elle était convoquée ; que c'était pour chercher en commun les moyens d'apaiser les troubles si malheureusement survenus dans le royaume ; qu'il fallait réunir ses efforts pour aviser à corriger les abus et rétablir la tranquillité dans l'État... » Le chancelier parla ensuite et développa plus longuement le programme de la session. « Vous êtes,

assemblés, dit-il, comme Sa Majesté vous l'a fait entendre, pour corriger et extirper tout ce qui s'est glissé d'abus dans la discipline et d'erreur dans la doctrine. Les feu rois Henri II et François Ier avaient conçu ce louable dessein, mais la mort les a empêchés de l'exécuter. » Il fit observer qu'il n'était pas besoin de beaucoup de livres ; qu'il suffisait de la parole de Dieu, seule règle d'après laquelle on devait juger la doctrine. « Nous ne devons pas non plus, ajouta-t-il, avoir un si grand éloignement pour les protestants. Ce sont nos frères régénérés dans les mêmes eaux, et qui adorent le même Christ; gardons-nous de les condamner par préjugé sans les entendre. Il faut les recevoir, les embrasser; une trop grande sévérité fait faire en cela bien des fautes .. Au surplus, tout ce qui aura été jugé ici, suivant la loi de Dieu, sera inviolablement observé... »

Théodore de Bèze ayant alors reçu ordre de parler, se mit à genoux et implora le secours de Dieu. Il commença ensuite par des plaintes sur l'injustice de la cour et de tous les tribunaux du royaume, qui traitaient les protestants comme des séditieux et des perturbateurs du repos public. « Que faisons-nous cependant, dit-il, qui mérite un pareil traitement? Nous ne demandons que la liberté de nous assembler, sans autre vue que de servir Dieu, suivant les lumières de nos consciences; nous ne cherchons que la paix et la tranquillité, voulant obéir avec empressement aux puissances établies... » Il exposa ensuite, avec une entière franchise, la doctrine calviniste sur tous les points contestés et en particulier sur l'eucharistie. Enfin, il présenta au roi la confession des églises de France, suppliant Sa Majesté d'en faire examiner les articles.

Les murmures croissants et l'indignation de l'assemblée permirent à peine à Théodore de Bèze de terminer son discours. Dès qu'il eut cessé de parler, le cardinal de Tournon, qui ne pouvait contenir sa colère, s'adressa au roi et d'une voix tremblante d'émotion, dit « que la plupart de ses collègues et lui-même en particulier n'avaient consenti qu'à regret et par déférence pour l'exprès commandement de Sa Majesté à entendre ces nouveaux évangélistes; il était facile de prévoir qu'ils avanceraient des propositions blessantes pour des oreilles catholiques et faites pour scandaliser les hommes pieux. Il protesta que, sans son profond respect pour le roi, il se serait levé sur-le-champ, indigné des horribles et abominables blasphèmes qui venaient d'être prononcés; qu'il aurait sans doute été suivi de tous les prélats, et qu'ils auraient empêché le ministre protestant de continuer... » Le scandale produit par le discours de Bèze fut si grand, que la reine mère, toujours pleine de ménagements pour l'opinion publique, crut devoir décliner la responsabilité de cette conférence. « Elle n'avait rien à se reprocher, dit-elle, puisqu'elle n'avait rien fait que de l'avis du conseil... Quant à elle, jamais elle ne serait d'avis de rien innover en matière de religion; on devait seulement chercher à apaiser les troubles survenus dans l'État, et ramener, autant que possible, *par la douceur et la persuasion* dans le giron de l'Église ceux qui avaient eu le malheur d'en sortir... » - « Jamais, répliqua vivement le cardinal, il ne faut entrer en discussion avec les hérétiques. Du moment qu'ils sont hors de l'Église, il ne nous est plus permis de nous rapprocher et de nous entendre avec eux. » Tous les prélats applaudirent à cette

protestation du cardinal. « Nous voulons vivre et mourir dans la religion catholique, s'écrièrent-ils unanimement. Nous supplions Votre Majesté de rester fidèle à la foi de ses pères!... »

Cependant le cardinal de Lorraine, qui comptait sur l'effet de son discours et ne voulait pas l'avoir préparé en pure perte, obtint, contre l'avis du cardinal de Tournon, une seconde séance; après un exorde sur l'obéissance due au roi, il déclara « que le roi cependant n'était pas le chef, mais un des membres de l'Église, et qu'en matière de foi les souverains étaient soumis à la juridiction des évêques, et non pas les évêques à celle des souverains; il réfuta ensuite longuement la doctrine calviniste sur l'eucharistie, et déclara en terminant, que si les réformés ne renonçaient pas sur ce point à leurs erreurs, on ne pourrait jamais s'accorder avec eux, ni arriver à aucune conciliation. » Après qu'il eut fini, le cardinal de Tournon et les docteurs catholiques formèrent un cercle autour du roi, manifestant une grande admiration pour le discours que l'on venait d'entendre; c'était, dirent-ils, « l'exposition complète de la véritable croyance catholique; ils étaient résolus à vivre et à mourir dans cette foi, prêts à la sceller de leur sang, s'il était besoin; quant à la continuation des conférences, ils ne s'y opposaient pas; mais à la condition expresse que les docteurs protestants souscriraient préalablement à la doctrine qui venait d'être exposée par le cardinal de Lorraine. S'ils refusaient, il n'était plus permis de les écouter, et il ne restait plus qu'à les chasser du royaume!... »

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus, et la reprise

des séances publiques devenait impossible. Cependant ni la reine mère, ni le chancelier ne renonçaient encore à l'espérance d'une conciliation. Ils désignèrent dix personnes pour faire partie d'une nouvelle conférence mixte et secrète, qui se tint hors de la présence du roi, et sans le concours d'aucun scribe, ni l'admission d'aucun laïc, au château de Saint-Germain. Ce conseil secret n'eut pas plus de succès que l'assemblée générale. Claude d'Espense, savant théologien, et de ceux qui désiraient le plus sincèrement le rétablissement de la paix dans l'Église, protesta qu'il avait toujours regardé avec horreur les supplices que l'on faisait subir à des malheureux pour cause de religion ; mais que, d'un autre côté, il s'étonnait de voir des hommes sans autorité, sans institution légitime, prétendre avoir le droit d'exercer le ministère ecclésiastique. « Puisqu'ils ne peuvent nommer ceux qui leur ont imposé les mains, comment peuvent-ils se regarder comme légitimes pasteurs? » — « Je tiens ma mission de la *libre élection du peuple*, répondit Théodore de Bèze : *voilà mon droit;* nous ne sommes pas institués par l'imposition des mains comme dans votre Église ; la nôtre se compose de toute l'assemblée des fidèles. » — Ainsi, indépendamment des points de dogme contestés, il s'agissait de faire adopter un nouveau système d'élection et de nouvelles institutions démocratiques dans l'Église. Pas plus que les bons catholiques, les défenseurs de l'ordre social et politique établi ne pouvaient voir une pareille tentative avec indifférence. La discussion menaçait de dégénérer en personnalités violentes. Quoique les débats eussent cessé d'être publics, le retentissement en était grand au dehors, dans le monde

sérieux et frivole. Dans de nombreux pamphlets que les deux partis publiaient l'un contre l'autre, les huguenots accablaient d'injures les prélats papistes, « évêques du démon, qui d'un visage hypocrite voulaient effrayer l'univers par les feux du purgatoire » De leur côté, les catholiques exaltaient l'éloquence déployée par les cardinaux de Lorraine et de Tournon. Enfin, le beau monde s'égayait sur ces graves matières, et le poëte Ronsard, alors fort à la mode, tournait en ridicule les subtilités théologiques des deux partis.

Inefficace pour la solution spéciale des difficultés religieuses, le concours des assemblées délibérantes ne le fut pas moins en politique. Le premier acte du chancelier de l'Hôpital, en arrivant au ministère, avait été la convocation à Fontainebleau d'une assemblée de notables[1]. Il appelait les représentants du pays à délibérer sur les mesures à prendre pour rétablir l'ordre dans les finances. « Le roi, leur disait-il, doit environ cinquante millions de francs. Si le royaume était en criée, il ne se vendrait pas cela!... » Il leur demandait surtout d'éclairer le gouvernement sur « les moyens qu'il devait employer *pour se faire obéir*... » — « Sire, dit l'évêque de Valence, premier opinant, l'obéissance et la religion sont deux points qu'on ne peut à présent séparer l'un de l'autre. Parmi vos sujets, il y a un grand nombre qui sont déréglés, et, pour diverses opinions, se sont distraits de l'amour, honneur et révérence qu'ils doivent à vos ministres de justice et de l'É-

[1] Janvier 1560.

glise, et pareillement de tous supérieurs quels qu'ils soient... La confusion est si grande, qu'elle nous ramène au temps qu'Ésaïe prophétisait la ruine de Jérusalem !... » — Chacun discourut longuement, comme de raison, sans rien conclure, et, « après avoir promené toutes sortes d'avis, fut dit qu'il ne se trouvait remède plus prompt que de convoquer les États... C'est une vieille folie qui court aujourd'hui en l'esprit des plus sages, qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que telles assemblées !... Au contraire, il n'y a rien qui lui procure tant de tort pour une infinité de raisons, que, si je vous déduisais, je passerais les bornes d'une missive[1]... »

La meilleure de ces raisons, à notre avis, c'est que le concours des assemblées délibérantes n'est efficace et possible que dans les sociétés paisibles, dans le silence des révolutions, alors que le pouvoir est assis sur des bases solides, incontestées, entourées du respect de tous ; alors que l'on est bien d'accord au préalable sur ce *qu'on croit* et sur *ce qu'on veut ;* sur le point de départ et sur le point d'arrivée. En temps de révolution, au contraire, la liberté de discussion achève de ruiner ce qui est encore debout, sans avoir jamais pu rien fonder. L'influence des assemblées est alors nulle ou fatale. Impuissantes contre l'opinion publique dont elles émanent, et à laquelle toute velléité de résistance leur apparaît nécessairement comme une trahison, elles l'exagèrent au lieu de la redresser, et la pervertissent en se montrant toujours prêtes à en sanctionner les excès. Hors d'état de rien empêcher ou de gou-

[1] Pasquier.

verner par elles-mêmes, — car gouverner c'est résister, — elles laissent régner sous leur nom et sans contrôle un peuple égaré.

« Après que M. le chancelier eut ouvert le pas et que la parole après lui eut été prise par plusieurs autres seigneurs, M. l'amiral de Coligny se mit sur pied, et présenta, pour et au nom des protestants de la France, une requête par laquelle ils suppliaient le roi leur permettre d'avoir temples pour l'exercice de leur religion. Cette requête a déplu à M. de Guise, qui a dit qu'elle n'était signée de nul homme. A quoi lui a été répondu par l'amiral, qu'il la ferait signer par *dix mille*. Sur ce, M. de Guise répliqua qu'il ferait signer le contraire par *cent mille personnes*, de leur propre sang. Ainsi s'est-on départi sans conclusion [1]. » — On le voit, loin de servir en quelque sorte de dérivatif aux passions publiques et de concentrer dans une assemblée représentative un débat sans danger pour la tranquillité du pays, ces essais de gouvernement parlementaire n'avaient, comme toujours en pareille circonstance, d'autre résultat que de porter les partis à faire valoir leurs forces matérielles, et de rendre de plus en plus imminente la lutte que l'on voulait prévenir. — En prononçant la dissolution de l'assemblée des notables, l'Hôpital annonça cependant pour l'année suivante une convocation des états généraux du royaume.

Avant l'époque fixée pour leur réunion, un nouveau règne avait commencé; régente du royaume pendant la minorité de son fils Charles IX, Catherine de Médicis pensait,

[1] Pasquier.

On le voit; ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans les assemblées représentatives, chacun se préoccupe exclusivement des intérêts de son département !

Cependant l'influence de l'Hôpital et du parti modéré prévalurent, quoique non sans peine, dans l'assemblée d'Orléans et dans celle qui fut, quelques mois plus tard, convoquée à Saint-Germain. Par une ordonnance que l'on parvint à faire approuver, une amnistie entière fut accordée pour tous les délits commis en matière de religion, et tous les calvinites détenus furent remis en liberté, à l'exception de ceux qui seraient reconnus pour principaux auteurs de la conspiration d'Amboise [1]. Il fut défendu dans Paris, à son de trompe et cri public, « à peine de la hart, à tous les citoyens de s'injurier les uns les autres par ces misérables mots de huguenots et de papistes, qui menaçaient d'apporter à la France les mêmes calamités de misères que ceux de Guelfes et de Gibelins en Italie, et de roses blanches et roses rouges dedans l'Angleterre [2].... »

Mais l'opinion publique ne ratifiait pas ces concessions obtenues à grand'peine *du pays légal* par le gouvernement; et, de leur côté, les huguenots demandaient davantage. Peu après la clôture des états, ils présentèrent une requête

[1] Une autre ordonnance apporta quelques modifications aux formes jusqu'alors observées pour la nomination des archevêques. Quand il s'agirait d'élire un métropolitain, tous les évêques suffragants devaient se réunir en colléges avec les chanoines de la métropole, toute la noblesse du diocèse et douze bons bourgeois. L'assemblée ainsi composée devait présenter trois candidats, entre lesquels le nouveau métropolitain serait choisi par le roi.

[2] Pasquier.

au roi, « tendant à obtenir qu'il lui plût leur permettre de faire une église séparée. Le roi renvoya cette requête au parlement, pour, avec les seigneurs de son conseil, y adviser. Là, il fut opiné fort librement, d'une part et d'autre. Le parti catholique emporta le dessus de *trois voix*, étant sa résolution qu'il fallait ou suivre l'Église romaine comme nos ancêtres, ou vider le royaume avec la permission de vendre ses biens. Mais, sur cette décision, le murmure ne fut pas petit, la minorité soutenant qu'en matière de tant d'importance il n'était pas raisonnable qu'à *l'appétit de trois voix* toute la France entrât en combustion, comme étant ce bannissement impossible à exécuter; que, d'un autre côté, demeurant en France, les réduire à la religion romaine contre leur conscience, il y avait à cela une très-grande absurdité qui valait autant qu'une impossibilité. M. de Guise déclara haut et clair que, puisqu'il avait été ainsi conclu par la majorité, il fallait passer par cette détermination, et que son épée ne tiendrait pas au fourreau quand il serait question de faire sortir effet à cet arrêté. Pour contenter les uns et les autres par forme de neutralité, on fit publier un édit[1] portant défense à toutes personnes de faire assemblées publiques ou privées, ni d'administrer les sacrements d'autre façon que l'on n'a fait de toute ancienneté; mais, en contre-échange, il fut aussi prohibé à tout homme de s'enquérir ou informer de ce que l'on ferait en la maison de son voisin; au demeurant, qu'aucune *irrotulation* ne serait faite de la conscience d'autrui, ce dernier article, par exprès ajouté, parce que

[1] L'édit de juillet 1561.

peu auparavant, le prévôt des marchands et les échevins avaient présenté requête au roi, afin d'aller par les maisons pour s'enquérir de la foi de chacun et en faire rôles.... Les francs catholiques se plaignirent de cet édit, et dirent que, ceux de la religion nouvelle ne pouvant être recherchés en leurs maisons, c'était rendre le premier article de l'édit illusoire et les affranchir de la puissance du magistrat. »

La bourgeoisie, en effet, et le peuple de Paris, « qui déjà servait de miroir aux autres villes du royaume, » murmurèrent fort contre cet édit; on voulait obtenir légalement « la permission pleine et entière de tuer et d'exterminer les hérétiques[1]...» Le jour même de la publication, le peuple « cuyda tuer le lieutenant civil, lequel essaya de défendre quelques pauvres hommes que la populace voulait jeter à la rivière. Il se réfugia à grand'peine dans le palais, dont les portes restèrent fermées environ deux ou trois heures. » Dès le 18 juillet, une députation des bourgeois de Paris vint trouver à Saint-Germain la reine mère, « pour lui remontrer qu'il serait impossible que les catholiques de ladite ville demeurassent en paix avec les huguenots, comme Sa Majesté voulait que ce fût, et que plutôt ils suppliaient de permettre qu'ils allassent en Italie ou en Espagne vivre catholiquement. De quoi la reine fut, ce dit-on, en grande peine, au point que *ex eâ re « diu multumque flevit*[2]... » Voulant s'assurer par elle-même des véritables dispositions populaires, elle s'en allait par la ville avec la reine de Navarre, sans être connues,

[1] Mém. de Condé.
[2] Journal de 1562. Anonyme.

« pour ouïr parler les gens, et entendre ce qu'on disait du gouvernement. Elles allaient ensemble par les boutiques, faisant semblant de vouloir acheter des marchandises, où elles entendirent beaucoup de propos contre les grands, même contre la reine de Navarre présente[1].... » Le parlement se faisait en toute occasion l'organe de ces sentiments publics. Plusieurs présidents et conseillers furent députés au prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de l'Ile-de-France, et au chancelier « pour les avertir des prêches qui se faisaient journellement en la ville et faubourgs, lesquels engendraient grande sédition ; car le peuple, depuis quelque temps animé contre ces assemblées qui se continuaient publiquement, pouvait en un moment se porter à un trouble dont serait sorti un mal irréparable, les gens *mal conditionnés* et *nécessiteux* s'y mêlant ; à quoi le bon plaisir du roi fut de pourvoir[2].... »

Contre ces efforts du fanatisme, le chancelier de l'Hôpital luttait avec persévérance, faisant valoir, pour justifier sa politique, tantôt l'impossibilité matérielle où se trouvait le gouvernement de donner satisfaction entière aux exigences de la majorité, tantôt le droit de la minorité à une certaine mesure de liberté religieuse. — « Ceux qui accusent la manière de gouverner, disaient-ils[3], sont grandement à blâmer. Car qu'était-il possible de faire davantage que d'assembler les états, ouïr leurs plaintes et doléances, pourvoir à icelles, ordonner un colloque des prélats pour

[1] Journal de 1562. Anonyme.
[2] Mémoires de Condé.
[3] Discours au parlement, en 1563.

traiter et composer entre eux le différend de la religion, procurer un concile universel, décréter lois et édits par l'avis des plus grands et savants personnages appelés de tous les endroits, traiter un accord entre les sujets par un consentement commun des deux partis, enfin ne cesser d'ordonner. en faveur de l'exécution des édits, tout ce qu'il est possible à l'homme de penser y être requis et nécesaire.... » Mais, si l'on ne pouvait trouver les moyens de bannir cette nouvelle religion sans trouble, ajoutait-il[1], n'est-il pas convenable de faire en sorte « que les uns vivent avec les autres en amitié et fraternité? »

Dominé par cette illusion trop habituelle aux esprits prévenus pour les institutions parlementaires, qui croient que ce régime se fait en quelque sorte but à lui-même, et que tout le monde doit être content, quand on lui a une fois reconnu le droit et procuré les moyens de se faire représenter ou de haranguer librement dans une assemblée délibérante, le chancelier s'étonnait que toutes celles qu'il avait fait successivement convoquer, que tant de discussions éloquentes, libres et publiques, n'eussent pas encore ramené la confiance et la paix dans le pays. « Les trois états[2] n'ont-ils pas été représentés par leurs députés? Chacun a pu parler et être ouï devant le roi... *Ce qui est le vrai moyen de contenter les sujets*... Ce nonobstant, se voient encore beaucoup de gens de mauvaise volonté qui persévèrent à se montrer en méfiance!... Que faut-il donc pour les satisfaire?... Ils montrent bien par leur conduite

[1] Lettres de Pasquier.
[2] Discours au parlement de Paris, en 1562.

qu'ils veulent seulement *mutationem rerum... Sunt perditi et egentes homines*, qui ne tendent qu'à s'égaler avec les riches, et *quærunt novas tabulas...* Quelle espérance peut-on avoir en de tels gens, autre que confusion et pilleries?... Si la victoire était de leur part, encore qu'il y en eût quelques-uns, et de leurs chefs, qui eussent autre volonté, ceux-là ne pourraient être maîtres de ceux qu'ils conduisent; car, n'ayant argent pour donner, faudrait les récompenser sur les vaincus et les riches, et demeureraient les premiers auteurs de l'émotion populaire, sans pouvoir ni autorité pour empêcher le mal. *Les exemples s'en sont vus ès-histoires, comme de nos jours; nos majeurs en ont souffert*, etc... »

L'édit de juillet 1561 avait interdit l'exercice de la religion réformée, protégeant seulement les huguenots contre l'espèce d'inquisition populaire à laquelle on aurait voulu les soumettre; le libéralisme du chancelier l'Hôpital n'avait pu gagner davantage. Cependant, encouragé par cette circonstance, qu'à l'occasion de cet édit la majorité catholique dans le parlement n'avait été que de trois voix, il espéra obtenir un vote plus favorable et trouver un appui pour sa politique, dans une assemblée extraordinaire, composée de trois ou quatre députés de chacun des parlements du royaume, élus par leurs confrères, « parmi les plus suffisants de leur compagnie, » réunis à tous les conseillers du parlement de Paris, et appelés à donner leur avis sur ce qu'il y avait à faire. Ces députés étaient en quelque sorte, comme le leur dit en ouvrant la conférence le chancelier, « *les élus des élus*, » les représentants de la partie la plus grave et la plus éclairée de la nation. Il semblait

permis d'en espérer un peu de modération. Mais toute espérance à cet égard fut bientôt trompée, et l'on ne tarda pas à reconnaître que l'esprit le plus exalté d'intolérance et de fanatisme dominait parmi eux. Comme dans les assemblées précédentes, la majorité déclara qu'il fallait à tout prix « abolir les hérétiques, que c'était mal fait de les endurer... » Les mesures les plus violentes furent votées *en principe;* car lorsque les orateurs du parti modéré répliquaient « par quel moyen on les pourrait déchasser, les uns répondaient par signe, sans sonner mot, les autres disaient qu'il serait aisé, pourvu qu'on fût d'accord, sans se vouloir déclarer plus avant... Enfin, tout le monde criait qu'il y fallait remédier ; mais quand ce venait à particulariser les moyens qu'on pourrait prendre, chacun parlait et discourait selon sa fantaisie, sans y apporter autre chose, si ce n'est que *ceci ne peut pas demeurer ainsi;* ce que la reine régente reconnaît et confesse, mais désire qu'on lui montre quelque bon et sûr moyen [1]... » — En dernière analyse, au lieu d'une majorité de *trois* voix, « qu'en l'édit de juillet il avait obtenu au parlement; en cette dernière délibération, le parti catholique en obtint une de *vingt-quatre !*... Le temps peut-être nous fera sages, s'écrie Pasquier, mais ce sera à nos propres coûts et dépens!...»

Il restait démontré, par cette dernière expérience, que pour accorder aux huguenots une mesure quelconque de liberté religieuse, il fallait faire violence au sentiment national, et à la volonté formelle de la grande majorité du

[1] Mémoires de Condé.

pays. Le chancelier l'essaya enfin ; depuis le colloque de Poissy, il avait permis par tolérance aux ministres de faire prêche public, et leur avait désigné deux lieux, l'un près de la porte Saint-Antoine, nommé Popincourt, l'autre près de la porte Saint-Marceau. » L'édit de janvier 1562, réformant celui de juillet précédent, par lequel tout exercice public de la religion réformée était interdit, le permit hors des villes, dans les faubourgs, avec des précautions de police jugées nécessaires pour la sécurité des huguenots, et réservant aux officiers du roi le droit d'assister aux assemblées. « Toutes et quantes fois nos officiers ordinaires auxquels appartient la connaissance de la police, comme baillis, sénéchaux, prévôts, voudront aller aux assemblées de ceux de la nouvelle religion, pour y assister et voir quelle doctrine y sera annoncée, ils seront reçus et respectés, et si c'est pour prendre ou arrêter quelque malfaiteur, seront obéis et assistés. En second lieu, ceux de la nouvelle religion ne feront aucun synode ou consistoire, comme ils appellent leurs assemblées, si ce n'est par congé et en présence du gouverneur ou lieutenant général de la province. » — Ainsi, autorisation préalable et admission obligatoire des magistrats de police, étaient les seules réserves faites par le gouvernement en reconnaissant *le droit de réunion*. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce furent encore les derniers principes, et comme la dernière enceinte, défendue par le pouvoir dans sa plus récente bataille, perdue contre l'anarchie.

La délibération à laquelle donna lieu dans le parlement l'enregistrement de l'édit de janvier (1562) fut longue et violente : la tolérance coupable du gouvernement pour

les hérétiques y fût hautement condamnée. Au lieu de l'enregistrement pur et simple requis par le roi, la cour ordonna que des remontrances seraient adressées à Sa Majesté. Pour justifier cette apparente désobéissance, elle faisait observer d'abord « qu'elle n'avait en rien excédé ses pouvoirs, ni les traditions, en délibérant sur les dispositions de l'édit, quant au fond; qu'elle n'avait rien fait qui ne fût autorisé par les traditions et par l'esprit même de son institution. Les rois avaient voulu que leurs édits, traités et autres lettres patentes fussent adressés et enregistrés au parlement pour être autorisés par lui, après mûre délibération, seulement ce qui paraîtrait juste et utile. » De tout temps, ce fut la prétention du parlement d'être considéré comme une assemblée politique. La prétention était alors reconnue et encouragée par le chancelier lui-même : « Le roi estime, disait-il, que vous ne lui êtes pas conseillers seulement pour juger les procès; mais pour l'assister de vos soins dans les circonstances graves et difficiles. » Cependant il est aisé de prouver que la France n'a jamais été si désolée et si malheureuse que lorsque les parlements jouissaient le plus de l'autorité de rejeter les édits royaux. L'exercice de cette faculté fut la principale source des misères du royaume depuis 1562 jusqu'en 1594[1].

« Bien que la fin déclarée dans le présent édit, continuait la remontrance, soit fort spécieuse pour apaiser les séditions de ce royaume, le moyen avisé n'en est pas moins expresse permission de deux religions. La cour voit dans

[1] *Bayle*. Article du chancelier de l'Hôpital.

ce moyen très-grands dangers et inconvénients. Sans doute, elle ne peut assez louer la clémence et bénignité du roi, qui veut conserver ses sujets plutôt que de les exterminer par punition; toutefois, lorsqu'ils persévèrent dans leurs erreurs, est besoin de les réprimer... Ceux qui blâment la rigueur des édits rendus par les feu rois François Ier et Henri II offensent à tort leurs mémoires... Si le nombre des hérétiques s'est si fort accru dans ces derniers temps, c'est la coupable indulgence du gouvernement qu'il en faut accuser. On a vu souvent dans les provinces MM. les gouverneurs, envoyés par le roi, déclarer, au grand scandale de tous, n'avoir charge d'empêcher les prêches et assemblées, mais seulement les séditions. L'obéissance pour la volonté du roi a seule pu retenir le peuple de courir sus aux hérétiques !... En résumé, la cour déclarait expressément : *his verbis; non possumus nec debemus*, ne pouvoir en conscience autoriser la publication dudit édit, « dont la conséquence finale était de souffrir en un même royaume, et par loi expresse, deux religions; chose qui semble être impossible, et par le moyen de laquelle la société, qui doit être entre les hommes, mis en ce monde pour vivre ensemble en paix, union, repos et tranquillité, était entièrement violée, dissolue et corrompue. »

La résistance du parlement fut vivement encouragée et soutenue par le prévôt des marchands, auquel se joignirent plusieurs notables bourgeois de Paris. L'enregistrement de l'édit n'eut lieu que le 6 mars, sur l'ordre réitéré du roi, et après de nouvelles remontrances. Les présidents et conseillers, chargés par la cour de les porter à la ré-

gente rendirent compte de leur mission et de leurs inutiles instances pour ramener le gouvernement à la défense des principes qu'on le voyait avec douleur abandonner. Ils s'appliquaient dans leur harangue ces vers de Virgile :

> ..... Si Pergama dextra
> Defendi possent, etiam hac defensa fuissent

Car ils avaient fait tout ce qu'ils avaient jugé possible pour ouvrir les yeux de la reine régente et de ses ministres. » Tous les hommes importants du parti catholique firent entendre des plaintes amères. « On voyait bien, disaient-ils, que le gouvernement voulait préparer les esprits à l'établissement d'un *interim*, comme en Allemagne, pour arriver plus tard à l'abolissement complet de la religion et Église romaine... Ces troubles, dont on effrayait l'opinion publique, ne procédaient que de l'indulgence avec laquelle on avait traité les hérétiques, de la faiblesse ou de la complicité des magistrats; si l'on avait tenu la main sérieusement à l'observation de l'édit de juillet[1], chassé tous les ministres, interdit les assemblées, les choses n'en seraient point arrivées où elles sont aujourd'hui... Pour eux, voyant la religion trahie, et le gouvernement du roi s'engager décidément dans une voie funeste, ils aimaient mieux se retirer; comme de fait, ils partirent de la cour au mois de novembre. »

C'est alors que se forma entre le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, ce qu'on a nommé le *triumvirat;* véritable en-cas de gou-

[1] 1562

vernement insurrectionnel, organisé avec l'intention nettement avouée de défendre des intérêts que le gouvernement légitime était accusé de trahir, et de faire prévaloir contre la politique personnelle, la politique de la majorité. Voilà où avait abouti, en dernière analyse, le gouvernement parlementaire du chancelier de l'Hôpital. Loin d'arrêter la révolution, il en avait rendu la crise tout à la fois plus imminente et plus dangereuse. En consultant à plusieurs reprises le pays dans l'espoir de lui faire dire autre chose que ce qu'il voulait dire, en provoquant imprudemment une manifestation imposante de la volonté nationale, il avait mis le gouvernement du roi dans l'alternative d'abdiquer pour accepter purement et simplement l'odieuse mission de faire exécuter l'inique sentence rendue contre la minorité par la majorité, ou de faire prévaloir à tout prix sa volonté personnelle, après avoir bien constaté lui-même que cette volonté était entièrement contraire à celle du pays. Il avait ainsi dépopularisé le pouvoir royal au moment même où l'exercice énergique et spontané de ce pouvoir allait devenir plus que jamais nécessaire.

Est-ce donc à dire, encore une fois, que l'intervention des assemblées représentatives dans le gouvernement d'un grand pays soit toujours inutile ou dangereuse, qu'il n'y ait jamais à tenir aucun compte de l'opinion publique, et qu'en règle générale il n'y ait pas de salut pour une société hors du pur despotisme? Bien loin de nous la pensée d'une telle absurdité: non, ce n'est certes pas là ce que nous prétendons conclure. La démoralisation croissante et la fin misérable des États de l'antiquité soumis constitutionnellement à ce régime ordinaire du despotisme suffiraient seules pour faire

justice de cette odieuse théorie. Plaise à Dieu qu'un jour notre histoire moderne ne lui donne pas encore à nos dépens un plus éclatant démenti !... — Ce que nous avons voulu prouver, c'est que les institutions libérales, la discussion, la publicité, le concours des assemblées parlementaires, sont des fruits de la paix, à l'usage seulement des populations pacifiques et disciplinées. Elles honorent les citoyens qui savent en jouir, facilitent le développement des sociétés, mais seulement quand les citoyens ont l'amour et le respect du pouvoir constitué, quand les sociétés, pénétrées d'une sainte horreur pour les révolutions, ne veulent autre chose que marcher régulièrement, paisiblement, dans la voie d'un progrès lent et modéré. « En saison où il y a trouble et division, l'assemblée des trois états est très-dangereuse ; car, de soi, le peuple est ductible et inconstant, et, ayant autorité, insolent [1]. » La constitution de l'Église, qui peut être impunément plus libérale qu'aucune constitution temporelle, parce que, chez elle, l'autorité est aussi plus indépendante et plus forte, la constitution de l'Église admet une assemblée délibérante, comme un des éléments nécessaires de ce pouvoir auquel l'infaillibilité est promise. Elle le peut sans danger, parce que là, d'une part, la discussion est contenue dans des limites infranchissables posées par la foi, et que de l'autre le gouvernement de l'Église est divinement protégé contre les révolutions. Mais cette protection manque aux sociétés humaines ; aussi, quand une fois le vent du désordre commence à souffler sur elles, ces mêmes institutions, qui les faisaient prospé-

[1] Mémoires de Condé.

rer, les font périr. — Par un temps calme, en pleine mer, un habile marin, sûr de sa route, déploie sans crainte au vent toutes ses voiles, et s'avance hardiment. — Voit-il se former un orage ou les courants prêts à pousser son vaisseau contre les écueils, il ralentit sa marche, cargue ses voiles, et ne compte plus que sur le gouvernail pour lutter contre la tempête. « Or, la comparaison du peuple à la mer est très-juste, pour être violent et inconstant l'un et l'autre [1]. »

Le chancelier de l'Hôpital fit tout le contraire. Au fort de la tempête révolutionnaire, il quitta imprudemment le gouvernail pour mettre le vaisseau sous toutes ses voiles. — Il put constater lui-même le résultat de cette manœuvre, et vécut assez pour voir, en 1572, le principe de la souveraineté du peuple aboutir à ses dernières conséquences. La perte d'une illusion chérie ajouta un douloureux sentiment d'amertume à l'horreur que lui inspira la catastrophe de la Saint-Barthélemy. « Quand on n'a pas réussi, disait-il avec découragement, à prévenir de pareils malheurs, il ne reste plus qu'à mourir... »

La mémoire du chancelier de l'Hôpital n'en reste pas moins à juste titre grande et honorée dans notre histoire, et son nom, de ceux qu'il n'est pas permis de prononcer sans respect. Sa répugnance pour l'emploi de la prérogative royale, son désir constant de partager, avec des assemblées législatives, la responsabilité du pouvoir, furent sans doute la conséquence de la faiblesse de ses convictions personnelles, plutôt que de vrais instincts libéraux, tels

[1] L'Hôpital, Harangue au parlement.

qu'on les comprend aujourd'hui. Mais, quelle qu'en fut la cause, ces sentiments ont dû lui assurer les sympathies d'une génération que préoccupe avant tout le désir de prémunir la société contre les abus du gouvernement personnel, et d'entourer l'exercice du pouvoir de garanties permanentes. L'éloge du chancelier de l'Hôpital a été écrit, dans cette pensée, par l'un des interprètes les plus éclairés comme les plus convaincus du libéralisme moderne [1].

[1] M. Villemain, *Éloge du chancelier de l'Hôpital.*

CHAPITRE III

LA SAINT-BARTHÉLEMY

> A peu que je n'entre en haine irréconciliable contre toute domination populaire, quoique elle me semble la plus naturelle et la plus raisonnable....
>
> MONTAIGNE, liv. I.

Le parlement de Paris montrait assez, par sa répugnance à enregistrer l'édit de janvier [1], qu'il ne prêterait pas au gouvernement du roi un concours bien actif pour en assurer l'exécution fidèle. Cependant il ne s'en tint pas là; et, comme pour mettre sa responsabilité complétement à couvert, il exigea de ses propres membres un serment formel et public d'orthodoxie. « La cour ordonna, toutes chambres assemblées, que chacun des présidents, maîtres des requêtes et conseillers ferait profession de sa foi et religion; icelle jurerait en pleine cour, promettant et affirmant de garder et observer la religion ancienne catholique, apostolique et romaine, ensemble l'État et obéissance au roi, le tout sous peine d'être privé de son état ou au-

[1] 1562.

tres plus graves peines au besoin... » Et telles étaient les exigences de l'opinion publique, que même cette concession spontanée du parlement ne la satisfit pas encore complétement. Le 12 novembre 1562, « une remontrance et requête verbale fut faite par aucuns capitaines des dixaines de la ville, portant que plusieurs de messieurs de la cour suivaient ordinairement les prêches, usaient des sacrements de la nouvelle religion, et faisaient assemblée en leurs maisons, dont le peuple se montrait justement scandalisé et ému ; ladite requête demandait que ceux-là ne fussent reçus en ladite cour, quelque confession de foi qu'ils eussent faite ou voulussent faire, et qu'il leur fût commandé de vider la ville, parce que le peuple crie et que telles nouvelles choses sont cause des troubles qui sont au royaume... La cour, la matière délibérée, arrêta que lesdits capitaines seraient mandés venir le lendemain matin à sept heures en icelle, et admonestés de continuer leur bon zèle ; il leur fut dit que s'il y avait quelqu'un de leur dixaine et quartier, soit officier du roi en cette cour ou autre, qui fût noté ou suspect de la nouvelle religion, on eût à en dresser procès-verbal et à en informer le procureur général du roi pour en être par la cour ordonné, toute autre affaire cessante et postposée... »

On le voit, c'était une véritable inquisition populaire subie, acceptée, encouragée ; le tribunal de ce nom et d'odieuse mémoire qui, grâces au ciel, n'a jamais été établi en France, n'avait d'autre effet, là où il existait, que de régulariser ce que le désordre obtenait chez nous de la faiblesse ou de la complicité des grands corps de l'État.

Vers la même époque, une ordonnance arrachée au roi

par les exaltés du conseil, enjoignit à tous les huguenots qui se trouvaient à Paris de « vider hors de la ville dans un bref délai. » Cette ordonnance, portée au parlement, y fut accueillie avec satisfaction par la majorité, et lue toutes les chambres assemblées. Le président « remontra *fraternellement* à ceux des conseillers qui étaient de la prétendue religion (sans toutefois nommer ni désigner personne) qu'ils eussent à se retirer; qu'autrement, si mal leur en advenait, ils ne s'en devaient prendre qu'à eux-mêmes, ayant été avertis; car on ne pourrait aisément contenir le peuple de leur courir sus, de les piller et saccager; qu'il valait donc mieux qu'ils se retirassent pour quelque temps dans leur maison des champs, sans scandale... Il leur dit en outre que, la veille, le peuple, à la procession du saint-sacrement, avait remarqué l'assistance de plusieurs conseillers, lesquels n'étaient entrés en leur église ni paroisse, les uns quatre, les autres dix ans avant; qu'on voyait donc bien que c'était *feintise* et qu'on ne laisserait, s'ils n'obéissaient à l'ordonnance au plus vite, de piller leurs maisons [1]... »

Les moindres circonstances, en effet, étaient observées avec une curiosité malveillante et servaient à désigner les suspects. « Le 22 mars [2], jour de Pâques fleuries, les uns remarquèrent bien les autres, car les papistes portaient tous, ce jour-là, des rameaux aux mains suivant l'ancienne coutume, et ceux qui, au fond du cœur, étaient huguenots, n'en portaient pas, plusieurs même se moquaient de ceux

[1] Mémoires de Condé.
[2] 1562.

qui en portaient, mais l'on put bien connaître que le nombre des papistes était *trop plus grand* sans comparaison que celui des huguenots [1]. » Le dimanche de la Quasimodo [2] l'émeute prit le caractère d'une véritable insurrection. Le peuple se porta en foule à Popincourt, abattit la maison où les huguenots se réunissaient sous le bénéfice de l'édit. « On arracha tous les bois et les poutres, et on porta processionnellement ces débris devant la maison de ville, où ils furent brûlés aux acclamations de la multitude, qui répétait que *Dieu n'avait pas abandonné le bon peuple de Paris* [3]. »

Cependant le gouvernement s'épuisait en vains efforts pour maintenir l'ordre matériel et faire observer son édit. Le 9 avril [4], il faisait proclamer publiquement à son de trompe la défense la plus sévère de s'injurier l'un l'autre pour cause de religion; « et pour ce que ceux de l'ancienne religion saccageaient quelques maisons des huguenots, il commandait, *à peine de vie*, que n'y eût homme qui eût à faire plus telle violence.... » Pour assurer le respect de la loi et le repos des citoyens, la reine mère avait ordonné que l'on donnerait à M. de Montmorency trois cents soldats levés aux frais de la ville; mais, quand on vint demander aux autorités municipales de faire les fonds pour le payement de ces trois cents hommes, elles répondirent que le peuple n'entendait pas payer ceux qui n'avaient d'autre mission que de garder et de favoriser les hugue-

[1] Journal de 1562. Anonyme. Revue rétrospective, 1re série.
[2] 5 avril 1562.
[3] Journal de 1562. Anonyme.
[4] 1562. *Ibid.*

nots... Les bourgeois et marchands se plaignaient amèrement de M. de Montmorency... « Il y avait tant de licence à chacun de porter armes, qu'il n'y avait édit qu'on voulût garder. Par toute la ville, tant oyait on les arquebusades, qu'il semblait que Paris fût une ville de frontières. » C'était à la bourgeoisie seule que le peuple voulait voir confier la police de la ville. L'année précédente, un désarmement général avait eu lieu. Les armes avaient été rapportées à l'Hôtel de Ville, par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon. Elles furent alors rendues; le guet et la garde bourgeoise réorganisés. C'était le commencement d'une tragédie qui devait se jouer au milieu des bons bourgeois, et à leurs dépens. « Dieu veuille, disaient les « plus sages, qu'il n'y aille que de nos bourses [1]... »

Le 11 mai [2], les citoyens et manants s'assemblèrent chacun en son quartier pour élire un capitaine et un lieutenant, lesquels procédèrent à un recensement général dans leur quartier respectif, faisant rôle de tous ceux qui pouvaient porter les armes. Il fut ordonné que chaque chef de maison se tînt prêt, « pour la *tuition* et défense de la ville, et marcher, s'il était besoin, là où il lui serait commandé par son capitaine. » Cette armée populaire échappait entièrement à l'action du pouvoir royal. Les bourgeois ne recevaient d'ordre que de leurs échevins; le corps municipal siégeait en permanence, et toutes les mesures à prendre étaient délibérées à l'Hôtel de Ville, comme aux plus beaux jours d'un gouvernement provisoire. A l'exemple du par-

[1] Pasquier.
[2] 1562.

lement, qui avait exigé de tous ses membres un serment public d'orthodoxie, le prévôt des marchands, les échevins et conseillers de ville, procureurs, receveurs, quarteniers, ainsi que les sergents de la ville, et autres officiers, durent faire une profession de foi pareille. La cérémonie eut lieu le 27 juillet avec une grande solennité, en présence du grand vicaire de l'évêque. Par faiblesse ou par sympathie, le parlement approuva et encouragea tous ces actes, qui frappaient de déchéance le gouvernement légitime, et faisaient de plus en plus passer le pouvoir aux mains de la multitude. Le 13 juillet [1], sous prétexte « d'obvier aux assemblées et conventicules qui se faisaient journellement, tant à Paris que dans les autres villes et villages du ressort, la cour permit à tout manant et habitant desdites villes de se réunir et de s'armer pour dissiper par la force ces assemblées illicites. » Ce ne fut pas même assez du serment obtenu des fonctionnaires municipaux et de tous les personnages officiels, on en exigea un pareil du moindre particulier, pour peu que sa foi parût suspecte. « Les commissaires des quartiers s'en allèrent par toutes les maisons indiquées par les voisins faire faire profession de foi aux maîtres et aux maîtresses de ces maisons. A ceux qui refusèrent et demeurèrent dans leur opinion, il fut commandé, sous certaine et grave peine, de vider la ville dans deux fois vingt-quatre heures... »

Tel était, en dernière analyse, le résultat de cet édit de janvier [2], par lequel le chancelier de l'Hôpital « avait cru

[1] 1562
[2] 1562.

jeter les fondements de la paix publique [1]. » La guerre civile était dans l'air; chacun fourbissait son harnais; monsieur le chancelier s'en montrait contristé, mais tous les autres y prenaient plaisir [2]. » Le 27 décembre, les huguenots, usant de la permission à eux donnée par l'édit, tenaient assemblée publique au faubourg Saint-Marceau, en un lieu dit le *Patriarche*. « Voilà que ceux de Saint-Médard, après leurs vêpres dites, commencèrent, de malice délibérée, à sonner toutes leurs cloches ensemble, d'un tel branle, qu'il était impossible d'entendre le prêche. Les anciens allèrent s'en plaindre; mais, incontinent, le curé fit fermer les grandes portes de l'église et sonner les cloches à plus grand branle encore, et en manière du son du tocsin. » On se battit avec acharnement; il y eut des morts et des blessés de part et d'autre, et le guet, suivant son usage, prit parti pour les catholiques.

C'était bien pire encore dans les provinces. A Cahors, le peuple, convoqué au son du tocsin, enferma les huguenots dans une maison où ils célébraient leur prêche; puis mit le feu à la maison et massacra les malheureux qui essayaient d'en sortir. Aux environs de cette même ville de Cahors, les paysans huguenots firent périr avec tous les raffinements de la plus odieuse cruauté le baron de Fumel, leur seigneur [3]. Monluc fut chargé de le venger; on sait comment il s'acquitta de la commission... « On pouvait connaître par là où il était passé, car par les arbres sur le chemin on trouvait les enseignes. » — A Toulouse, à

[1] Bayle.
[2] Pasquier.
[3] François, baron de Fumel, capitaine des gardes de la Porte, avait

Tours, à Amiens, et dans beaucoup d'autres villes, le peuple imita ou surpassa le massacre de Cahors. A Sens, dont le cardinal de Guise était archevêque, les cloches de la cathédrale furent sonnées pendant trois jours pour exciter les catholiques à égorger les huguenots. « Peu de temps après, comme le roi se promenait du Louvre aux Tuileries, sur le bord de la rivière, un corps flottant sur l'eau, le visage contre le ciel, s'arrêta droit devant lui, qui demandant ce que c'était, un gentilhomme lui répondit que c'était un de ceux qu'on avait tués à Sens, qui venait lui demander justice. Le cardinal de Guise, qui accompagnait le roi, se hâta de lui faire prendre un autre chemin [1] ... » Cependant la reine mère suivait par des agents secrets d'actives négociations avec le prince de Condé, qui la pressait de quitter Paris, où l'autorité royale était désormais paralysée, pour venir se mettre avec son fils sous la protection des huguenots. Elle était alors établie au bois de Vincennes, « non sans regret de voir que les affaires s'acheminaient au combat... » — La présence du roi dans un parti était beaucoup alors ; « c'était un étendard facile à

été ambassadeur du roi Henri II auprès de Soliman II. Il était un des principaux chefs du parti catholique en Guyenne ; assiégé par les protestants du Quercy et de l'Agenais dans son château de Fumel, sur la rivière du Lot, il fut fait prisonnier et massacré le 22 novembre 1561. C'est pour le venger que Catherine de Médicis envoya Montluc en Guyenne ; « car, dit celui-ci, *cela avait donné plus de travail à l'esprit de la reine que tout le demeurant...* » Le fils du baron de Fumel, échappé par miracle aux assassins de son père, et toujours fidèle à la cause des catholiques, périt glorieusement à la bataille de Coutras. — (Voir d'Aubigné et de Thou.)

[1] Théodore de Bèze.

reconnaître et à suivre [1], » et son union publique avec la minorité pouvait rétablir en faveur de celle-ci l'équilibre. Malgré sa répugnance pour les résolutions nettes et compromettantes, la régente finit par s'y résigner, comme à la seule chance qui restait encore de prévenir une rupture définitive. Elle partit donc clandestinement [2], et se retira à Melun, emmenant avec elle Charles IX, alors âgé de onze ans.

Ce départ et l'enlèvement du roi causèrent dans Paris un soulèvement général. Jamais la présence du chef de l'État dans sa capitale n'est réclamée avec une jalousie plus inquiète, que dans les moments où son autorité réelle est le plus méconnue; les factieux tiennent à couvrir de sa responsabilité officielle toutes les mesures qu'ils savent alors arracher à sa faiblesse. A peine Catherine de Médicis était-elle arrivée à Melun que le prévôt des marchands nommé Marle, les échevins et tout le corps municipal suivi de nombreuses bandes populaires, partirent de Paris pour aller la chercher et ramener le roi. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, marchait à leur tête. Il avait fait récemment sa paix avec les triumvirs, et comptait alors comme un des chefs de la majorité catholique. « Madame, dit-il à la reine mère en la prenant par le bras, il faut venir avec nous vers Paris, où l'on nous mande; monseigneur le roi voudra bien aussi nous suivre... » Plusieurs messages avaient été adressés au prince de Condé par la régente, qui l'appelait à son secours; elle s'efforça de re-

[1] Pasquier.
[2] Mars 1562.

tarder le départ afin de laisser à ce sauveur le temps d'arriver. Mais, l'impatience des Parisiens devenant de plus en plus menaçante, il fallut céder, et consentir enfin à se mettre en marche. La petite troupe du roi de Navarre forma un carré où entra la reine, tenant par la main le jeune roi, qui serrait les poings et pleurait de colère. Quelques heures plus tard, l'avant-garde du prince de Condé, accourue pour empêcher l'enlèvement, rejoignait près de Fontainebleau le triste cortége. Quelques coups de pistolet furent échangés. Mais l'escorte royale fit bonne contenance et ne se laissa pas entamer. Les augustes prisonniers furent conduits d'abord à Vincennes; peu de jours après le parti, ne s'en croyant pas encore assez assuré à Vincennes, les fit venir à Paris.

Le duc de Guise y avait fait, peu de semaines auparavant, une entrée solennelle; reçu avec enthousiasme par la population « jusqu'à crier à haute voix dans les rues sur son passage : *Vive M. de Guise!* » sans que ledit seigneur montrât que cela lui déplût aucunement. Incontinent après qu'il fut arrivé dans la ville, il commença à tenir tous les jours conseil particulier avec le connétable, le maréchal de Saint-André, le maréchal de Brissac. — Indignés de voir la régente se rapprocher de plus en plus des réformés et du prince de Condé, les catholiques de Paris l'avaient appelé à leur secours; il était parti de Joinville à la fin de février avec une escorte nombreuse, qui à la fin de chaque journée le devenait davantage. En traversant la petite ville de Vassy sur la frontière de Champagne, quelques-uns de ses gens se prirent de querelle avec les huguenots, alors réunis pour célébrer leur prêche. Des

injures on en vint aux coups. Le duc accourut pour apaiser le désordre ; mais il ne put séparer les combattants, et dans la mêlée fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Cet accident porta à son comble la fureur des catholiques. Ils entrèrent d'assaut dans la maison où se faisait le service, brisèrent la chaire du ministre, déchirèrent les livres, et passèrent au fil de l'épée hommes, femmes et enfants.

Même à son lit de mort, le duc de Guise a repoussé énergiquement la responsabilité de cette catastrophe, et l'a présentée toujours comme un accident fortuit, dans lequel les huguenots furent les agresseurs. Quoi qu'il en soit, le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France, et servit dans la suite de prétexte aux huguenots, pour accuser le duc de Guise d'avoir été le premier auteur des guerres civiles. A l'occasion du massacre de Vassy, en effet, la guerre régulière, organisée, éclata. Le prince de Condé « franchit le Rubicon, disant qu'il chargeait les armes pour délivrer de sa captivité le roi, détenu prisonnier par *les autres*. » Ce fut avec « grande joie et allégresse de tous » que la populace de Paris vit s'engager la lutte. — Mais les hommes sérieux, qui avaient la conscience que sur eux pèserait un jour la responsabilité des événements, ne se dissimulèrent ni les conséquences ni la gravité de cette résolution. Le prince de Condé confia ses inquiétudes et ses scrupules à l'amiral de Coligny. « Il n'est plus temps de délibérer, répondit celui-ci. — Je le vois bien, répliqua le prince ; nous sommes si fort enfoncés dans l'eau, qu'il en faut boire ou se noyer !... »

En fait cependant, au point où en étaient arrivées les choses, et vu l'état d'hostilité haineuse où se trouvaient

déjà depuis longtemps les partis, on peut dire que la véritable guerre, la guerre *militaire*, fut un bienfait; elle ne créait pas le désordre, elle le régularisait au contraire; et son résultat, quel qu'il fût, pouvait apporter un jour une base propre à la reconstitution d'une société qui, abandonnée à elle-même, tendait évidemment à se dissoudre. Les hommes d'État modernes cherchent à résoudre le problème de la paix perpétuelle à peu près comme les alchimistes du moyen âge celui de la pierre philosophale. Ils ont porté contre la guerre en général, contre l'influence légitime et moralisatrice des arrêts rendus par la victoire dans les affaires de ce monde, un absolu et injuste anathème. Sans doute, c'est une responsabilité effrayante à assumer sur sa tête que celle de l'application d'un pareil remède aux maux d'une société. « La guerre est un remède violent et extraordinaire qui, en guérissant une plaie en refait d'autres. Pour cette raison, n'en doit-on user qu'extraordinairement[1]. » La responsabilité est effrayante surtout dans un temps d'incertitude et de révolutions, où personne (et c'est là précisément le mal) ne se sent, la main sur la conscience, bien sûr d'avoir raison de tout point. Il n'en est pas moins vrai cependant que la guerre est un moyen consacré par le droit public universel d'acquérir la légitimité, la propriété, voire même la famille, témoin la guerre des *Sabines*, la plus juste comme la plus heureuse dans ses résultats, de toutes celles de l'antiquité.

D'ailleurs, ce n'était pas entre la guerre et la paix qu'il

[1] Mémoires de Lanoue.

y avait lieu de choisir à l'époque dont nous parcourons l'histoire; et à aucune époque assurément un esprit sensé n'hésitera jamais en présence d'une pareille alternative. C'était entre une lutte ouverte, loyale, sincère et un état d'hostilité permanente de deux fanatismes inconciliables, celui de la conservation et celui du progrès; chacun voulant absorber l'autre, et régner sans partage sur la société conquise et dominée par lui. C'est alors que la guerre est plus que jamais de *droit divin;* c'est alors que l'intervention de la force matérielle, dont la guerre est la plus intelligente, la plus noble, la seule honorable expression, devient légitime et utile. Singulière contradiction de nos idées modernes à ce sujet!... On semble vouloir adopter aujourd'hui, comme principe fondamental du gouvernement, la souveraineté du peuple; le droit inviolable, absolu, des majorités numériques. Certes, c'est là un principe matériel s'il en fut, et, quelque respect que l'on veuille professer pour la légitimité des multitudes, elle appartient plutôt au règne *animal* qu'au règne *intellectuel.* Dans tous les cas, ce souverain, pas plus qu'aucun autre, n'a droit à un pouvoir illimité. Le despotisme d'une majorité n'est pas moins avilissant pour ceux qui le subissent que celui d'un homme; et quel autre contre-poids possible au despotisme du nombre que le droit reconnu à la minorité de recourir aux armes, d'en appeler au jugement de Dieu par une bataille? Là, du moins, le plus *brave* l'emporte quelquefois sur le plus fort. A la guerre, le *fait* n'est pas toujours uniquement brutal, et la dignité humaine se trouve ainsi à moitié sauvée.

Encore une fois, la paix vaut mieux que la guerre;

c'est ce que personne jamais n'imaginera de contester. Mais encore une fois aussi, quand la paix n'existe pas, lorsque dans une société les esprits et les cœurs sont divisés sur des questions essentielles, vitales, à ce point qu'une conciliation sincère est impossible, alors mieux vaut incontestablement la guerre que cette combinaison mixte qui permet de travailler légalement à *séduire* les masses populaires, mais qui défend de les *dompter*, de les dominer ouvertement; qui reconnaît pour chefs légitimes de l'opinion des orateurs de carrefour, de préférence à des généraux d'armée. L'éloquence des tribuns populaires, espèce de musique politique, entretient chez les citoyens une exaltation plus dangereuse que la musique militaire chez les soldats; et, en dernière analyse, son résultat est à peu près le même. Dans un cas comme dans l'autre, c'est toujours un recours à la force matérielle, dont le joug est odieux en soi, et à la longue impuissant. Peut-être la cause dont une bataille rangée assure pour un temps le succès n'est pas toujours la plus juste; mais n'est-ce pas la condition nécessaire de tous les jugements humains, et peut-on soutenir que nos constitutions modernes aient découvert un oracle plus infaillible? En quoi les décisions d'une majorité sont-elles plus indépendantes et plus respectables que les résultats d'une victoire? Faut-il donc considérer comme un progrès des lumières et de la dignité humaine cet état social où tout est permis, *fors les coups*, et dans lequel le gouvernement d'un grand peuple semble avoir adopté pour devise cette maxime du valet d'Amphitryon :

> ..... Pour des injures,
> Dis-m'en tant que tu voudras;

Ce sont légères blessures,
Et je ne m'en fâche pas !

Une fois la guerre ouvertement déclarée, le prince de Condé fut reconnu chef des protestants, malgré sa qualité de prince du sang, laquelle ne laissait pas d'éveiller contre lui la méfiance d'un parti dont les tendances démocratiques se trahissaient déjà ouvertement. En toute occasion, cependant, il proclamait son respect pour le nom et l'autorité du roi. Dans les commissions que donnaient les capitaines des huguenots, chacun prenait le titre de « chef de l'armée mise sus en ces pays *pour le roi et sous l'autorité de monseigneur le prince de Condé, protecteur et défenseur de la maison et couronne de France !...* » Ainsi se préparait de plus en plus la déchéance effective de l'autorité royale et la substitution d'un pouvoir collectif à l'unité du gouvernement, sous le chef reconnu de l'État : c'est le point de départ ordinaire de l'anarchie. A l'intérieur, la prodigieuse quantité de manifestes et de contre-manifestes publiés par les catholiques et les huguenots témoigne du prix qu'attachaient les uns et les autres à se concilier l'opinion publique, en même temps que l'importance dès lors acquise par la presse, dont le gouvernement avait essayé vainement de réprimer les excès [1]. A l'extérieur, les chefs des deux partis cherchaient à négocier des alliances.

[1] Par une ordonnance du 29 janvier 1563, le roi désigna « quatre bons et notables personnages, pour aller visiter les libraires et imprimeurs de la ville, pour garder et empêcher que l'on vendît ou imprimât plus livre, figure, peinture ou portrait qui fût pour émouvoir le peuple à sédition, surtout pour empêcher qu'on n'imprimât plus rien aux faubourgs, desquels on fit lever et ôter toutes les imprimeries. »

Le prince de Condé et plus tard, à son exemple, ce roi de Navarre qui fut Henri IV, au cœur et aux instincts si éminemment patriotiques, appelaient en France sans scrupule leurs frères d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse. Les huguenots livraient à Élisabeth, pour en obtenir un secours de dix mille hommes, la ville du Havre, qu'elle devait garder au nom du roi de France jusqu'à la fin des troubles [1]. De son côté, le chef le plus considéré du parti contraire, le duc de Guise, sollicitait les secours du roi d'Espagne, du pape et du duc Savoie. Pour s'assurer contre les insurgés les secours de ce dernier, le gouvernement de Charles IX consentit à un sacrifice qui dut coûter à l'orgueil national. Turin, Pignerol et plusieurs places qui nous livraient l'entrée de l'Italie, dans lesquelles le traité de Cateau-Cambrésis nous avait, malgré nos revers, reconnu le droit de tenir garnison, furent évacuées et définitivement rendues au vainqueur de Saint-Quentin.

La sanglante bataille de Dreux, livrée le 19 décembre 1562, fut l'événement de la première guerre; on peut dire de la première campagne, car la guerre, en réalité, ne cessa plus qu'en 1594. A la bataille de Dreux, la lutte fut acharnée entre les soldats, plus animés encore que leurs chefs; la nuit seule, qui ne permettait plus de distinguer « les *rouges* et les *blancs* [2] (c'était la couleur des deux partis), put les contraindre à la retraite. Il y eut *huit mille morts* sur *trente mille combattants*, beaucoup de blessés, peu de prisonniers. Le maréchal de Saint-André fut tué;

[1] Convention d'Hamptoncourt, 1562.

[2] Les catholiques portaient alors l'écharpe rouge, et les huguenots l'écharpe blanche.

les deux généraux en chef, le prince de Condé et le connétable de Montmorency, réciproquement prisonniers. Le duc de Guise, qui commandait la réserve, ne se mit en mouvement, pour rétablir le combat et décider la victoire, qu'après avoir laissé battre le connétable et vu la déroute d'une partie de l'armée. Quelques fuyards avaient déjà porté l'alarme jusqu'à Paris. Elle y fut extrême, dans le public plus encore qu'à la cour. « Eh bien, dit la reine mère avec toutes les apparences d'une facile résignation, nous prierons Dieu en français. » Lorsqu'on apprit, quelques heures plus tard, la victoire du duc de Guise, l'enthousiasme populaire prouva que l'opinion publique était moins indifférente, et il fallut bien que le gouvernement parût s'associer à la joie générale sous peine de perdre tout crédit. « Les cloches furent mises en branle en signe d'allégresse, » et des processions nombreuses parcoururent la ville, dont toutes les maisons furent spontanément illuminées.

Avant la bataille de Dreux, l'armée du roi avait assiégé et pris d'assaut la ville de Rouen, « par le bon conseil et magnanimité du seigneur de Guise, à tout le moins le bruit commun lui en bailla l'honneur... » La mort du roi de Navarre, la victoire de Dreux, la captivité du connétable, furent autant de circonstances qui augmentèrent son autorité et lui firent « gagner telle vogue et crédit entre les catholiques, qu'il put soutenir sa querelle de lui-même sans l'interposition d'un prince du sang dont il avait fait jusqu'alors prétexte. » Il entreprit le siége d'Orléans. Au moment de donner l'assaut à la ville, dont il avait déjà occupé les faubourgs, « ce guerrier inexpugnable, sur lequel

le peuple fichait les yeux avec espoir, fut tué le plus poltronnement que l'on saurait dire, par un portant le nom de Poltrot. » C'était un gentilhomme angoumois, d'abord ardent catholique et qui avait passé sa jeunesse au service d'Espagne, puis devenu protestant avec plus de fanatisme encore; témoin des cruautés de Montluc dans le Languedoc et la Guyenne, il avait juré de venger ses frères. Au moment de son arrestation, il désigna l'amiral de Coligny comme complice de son crime, accusation qui ne paraît pas prouvée, contre laquelle l'amiral a toujours énergiquement protesté, et dont, par une lettre écrite à la reine mère au commencement du procès de Poltrot, il offrit de venir se justifier si on lui accordait un sauf-conduit. « Cependant, ajoutait-il, ne pensez pas que ce que j'en dis soit pour regret que j'aie à la mort de M. de Guise, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pût advenir à ce royaume et à l'Église de Dieu... Et aussi, s'il plaît à *Votre Majesté*, ce sera le moyen pour mettre ce royaume en repos... » Cette lettre accrédita, loin de la détruire, l'accusation portée contre l'amiral. « Il y a, écrivait Pasquier, un manifeste envoyé par le sieur de Coligny, par lequel il n'avoue pas franchement avoir consenti à cette mort; mais aussi s'en défend-il si froidement, que ceux qui lui veulent du bien souhaiteraient, ou que du tout il se fût tu, ou qu'il se fût mieux défendu... »

Quoique la ville d'Orléans fût réduite aux dernières extrémités, on ne livra pas l'assaut, et le siége fut levé. « La reine mère ne s'endormait pas pour pacifier toutes choses; mais elle n'y avait pu atteindre jusqu'alors parce que le prince de Condé et le conseil des calvinistes étaient

demeurés fermes en ces trois points : 1° l'observation de l'édit de janvier sans restriction ; 2° que les sieurs de Guise, qui avaient les premiers pris les armes, les quitteraient aussi les premiers ; 3° finalement, qu'ils désempareraient la présence du roi. Conditions impossibles, car, accorder le premier article, c'était offenser la ville de Paris à laquelle on ne voulait déplaire, et quitter les premiers les armes, c'était se mettre en la miséricorde et merci de son ennemi... »

La mort de M. de Guise rendit cependant un peu de liberté à l'action du pouvoir royal, et la régente se hâta d'en profiter en travaillant à une paix « pour à laquelle parvenir, elle ne rencontrait plus si grande résistance. » Cette paix fut conclue dans la ville d'Amboise, le 19 mars 1562, et fit aux huguenots d'importantes concessions. « Toutes injures provenant des troubles étaient remises et pardonnées ; tous arrêts et jugements donnés contre ceux de la religion, cassés ; chacun d'eux remis en ses biens, prérogatives et dignités. Le prince de Condé, l'amiral et autres de leur association, tenus pour bons et loyaux sujets du roi ; tous les deniers par eux levés pour les besoins de la guerre, alloués. Ils s'engagaient, de leur côté, à remettre aux mains du roi toutes les villes par eux prises ; mais il leur serait loisible d'y exercer leur religion ; et quant aux autres, il leur serait assigné en chaque siége présidial une ville pour l'exercice d'icelle, fors et excepté dans la ville, prévôté et vicomté de Paris, en laquelle néanmoins, nul ne pourrait être recherché de sa conscience pour le fait de la religion. On accordait aux seigneurs haut-justiciers l'exercice de la religion dans les

terres de leurs domaines, et aux autres nobles dans l'intérieur de leurs maisons. Enfin, le roi déclarait prendre huguenots et catholiques *d'une même balance en sa protection et sauvegarde*, comme étant également ses vrais et loyaux sujets. Le prince de Condé et le connétable furent immédiatement remis en liberté. Les prisons ouvertes à tous les autres prisonniers, et tous d'un commun accord, tant d'une que d'autre religion, s'acheminèrent à la rescousse de la ville du *Havre-de-Grâce*, occupée par les Anglais, laquelle fut reprise peu après. »

En accordant, après une victoire, des conditions aussi favorables aux vaincus, le gouvernement s'aliénait de plus en plus la confiance du pays, et blessait au vif le sentiment public. Le parlement refusa d'abord d'enregistrer l'édit de pacification, et ne céda [1] que sur l'ordre exprès du roi, signifié par le duc de Montpensier, et sur les instances les plus pressantes de la reine mère. Les lettres de pardon accordées aux hérétiques excitèrent surtout au sein du parlement « telle dispute, qu'elles durent être retirées, attendant, écrivait Catherine de Médicis, ce que le temps apportera de meilleur là dessus... » Au lieu des formes solennelles usitées en pareil cas, on procéda d'une manière presque clandestine, « par crainte du peuple, » et prévision du mauvais effet qu'un acte pareil ne pouvait manquer de produire. « Après que les maîtres des requêtes et conseillers n'étant vêtus que de leurs robes noires et chaperons à bourrelet, furent montés ès hauts siéges, et que les huys furent ouverts, le clerc du greffe lut les lettres

[1] 27 mars 1562.

patentes, *au commencement et à la fin seulement*, de peur que la substance ouïe ne scandalisât l'assistance des avocats, procureurs et peuple. Après laquelle lecture, M. le premier président, s'étant levé, dit ces mots : La cour a ordonné et ordonne que sur les lettres patentes à présent lues, sera mis : *Lecta publicata et registrata, audito procuratore generale regio...* »

Quant aux concessions accordées, le parlement s'efforça de les restreindre le plus possible. « Notre souveraine dame, écrivait deux jours après à la reine mère le premier président au nom de la cour, nous avons su par vos lettres que la maison du roi est exempte de l'exercice de la nouvelle religion ; mais, parce que ce ne nous semble assez, nous avons avisé vous remontrer et supplier n'y endurer personne qui ne soit de l'ancienne religion que nos très-chrétiens rois ont tenue ; car vos dites Majestés sont chargées envers Dieu, non seulement d'être *très-chrétiennes*, mais de faire que le royaume demeure *très-chrétien*... La tolérance que vous avez accordée par la pacification est un effet de la nécessité [1] ; mais au moins faut-il tenir votre maison, à laquelle tous vos sujets ont l'œil, unie en religion... »

Comme l'édit de janvier, l'édit de pacification ne fut publié par le parlement qu'avec une répugnance évidente et qui devait diminuer son efficacité. Le 12 mai [2], le chancelier manda plusieurs conseillers, auxquels il fit à cet égard des observations sévères, au nom de Sa Majesté. « Elle voulait, leur dit-il, que la pacification fût *exécutée*

[1] Quelque chose comme les traités de 1815, subis, mais non pas acceptés par le pays.

[2] 1562.

et *entretenue;* cependant on lui avait rapporté que la cour cherchait tous les moyens d'en éluder les effets, qu'on y avait récemment discuté une proposition tendant à exclure tous ceux qui refuseraient de faire publiquement profession de leur foi. C'était là méconnaître la volonté du roi et exposer l'État à de nouveaux troubles... » On répondit au chancelier que la cour avait en effet délibéré sur la conduite qu'elle avait à tenir dans les circonstances présentes; mais qu'aucun arrêt formel d'exclusion n'avait jusqu'à présent été rendu, ni aucune résolution prise; qu'au surplus personne dans le parlement n'aurait sans doute aucune difficulté de faire sa profession de foi, et que, d'un autre côté, nul ne pouvait trouver mauvais que ceux qui voudraient la faire la fissent, ni que ceux qui la refuseraient « fussent reçus à *faire profit de leur office.* » Le chancelier insista sur la délivrance des prisonniers, « qui n'étaient chargés ni retenus que pour avoir porté les armes à cause de la religion. » Il lui fut répondu que la cour en avait déjà délivré plusieurs, et qu'elle se montrait pour les autres pleine de sollicitude en différant leur délivrance, « le peuple étant si scandalisé, qu'ils eussent sans doute été en danger d'être tués, s'ils fussent sortis. »

Dans les provinces, l'édit de pacification souleva l'opinion plus vivement encore qu'à Paris; les états généraux de Bourgogne se trouvaient assemblés quand arrivèrent à Dijon les lettres closes du roi, contenant commandement exprès au parlement de publier l'édit « sans aucune modification ni restriction. » A cette nouvelle, l'assemblée des états ne se montra pas moins émue que celle du parle-

ment et une députation fut chargée de porter au roi de vives remontrances. « Sire, lui disait-on, vous accordez, pour l'exercice de leur prétendue religion, à ceux qui se sont séparés de nous, certains lieux et endroits, dont les gens des trois états de ce pays sont fort troublés, et estiment que ce règlement emportera la ruine entière de la république. Sur ce, ils ont fait de grandes exclamations et plaintes à votre parlement, vous suppliant de ne pas trouver mauvais s'ils ont requis votre cour de différer la publication de cette déclaration. Ils estiment ne devoir souffrir qu'une assemblée de peuple, séparée de l'Église dont tous les chrétiens ont, à leur baptême, promis et juré l'union soit en toute liberté devant leurs yeux... »

Signalant avec une certaine éloquence et une profonde conviction, les dangers politiques de la liberté religieuse que le gouvernement paraissait vouloir accorder, l'orateur des états continuait : « Depuis le commencement de l'Église catholique, c'est-à-dire depuis le jour du Saint-Esprit envoyé jusqu'à ce que les temples des idoles fussent du tout subvertis et ruinés, il s'écoula *trois cent soixante-dix ans*. Mais, dès le jour de l'envoi du Saint-Esprit, il y eut grand nombre de fidèles, comme le témoigne l'Histoire sainte, rapportant que *trois mille personnes* furent immédiatement baptisées, et cependant quelque grand nombre de sujets chrétiens qu'il y eût dès le commencement des Apôtres, les chrétiens demeurèrent avec toute patience en leur subjestion, soumis à la loi commune, se contentant de la liberté de leur esprit, pour croire *à leur privé* ce qu'ils voudraient sans que jamais on ait vu en eux aucun exemple d'entreprise, pour donner par force la loi au ma-

gistrat, sous couleur de leur grand nombre. Et maintenant, sire, que vous êtes chrétien, portant même entre tous les rois le titre de *très-chrétien*, comment se pourrait-il faire que vous souffriez entre tous vos sujets une loi contraire et séparée, et non-seulement *publique profession*, mais *public* et *libre exercice*, au grand scandale du plus grand nombre?... »

N'était-ce pas, d'ailleurs, continuait la remontrance, affaiblir le bien national et compromettre la sécurité du pays, que de permettre l'exercice des deux religions?

« Quelle communion vos sujets catholiques et autres pourront-ils, en effet, tenir ensemble? Comment se pourront-ils recorder à l'obéissance d'un chef, qui sera de l'une ou de l'autre, et non des deux? Car nul commandement ne peut être exécuté si tous ceux qui ont à obéir ne sont d'un commun accord à l'obéissance, et cet accord existera-t-il jamais avec la diversité de religion?... Elle est le lien le plus fort entre tous les hommes, dont tous ceux qui s'affranchissent ne peuvent être amis. Afin que les soldats fussent retenus en une perpétuelle obéissance avec leurs chefs, les anciens ne croyaient avoir meilleur moyen que de l'exercice de leur religion, dont à tout notable exploit de guerre, ils faisaient faire un sacrifice en présence de toute l'armée!... »

Est-il besoin de dire qu'aux yeux de tout homme sensé ce plaidoyer ne peut avoir d'intérêt aujourd'hui, que comme document historique? La cause de la liberté religieuse la plus illimitée a été depuis lors jugée et *gagnée* en dernier ressort. En rendant la parole à ces défenseurs d'une cause à jamais perdue, nous cherchons à bien con-

stater seulement qu'à l'époque dont nous étudions l'histoire, le maintien de l'*unité religieuse* était regardée comme une condition nécessaire de l'*unité nationale* et réclamée à ce titre du gouvernement par la majorité des citoyens.

Observons en outre, en passant, que deux siècles plus tard, quand on voulut fonder ou resserrer le lien de l'unité politique, on fit valoir contre les *conservateurs* d'alors absolument les mêmes raisons, les mêmes nécessités que ceux du seizième siècle opposaient aux hérétiques. Dépouiller les provinces de leur nationalité distincte et séparée, pour les fondre dans une France nouvelle, n'était-ce pas en effet appliquer au pays ces mêmes principes en vertu desquels on prétendait, au seizième siècle, interdire aux huguenots l'exercice public de la religion nouvelle? L'Assemblée constituante a jugé que l'existence d'un parlement de Bourgogne ou de Bretagne était incompatible avec une forte organisation de l'unité française; que, pour fonder la puissance et l'homogénéité du pays, il convenait de substituer à la division par provinces, le numérotage par départements. Elle a marché droit à son but sans hésitation, sans scrupule d'aucune sorte. Devant l'arrêt souverain d'une majorité, toute résistance a dû fléchir, toute tradition tomber. L'Assemblée constituante était dans son droit; elle a agi d'après l'inspiration du plus intelligent patriotisme... soit. Mais enfin, la France ne date pas absolument de 1789. Même avant cette époque, il y avait une unité, une nationalité française, et la religion catholique en était regardée comme le lien le plus ferme, le plus nécessaire, d'autant plus nécessaire qu'il y en avait moins d'autres; briser ce lien, admettre les dissidents qui

s'en déclaraient affranchis à la jouissance de tous les droits civils, n'était-ce pas porter un coup mortel à l'unité nationale telle qu'elle existait alors, et telle que tout bon Français devait vouloir la maintenir?... Et si une *majorité* eut le droit, en 1789, de condamner à mort, dans l'intérêt général, des libertés partielles mais réelles et vivaces; des individualités politiques, respectables par leur âge, mais gênantes pour l'ordre nouveau qu'on voulait fonder, sur quoi s'appuiera-t-on pour soutenir qu'une majorité aussi n'avait pas, en 1562, le droit de protéger l'État contre des nouveautés bien autrement dangereuses et d'arrêter, par tous les moyens, le commencement de dissolution dont l'hérésie menaçait la société politique?

La députation chargée de présenter les remontrances du parlement de Bourgogne arriva à Paris. Elle devait en outre demander la révocation d'un autre édit, en quelque sorte interprétatif de l'édit de pacification, et tout récemment rendu par le roi, lequel portait « qu'il était permis par tout le royaume à ceux de la religion réformée dans les villes auxquelles l'exercice de ladite religion n'était autorisé, d'appeler toutes et quantes fois bon leur semblerait, leurs ministres pour être par eux consolés et endoctrinés, pareillement pour consoler et endoctriner leurs enfants. » Cette espèce d'adresse, dont les députés bourguignons étaient porteurs, fut présentée successivement à tous les maîtres des requêtes, pour que suivant l'usage l'un d'eux en fît le rapport au conseil du roi. Mais aucun ne voulut s'en charger, « craignant de fâcher M. le chancelier [1]. » En dés-

[1] Mémoires de Condé.

espoir de cause, ils s'adressèrent au cardinal de Lorraine, récemment revenu du concile de Trente. A la première séance du conseil, celui-ci, interpellant le chancelier et tous les maîtres des requêtes présents, leur dit « qu'il s'ébahissait fort de ce que les catholiques n'avaient aucun moyen en cette cour et conseil de se faire ouïr en leurs doléances ; qu'il ne comprenait pas pourquoi personne n'avait voulu rapporter la requête dont lui-même allait donner lecture. » — Cette lecture faite, les cardinaux de Bourbon et de Guise, et plusieurs autres membres du conseil dirent « qu'ils ne savaient ce que c'était que ce second édit, dont ils n'avaient jamais ouï parler. — Le cardinal de Bourbon surtout entra en grande colère, disant que ce n'était bien fait au chancelier de faire tels édits sans en délibérer en conseil. Puisqu'on faisait telles choses, il ne fallait plus de conseil, et que pour sa part il n'y assisterait plus à l'avenir. Lors le chancelier dit à M. le cardinal de Lorraine : Monsieur, vous voilà déjà revenu pour nous troubler ; auquel ledit cardinal répliqua : Je ne suis venu pour vous troubler, mais pour empêcher que vous troubliez les autres, *bélître que vous êtes!*... Lors repondit le chancelier : Voudriez-vous empêcher que ces pauvres gens, auxquels le roi a permis de vivre en liberté de leur conscience et en leur religion, fussent aucunement consolés?... Oui, sans doute, je le veux empêcher, répondit le cardinal ; souffrir telle chose, c'est tacitement autoriser les prêches secrètes. Je l'empêcherai tant que je pourrai, et je vous garderai bien de faire ce que vous avez fait jusqu'à présent [1]... »

[1] Mémoires de Condé.

Tous se levèrent fort en colère contre le chancelier, et passèrent dans la chambre de la reine mère, qui était alors malade, et les apaisa du mieux qu'elle put. En résumé, il fut arrêté que l'édit qui avait donné lieu à cette scène serait « *cassé* et *rompu*, qu'au lieu d'icelui, défenses seraient faites à tous ceux de ladite religion de fréquenter ès-villes auxquelles n'y a aucun exercice de la religion, ni de faire endoctriner leurs enfants par pédagogues de ladite religion; outre ce, défense au chancelier de sceller désormais aucune chose sur cette matière sans le consentement du conseil. »

En 1563, le roi, déclaré majeur, voulut parcourir les provinces, afin d'étudier par lui-même l'esprit public, et de constater le véritable sentiment des populations. Son voyage, dont le journal détaillé a été conservé, dura près de trois ans. Ce qu'il put voir de l'état du pays n'était pas de nature à pousser son gouvernement dans les voies de la tolérance. Dans les villes qu'il traversait avec sa cour et ses ministres, la multitude assemblée faisait entendre tumultueusement sur ses pas, ces cris : « *Vive le roi, la reine et la messe!...* » Souvent des huguenots étaient insultés en présence même du cortége royal; plusieurs furent massacrés sous ses yeux. Le roi put se convaincre que le dernier édit de pacification avait vivement froissé la conscience de ses sujets catholiques, et que les gouverneurs des provinces auraient difficilement le pouvoir, en supposant même qu'ils en eussent la volonté, d'assurer son exécution. Tout annonçait d'ailleurs qu'ils n'étaient rien moins qu'animés de cette volonté, et n'avaient point « *chaussé le brodequin de Théramène, qui était propre à*

l'une et à l'autre jambe. » En toute circonstance leur partialité pour les catholiques était évidente, aussi bien que celle de tous les magistrats et fonctionnaires d'un ordre inférieur. « Les gouverneurs de ville étaient non-seulement protecteurs, mais auteurs de tous les maux ; des officiers royaux sortait, comme d'un autre cheval de Troye, la plus grande partie des misères communes, car, disaient les huguenots, si vos magistrats, sire, et *plût à Dieu qu'ils fussent en effet vôtres*, défendaient l'innocence, résistaient avec l'autorité qu'ils tiennent de vous à l'injustice, et protégeaient avec un égal soin le repos, les biens et la vie de tous vos sujets, nous serions à l'abri de tous ces maux. Si *Votre Majesté* ne peut décidément nous conserver par son autorité, qu'il lui plaise nous permettre de nous défendre nous-mêmes [1]. » Pour remédier à cet état de choses, il aurait fallu changer tout le personnel de l'administration, ce qui était non-seulement difficile dans la pratique, mais encore illégal en principe ; car on ne pouvait à cette époque destituer un fonctionnaire qu'après l'avoir mis en accusation et lui avoir intenté un procès [2].

Malgré le soulèvement général de l'opinion publique contre les hérétiques, et toutes les concessions à eux accordées, la reine mère et le chancelier persévéraient dans leurs efforts pour faire observer l'édit de pacification. En toute circonstance, ils cherchaient même à le faire interpréter dans le sens le plus large et le plus libéral, et accueillaient favorablement les réclamations des huguenots.

[1] Remontrances envoyées au roi par la noblesse du pays et comté du Maine, présentées à Sa Majesté au château de Roussillon, 1566.

[2] Discours du chancelier de l'Hôpital.

Un long mémoire, adressé au roi en son conseil par les réformés de Guyenne, fut présenté à Charles IX, à son arrivée à Bordeaux. Ce mémoire énumérait les griefs des réformés, les injustices dont chaque jour ils se voyaient victimes, et les actes de mauvais vouloir auxquels se portaient à leur égard les autorités. « Bien qu'aux termes de l'édit de pacification, ils eussent la faculté, disaient-ils, de se rendre librement aux lieux où l'exercice de la religion réformée était légalement autorisé, incessamment on les condamnait à de grosses amendes, on saisissait leurs biens, on les molestait de toutes manières pour des choses qui leur étaient permises par Sa Majesté. On prétendait les contraindre tantôt de parer ou tapisser le devant de leur maison au passage des processions, tantôt de faire serment sur le bras de saint Antoine, ou autre contraire à leur religion. Sans cesse on commandait des fêtes nouvelles, pour l'observation desquelles on les recherchait jusque dans leur maison ; souvent les magistrats enlevaient leurs enfants pour les faire baptiser hors de leur église; enfin ils se voyaient systématiquement exclus de toutes les fonctions publiques, charges de jurats, conseillers, prudhommes, etc., de telle sorte que, l'autorité municipale demeurant toujours aux mains de leurs ennemis, tout moyen de faire respecter leurs droits leur manquait... »

Le Mémoire fut lu et discuté en conseil, article par article; après mûre délibération, il fut reconnu et déclaré au nom du roi, « que nul ne devait être contraint ni à aucun serment, ni à aucun acte extérieur contraire à sa religion ou à sa conscience, et que si, depuis l'édit de pacification, des amendes avaient été perçues pour ce fait.

elles devaient être rendues; que les gens de métiers pouvaient besogner à huis clos en leurs maisons et boutiques, fors et excepté les jours de dimanche et fêtes solennelles; que l'enlèvement des enfants et généralement toute violence quelconque commise sous prétexte de religion était sévèrement interdite. Une ordonnance, en quelque sorte interprétative de l'édit de pacification, fut rédigée dans ce sens, et signée *au conseil du roi tenu à Valence, le* 5 septembre 1564. Expédition en fut envoyée aux lieutenants du gouverneur de Guyenne, les sieurs de Burie et de Montluc, ainsi qu'au parlement de Bordeaux, avec injonction expresse « de faire garder et observer inviolablement tout ce qui était présentement arrêté au nom du roi, et de procéder contre ceux qui y contreviendraient. La lettre d'envoi insistait sur ce point que la présente ordonnance ne contenait en réalité rien de nouveau, qu'elle avait uniquement pour but l'exécution fidèle et sincère de l'édit de pacification déjà publié par le parlement, et que tout délai, toute formalité étant conséquemment superflus, il fallait se borner à l'enregistrement et à la publication pure et simple.

Malgré l'ordre formel et si nettement exprimé de Sa Majesté, le parlement de Bordeaux ne consentit néanmoins qu'après de vives remontrances et trois lettres de jussion successives à l'enregistrement.

Sur tous les points de la France, le gouvernement du roi avait à lutter contre la même intolérance et faisait les mêmes infructueux efforts. « Je vous prie, mon cousin, écrivait Sa Majesté pendant ce même voyage [1] au maré-

[1] Mars 1563.

chal de Montmorency, que suivant la charge et commandement que vous et tous les gouverneurs et lieutenants généraux de provinces de mon royaume avez de moi, vous vous donniez grand soin de faire vivre tous mes sujets en une mutuelle amitié, union et concorde..., étant bien résolu d'employer jusqu'à ma propre vie pour faire si inviolablement conserver mon édit de pacification, qu'il n'y aura aucun de mes sujets qui ne vive en sûreté sous la protection de moi, qui suis, par la grâce de Dieu, constitué et ordonné roi pour leur conservation. Néanmoins, dans le sein même du conseil, les exaltés parvenaient souvent à l'emporter sur la reine mère, sur le chancelier et les modérés. Dans les villes comme dans les campagnes traversées par le cortége royal, l'attitude et les manifestations fanatiques des populations prouvaient jusqu'à l'évidence que les plus violents étaient les représentants les plus sincères des vœux et du sentiment national, pour ainsi dire les vrais libéraux de ce temps-là. Au château de Roussillon, en Dauphiné, ils arrachèrent au roi un édit conçu dans un esprit réactionnaire, dont plusieurs articles modifiaient quelques-unes des dispositions du dernier traité de paix, et restreignait un peu les avantages accordés aux huguenots[1].

Cependant ce même édit, si mal observé, dont la prétendue tolérance indignait si vivement les catholiques, était loin de satisfaire les huguenots; ils demandaient davantage et voulaient que le gouvernement « visât droitement à ce but de la liberté, accordée en public et en tout

[1] P. Hénault, 1564.

endroit indistinctement, avec une bonne et décente police, sous la connaissance et l'autorité du magistrat... Ce n'est assez, disaient-ils, de permettre que chacun puisse s'abstenir de la religion qu'il réprouve, si l'exercice de celle qu'il préfère n'est autorisé; ce n'est assez qu'on puisse lire et prier en sa maison, si la profession publique de son culte et les assemblées ne sont permises[1]... » Avec l'entier affranchissement des consciences, ils réclamaient la jouissance de tous leurs droits de citoyens, l'admissibilité à tous les emplois; « en la distribution des honneurs, états et récompenses, l'égalité de tous, sinon arithmétique, à tout le moins géométrique, c'est-à-dire eu égard au mérite... »

Ces conditions mêmes, si le gouvernement avait su les faire accepter par le pays, auraient-elles amené les huguenots à poser les armes et à se déclarer satisfaits ?... Il est permis d'en douter. Quand les multitudes ont commencé à traiter elles-mêmes leurs affaires, c'est moins leurs droits que leurs passions qu'elles consultent. Ne devant ce qu'elles obtiennent qu'à la force, elles se croient facilement quittes envers la justice, et rarement les prétentions des vainqueurs s'arrêtent à la limite de leurs droits. La société se trouve alors à l'état de guerre, et l'éternelle loi de la guerre, c'est le : *Væ victis !* Pleins de confiance et d'ardeur, les huguenots rêvaient déjà non-seulement l'égalité, mais la domination, et envisageaient une révolution radicale faite à leur profit, comme la conséquence de leur triomphe. Ils ne cachaient plus leurs sentiments républicains. « Quand

[1] Épître au roi sur le fait de la religion, 1563.

on leur remontrait qu'ils faisaient mal, et que le roi le trouverait mauvais, ils répondaient : *Quel roi? Nous sommes les rois!* Celui-là que vous dites est un *petit reyot de m....*; nous lui donnerons des verges, et lui donnerons métier pour lui faire apprendre à gagner sa vie comme les autres[1]. Cherchant à tromper le peuple par de grossiers mensonges, ils lui promettaient qu'il ne payerait plus de taille au roi, ni de redevances aux seigneurs... » Dans leur impatience, ils commençaient même à se plaindre de leurs chefs, dont ils accusaient la faiblesse, presque la complicité. M. de Feuquières, député vers M. le Prince, fut chargé de lui faire entendre « que ceux de Chartres avaient tenu conseil pour donner en un même jour les *vêpres siciliennes* à ceux de la religion. Par la délibération de ce conseil, ils avaient envoyé les capitaines Charry et Sarlabon pour gagner ceux de Paris, qui devaient les aider à l'exécution de leur entreprise. » Ainsi le massacre de la Saint-Barthélemy était prévu plusieurs années avant son exécution, et ce n'était pas au gouvernement, c'était à la population catholique, — *ceux de Chartres*, — *ceux de Paris*, — que les huguenots attribuaient ces sinistres projets. Le prince de Condé lui-même, dans les plaintes qu'il adressait au conseil sur les nombreuses infractions commises contre l'édit de pacification dans toutes les provinces, au Maine, en Vendômois, en Provence, en Guyenne, en Auvergne, reconnaissait que « toutes et quantes fois les plaintes en étaient advenues à *Leurs Majestés*, on avait immédiatement envoyé pour y remédier, soit des

[1] Mémoires de Montluc, liv. V.

commissaires extraordinaires, soit les gouverneurs de la province; mais ceux-ci, quand ils s'étaient transportés sur les lieux, n'avaient cherché qu'à couvrir les fautes plutôt qu'à les corriger; et, quant aux commissaires, ils avaient eu soin de tenir l'information secrète, et d'étouffer l'affaire [1]. »

A l'occasion d'un soulèvement populaire à Cravant, en Bourgogne, à la suite duquel un grand nombre de huguenots avaient péri, la reine mère écrivait à Dandelot [2] : « J'ai été bien marrie d'entendre ce qui est advenu à Cravant, et de voir que tant plus nous tâchons de pacifier et apaiser les choses, il y ait toujours quelqu'un mal disposé pour troubler le repos public, chose que le roi mon fils et moi avons tant à cœur, que rien ne nous déplaît plus. On fait courir le bruit que nous voulons rompre l'édit de pacification; or nous sommes tant éloignés de cela, que nous tenons tous ceux qui y contreviendront et entreprendront quelque chose au contraire, pour rebelles et désobéissants, résolus de les faire châtier comme perturbateurs du repos public. Nous voulons que tous vivent en liberté sous le bénéfice d'icelui édit, sans ennui, ni offense, ni empêchement; et n'y a rien, je vous jure, dont j'aie plus de soin, ni à quoi le roi et tous les gens de mon conseil soient plus enclins, connaissant que de là dépend le bien du royaume... Quant au demeurant des propos qui se tiennent par les chemins, vous savez de combien diverses humeurs sont les esprits maintenant, et quelles sont les passions, ce qui

[1] Lettre du prince de Condé à la reine mère. (Août 1564.)
[2] Août 1564.

vous doit faire plus aisément passer par-dessus... » — Mais dans le même temps que la reine donnait ces assurances aux réformés, plusieurs seigneurs de Guyenne, « bons et fidèles sujets du roi très-chrétien, voulant vivre et mourir sous son obéissance en la religion ancienne romaine et catholique, » formaient, sous les auspices du sire de Candalle, une confédération et alliance, premier essai de cette ligue catholique destinée à prendre par la suite un si fatal développement. Le procès-verbal d'une des séances de cette réunion [1] porte que « le sieur comte de Candalle ayant à Canilhac, avec lui, l'évêque d'Ayre, son frère, le marquis de Trans, son cousin, etc., etc., sont avertis qu'au pays de Périgord plusieurs assemblées de ceux de la nouvelle religion se font journellement ; que plusieurs églises de ces dits pays de Périgord, demeurent sans pasteur, par la crainte qu'ont les gens d'église d'être meurtris par les huguenots... Il est arrêté en conséquence que M. de Candalle, au nom de la réunion, écrira à M. de Montluc, lieutenant du roi, pour l'avertir de ce qui se passe et l'inviter à y mettre ordre ; qu'on écrira en même temps au roi pour le lui faire entendre, le priant de donner liberté aux seigneurs, gentilshommes et au peuple, de courir sus aux hérétiques. Le sieur des Cars sera prié par tous les seigneurs du gouvernement de Guyenne d'aller à cet effet trouver le roi, et de lui faire entendre le contenu de ce présent discours... »

Le besoin de se défendre contre les violences de la majorité avait porté les huguenots à s'unir de leur côté de

[1] Mémoires de Condé. (Août 1564.)

plus en plus intimement, et d'un bout de la France à l'autre, par les liens d'une confédération puissante, déjà depuis longtemps formée par eux. Le pays se trouvait ainsi couvert de sociétés secrètes, dont l'existence devait rendre la guerre inévitable. Elle éclata de nouveau en 1567, à l'occasion d'une tentative pour s'emparer de la personne du roi, tentative concertée entre le prince de Condé et l'amiral de Coligny, à qui l'impatience de leurs coreligionnaires ne permettait plus l'inaction; le même jour, dans toute la France, les huguenots coururent aux armes et s'emparèrent, presque sans rencontrer de résistance, de plus de quarante villes, dans lesquelles ils avaient pratiqué des intelligences, et nonobstant les citadelles qu'après la première guerre civile le gouvernement avait fait construire dans quelques-unes. « Il avait espéré, par ce moyen, contenir le peuple en crainte, et obvier à tous nouveaux troubles ; mais l'invention devait se tourner au dommage de ceux pour lesquels elle avait été mise sus... Ce qui doit apprendre à nos rois (pour dire ceci en passant) que les villes qui sont au milieu d'un royaume ne se contiennent pas par ces voies extraordinaires, ains par la fidèle dévotion des sujets et par le bon gouvernement du prince [1]. » Le roi, qui se trouvait alors au château de Monceaux, en Brie, en partit précipitamment pour revenir à Paris, « où il fut reçu avec grande allégresse du peuple [2]. » Dès le lendemain l'alarme y fut chaude sur la nouvelle que le prince de Condé et les huguenots, après avoir brûlé plusieurs

[1] Pasquier. Lettre.
[2] *Ibid.*

moulins dans les environs, s'étaient emparés de Saint-Denis. Chacun courut aux armes « avec la croix blanche à son chapeau, en danger pour celui qui se trouvait sans, d'être tué. En peu de jours, Paris se trouva rempli de *gendarmes*. Car, à la nouvelle que le roi était pris ou qu'il avait failli de l'être, et qu'il s'était sauvé de vitesse dans Paris, où les huguenots le tenaient étroitement assiégé, il n'y eut seigneur ni gentilhomme de bonne part, qui ne prît la route de Paris avec telle suite ou vasselage qu'il s'était pu pourchasser à la hâte, les uns mandés, les autres de leur propre instinct... L'apostume était enfin crevée ; et tout ainsi comme la rivière se déborde en un torrent et précipice quand elle a fait voie à la chaussée qui lui barrait le cours de son eau, ainsi le peuple français, ayant donné quelque air aux dédains et rancunes muettes qu'il couvait dans son estomach par le heurt et rencontre de deux religions, s'était éclaté tout d'un coup avec une fureur indicible. »

Le 10 *novembre* [1], le connétable s'avança dans la plaine avec son armée. Le peuple commençait à lui reprocher son hésitation, et l'accusait d'intelligence avec les Châtillons, ses cousins. Pour prouver sa loyauté, il se crut obligé de livrer la bataille, qui s'engagea vers les quatre heures du soir, à la chute du jour. Une foule de curieux, parmi lesquels des femmes habillées en amazones, des magistrats et des docteurs portant des cuirasses sous leur hermine, des moines distribuant des chapelets, et chantant des litanies, assistaient, du haut des remparts ou répandus dans la

[1] 1567.

plaine, à ce spectacle comme à une partie de plaisir, et encourageaient, par leurs acclamations, les défenseurs de la cause catholique. Leur victoire « fut cher vendue, » et coûta la vie au connétable. Entouré d'ennemis et déjà blessé, il vit venir à lui un officier auquel il se disposait à remettre son épée. C'était Robert Stuart, autrefois arrêté comme complice de la conjuration d'Amboise, et qui s'était échappé de prison. « *Me connais-tu?* lui dit le connétable. — *C'est parce que je te connais*, lui répondit Stuart, *que je te porte celui-ci.* » Et il lui tira un coup de pistolet. — L'illustre vieillard eut encore assez de force pour donner à son assassin, « du plombeau de son épée. tel horion qu'il lui fit sortir deux dents de la bouche. » — On le rapporta à Paris; le roi et la reine mère vinrent visiter à son lit de mort ce dernier des triumvirs. Il vécut encore deux jours, supportant avec une admirable force d'âme les plus vives douleurs. « Laissez-moi, mon père, disait-il de ce ton *rabroueur* et peu endurant qui lui était ordinaire, au prêtre qui l'assistait; il serait bien honteux, ayant vécu quatre-vingts ans, de ne savoir pas mourir un quart d'heure. »

Quoique le champ de bataille fût resté aux catholiques, l'un et l'autre parti s'attribuèrent la victoire. Les huguenots se retirèrent en bon ordre. « Ce ne sont ni les uns ni les autres qui ont gagné la bataille, disait à Charles IX le maréchal de Vielleville, c'est le roi d'Espagne... » Vers l'*autocrate du Midi* se reportaient en effet alors les espérances et les vœux de tous les hommes qui avaient plus de crainte et d'horreur pour les idées nouvelles et la révolution, que d'amour pour le sol de la patrie. L'Espagne, au

seizième siècle, était comme l'arche sainte du principe monarchique confiée à la garde du puissant et catholique successeur de Charles V. Menacé lui-même par la révolution dans une partie de ses États (car il avait *sa Pologne* dans les Pays-Bas), Philippe II combattait contre elle, on sait avec quelle énergie, pour son compte. Mais il avait compris que l'insurrection des Provinces-Unies n'était pas un accident purement local et que le plus sûr moyen d'étouffer la révolution dans un de ses foyers, c'était de lui faire partout une guerre à outrance. Les mines du nouveau monde mettaient à sa disposition des trésors qu'il prodigua jusqu'à la fin, au service des défenseurs du principe politique dont il s'était constitué le défenseur et le représentant suprême. Pour cette cause, il offrit libéralement son or comme ses armées. Les bandes espagnoles avaient alors la réputation de fournir les premiers soldats du monde, car la contagion d'indiscipline et d'anarchie sociale qui paralysait de plus en plus les forces de la France réduisait presqu'à l'impuissance ses facultés militaires. Habituel et fatal effet de l'esprit révolutionnaire!... « Des Français on ne savait plus faire un corps d'armée constant et réglé; quelle honte!... Il n'y avait qu'autant de discipline que nous en faisaient voir les soldats étrangers. Quant à nous, nous nous conduisons à discrétion, non pas seulement du chef, mais chacun selon la sienne; il avait plus à faire au dedans qu'au dehors, car c'était au commandant de suivre, de courtiser et de plier, à lui seul d'obéir, tout le reste était libre et dissolu [1]... » A partir de ce moment, l'inter-

[1] Montaigne, liv. III, chap. XII.

vention de Philippe II devint de plus en plus active et avouée. Nous le verrons plus tard soutenir le courage et diriger les opérations de la Ligue jusqu'au jour bienheureux où la révolution domptée, le trône relevé, Henri IV, rentré à Paris, se mit à la fenêtre du Louvre pour assister au départ des derniers soldats étrangers, et salua gaiement leurs chefs en leur criant : « *Adieu, messieurs; recommandez-moi à votre maître, je vous prie. Surtout, n'y revenez plus!...*[1] »

La mort du connétable enlevait au parti catholique un chef considérable et dévoué. La reine mère en profita pour ouvrir des négociations, « et, bien que les affaires des huguenots, si on les eût poursuivies un peu vivement, n'eussent jamais été en un tel désarroi comme elles se fussent trouvées[2], » la paix de Lonjumaux[3] rétablit l'édit de janvier, sans aucune des modifications restrictives qu'il avait successivement reçues. Cette paix, du reste, dite *boiteuse* et *malassise*, par allusion aux personnages qui l'avaient négociée[4], ne fut exécutée ni par les catholiques, ni par les huguenots. Aucune autorité ne pouvait empêcher la multitude d'assaillir les prêches partout où, sur la foi de l'édit, on tentait de les rouvrir. Les chaires retentissaient d'invectives contre ceux de la religion, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. Des émeutes publiques ou des assassinats individuels étaient les fruits de

[1] Mémoires de l'Étoile.

[2] Pasquier.

[3] 2 mars 1568.

[4] Le duc de Goutant Biron, qui était boiteux, et le conseiller d'État Armand de Mesme, seigneur de Malassise. La troisième paix, signée par les mêmes négociateurs, fut signée de la même manière.

ces discours. Les huguenots, de leur côté, au lieu de rendre les villes dont ils s'étaient emparés pendant la guerre, ne cherchaient qu'à s'y fortifier. Bientôt le gouvernement se vit encore emporté par le mouvement général et contraint d'entreprendre une nouvelle campagne. Le dernier défenseur de la tolérance, l'Hôpital, fut sacrifié et remplacé par Jean de Morvilliers, créature du duc de Lorraine, dont l'influence dans le conseil devint ainsi prédominante. Une tentative fut faite pour arrêter l'amiral de Coligny et le prince de Condé ; prévenus à temps, ils prirent la fuite et arrivèrent à la Rochelle, où bientôt les hommes les plus considérables du parti se trouvèrent réunis et se fortifièrent. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, à la tête d'une peite armée de quatre mille hommes, vint les y rejoindre. Elle avait traversé une partie de la France, échappé aux troupes de Montluc et amenait avec elle son fils, alors âgé de quinze ans, l'espoir de son parti, destiné à devenir un jour celui du pays tout entier.

La présence du jeune prince, le dévouement de sa mère, furent accueillis avec transports et l'on se mit en campagne vers la fin de l'année 1568, avec des forces plus considérables que dans les deux guerres précédentes. L'armée royale était commandée par le duc d'Anjou, aidé de l'expérience du maréchal de Tavannes et du duc de Biron. Le 16 mars [1], sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois, elle sut, par d'habiles manœuvres, mettre le prince de Condé dans la nécessité d'accepter la bataille dans des conditions

[1] 1569.

pour lui défavorables. Cette fois, l'issue du combat ne put être contestée, comme à *Dreux* et à *Saint-Denis*. La victoire des catholiques fut complète. Le prince de Condé, « recommandé à plusieurs favoris de monseigneur [1], » fut tué par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière, et la ruine du parti était infaillible si la reine de Navarre n'était venue ranimer encore une fois la constance et aider les efforts de l'amiral de Coligny. A la première nouvelle de la défaite, elle partit de la Rochelle pour Cognac, où s'étaient réunis les débris de l'armée protestante; elle releva le courage des plus abattus en leur présentant son fils et le jeune prince de Condé, « deux orphelins, que Dieu leur donnait et qu'elle confiait à leur garde. » Bientôt, grâce à l'enthousiasme qu'elle sut exciter parmi eux et à l'activité de leurs chefs, les huguenots furent en état de reprendre l'offensive. Ils remportèrent, à *Laroche-Abeille* en Limousin, un avantage considérable, dont la gloire fut ternie par d'horribles cruautés, et qu'une défaite plus désastreuse encore que celle de *Jarnac* ne tarda pas à expier. Ils perdirent, à la bataille de *Moncontour* [2], plus de huit mille soldats, toute leur artillerie et tous leurs bagages. Lanoue et Crussol-d'Acier, deux des hommes les plus considérés du parti, furent faits prisonniers, et l'amiral de Coligny lui-même, grièvement blessé. « Comme on le portait en une litière, Lestrange, vieux gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et

[1] Brantôme.
[2] 3 novembre 1569.

blessé également, fit dans un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, se sépara de lui la larme à l'œil avec ces paroles : « *Si est ce que Dieu est très-doux.* » Là-dessus ils se dirent adieu, bien unis de pensée, sans en pouvoir dire davantage [1]... »

Il nous paraît difficile d'attribuer uniquement, comme le font la plupart des historiens, à l'inexpérience militaire du duc d'Anjou, à la jalousie du roi pour son frère, et à d'autres circonstances accidentelles, la stérilité de cette victoire. A notre avis, c'est là une preuve de plus que le gouvernement ne voulait pas exterminer ceux que l'opinion publique, bien plus que son instinct propre et spontané, le portait à traiter en ennemis. Quoi qu'il en soit, la paix conclue à *Saint-Germain* [2], et qui termina cette troisième guerre, accordait aux huguenots, malgré leurs défaites, les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues : amnistie générale, liberté de conscience, exercice du calvinisme partout où il était établi avant la guerre, et dans deux villes de chaque province. — Les événements des dernières années auraient dû suffire cependant pour faire comprendre aux uns comme aux autres, que l'exécution fidèle d'un pareil traité était en réalité impossible. En le signant, le roi se proposait-il de mettre à profit la sécurité trompeuse de ses ennemis, pour les rendre infailliblement victimes de la plus exécrable

[1] D'Aubigné.
[2] Août 1570.

trahison?... La juste horreur qui s'attache à la mémoire de Charles IX peut, au premier abord, le donner à penser. Aussi a-t-on souvent répété qu'il avait voulu attirer les huguenots dans un piége dès longtemps préparé; dont la première idée remontait à l'entrevue de Bayonne, et avait depuis lors été suivie avec toute l'habileté de la plus hypocrite scélératesse. Après avoir réuni à Paris, dans cette pensée de s'en débarrasser par un grand carnage, la reine de Navarre Jeanne d'Albret, Coligny et les principaux personnages du parti, il aurait enfin, pour leur rendre toute méfiance impossible, et donner aux huguenots des gages de nature à dissiper tous les soupçons, conclu le mariage de Marguerite de France, sa sœur, avec le prince de Béarn. Dans les nombreux écrits et manifestes contemporains, publiés en France ou à l'étranger, sous l'impression de cet horrible drame, Charles IX est formellement accusé, non-seulement d'avoir permis le massacre (ce point n'est malheureusement pas contestable), mais encore d'avoir envoyé les gens pour l'exécuter... « Quoi donc!... quand le duc de Guise et tous ses bourreaux allèrent chez l'amiral le massacrer tout nu et tous ses domestiques; quand, parmi tant de milliers de gens meurtris, pas un n'a eu le temps de dégaîner l'épée, vous osez nier qu'il y ait eu des embûches!... Confessez, vilain avocat, qu'ils ont été massacrés par l'exprès commandement du roi... confessez que jamais pareille inhumanité ni félonie ne fut ouïe ni vue depuis que le monde est monde, et que les Nérons peuvent être estimés princes humains et débonnaires, si on les compare avec votre tyran!... »

Rien de moins prouvé cependant, rien de moins proba-

ble même, que la préméditation de cette journée fatale, « qui n'a jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais d'imitateurs... » Le président Hénault l'espérait plusieurs fois déjà, nous l'avons vu, les huguenots avaient accusé leurs adversaires de méditer contre eux des *vêpres siciliennes*, et c'était au fanatisme de la multitude catholique plutôt qu'à l'initiative royale, qu'ils attribuaient ces projets sinistres. Or ce fanatisme venait d'être surexcité par la paix de *Saint-Germain*, que les exaltés reprochaient au roi comme une véritable trahison, dont le pape Pie V se plaignait avec amertume dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, et rendue publique [1]. Voyant ses haines et ses passions mal servies, le peuple se trouvait plus disposé que jamais à saisir la première occasion favorable de se faire justice lui-même. De son côté, le roi, fatigué des exigences chaque jour croissantes d'un parti fier de sa force numérique, et qui se substituait de plus en plus au pouvoir royal, dut essayer de secouer un joug devenu intolérable, et chercher à s'appuyer sur la *réforme*, pour résister à la *réaction*. Une anecdote rapportée par l'Estoile prouve qu'il était alors en grande méfiance, et pour ainsi dire en état de conspiration contre les membres de son conseil catholique. « Le roi, parlant un jour à Téligny fort privément, et discourant avec lui de la guerre de Flandre, il lui dit : « Veux-tu que je te die librement, Té-« ligny?... je me défie de tous ces gens-ci. L'ambition de Ta-

[1] Nous considérons cette paix, disait en terminant le saint père, comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avait soufferts pendant les années écoulées depuis qu'elle est agitée par les discordes intestines avec les hérétiques.

« vannes m'est suspecte; Vieilleville n'aime que le bon vin ;
« Cossé est trop avare ; Montmorency ne se soucie que de
« chasse et de volerie ; le cardinal de Retz est Espagnol ;
« les autres seigneurs de ma cour ne sont que des bêtes,
« mes secrétaires d'État, pour ne rien céler de ce que je
« pense, ne me sont pas fidèles ; si bien qu'à dire vrai je
« ne sais par quel bout commencer!... »

C'est donc sincèrement, suivant toute apparence, que Charles IX se rapprocha des huguenots, avec le désir bien réel de faire observer ses édits de pacification et de rétablir « la *paix, union et repos* » entre tous ses sujets. Une guerre étrangère pouvait donner une direction nouvelle aux passions, et rendre au gouvernement, par des conquêtes flatteuses pour l'orgueil national, une popularité qui lui échappait. Ce *dérivatif* de la guerre étrangère a été souvent employé, avec un succès momentané, contre l'esprit révolutionnaire. Tout porte à croire que Charles IX songeait sérieusement à y recourir, et entrait avec sincérité dans la pensée de Coligny, indiquant une guerre contre l'Espagne, avec la conquête de la Flandre et de la Navarre en perspective, comme le plus sûr moyen de rétablir l'autorité affaiblie du roi, en réconciliant ses sujets des deux religions. Bientôt la faveur de l'amiral devint fort grande; le roi protestait publiquement qu'il le tenait « *pour le plus sage chevalier de son royaume,* » ne l'appelait que « *mon père,* » lui prodiguant les témoignages de la plus entière confiance, comme de la plus vive affection. Le duc de Guise et les chefs les plus populaires du parti catholique quittèrent la cour, en protestant. Dans le conseil, l'influence des huguenots redevint

prépondérante ; dans le public au contraire, l'effet de ce brusque changement de politique fut d'exalter encore les sentiments de haine contre les huguenots, et de méfiance pour le gouvernement. La terreur et l'indignation des bons bourgeois furent extrêmes ; à la cour, les influences dépossédées se concertèrent pour ressaisir le pouvoir et exploiter leur popularité.

De tous les récits de cette journée [1], aucun n'est plus dramatique et ne porte en même temps un plus grand caractère de sincérité que celui de Henri III lui-même, pendant son séjour en Pologne. Au milieu d'une nuit sans sommeil, dans son palais de Cracovie, il manda Miron, son premier médecin, « pour le soulager et divertir des importunes imaginations qui troublaient son repos en repensant à l'exécution de la Saint-Barthélemy, dont possible, lui dit-il, n'avez-vous pas su toute la vérité, telle que présentement je la vous veux faire connaître. La reine, ma mère et moi, déjà par trois ou quatre fois nous étions aperçus que quand l'amiral de Châtillon avait en particulier entretenu le roi mon frère, ce qui arrivait souvent, eux deux seuls, en de longues conférences, si lors et par cas d'aventure, après le départ de l'amiral, la reine ou moi abordions le roi pour lui parler de quelques affaires, voire même celles qui ne regardaient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes, et encore davantage ses réponses... Une fois, en mon particulier, partant exprès de mon logis pour aller voir le roi, j'entrai dans

[1] 24 août 1572.

son cabinet, d'où tout présentement l'amiral venait de sortir, qui y était resté fort longtemps. Mais sitôt que le roi mon frère m'eut aperçu, sans me rien dire, il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant souvent de travers, mettant souvent la main à sa dague, et d'une façon si animeuse, que je n'attendais autre chose si non qu'il me vînt colleter et poignarder... Je fus fort marry d'être entré, pensant au danger où j'étais, et encore plus à m'en ôter, ce que je fis si dextrement, qu'en se promenant ainsi et me tournant le dos, je me retirai promptement vers la porte que j'ouvris, et, avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, comptant de l'avoir, comme on dit, belle échappée... »

Continuant son récit, le roi de Pologne raconte ensuite que la reine mère et lui, « persuadés et comme certains que l'amiral était celui qui imprimait au roi ces mauvaises et sinistres opinions sur leur compte, résolurent de s'en défaire. » Maurevert, qu'ils chargèrent de leur vengeance, ne se montra pas « si bon et si assuré arquebuzier qu'on l'avait espéré, ayant seulement blessé l'amiral aux deux bras. » Charles IX jouait à la paume quand on vint lui rendre compte de l'attentat commis sur l'amiral. Il entra dans une violente colère : « N'aurai-je donc jamais de repos! s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur; verrai-je tous les jours troubles nouveaux? » Il jura que les coupables seraient exemplairement punis; immédiatement après son dîner, il voulut aller voir le blessé, et se rendit avec toute la cour à son logis, dans la rue de Béthisy, voisine de Saint-Germain l'Auxerrois. Quand il y fut arrivé, l'amiral témoigna le désir de lui parler en se-

cret, ce que le roi lui accorda très-volontiers, faisant signe à tout le monde de se retirer. Hors du logis, la reine mère voulut savoir le discours secret de l'amiral, et pria le roi de le lui dire, ce qu'il refusa par plusieurs fois; mais enfin, se sentant importuné et pressé : « Par la mort-Dieu, dit-il, ce que m'a dit l'amiral est vrai; toute la superintendance et maniement des affaires est glissée dans vos mains; il m'en a voulu avertir avant sa mort, comme un de mes plus fidèles sujets et serviteurs; puisque vous l'avez voulu savoir, voilà ce que me disait l'amiral!... »

Grandement offensés de pareils propos, le duc et sa mère résolurent, par quelque moyen que ce fût, de dépêcher l'amiral, et d'amener le roi lui-même à cette résolution. On lui remontra que les huguenots s'armaient pour venger la blessure de leur chef; qu'ils faisaient grandes levées en Allemagne; que, d'un autre côté, les catholiques « étaient délibérés de *mettre à tout ceci une bonne fin*..., qu'ils avaient arrêté entre eux d'élire un capitaine général pour prendre leur parti en protection, » et qu'ainsi le roi allait se trouver entre deux grandes factions, sur lesquelles il n'aurait aucune autorité... « Voulez-vous que MM. de Guise deviennent rois de France? lui dit la reine mère. » Par telles autres peintures et figures, elle fit impression sur le roi. Le duc d'Anjou raconte alors l'espèce de consentement sinistre arraché à l'hésitation de Charles IX dans un accès de fureur : « Eh bien, oui! mais tuez-les tous, afin qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher après!... »

« Après avoir reposé seulement deux heures la nuit, dit en terminant le duc d'Anjou, alors que le jour com-

mençait à poindre, le roi, la reine mère et moi allâmes au portail du Louvre, joignant le jeu de paume, en une place qui regarde sur la basse-cour. Nous n'y fûmes pas longtemps, considérant les événements et la conséquence d'une aussi grande entreprise, à laquelle, pour dire vrai, nous n'avions jusqu'alors guère bien pensé, nous entendîmes tirer un coup de pistolet, je ne saurais dire en quel endroit, ni s'il offensa quelqu'un; bien sais-je que le son seulement nous blessa tous les trois si avant en l'esprit, qu'il offensa nos sens et notre jugement. Nous envoyâmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise pour lui dire et expressément commander qu'il se retirât en son logis, et se gardât bien de rien entreprendre sur l'amiral. Mais, tôt après, le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise lui avait répondu que le commandement était venu trop tard, et que l'amiral était déjà mort... Ainsi, nous laissâmes suivre le fil et cours de l'exécution. Voilà, monsieur, la vraie histoire de la Saint-Barthélemy, qui m'a troublé cette nuit l'entendement. »

Après le déchaînement de passions dont le meurtre de l'amiral avait donné le signal, il n'était plus au pouvoir ni du duc de Guise, ni de personne au monde, d'arrêter le mouvement général et spontané de vengeance populaire contre les huguenots. Dès le premier jour, les chefs les plus ardents et les premiers organisateurs de la sédition étaient déjà dépassés. Le duc de Guise n'avait jamais voulu, dit-il plus tard, faire périr que l'assassin présumé de son père, le complice de Poltrot de Mercy. Il semble que Ca-

therine de Médicis eût l'idée de révéler à l'amiral sur son lit de mort le secret de la sentence qui venait d'être exécutée contre lui quand elle lui disait avec une compassion hypocrite : « Je suis bien aise, monsieur l'amiral, que la balle n'ait pas demeuré dedans, car il me souvient, lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent quelquefois que si la balle était hors, encore qu'elle eût été empoisonnée, n'y avait danger de mort !... » La reine mère elle-même disait à ses plus intimes confidents, « qu'elle n'avait à se reprocher que la *tuerie de six personnes*[1]... » Peut-être avait-elle voulu mettre à profit ce conseil attribué au duc d'Albe : « Débarrassez-vous des chefs; une tête de saumon vaut mieux que dix-mille grenouilles... » Pour y parvenir, elle aurait compté sur une prise d'armes bruyante et désordonnée, sur une émeute facile à faire naître, car elle était dans la disposition des masses; une fois le combat engagé entre les chefs, sur le champ seraient survenus les archers du roi, qui auraient expédié les uns et les autres dans l'obscurité de la nuit. et à l'aide d'une confusion préméditée[2]...

Mais il n'est donné à personne de déchaîner les passions populaires et de les arrêter à volonté. Le peuple, ayant une fois pris les armes, se chargea d'exécuter lui-même sa justice et de se donner satisfaction tout entière. La bourgeoisie fit d'abord cause commune avec lui; bientôt. voyant le flot monter jusqu'à elle et ses boutiques menacées, elle prit peur; les magistrats municipaux, prévôt des

[1] Fantôme.
[2] Capefigue, *la Réforme et la Ligue.*

marchands, échevins, de concert avec le roi, adoptèrent toutes les mesures en leur pouvoir pour rétablir l'ordre. Mais, pour obtenir quelque crédit, il fallait paraître s'associer, dans une certaine mesure, aux passions qu'on voulait contenir; accepter, approuver même les faits accomplis !... Il fallait féliciter *un peuple héroïque* sur son « *admirable attitude* et sur les succès de son énergie !...» C'est à cette dure condition qu'un gouvernement *désarçonné* peut se *remettre en selle*, pour ainsi dire, et reconquérir le droit d'exister... Charles IX subit cette nécessité : pendant les premiers jours, il avait gardé une attitude passive et terrifiée. Le 26 [1], il affecta un enthousiasme tardif, parcourut avec toute la cour les rues ensanglantées, et trouva même le honteux courage d'insulter, avec un révoltant cynisme, au cadavre mutilé de l'amiral pendu à Montfaucon.

Telle fut la part de chacun dans cette catastrophe [2].

[1] Août 1572.

[2] Une curieuse correspondance entre Charles IX et le comte de Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année 1572, a été publiée en 1830 par M. Paulin Paris, qui a cru y trouver la preuve que la Saint-Barthélemy était le résultat d'un plan prémédité. Malgré notre juste déférence pour les jugements du savant publiciste, il nous a été impossible, après la lecture la plus attentive de ce document, d'en tirer la même conclusion que lui. Nous voyons, au contraire, Charles IX recommander souvent dans les termes les plus formels, l'exécution de ses édits, annoncer son intention bien arrêtée de les maintenir, et rien ne prouve que ce soit alors qu'il manquât de sincérité. Au surplus, à part la question de préméditation, M. Paulin Paris pense, comme nous, que le roi fut plutôt complice que principal auteur du crime. « *Le crime de Charles IX*, dit-il, *fut d'avoir laissé agir le peuple souverain. C'est le peuple qui soupirait après la Saint-Barthélemy, et la cour, en ordonnant le massacre, ne fit que céder à l'impulsion populaire.* »

Dans son ensemble, le fait de la Saint-Barthélemy est à la charge de l'anarchie, non du despotisme. « Le peuple de Paris, lequel fut toujours prêt à émouvoir séditions en France, s'étant joint avec des soldats qui ne demandaient qu'à butiner, tuèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer; le roi, admonesté par les princes et autres conseillers du danger où l'État était sans telle exécution, l'approuva, ou du moins en fit semblant [1]... » Le fameux coup d'arquebuse tiré d'une des fenêtres du Louvre par le roi lui-même n'est qu'une légende sans vraisemblance, bien digne du *Théâtre-Historique* et de la littérature des boulevards. Voltaire lui-même n'avait garde de montrer, au sujet d'une pareille anecdote, une critique fort scrupuleuse; aussi la rapporte-t-il sans discussion. Un écriteau que l'on vit longtemps à l'une des fenêtres du Louvre sous le gouvernement du Directoire a contribué à la populariser; mais tout cela n'a pas la valeur d'un témoignage historique impartial et sérieux. Le seul crime du gouvernement, le plus grand crime, en effet, qu'un gouvernement puisse commettre, c'est d'avoir dans le principe abdiqué au profit des passions populaires; d'avoir cédé à l'opinion publique et subi la volonté des masses, dissimulant après coup son impuissance et son humiliation réelle sous l'apparence d'une complicité volontaire.

Au surplus, toutes les circonstances à la charge du roi, fussent-elles d'une incontestable authenticité, ne changeraient rien au fait principal, ni au jugement qu'il convient

[1] Lettre de Montluc, évêque de Valence, écrite quelques mois après l'événement.

d'en porter. La Saint-Barthélemy a été, comme les massacres de septembre 1793, un coup d'État populaire; un de ces abus de pouvoir auxquels se trouve toujours fatalement entraîné un peuple qui entreprend de se gouverner lui-même, après avoir destitué son gouvernement régulier. En relisant l'une après l'autre ces deux pages sanglantes de notre histoire, il est impossible de n'être pas frappé d'une analogie singulière dans les causes comme dans les résultats. A une époque aussi bien qu'à l'autre, les pouvoirs constitués, plus ou moins sympathiques au mouvement général des esprits, se virent, en fait, réduits à une impuissance absolue : le peuple *régnait* et *gouvernait*. Comme toujours, en pareil cas, les plus scélérats imposèrent à la masse, tout à la fois passive et violente, leur volonté, qui devint l'arrêt souverain d'un despote irresponsable. On reconnaît, aux deux époques, cette disposition si éloquemment décrite par Tacite : « *Is habitus animorum fuit, ut pessima facinora auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur.* »

En 1793, les organisateurs du massacre répandirent dans le public le bruit absurde de vastes conspirations, d'intelligences avec l'étranger, de complots formés dans les prisons pour faire livrer Verdun aux Prussiens. « Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de France... ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la plus cruelle nécessité d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie... Eût-on pensé que de nouveaux complots se tramaient dans le silence? Cependant, prévenue que des hor-

des barbares s'avançaient contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple, acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermées dans ses murs [1]... »

En 1572 on publiait : « Il s'est découvert que l'amiral et les autres gentilshommes de la nouvelle religion, qui étaient en assez bon nombre en cette ville, avaient machiné une entreprise et conspiration pour s'attaquer à Sa Majesté, à la reine sa mère et à messeigneurs ses frères, qu'ils voulaient mettre à mort... de quoi avertie, Sa dite Majesté, pour se garantir d'un danger qui lui était certain, a été contrainte de lâcher la main à messieurs de la maison de Guise, qui, le 24 de ce présent mois d'août, avec quelque petit nombre de soldats, ont tué ledit amiral et quelques gentilshommes de sa faction, s'étant l'émotion grandement accrue parmi le peuple, aigri de voir ainsi Leurs dites Majestés réduites à se cacher pour sauver leur vie, et a exercé grande violence sur ceux de la nouvelle religion qui ont été tués [2]... »

Ni en 1793 ni en 1572, personne, très-probablement, n'avait conçu la pensée du crime exécuté dans des proportions aussi grandioses. « La nature ne produit pas de tels monstres. On croit à des dangers, on se persuade qu'il faut les repousser, on le répète, on s'enivre, et, tandis que

[1] Circulaire adressée par le comité de salut public à toutes les communes de France. Septembre 1793.

[2] Mémoire envoyé pour servir d'instruction à M. de Schomberg. Journal de Henri III, pièces jointes.

certains hommes proclament avec légèreté qu'il faut frapper, d'autres frappent avec une audace sanguinaire [1]... » Le massacre accompli, chacun en repousse, avec une apparence de justice, la responsabilité. Les hommes politiques plaident la circonstance atténuante. « Ne parlons plus de cette journée, dit Barrère [2], car il y a eu violation des lois... Mais, aux yeux de l'homme d'État, elle présente deux grands effets; d'avoir fait disparaître ces conspirateurs que le glaive de la loi semblait ne pouvoir atteindre, et d'anéantir tous les projets désastreux enfantés par les ennemis de l'État... » Les honnêtes gens du *parti honnête et modéré*, pour ne pas se compromettre, n'accusent que la Providence. « Grande chose, écrit timidement Étienne Pasquier [3], et qui marque bien qu'il y a un merveilleux et épouvantable jugement de Dieu qui court contre nous!...» — Si considérable qu'eût été le nombre des victimes de la Saint-Barthélemy [4], on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait pas sensiblement réduit la force réelle du parti. Aux yeux des hommes qui en avaient espéré un résultat décisif et l'anéantissement total des huguenots, ce ne fut qu'une exécution incomplète. Marat disait de même en parlant des journées de septembre : « C'est une affaire manquée; on n'a pas assez tué d'aristocrates!... »

Ainsi, à deux cents ans de distance, on voit cet arbre

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*.

[2] Discours à la Convention.

[3] *Lettres*.

[4] Il est difficile d'en fixer exactement le nombre ; on le porte généralement à quatre mille pour Paris seulement, et à soixante-dix mille pour toute la France.

maudit de l'anarchie porter les mêmes fruits. C'est leur provenance que nous avons voulu constater, non pas certes dans la pensée absurde et coupable de réhabiliter plus ou moins Charles IX, ou Henri III, ou Catherine de Médicis, ou aucun de ces noms justement voués à l'exécration de la postérité. A notre avis, d'ailleurs, les souverains restent responsables de l'impulsion qu'ils donnent comme de celle qu'ils subissent. Mais, pour rendre évidents à tous les yeux les vices et les dangers de ce régime politique fondé sur la docilité obligatoire du pouvoir exécutif aussitôt que le vœu du peuple souverain s'est fait connaître ; de ce régime absurde et honteux qui consacre la confusion de la force matérielle avec l'autorité morale, et substitue la peur au respect, comme moyen de gouvernement; avec ce régime, tout ce qu'on a de moins que les journées de septembre ou la Saint-Barthélemy n'est qu'un bienfait du hasard. Il voue la société à un état barbare, qu'aucune constitution au monde ne parviendra jamais à régulariser. Avec lui, aucune des garanties possibles contre les excès d'une tyrannie, plus odieuse mille fois que celle du despotisme d'un seul ; plus de contre-poids à l'action du pouvoir exercé par les masses populaires. Sa conséquence immédiate, c'est l'oppression sanglante des minorités; son seul correctif, — et quel correctif! — c'est la guerre civile...

CHAPITRE IV

LA LIGUE

Au bout de tout cela, ne pouvons-nous pas dire qu'en ce grand corps de notre France il y a une dissolution générale de tous ses membres, prognostic très-certain de sa fin, si Dieu n'a pitié de nous ?

PASQUIER, *Lettres*, liv. XV, let. lxviii.

Brantôme assure, « l'ayant appris d'une grande princesse, » que la reine de Navarre se jeta aux genoux de son frère, en le conjurant d'épargner le roi son mari, grâce que Charles IX ne lui accorda qu'avec peine, « quoiqu'elle fût sa bonne sœur. » — Peu s'en fallut même que la grâce, une fois obtenue, fût rétractée un peu plus tard, sur le refus du roi de Navarre et du prince de Condé d'assister, avec toute la cour, au *Te Deum* que l'on chantait solennellement dans toutes les églises. Henri montrait aux docteurs chargés de l'instruire une grande déférence, et même une certaine docilité; mais son cousin se bouchait les oreilles pour ne pas les entendre et les repoussait avec mépris. Trois semaines après la Saint-Barthélemy [1], le roi les fit venir l'un et l'autre, et allait probablement se por-

[1] Le 9 septembre 1572.

ter contre eux aux dernières extrémités, sans l'intervention de la reine Élisabeth[1], « qui accourut à lui avec un visage tout difformé des pleurs qu'elle avait jetés jour et nuit depuis les mauvaises journées[2]. » Elle parvint à le calmer un peu : « *Messe, mort ou Bastille*, leur dit-il en les renvoyant. » Peu de jours après, Hugues Sureau de Rozier, fameux prédicateur et ministre huguenot à Orléans, intimidé comme bien d'autres, retourna à la religion catholique. Le roi se servit de cet exemple pour décider son beau-frère. Il mena lui-même le nouveau converti chez ce prince, « où Rozier parla bien, et prouva que la seule Église romaine était la véritable. » Le roi de Navarre saisit ce prétexte pour mettre sa vie en sûreté ; il fut absous par le cardinal de Bourbon, son oncle, et assista à une messe solennelle avec sa sœur, Catherine de Navarre, le prince et la princesse de Condé[3]. » Tous ensemble écrivirent au pape des lettres soumises et respectueuses. — « Désormais, répondit au roi de Navarre le souverain pontife, tout ce que vous avez de richesse et dons d'esprit, dont vous êtes heureusement accompli, vous le référerez et en userez à la plus grande gloire de Dieu. »

A plusieurs reprises depuis lors, Henri écrivit spontanément au saint-père, au doyen du sacré collége, et au cardinal de Ferrare, des lettres qui semblaient inspirées par le désir de ne laisser aucun doute sur la sincérité de son retour au catholicisme. Il envoya même M. de Duras à Rome pour porter à Grégoire XIII l'assurance réitérée de sa

[1] Sa femme.
[2] D'Aubigné.
[3] P. Mathieu, liv. VI.

respectueuse et filiale soumission au saint-siége. Lui-même invitait ses amis « à se ranger, suivant son exemple, à la forme de vivre que le roi désirait pour la réunion de tous ses sujets à son obéissance[1]. » Quatre ans plus tard[2], heureusement arrivé à Niort après sa fuite de la cour, il reprenait la religion qu'on l'avait contraint d'abjurer, et en recommençait « l'ouverte profession par un acte solennel de baptême, en tenant le fils d'un médecin au prêche[3]. »

Henri IV n'a que trop mérité, n'a que trop obtenu, par cette légèreté de conduite en si grave matière, une certaine popularité philosophique, peu propre à honorer sa mémoire dans l'esprit des honnêtes gens. Doit-on cependant regarder comme hors de doute son entière indifférence en fait de religion, et le considérer lui-même comme un précurseur de ces esprits forts du dix-huitième siècle, dévots à l'*Être suprême* et pour qui les formes extérieures d'un culte quelconque n'ont en réalité aucune importance ? « Combien que vous soyez de ceux du pape, écrivait-il un jour à un gentilhomme catholique, je n'ai méfiance de vous dessus ces choses ; ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de celle-là de tous ceux qui sont braves et bons[4]. » Une pareille tolérance, à une époque de vives passions et de luttes ardentes, a dû à bon droit paraître un peu suspecte, et faire considérer comme un *sceptique* celui qu'une incontestable

[1] Lettres à l'amiral de Villars, 22 octobre 1572.
[2] Février 1576.
[3] L'Étoile.
[4] Lettre à M. de Batz, 1577.

perfection de charité chrétienne ne permettait pas du reste d'admirer comme *un saint*.

Il est certain cependant que Henri IV était sincèrement chrétien, quoique l'exemple de son père et même celui de sa mère aient pu affaiblir dans son esprit le sentiment d'une affection invariable pour l'un ou l'autre culte. « Jeanne d'Albret, dans sa jeunesse, aimait autant un bal qu'un sermon, et ne se plaisait guère à cette nouveauté de religion [1]. » Quand elle voyait son mari écouter avec complaisance les ministres et montrer quelque penchant pour la réforme, elle lui en témoignait avec aigreur son mécontentement, et lui déclarait qu'elle n'avait garde, quant à elle, de s'exposer à perdre, pour l'amour de ces belles idées, le reste de son royaume! Elle changea bien par la suite ; et un jour qu'Antoine de Bourbon lui avouait ingénument « qu'il ne savait quelle religion était la meilleure : C'est pour cela, lui dit-elle, que je vous veux beaucoup de mal ; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne preniez pas celle qui est le plus utile à votre fortune!... » Elle entendait le calvinisme, dans lequel le roi de Navarre avait chance de tenir le premier rang, tandis que, dans le parti catholique, la place était prise par le duc de Guise. — Quelque remontrance que lui fit la reine, Antoine de Bourbon, après s'être arrangé avec les triumvirs, se montra « le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssaient comme un beau diable [2]. » On croit qu'à ses derniers moments il revint à la religion par

[1] Brantôme.
[2] *Id.*

lui si cruellement persécutée. « Averti de sa fin prochaine, il se fit mettre dans un petit lit bas, près de la cheminée, commandant à un nommé Beziers de lui lire la Bible ; il ouit fort patiemment l'histoire de Job, ayant toujours les mains jointes et les yeux levés au ciel, puis dit à ceux qui l'entouraient : Je veux mourir en la confession d'Augsbourg, et, si je peux réchapper, je ferai encore prêcher l'Évangile en France[1]. »

Suivant toute apparence, il y eut dans le changement de Henri IV, après sa fuite de la cour, et dans le long retard de sa conversion définitive, moins de *calcul* que de respect humain, car les tendances de son esprit, comme les sympathies de son cœur, le portaient au catholicisme. Bien longtemps avant d'y revenir, il montrait, à l'endroit des dogmes de l'Église réformée, une hésitation d'esprit qui scandalisait fort ses ministres. S'entretenant un jour avec quelques docteurs de la religion, il leur disait : « Je ne vois ni ordre ni dévotion dans la religion nouvelle. Elle ne gît qu'en un prêche, qui n'est qu'une langue qui parle bien français... Bref, j'ai ce scrupule qu'il faut croire que le corps de *Notre-Seigneur Jésus-Christ* est au sacrement ; autrement tout ce qu'on fait en la religion n'est qu'une vaine cérémonie[2]. » A une lettre de son cousin le cardinal de Vendôme, qui l'engageait, peu avant la mort du duc d'Alençon, à se déclarer catholique pour faire tomber la barrière qui le séparait de la nation, il répondait « qu'il ne voulait pas donner au peuple le scandale de changer

[1] L'Étoile.

[2] Cayet, son ancien précepteur, était encore ardent protestant à l'époque où il rapportait cette anecdote.

de religion comme de chemise ; convaincu que les gens de bien l'aimeront mieux affectionnant une religion que n'en ayant pas du tout[1]. Même au plus fort de ses affaires, il ne laissa jamais de conférer particulièrement, avec ceux qu'il jugeait doctes, des principaux points de la religion, et il se fit une opinion raisonnée sur les points débattus... »

Pour être tout à fait juste envers Henri IV, il faut reconnaître qu'une certaine hésitation d'esprit entre les deux cultes était alors plus excusable qu'elle ne le serait de nos jours. L'Église avait prononcé, il est vrai; et son jugement devait être accepté comme suprême et sans appel. Mais ce jugement n'était pas encore bien ancien, et il est incontestable qu'en fait les décisions de l'Église, comme toutes les vérités du monde, deviennent plus respectables aux yeux des hommes par la sanction du temps et la confession de plusieurs générations successives. D'ailleurs, le concile de Trente, proposé à la foi des fidèles comme la loi souveraine et irrévocable de l'Église catholique, n'était pas reçu en France. Les docteurs les plus orthodoxes, la Sorbonne, les parlements, l'opinion publique, s'opposaient même énergiquement à sa publication, en vertu des libertés de l'Église gallicane, libertés auxquelles plusieurs décrets du concile auraient porté atteinte. Or n'est-il pas évident qu'aux yeux des protestants de France l'autorité des décisions dogmatiques ne pouvait manquer d'être infirmée par la résistance des catholiques aux déci-

[1] Lettre au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, 6 mars 1583.

sions disciplinaires? — Enfin la nécessité de réformes plus ou moins profondes à opérer dans l'Église était évidente pour les bons esprits de l'un et de l'autre parti. De très-sincères catholiques pouvaient espérer que ces réformes, opérées avec un véritable sentiment de charité chrétienne, rendraient une réunion possible; qu'avec un peu de bonne volonté on trouverait quelque rédaction habile, propre à concilier tout le monde, et à poser les bornes de la vérité de foi, de manière à ne laisser personne en dehors. Souvent, dans des circonstances analogues, les plus grands saints ont cru pouvoir faire, dans l'immense intérêt de la paix, certaines concessions de langage qui suffirent pour donner satisfaction à des amours-propres compromis, et ramener dans le sein de l'Église universelle des frères égarés. Une foule d'exemples pouvaient alors encourager cet espoir [1]. Peu s'en était fallu effectivement qu'on ne s'arrangeât de même au concile de Trente, et rien n'empêchait de penser que de nouvelles négociations mieux conduites obtiendraient, au grand bonheur de la chrétienté tout entière, ce résultat si désirable. C'est ce qui serait arrivé sans aucun doute si les passions politiques n'avaient

[1] C'est ainsi que S. Basile, par condescendance pour certains ariens, qui niaient la divinité du Saint-Esprit, leur demanda seulement de déclarer qu'ils ne croyaient pas le Saint-Esprit *créature*, sans les obliger, quelle que fût à cet égard sa conviction et celle de l'Église, à déclarer expressément qu'il est *Dieu*. Il poussa même la condescendance jusqu'à s'abstenir dans ses écrits et ses discours publics de le nommer ainsi. Quelques-uns lui en firent des reproches, et l'accusèrent d'une indulgence coupable pour l'hérésie. Mais saint Grégoire de Nazianze et saint Athanase le défendirent et l'approuvèrent hautement. (Baillet, *Vie des Saints*, XIV juin.)

entretenu et compliqué les passions religieuses. Or, ni en politique ni en religion, Henri IV n'était passionné.

Malgré toutes ces circonstances atténuantes, il nous est impossible de voir dans l'indifférence philosophique de Henri IV pour le culte et ses formes extérieures un sentiment respectable; sa légèreté de conduite et de langage à cet égard, son absence de scrupule à faire d'un et d'autre côté ce qu'il appelait lui-même, un peu trop gaiement à notre avis, le *saut périlleux*[1], restera toujours le côte faible de son caractère. C'est à la tolérance surtout que s'applique ce que Pascal disait de la vertu en général : « Je n'admire pas un homme qui possède une vertu dans toute sa perfection, s'il ne possède en même temps et dans un pareil degré la vertu opposée : tel qu'était Épaminondas, qui avait l'extrême valeur jointe à l'extrême bénignité. On ne montre pas sa grandeur pour être en une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux... » Les deux extrêmes sont ici la foi et la charité. La vraie tolérance rempli *tout l'entre-deux;* mais sans une foi ardente, sans une conviction personnelle inébranlable, la tolérance n'est le plus souvent qu'une forme déguisée du scepticisme, de même que, séparée de la Charité, sa divine compagne, la Foi s'égare et se brise trop souvent contre l'écueil du fanatisme.

A l'orgueil de l'esprit fort qui inspire l'indifférence, comme à la passion aveugle qui arme le fanatisme, il est curieux d'opposer un exemple de la sainte et volontaire igno-

[1] Lettre à la *belle Gabrielle :* « C'est demain que je fais le saut périlleux!... »

rance qui suffit à un cœur simple. Même dans une société si profondément troublée que l'était celle du seizième siècle, elle permettait à de pauvres moines de conserver au fond de leur couvent l'édifiante sérénité d'un esprit chrétiennement pacifique. Dans un des moments où la lutte entre les catholiques et les huguenots se poursuivait avec le plus d'ardeur [1], un bon religieux franciscain [2] était envoyé par son supérieur, le provincial de Valence en Espagne, au père général de l'ordre, résidant alors à Paris. C'était un dangereux voyage, qui avait déjà coûté la vie à plusieurs, car il fallait traverser le midi de la France, presque entièrement occupé par les huguenots, que la vue d'une robe de moine mettait facilement en fureur. Le pauvre frère, dont l'obéissance avait souvent été mise à de plus rudes épreuves, partit immédiatement pieds nus, sans sandales, suivant sa coutume, passa les Pyrénées et continua tranquillement son chemin, souvent poursuivi à coups de pierre d'un village à l'autre par des huguenots qui criaient : *Au papiste!...* et qui excitaient contre lui la populace. Un jour il fut abordé sur la route par un guerrier à cheval, armé de toutes pièces, qui s'arrêta droit devant lui, et, lui mettant l'épée sur la gorge, lui demanda brusquement : « Où est Dieu?... — Mais, répondit le pauvre moine, qui n'avait qu'autant de science théologique qu'il avait plu à Dieu de lui en communiquer *par infusion*, Dieu est au ciel!... » L'homme de guerre, à cette réponse, le prit pour un imbécile inoffensif, remit son épée dans le fourreau et s'éloigna sans trouver qu'il valût la peine de le traiter en

[1] 1570.

[2] S. Pascal Baylon.

ennemi... Quand le religieux, arrivé à Toulouse dans un couvent de son ordre, « où il y avait un grand nombre de savants, » raconta son histoire, et qu'on lui eut fait comprendre, à grand'peine, que le soldat avait voulu lui demander s'il croyait à la présence réelle du corps de *Notre-Seigneur* dans *l'Eucharistie*, il ne pouvait se consoler d'avoir perdu par le vague de sa réponse une si belle occasion de gagner la couronne du martyre. — Si le cardinal de Lorraine et tous les pères du concile de Trente avaient eu avec la même énergie de conviction la même simplicité de cœur que ce pauvre frère, il est bien probable qu'une conciliation aurait pu être obtenue.

La soumission des princes ne rendit pas à la cour leur condition beaucoup meilleure, « sinon par boutades et suivant les caprices de leurs tyrans : » tantôt traités comme libres, tantôt comme prisonniers, et alors privés de leurs serviteurs et gardés à vue. « La veille de la Toussaint, le roi de Navarre jouait à la paume avec le duc de Guise, où le peu de compte que l'on faisait de ce petit prisonnier de roitelet, qu'on galopait à tout propos de paroles et de brocards, comme on eût fait d'un simple page ou laquais de cour, faisait bien mal au cœur à beaucoup d'honnêtes gens qui le regardaient jouer [1]... » Son humiliation fut plus grande encore au siége de la Rochelle, où les huguenots échappés au massacre s'étaient réunis de tous les points de la France. Obligé de combattre contre ses anciens coreligionnaires et ses amis, « il rappelait Bajazet

[1] L'Étoile.

conduit par Tamerlan à l'assaut de ses propres villes [1]...»
La position du général auquel les assiégés avaient confié leur défense n'était pas du reste moins singulière. Ce général était Lanoue (Bras-de-Fer), protestant austère et renommé pour sa bravoure comme pour sa loyauté à une époque où cette dernière vertu était bien rare. — Envoyé avec le comte Louis de Nassau et quelques compagnies d'élite, pour tenter une entreprise sur Mons et Valenciennes, où l'on s'était ménagé des intelligences, alors que le roi, de concert avec Coligny, préparait l'expédition de Flandre [2]. Lanoue était encore dans les Pays-Bas quand il apprit le subit revirement de la politique royale, et le massacre de ses coreligionnaires dans toute la France. Il n'hésita pas à revenir à Paris sur l'ordre que lui en fit parvenir le roi, et accepta même la mission de se rendre à la Rochelle pour persuader aux habitants d'accepter une capitulation avantageuse qu'on leur offrait. Brantôme fut un des agents de cette négociation, qui eut peu de succès; les propositions royales furent unanimement rejetées par les Rochelois, qui se montrèrent résolus à s'ensevelir sous les remparts de leur ville plutôt que de se rendre. Mais, voulant utiliser la valeur et les talents militaires de Lanoue, ils lui proposèrent de se charger de la défense de la place contre l'armée du roi; et, ce qu'il y a d'incompréhensible, c'est que Lanoue, avant d'accepter, crut devoir demander le consentement de Charles IX, et l'obtint, à la condition expresse

[1] Legrain, *Décadence du roi Henri le Grand.*

[2] Cette circonstance est une preuve de plus de la sincérité de Charles IX dans sa conduite avec Coligny, et de la violence à lui faite par les organisateurs de la Saint-Barthélemy.

qu'il ne cesserait pas pour cela d'engager les Rochelois à se soumettre. Il s'acquitta fidèlement de son double rôle, employant autant d'éloquence à conseiller une capitulation que d'énergie à diriger les efforts d'une résistance héroïque. On raconte qu'un jour un ministre huguenot, ennuyé de l'entendre sans cesse parler de capitulation, s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. La considération dont jouissait le général n'en souffrit pas le moins du monde. Au bout de plusieurs mois, le duc d'Anjou lui fit signifier au nom du roi d'avoir à quitter la ville. Lanoue obéit immédiatement, résigna son commandement, et vécut dans la retraite jusqu'à la fin de cette guerre. Il se distingua pendant celles qui suivirent, dans des situations moins complexes, fut un des lieutenants les plus habiles de Henri IV, et mourut au siége de Lamballe en 1591 [1].

Quarante mille catholiques périrent devant la Rochelle. Une flotte anglaise, envoyée au secours de la ville, fut dispersée par la tempête; mais rien ne put ébranler la résolution des habitants. Elle se maintint malgré les horreurs de la famine et l'épuisement des munitions de guerre. Les principaux chefs du parti venaient d'être égorgés; la fleur de la noblesse avait péri dans cette terrible exécution de la Saint-Barthélemy. Les catholiques ne pensaient pas qu'il restât une seule tête capable de rallumer l'incendie; « mais les cendres du parti foudroyé produisirent tout d'un coup des hommes inspirés par la nécessité et le désespoir [2]. » Enfin, « la nouvelle étant venue au duc d'Anjou, du royaume de Pologne, qu'on lui avait dé-

[1] Lacretelle, *Histoire des Guerres de religion*.
[2] Pasquier.

féré, en l'assemblée des états de ce pays-là [1], » le siége fut levé, et un nouvel édit de pacification publié [2], « lequel ne dura guère, pour être captieux, court et contraire aux derniers engagements [3] » solennellement pris par le gouvernement. Il ne donnait pas d'ailleurs aux huguenots toutes les garanties que ceux-ci se croyaient fondés à exiger. Un an jour pour jour après le massacre de la Saint-Barthélemy [4], ils s'assemblaient à Montauban et dressaient une requête, qui fut présentée au roi en leur nom : « Ils ne doutaient pas, y disaient-ils, de la bonne volonté du roi à leur égard; ses vrais sentiments leur étaient bien connus; mais quelle confiance pouvaient-ils conserver, voyant que Sa Majesté, malgré son horreur pour les crimes commis à Paris, s'était trouvée dans la nécessité de se proclamer, par lettres publiques, l'auteur d'une action si atroce? » « Ils demandaient en conséquence de nouvelles places de sûreté, entière liberté pour l'exercice public de leur culte, l'établissement dans une ville quelconque d'un parlement protestant pour juger leurs procès, et la convocation des états généraux du royaume... » Cette requête fut remise au roi lui-même, au milieu de sa cour et de son conseil indignés. Les huguenots n'en attendirent même pas le résultat, et la guerre avait recommencé avec autant d'acharnement que jamais avant la mort de Charles IX.

En 1574, le jour de la Pentecôte, ce prince rendit son âme à Dieu, « après des douleurs très-aiguës, qui lui

[1] De Thou.
[2] Au mois de juillet 1573.
[3] Pasquier.
[4] 24 août 1573.

firent sentir la mort longtemps avant qu'elle arrivât. » Il était âgé de vingt-quatre ans, et en avait régné treize. Des courriers furent immédiatement dépêchés par la régente à Henri III pour lui donner avis de la mort de son frère; plusieurs gentilshommes témoignèrent un grand empressement pour se porter au-devant du nouveau roi [1]. Mery de Barbezières et Magdelon de Fayoles, sieur de Neuvic, firent grande diligence, arrivèrent en quatorze jours à Cracovie, et remirent au roi de Pologne les lettres dont ils étaient porteurs. Le 18 juin 1574, par une nuit obscure, ce prince sortit de son palais sans être aperçu, monta à cheval suivi de quelques serviteurs seulement, et quitta la capitale de son royaume de Pologne, aussi précipitamment qu'il devait plus tard quitter Paris, chassé par l'émeute. Mais l'empressement qu'il témoignait alors de se retrouver en France ne tint pas

[1] Une lettre de Catherine de Médicis à André de Bourdeilles prouve qu'on en sollicitait vivement l'autorisation : « M. de Bourdeilles, j'ai vu par vos lettres du 22 du mois passé le bon témoignage que me rendez de l'affection que le sieur de Sainte-Aulaire porte au bien du service du roi monsieur mon fils, comme il a montré par effet en toutes les occasions qui se sont présentées de delà; ce que j'ai su encore d'ailleurs Aussi vous veux-je bien assurer que je l'ai bien en telle estime, que l'on doibt avoir un gentil-homme de valeur et mérite, et ne tiendra jamais à moi qu'il ne soit satisfait et rendu content. Et bien que sa présence fût fort requise par delà, toutefois ayant sçu qu'il désirait aller au-devant du roi monseigneur et fils, pour lui faire service, je ne lui ai pû denier, mais ay eû bien agréable qu'il y allat.... 2 août 1274. » On voit encore dans cette lettre un exemple de ce qu'étaient les rapports de la noblesse avec le roi, et qu'un gentilhomme ne croyait pas pouvoir, sans en avoir obtenu l'autorisation, quitter sa province pour venir faire sa cour au souverain. — Ce qui ne l'empêchait pas cependant de prendre quelquefois les armes contre lui, et de lui faire la guerre sans en demander la permission à personne, quand il croyai en avoir sujet.

longtemps dans son esprit mobile et frivole contre les distractions du voyage et l'accueil que lui fit l'empereur Maximilien. Dès qu'on apprit à Vienne l'arrivée prochaine de cet hôte inattendu, l'empereur envoya les archiducs Mathias et Maximilien, ses fils, pour le complimenter. Lui-même alla à sa rencontre, à deux milles de la ville, suivi de soixante carrosses et de trois cents chevaux[1]. » Plusieurs jours se passèrent en fêtes magnifiques. Dans un festin donné par l'empereur, et auquel assistait l'ambassadeur de la république de Venise[2], le roi témoigna le désir qu'il avait depuis longtemps de voir cette ville, et l'intention où il était de s'y rendre en partant de Vienne. Il y demeura neuf jours, sans se montrer plus préoccupé des affaires de France que si le royaume se fût trouvé dans l'état le plus tranquille et le plus florissant.

Il s'en fallait bien pourtant qu'il en fût ainsi!... La *démocratie coulait à pleins bords.* « Plusieurs villes comme la Rochelle, Montauban, Castres, Nîmes, travaillaient à établir chez elles un gouvernement populaire, à l'imitation de celui des provinces unies des Pays-Bas; on n'y témoignait pas moins de méfiance pour la noblesse que pour la cour[3]. » En un mot, le nuage révolutionnaire devenait de plus en plus menaçant. Vers cette époque, André de Bourdeilles, sénéchal du Périgord, chargé de s'informer secrètement, et d'informer le conseil de l'état de l'esprit public dans sa province, écrivait au duc d'Alençon : « Si le roi, la reine et vous, ne pourvoyez au-

[1] De Thou.
[2] Vincent Frono.
[3] Varillas.

trement que par le passé aux troubles de l'État, je crains de vous voir bientôt aussi petits compagnons que moi... » Les publications les plus anarchiques, « composées de mains partiales, suivant les passions particulières de ceux qui les faisaient courir, » étaient répandues à profusion et accueillies avec faveur. Des écrits politiques, comme « l'*Anthenoticon*, ou l'*esclavage volontaire*, d'Étienne de la Boëtie, conseiller au parlement de Bordeaux, l'ami de Montaigne, le *Franco-Gallia*, d'un savant jurisconsulte[1], étaient lus avec avidité. On y agitait avec une liberté que n'admettraient plus nos lois sur la presse « cette question dangereuse des bornes de l'obéissance due aux princes[2], » pour arriver à cette conclusion, « qu'il est permis aux sujets opprimés de défendre leur liberté par les armes. » Un libelle, intitulé *Dialogue politique sur la puissance, l'autorité, le devoir des princes et la liberté des peuples*, attaquait surtout d'une manière directe le gouvernement du roi, et lui imputait des projets attentatoires à la liberté... On allait jusqu'à citer un prétendu conseil tenu à Blois, quelque temps auparavant, et dans lequel aurait été arrêtée la résolution de travailler à établir en France un despotisme pur, pareil à celui des Turcs. Pour y parvenir, disait-on, le chancelier Birague et le comte de Retz avaient formé le plan « de se défaire de tous les grands seigneurs, et petit à petit du reste de la noblesse, dont le corps servait de protecteur naturel aux deux autres ordres, et de contre-poids à l'autorité absolue du souverain, si bien que celui à qui il appartenait de faire la loi à tous était

[1] Hotman.
[2] De Thou.

le plus souvent obligé de la subir[1]... » On terminait en reprochant aux ministres d'être opposés à la convocation des états généraux, et résolus à punir ceux qui la réclamaient. La réponse faite à ce pamphlet par un royaliste provoqua une réplique plus violente encore, et une polémique longtemps continuée.

Cependant les huguenots avaient partout repris les armes. Entre eux et les catholiques ardents, un tiers parti s'était formé d'hommes modérés ou mécontents, qui, sans montrer aucun penchant pour *la religion*, sans adopter les principes des huguenots sous ce rapport, étaient entrés en négociation secrète avec eux, se proposant seulement d'établir entre les deux partis extrêmes une sorte de balance qu'ils faisaient pencher de l'un ou de l'autre côté, au gré de leur conscience ou de leur intérêt. C'était cet éternel parti du juste-milieu, qui toujours entre en scène au moment des grandes crises politiques et figure dans les révolutions comme le chœur dans les tragédies antiques, chantant les faits accomplis, s'associant à l'action plus qu'il ne la dirige, et subissant l'influence des événements plus qu'il n'influe sur eux. On l'appela alors « *le parti des politiques*, » et ils formèrent bientôt une faction assez nombreuse dont les quatre frères Montmorency, les maréchaux de Biron et de Cossé, le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne, étaient les personnages les plus considérables. — Peu de temps avant la mort de Charles IX, le duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis,

[1] On voit s'il est juste de soutenir qu'avant la révolution de 1789 la France était soumise au régime du pouvoir absolu, et si les institutions du pays n'opposaient à l'autorité royale aucun contre-poids.

avait tout préparé, de concert avec le roi de Navarre, pour s'échapper de la cour et venir se mettre à leur tête.

Le projet fut découvert. Interrogé, le duc d'Alençon en révéla lui-même tous les détails, désignant et chargeant ses complices. Ses favoris, la Môle et Coconnas, furent exécutés ; lui-même et le roi de Navarre furent arrêtés, désarmés, jetés en prison. Sans la mort de Charles IX, survenue sur ces entrefaites, peut-être auraient-ils difficilement échappé à sa vengeance, et un historien contemporain de Henri IV affirme que c'est le plus grand danger qu'il ait jamais couru. — A Pont-de-Beauvoisin, sur la frontière de France, la reine mère les présenta à Henri III, qui revenait de Pologne : « Voilà, lui dit-elle, deux *fantasques* que j'ai bien eu de la peine à retenir ; je vous les remets, faites-en à votre guise. » Celui-ci les reçut d'abord d'un air menaçant ; bientôt, cédant à la mobile facilité de son caractère, il les embrassa, et le lendemain il voulut communier avec eux.

Les députés des églises protestantes et des politiques attendaient le roi à Lyon. Le premier conseil assemblé dans cette ville délibéra sur les dix-sept articles arrêtés par *la coalition* des huguenots et des politiques dans une conférence récemment tenue à Milhaut, en Rouergue, le 1er août[1]. Le plus important de ces articles était la convocation d'une assemblée libre des états du royaume, pour prendre leur avis sur le gouvernement. En réalité, la vraie question soumise au conseil fut celle de la paix ou la guerre. Paul de Foix, continuateur de l'Hôpital, parla pour

[1] 1574.

la paix. — C'était ce même conseiller au parlement, soupçonné de calvinisme dans la *mercuriale* de 1558, sous Henri II, et à qui ses opinions suspectes n'avaient pas fait perdre la faveur de Catherine de Médicis. Elle l'avait, au contraire, envoyé comme ambassadeur à Rome, où cette nomination avait même causé grand scandale, au point qu'il avait tenu à peu qu'on ne violât en sa personne le droit des gens, en le faisant saisir par l'inquisition. Il n'en avait pas moins été tout récemment envoyé de nouveau à Rome, pour répondre aux félicitations adressées par le pape Grégoire XIII à Henri III, à l'occasion de son avénement à la couronne. Appelé à donner son avis dans le conseil assemblé à Lyon, Paul de Foix insista éloquemment sur la nécessité de rétablir la concorde, d'éteindre les haines et les inimitiés, de remettre l'ordre et l'union entre tous les membres de l'État, « œuvre difficile dans un temps où, par une liberté outrée de parler du gouvernement, on ne s'entretenait d'autre chose dans les cercles et les assemblées que des affaires d'État, chacun prétendant les régler à sa manière [1]. » Malgré les efforts des hommes modérés, le parti de la guerre l'emporta, et il fut résolu d'en presser les préparatifs. On ne s'y disposait pas moins activement de l'autre côté. Dans une assemblée tenue à Nîmes, le 10 février suivant [2], un traité définitif fut conclu, sous le nom d'union ou « ligue, » entre les protestants et les politiques, sous les auspices du duc de Damville, « qui cependant n'y consentit qu'à regret. »

C'était en effet un premier pas dans une voie funeste,

[1] De Thou.
[2] 1575.

où tout homme à instincts monarchiques ne pouvait sans terreur se voir engagé. Ce traité fondait une espèce de république fédérative, avec son gouvernement civil et religieux, ses armées, ses finances, etc., en un mot son organisation complète, distincte et séparée du gouvernement du roi. « Il est certain que le souvenir affreux et encore tout frais de la Saint-Barthélemy semblait autoriser une entreprise aussi téméraire. Les gens de bon sens ne pouvaient s'empêcher d'attribuer ces malheurs aux ministres qui gouvernaient le conseil du roi. Cependant il faut avouer que jamais attentat ne fut d'un plus dangereux exemple : pour le repos de l'État comme pour l'honneur de ceux que le malheur des temps engagea dans cette affaire, il serait à souhaiter qu'on n'y eût jamais pensé... »

Les confédérés eux-mêmes ne se dissimulaient pas la gravité de leur démarche, et c'est pour en atténuer l'effet qu'ils mirent à leur tête le duc d'Alençon, frère du roi, héritier présomptif, dont la présence dans la coalition lui conservait, jusqu'à un certain point, une physionomie monarchique. A la suite d'un plan d'évasion mieux concerté, ce prince était parvenu à sortir du Louvre [2]; quelques amis l'attendaient hors de la ville. Il monta à cheval, courut toute la nuit et arriva le lendemain à Dreux, qui était de son apanage. La nouvelle de cette évasion et le manifeste dans lequel *Monsieur*, multipliant les assurances de son respect et de sa soumission pour le roi, se plaignait amèrement des ministres et des favoris, et terminait en réclamant la convocation prochaine des états, furent accueillis

[1] De Thou.
[2] 16 septembre 1575.

avec enthousiasme par les protestants. On en rendit publiquement à Dieu de solennelles actions de grâces, à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes et dans plusieurs autres villes. Le prince de Condé se démit en faveur de *Monsieur* du commandement général des forces combinées et chargea Montmorency-Thoré de lui conduire quatre mille cinq cents hommes déjà levés en Allemagne [1]. Plus soigneusement surveillé que le duc d'Alençon, le roi de Navarre ne réussit à s'échapper de la cour qu'après avoir couru les plus grands dangers. Dès qu'il se vit en sûreté, il poussa un grand soupir et s'écria : « Dieu soit loué, qui m'a délivré! On a fait périr à Paris la reine, madame ma mère, M. l'amiral et mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de m'y mieux faire; je n'y retourne plus si on ne m'y traîne; » puis il continua sa route. passa la Loire à Maillé et, arrivé à Saumur, entra à l'improviste dans une maison où les religionnaires, assemblés pour le prêche, chantaient ces versets d'un psaume de Marot :

Seigneur, le Roi s'éjouira
D'avoir eu délivrance!...

Henri III et la reine mère parurent assez peu affectés de cette évasion du roi de Navarre. Ils pensaient que la présence de tant de personnages considérables parmi les révoltés devait rendre de plus en plus difficile l'union intime du parti, et que le froissement de toutes ces ambitions particulières amènerait bientôt sa prochaine dissolution. La rivalité, facile à prévoir parmi les chefs, ne pouvait en effet

[1] Varillas.

que développer encore l'esprit d'insubordination et d'indépendance républicaine habituel aux huguenots dès l'origine, et dont la contagion gagnait chaque jour davantage les catholiques. « Souvenez-vous, disait au prince de Condé le conseil des calvinistes en rédigeant ses instructions avant l'arrivée du duc d'Alençon, souvenez-vous que vous n'avez sur nous d'autre autorité que celle des juges d'Israël... » La Rochelle refusait d'abord de lui ouvrir ses portes et ne le laissait plus tard entrer dans la ville, non plus que le roi de Navarre, qu'après de longs pourparlers et avec une évidente répugnance. « Comment! disait de son côté un politique, Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le roi m'écrit comme roi et comme si je devais le reconnaître!... Je veux bien qu'il sache que cela serait bon en temps de paix, mais en temps de guerre, et quand on a le cul sur la selle, tout le monde est compagnon [1]... »

Le roi et la reine mère n'en eurent pas moins recours aux négociations pour hâter le travail de dissolution qui ne pouvait manquer de s'accomplir naturellement. Dans une assemblée tenue à Moulins [2], les coalisés avaient rédigé une longue requête, énumérant leurs griefs et leurs prétentions. Ils demandaient le partage de toutes les églises et des dîmes entre le clergé catholique et leurs ministres; une augmentation d'apanage pour le duc d'Anjou, avec certaines clauses qui auraient fait de cet apanage une véritable souveraineté indépendante, entre autres une garde permanente de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux frais du roi; le gouver-

[1] Dupleix, t. III.
[2] 1576.

nement de Picardie pour le prince de Condé; l'indépendance presque absolue du roi de Navarre dans son gouvernement de Guyenne; enfin la convocation immédiate des états généraux et leur réunion périodique à époque fixe, tous les deux ans. Ils demandaient en outre que, pour prévenir le libertinage et l'irréligion, Sa Majesté, par un édit formel, obligeât tous ses sujets d'opter entre la religion catholique et celle des protestants[1]. — S'il y a loin des radicaux de ce temps-là à ceux de nos jours, au fond leurs exigences étaient à peu près les mêmes; ce n'est plus la *religion*, mais l'*instruction*, que ces derniers veulent rendre obligatoire. Ceux du seizième siècle demandaient encore que le nombre chaque jour croissant des magistrats, grands officiers de la couronne, fonctionnaires de tout ordre, fut invariablement fixé, et que, pour remplir les hauts emplois publics, chaque province eût désormais le droit de présenter trois sujets à Sa Majesté, qui choisirait l'un d'eux à son gré[2]... »

La paix de *Monsieur* fit droit à une partie de ces demandes. Elle fut négociée par Catherine de Médicis, qui, pour détacher le duc d'Anjou de la coalition, s'était fait accompagner par la reine de Navarre. Ce prince ne cessait de demander la « *reine sa mie.* » Tout son ressentiment tomba en effet dès qu'il la vit, et la paix fut conclue à l'abbaye de Beaulieu, près de Loches[3]. Elle accordait le libre exercice de la religion réformée dans toute la France, l'admissibilité des huguenots à toutes les charges et em-

[1] De Thou.
[2] *Id.*, liv. LXII.
[3] Mai 1576.

plois publics, la création, dans tous les parlements, de chambres mi-partie pour juger les procès entre huguenots et catholiques, et la réunion, dans un délai de six mois, des états généraux dès à présent convoqués à Blois. C'était « remettre sus la prédication de l'Évangile; » c'était accorder le principe contesté de la liberté des cultes. Aussi les catholiques se regardèrent-ils comme trahis. « Le lundi 4 mai[1], après la publication de la paix, le roi, sortant du Louvre, voulut venir en la grande église faire chanter le *Te Deum*, et puis faire feux d'allégresse par la ville; mais le clergé et le peuple ne voulut entendre ni à l'un ni à l'autre, fâchés des articles accordés aux huguenots[2] » Des placards injurieux furent affichés jusque sur les portes du Louvre; tout se couvrit de deuil, le roi fut insulté, marchant en tête d'une procession. Sur son ordre réitéré, cependant, il fut dit à Notre-Dame un *Te Deum* « chanté sur les cinq heures du soir par les chantres du roi, mais en l'absence des chanoines, chapelains et chantres de ladite église, lesquels ne s'y voulurent trouver, et puis fut fait le feu d'allégresse, avec peu d'assistance et de joie du peuple[3].... »

L'esprit toujours si éminemment pratique du roi de Navarre comprenait bien que l'état de l'opinion publique en France ne comportait pas d'aussi larges concessions, et que le gouvernement n'était pas assez fort pour faire à ce point prévaloir contre tous sa propre volonté. Aussi écrivait-il l'année suivante au duc de Montpensier : « Je sais

[1] 1576.
[2] L'Étoile.
[3] *Ibid.*

bien que, pour la conservation et tranquillité publique, il y a des choses qui ont été accordées à ceux de la religion par l'édit de pacification dernier, qui ne peuvent sortir leur effet et doivent être diminuées ou retranchées ; pour cette raison , je ne fauldrai à la prochaine assemblée qui se doit faire à Montauban de le remontrer...; je solliciterai l'assemblée de se disposer à se retrancher tout ce qui peut troubler le repos de la France[1]... » Mais, du côté des catholiques, la modération était malheureusement moins grande, et ils entendaient bien ne rien accorder du tout ; la tolérance du roi, son désir sincère de rétablir la paix entre tous ses sujets, au moyen de concessions équitables, lui étaient reprochés comme un odieux abandon des intérêts à la défense desquels il était préposé. La situation se retrouvait donc à peu près la même qu'au moment du coup d'État populaire du 15 août 1572, et bien plus dangereuse encore pour le roi ; car l'exécuteur le plus compromis de la Saint-Barthélemy ne pouvait conclure avec les huguenots une paix solide qu'en abandonnant à leur vengeance ses anciens complices. Pour ces derniers, la paix, c'était une réaction sanglante et inévitable dont ils deviendraient les victimes. — Tant il est vrai que c'est toujours l'effet des grands crimes politiques d'engager la société dans une voie funeste, où le retour devient de plus en plus difficile !...

Les huguenots avaient les premiers donné l'exemple de

[1] Lettres de Henri IV, 1577. — Nous croyons avoir surabondamment prouvé, par tant de faits incontestables, que l'*intolérance* partait d'en bas et non d'en haut, et que dans sa lutte contre l'opinion publique la royauté défendait avec les droits de la minorité la cause de la liberté.

la formation d'un État dans l'État, en se liant, d'un bout de la France à l'autre, par des serments et des souscriptions de formulaires, en organisant des sociétés secrètes, en tenant des sociétés clandestines, en se faisant enrégimenter sous des chefs de leur choix, pour imposer des conditions au chef naturel de la société. Cet exemple, les catholiques n'avaient pas tardé à le suivre, aussitôt qu'ils avaient soupçonné le gouvernement de la moindre indulgence pour les nouvelles doctrines, et de quelque sympathie pour la réforme. Dès le commencement de la lutte [1], plusieurs associations particulières s'étaient formées dans les provinces, et même à la cour, entre les exaltés du parti conservateur. Nous avons parlé plus haut de la confédération et alliance formée, sous les auspices du sieur de Candalle, par plusieurs gentilshommes de Guyenne, « bons et fidèles sujets du roi très-chrétien, voulant vivre et mourir sous son obéissance en la religion ancienne romaine et catholique.... » Ces tentatives partielles, mal concertées, sans chef considérable, sans plan d'action commune, n'avaient eu que peu d'influence sur la marche des événements. Déjà cependant les hommes principaux du parti catholique songeaient à lui donner une organisation puissante sous un chef respecté. Le cardinal de Lorraine, pendant les dernières sessions du concile de Trente, n'avait rien omis pour propager cette idée, que le catholicisme était en péril en France pendant la minorité du roi Charles IX, et qu'une ligue de tous les princes chrétiens, ligue autorisée par le pape, dirigée par un chef résolu à poursuivre les hérétiques avec

[1] En 1563.

une persévérante énergie, pouvait seule en arrêter les progrès. Pour chef il proposait son frère, François de Guise, déjà illustre, et qui venait de s'illustrer encore à la bataille de Dreux ; dont la prudence comme la piété ne pouvaient qu'inspirer aux catholiques la plus entière confiance. La mort du duc de Guise, assassiné par Poltrot, rompit alors toutes ces mesures, et fit ajourner au cardinal de Lorraine l'exécution de ses plans.

On croit qu'il les reprit quelques années plus tard quand son neveu, Henri de Lorraine, nouveau duc de Guise, fut en âge et en position de les servir. Mais la mort, qui le surprit lui-même au commencement du règne de Henri III, et plus encore peut-être les espérances que devaient inspirer aux catholiques l'avénement à la couronne du principal auteur de la Saint-Barthélemy, firent perdre à ceux-ci tout prétexte de chercher, contre les progrès menaçants de la révolution, un autre appui que celui du chef naturel l'État. Nous avons vu que ces espérances n'avaient pas tardé à s'évanouir. Henri III voulut être l'homme *du pays*, et non plus ce qu'avait été le duc d'Anjou, l'homme *d'un parti*. Mais ce parti qu'il répudiait, c'était l'immense majorité du pays ; ce parti se disait et pouvait se croire le pays lui-même, audacieusement attaqué dans son unité par une faction révolutionnaire, minorité turbulente dont la majorité se croyait le droit de faire bonne et prompte justice. Lorsqu'on vit, au contraire, le gouvernement négocier, transiger avec cette minorité ; Henri III perdre par sa conduite politique tout droit à la confiance des masses catholiques en même temps qu'il perdait par le désordre de sa conduite privée l'affection et l'estime de tous, alors l'idée

de confier à un autre que lui le dépôt sacré des traditions, la défense des droits, des intérêts, des passions populaires, cette idée dut revenir aux catholiques et leur revint en effet. La paix de 1576 ne permettait plus de douter que la politique *personnelle* fût en opposition directe avec la politique *nationale;* le roi passait pour fauteur d'hérétiques; « il n'avait tenu qu'à lui qu'il n'y en eût plus un seul dans le royaume... » Ne devenait-il pas, dès lors, indispensable de prendre contre lui ses précautions; de traiter avec l'autorité royale, comme avec un mineur à inclinations dangereuses que l'on met en tutelle pour préserver lui-même et les autres des conséquences possibles de ses erreurs?

Rien de plus conforme assurément à la théorie de nos constitutions modernes. Ce système de méfiance contre le pouvoir et de surveillance contre ses tendances réelles ou supposées, elles l'organisent, non plus accidentellement, mais d'une manière permanente et comme la garantie la plus efficace des droits de tous contre les chances du despotisme. Encore même ces garanties écrites ne suffisent-elles pas toujours pour rassurer l'opinion, d'autant plus méfiante d'ordinaire que le pouvoir est plus faible, plus inoffensif ou plus désarmé. Elles n'empêchent ni les coalitions parlementaires, ni les associations pour le refus éventuel de l'impôt, etc. Comment donc s'étonner qu'à une époque où ces garanties écrites n'existaient pas du tout, l'opinion publique, plus prompte encore à s'émouvoir qu'elle ne l'est aujourd'hui, se soit ralliée autour de quelques personnages aimés et respectés?— Le règne de Henri III est connu dans l'histoire sous le nom de *règne des favoris;*

mais ce fut moins des *favoris du roi*, comme l'entend le président Hénault, que des *favoris publics*. Le peuple souverain eut alors ses mignons bien plus puissants que ceux du roi, et les princes lorrains, les Montmorency, le prince de Condé, le roi de Navarre, chacun représentant un principe et une masse imposante de suffrages, influèrent en réalité sur les événements d'une manière bien autrement directe que Quélus, Schomberg ou Maugiron.

Le duc de Guise avait par lui-même ou par sa famille plus de titres que personne à la confiance des catholiques. Son père, après la bataille de Saint-Quentin [1], avait sauvé la France, et reconstitué l'unité de son territoire par la prise de Calais. Les huguenots l'avaient redouté comme leur plus mortel ennemi, et n'avaient pu s'en défaire que par un odieux assassinat. Au lustre de ces glorieux souvenirs, Henri de Guise joignait « les qualités des grands hommes, » une valeur éprouvée, une foi non suspecte, un charme, une dignité de manières, qui, dans les dernières années de sa vie, en firent l'idole de la population... « Il avait un mot toujours prêt pour l'oreille du gentilhomme qui le venait saluer, un autre pour le bourgeois zélé qui s'empressait pour le voir, et qui s'en retournait à sa famille le cœur tout gros de l'honneur qu'il avait reçu et qu'il ne manquait pas d'exagérer au centuple, aussi bien que la foule de nobles et de grands qui fondaient à l'hôtel de Guise [2]... » Enfin, il descendait, disait-on, de ce Charles de Lorraine, au préjudice duquel Hugues Capet avait usurpé la couronne... « Il se voit à l'œil

[1] 1557.
[2] Le Laboureur.

que cette race des Capets est du tout abandonnée, les uns étant frappés d'un esprit d'étourdissement, gens stupides et de néant; les autres réprouvés de Dieu et des hommes pour leur tendance à l'hérésie...; au contraire, les rejetons de Charlemagne sont verdoyants, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps pour exécuter choses hautes et louables... ; il faut les remettre dans leur ancien héritage du royaume avec le gré, consentement et *élection* de tout le peuple. »

Le duc de Guise fut-il lui-même instigateur ou complice de cette conspiration?... ou bien, jugeant avec un esprit net et un sens politique droit les fautes du gouvernement, leurs conséquences infaillibles dans un avenir plus ou moins prochain, l'impopularité croissante du roi et de son frère, a-t-il seulement prévu les chances de haute fortune qui devaient naturellement en résulter pour lui-même?... Sans avoir, de propos délibéré, travaillé à faire naître ces chances, a-t-il mis tous ses soins à les ménager, à se rendre possible, le moment arrivé où, dans l'opinion du plus grand nombre, la dynastie régnante serait jugée ne plus l'être?... C'est là un de ces mystères historiques aussi curieux qu'impossibles à pénétrer. A des siècles de distance, la postérité impartiale ne peut obtenir une connaissance assez complète d'un homme, apprécier assez exactement son caractère, sa valeur morale, pour le condamner ou l'absoudre équitablement; aux yeux de ses contemporains, au contraire, il fut un homme de parti, flétri par les uns, exalté par les autres, suivant les passions de chacun, sans avoir été probablement deviné par personne; car « il était

si couvert dans ses pensées, que ses frères mêmes n'en savaient rien ; il avait un secret pour chacun de ceux qui se croyaient ses confidents, et les promesses qu'il faisait au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine, au cardinal de Bourbon, étaient toutes différentes, si bien qu'il n'y avait que lui sachant ce qu'il méditait... »

Est-il bien certain qu'il le sût parfaitement lui-même?... qu'il ait jamais, avant ce moment solennel et pour lui si court, où l'homme se voit prêt à paraître devant Dieu, sondé les derniers replis de sa conscience, et porté la lumière de son esprit jusqu'au fond de son cœur?... Entre l'attente passive et *résignée* d'un événement prévu; l'espérance plus ou moins caressée de voir bientôt, indépendamment de sa volonté, cet événement s'accomplir ; enfin l'adoption d'une conduite calculée, non-seulement pour en recueillir les fruits, mais encore pour le rendre infaillible et le précipiter, il y a toute la distance de la prudence qui honore un homme d'État, à une préoccupation égoïste, qui peut momentanément troubler un cœur honnête, à un crime, enfin, sans excuse possible. Dans quel cas se trouvait le duc de Guise?... Dieu en a jugé. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun fait positif ne le montre en flagrant délit de conspiration *active*. Même à la journée des barricades, il a suivi le mouvement bien plutôt qu'il ne l'a dirigé, qu'il ne l'avait préparé. Il est évident qu'on se serait passé de lui s'il avait refusé son concours ; et alors, sans sauver la dynastie, il se rendait lui-même à tout jamais impossible!... Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il aperçut de plus loin qu'un autre l'écueil où devait un jour se briser Henri III. On comprend qu'il eut

alors une révélation de ses destinées possibles; il pressentit qu'il pouvait lui être donné de sauver d'un naufrage inévitable les institutions monarchiques, en se laissant porter, soit comme descendant de Charlemagne, soit comme élu du peuple, sur le trône renversé par une révolution, relevé par lui et pour lui, au préjudice des principes, mais au grand profit de la France tout entière.

En supposant qu'il eût échappé au poignard des assassins, le prestige de sa légitimité suspecte, ou celui de sa popularité passagère aurait-il offert une base bien solide au trône qu'il aurait fondé et dont tant de hautes facultés pouvaient du reste le faire considérer comme si digne? .. Il laissa un frère, le duc de Mayenne, homme d'État et capitaine distingué; il laissa des enfants, un fils, entre autres, que la ville de Paris, dans un accès d'enthousiasme momentané, voulut adopter et tenir sur les fonts de baptême. Aux éléments de la fortune, par lui peut-être rêvée pour sa race, lui seul a donc manqué. Lui de plus, quelque idée qu'on s'en fasse, aurait-il suffi pour changer le cours des événements, et pour dire avec autorité au flot révolutionnaire : *Tu n'iras pas plus loin ?*... C'est ce qu'il est difficile de penser. Les dynasties sont comme ces grands arbres qu'un violent orage a inclinés vers le sol. Le plus sage est de mettre tous ses efforts à les redresser. Si l'on est assez heureux pour réussir, on a la chance de les voir bientôt reprendre toute leur vigueur, tandis que plusieurs générations attendront, vainement peut-être, l'ombrage du jeune sujet planté à la place de celui qu'on aurait pu sauver.

A Paris comme dans les provinces, l'idée d'une association catholique se propagea rapidement; partout on se plaignait avec une aigreur croissante des conditions favorables accordées aux huguenots. « Le murmure passa si avant, que les catholiques en vinrent à *se liguer* à la cour, par les provinces et par les villes, s'enrôlant et signant et faisant grand bruit, tacitement du sçû du roi, montrant vouloir élire M. de Guise [1]... » — Un parfumeur nommé Pierre de la Bruyère et Matthieu de la Bruyère, son fils, conseiller au Châtelet, furent à Paris les premiers et les plus zélés organisateurs d'une sorte de *club central*. Plusieurs riches bourgeois y entrèrent sans scrupule, et s'y trouvèrent bientôt confondus avec cette foule, toujours si nombreuse dans une grande ville, « de débauchés qui ne trouvaient que dans la guerre civile une ressource à leur libertinage, ou un moyen sûr de satisfaire leur aversion ou leur ambition [2]. » On se réunissait dans le plus grand mystère, souvent plusieurs fois par jour, et chacun était requis de signer un formulaire, où le but et les conditions de cette *sainte alliance* populaire étaient expliquées : « On s'engageait par serment prêté sur l'Évangile à employer sa fortune et sa vie pour le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudraient y mettre obstacle; chacun des signataires était solidaire et sous la sauvegarde de tous; en cas qu'il fût attaqué, recherché ou molesté, on devait prendre sa défense, même par la voie des armes, contre quelque personne que ce fût... on

[1] Mémoires de Marguerite de Navarre.
[2] De Thou, liv. LXIII.

devait élire au plus tôt un chef, auquel tous les confédérés seraient tenus d'obéir, et ceux qui refuseraient seraient punis suivant sa volonté... Le chef déciderait souverainement dans les contestations de toute nature survenant entre les confédérés, qui s'interdisaient réciproquement tout recours aux magistrats ordinaires. Enfin chacun devait faire tous ses efforts, suivant ses facultés, pour procurer à la sainte union des partisans, des armes et tous les secours nécessaires [1]... »

A cette époque où les puissances temporelles tenaient à honneur de se mettre sous la protection divine, et où l'on croyait à la nécessité d'une sanction morale, obtenue par les pouvoirs de fait, il était naturel qu'on attachât un grand prix à la reconnaissance de la Ligue par le pape. Un avocat au parlement, nommé David, fut chargé de se rendre à Rome pour la solliciter. « C'était un homme habile dans sa profession, mais qui perdait d'ordinaire toutes ses causes, parce qu'il ne se chargeait que des plus mauvaises [2]; » jamais il n'avait fait aucun plaidoyer qu'il n'eût été mis à l'amende, ce qui, dans la compagnie et entre les avocats, était regardé comme une note infamante [3]; homme sans moralité ni considération. En outre du formulaire pour lequel il devait solliciter l'approbation du pape, il était porteur d'un mémoire justificatif de la conduite des catholiques, et résumant leurs griefs contre le gouvernement de Henri III. Ce singulier document mérite d'être analysé.

[1] Anquetil, *Esprit de la Ligue*.
[2] Varillas.
[3] De Thou.

Dans une espèce de préambule, où le mysticisme vient en aide à la politique, on racontait que jadis le pape Étienne II, étant venu en France pour implorer le secours de Pepin contre les Lombards, était tombé malade dans le monastère de Saint-Denis, et y avait obtenu une vision miraculeuse. « Dieu lui avait révélé que, par un décret de sa toute-puissance, il avait désigné Pepin et sa postérité pour rétablir l'Église dans son premier lustre, la défendre contre tous ses ennemis visibles et invisibles, et la garantir à jamais de la persécution des Lombards. En récompense, Dieu promettait une longue prospérité aux Français, tant qu'ils seraient gouvernés par les descendants de Pepin; mais il commandait au pape Étienne de fulminer d'avance une excommunication formelle contre ceux qui supplanteraient la race de Pepin, et qui viendraient à régner en sa place. Ladite excommunication devant avoir son effet sur tous les usurpateurs à venir, entre lesquels les plus gens de bien seraient les plus malheureux !... Une partie de la vision se trouvait accomplie à la lettre; l'usurpateur Capet et ses successeurs jusqu'à Philippe de Valois, pour conserver quelque ombre d'autorité royale, avaient dû la partager avec les grands feudataires. Depuis Philippe de Valois jusqu'à Louis XI, la France s'était vue en proie aux Anglais; depuis Louis XI jusqu'à François II, aux insultes de la maison d'Autriche; enfin, sous les trois derniers règnes, à l'hérésie, le pire de tous les fléaux!... Charles de Lorraine, au préjudice duquel Hugues Capet s'était emparé de la couronne, avait laissé une postérité établie et régnant encore en Lorraine, dont le duc de Guise représentait la branche cadette; la Provi-

dence, qui avait doué ce prince de toutes les qualités des grands hommes, le destinait pour remettre la France en son ancienne prospérité et grandeur... »

On concluait que la première chose à faire était, sans tenir compte de la paix récemment conclue, d'exterminer les hérétiques en excitant contre eux, par le ministère des prédicateurs et les exhortations du confessionnal, le peuple des villes et des campagnes. Eux-mêmes avaient réclamé la réunion des états généraux, qui venaient d'être convoqués à Blois. Les membres de l'union catholique surveilleraient avec le plus grand soin les élections, afin de disposer dans l'assemblée d'une majorité imposante, et d'y faire adopter toutes les mesures nécessaires, entre autres la mise en jugement de *Monsieur*, frère du roi, qui s'était rendu criminel de lèse-majesté divine et humaine par son alliance avec les hérétiques. « Les états supplieraient très-humblement Sa Majesté d'en agir avec ce prince comme venait de faire le roi d'Espagne à l'égard de son propre fils... Pendant ce temps, M. de Guise s'avancerait à la tête des troupes de l'union, s'emparerait, par l'avis et permission du pape, de la personne du roi, le déposerait et le ferait enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, ainsi que Pepin avait fait de Childéric, etc... »

Arrivé à Rome, l'avocat David se mit en rapport avec le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens et l'un des plus dévoués partisans de la maison de Guise. Plusieurs conseils secrets furent tenus au sujet des affaires de France; on fit de pressantes démarches auprès du pape Grégoire XIII pour obtenir son approbation formelle en faveur de la Ligue, et le concours avoué du saint-siége. Mais ces démarches

n'obtinrent pas tout le succès que s'en étaient promis les ligueurs, et, sans dissimuler sa sympathie pour le grand mouvement national qui se prononçait en France contre les hérétiques, Grégoire XIII refusa de s'associer activement à une entreprise qui avait pour but avoué ou pour conséquence nécessaire un attentat contre une tête couronnée, suivi du changement de sa dynastie. L'avocat David quitta Rome sans avoir pu, sous ce rapport, rien obtenir, et revint en France probablement pour chercher de nouvelles instructions. Il tomba malade et mourut à Lyon.

Le secret des négociations par lui suivies avait jusqu'alors été religieusement gardé. Mais, après qu'il eut fermé les yeux, ses papiers furent volés, sans qu'on ait jamais su comment ni par qui, et tombèrent entre les mains des calvinistes; dans une intention facile à comprendre, ils leur donnèrent immédiatement la plus grande publicité. Ces documents leur étaient si favorables; ils étaient si propres à persuader le roi qu'on n'en voulait pas moins à lui qu'aux calvinistes, et qu'il ne régnerait pas longtemps après qu'on aurait exterminé ceux-ci, qu'on appliqua d'abord aux révélateurs ce principe : « *Is fecit cui prodest,* » et qu'on les accusa d'avoir tout inventé. Mais un double des mémoires et instructions portées à Rome par David avait en même temps été envoyé à Philippe II, en Espagne. L'ambassadeur de France à cette cour [1] parvint à s'en procurer une copie. Il l'expédia sans retard à Henri III par un courrier extraordinaire, dont l'arrivée à Paris coïncida presque exactement avec la publication faite par les

[1] Jean de Vivonne.

huguenots. L'authenticité de ces documents parut prouvée par cette double provenance, et, avant d'ouvrir à Blois, au mois de décembre, l'assemblée des états généraux, le roi se trouvait en mesure d'apprécier les projets des catholiques unis, et leurs vrais sentiments à son égard.

CHAPITRE V

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS

> Cette ville, toujours dans la licence ou dans l'oppression, également travaillée par sa liberté et par sa servitude, recevant toujours l'une et l'autre comme une tempête; et, malgré sa puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangère, avait dans son sein un peuple immense, qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de se donner un tyran ou de l'être lui-même.
>
> MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. VIII.

Il est remarquable que les *minorités* soient souvent les premières à réclamer l'appel au pays, et l'intervention des assemblées représentatives, qui, si elles sont l'expression sincère de l'opinion publique, doivent les condamner et les persécuter avec bien plus de rigueur et plus d'autorité que ne ferait un souverain absolu. On en vit alors un exemple. C'est aux instances des huguenots que le roi avait accordé la convocation des états généraux à Blois ; et pourtant il était facile de prévoir que dans l'état du pays, le résultat des élections ne pouvait leur être favorable. Aussi ne l'acceptèrent-ils pas comme sincère. « *Ceux de la religion* se plaignirent qu'on eût écarté par brigue, non-seulement tous les leurs, mais encore tous les catholiques soupçonnés de quelque sympathie pour eux, voire même ceux qui étaient du conseil du roi. » En réalité, il était souverainement injuste aux huguenots d'accuser le gouvernement, dont l'influence, au contraire, s'était exercée dans un sens

à eux tout favorable; qui avait même cherché à faire prévaloir les candidats aux opinions modérées, en rapport avec le dernier édit de pacification. Le vrai coupable, c'était le pays lui-même. En temps de révolution en effet. plus une élection est sincère, plus elle est fatale. L'erreur impardonnable, c'est de demander de la tolérance et de l'impartialité à une multitude nécessairement violente et toujours dominée par la passion du moment. Cette fois. la politique du gouvernement ne fut pas moins condamnée que les huguenots eux-mêmes par les élections. La Ligue obtint une majorité considérable; mais, dès que le résultat fut connu, le roi manœuvra en vue de se faire amnistier; cédant à une illusion ordinaire aux gouvernements faibles, il croyait échapper, en les prévenant, à l'humiliation des exigences populaires. Avant la séance d'ouverture, « le dimanche 2 décembre [1], il tint un petit conseil pour voir comment il aurait à se conduire pour faire que, par ci-après, il n'y eût qu'une seule religion en son royaume, et tint expressement cedit conseil cedit jour-là, afin de commencer tel et si saint œuvre, avant que les députés d'aucune province fussent encore arrivés, de peur qu'on ne dît que ce fussent été eux qui l'eussent acheminé à telle louable entreprise. Il fut résolu que, suivant la requête que les trois états assemblés lui feraient, il l'accepterait... » Henri III n'attendit pas même cette requête, et affecta, pour réchauffer les plus tièdes, animer les plus timides, tout le zèle d'un nouveau converti. « Le mercredi 12 décembre, le roi m'a dit que le baron de Sennecy ne voulait pas con-

[1] 1576.

clure à ce qu'il n'y eût qu'une seule religion, je lui dis qu'il fallait lui parler pour le gagner... ce qu'il trouva bon de faire... Le 19, le roi m'envoya querir, et me montra une exhortation qu'il faisait aux députés pour faire tenir bon pour la religion catholique[1]... »

Le jeudi 6 décembre, après une messe du Saint-Esprit, eut lieu la séance d'ouverture, suivant les formes traditionnelles et avec une grande solennité. « Le roi était assis sur son siége royal, couvert d'un drap de velours violet, semé de fleurs de lis d'or ; à sa droite, la reine mère et le duc d'Anjou ; à sa gauche, la reine régnante ; un degré plus bas, sur un banc à droite, les princes et ducs ; à gauche, sur un autre banc, les pairs ecclésiastiques ; au pied de l'estrade, à droite du siége du roi, les quatre secrétaires d'État ; puis les membres du conseil privé, les chevaliers de l'ordre, etc. ; derrière les bancs réservés aux députés régnait une barrière, autour de laquelle on avait laissé entrer le commun peuple. Henri III avait une grande facilité de parole, une grâce et une séduction remarquables dans les manières ; cependant Brantôme, admirateur enthousiaste de la reine Marguerite de Navarre, présente à la cérémonie, et dont il décrit minutieusement la toilette, prétend « avoir ouï dire, à plus de trois cents personnes de l'assemblée, qu'elles s'étaient plus advisées et ravies à la contemplation d'une si divine beauté qu'à l'ouïe des grâces et beaux propos du roi son frère, encore qu'il eût dit des mieux. »

« Il harangua en effet, disertement, et fort à propos[2].

[1] Journal du duc de Nevers.
[2] L'Étoile.

« Il n'y a personne de vous, dit-il, qui ne sache les causes desquelles j'ai été mû à convoquer cette assemblée. Pour ce, n'est-il besoin de consommer le temps à vous les faire entendre... J'espère qu'en cette réunion de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux abus et désordres qui y sont entrés, et donner remède aux maux dont le corps de cet État est tellement ulcéré, qu'il n'a membre sain et entier, au lieu qu'il devrait être l'État le plus florissant et le plus heureux!... » Le chancelier Birague parla après le roi; puis Ruzé, évêque d'Angers, qui prit pour texte de son discours « *Deum timete; regem honorificate; fraternitatem diligite!...* »

Les orateurs qui se succédèrent dans les séances suivantes ne parurent pas avoir beaucoup profité de cette dernière recommandation. Les propositions les plus subversives de l'autorité royale furent faites et soutenues : on ne parlait du dernier traité avec les huguenots que comme d'un pacte d'infamie; la passion s'exaltant, comme il arrive toujours, par la parole, on ne tarda pas à répudier les principes les plus essentiels du gouvernement monarchique. Ainsi, par une résolution prise en assemblée générale, « on arrêta que le roi serait supplié de nommer un certain nombre de juges auxquels on adjoindrait un député de chaque province, pour juger de toutes les propositions générales et particulières faites par les trois ordres, lesquels pourraient en outre récuser ceux des juges désignés par le roi, qui leur paraîtraient suspects. » Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, demanda que le roi prît

l'engagement formel de faire observer comme loi de l'État tout ce qui passerait à l'unanimité dans l'assemblée générale, et que, pour les propositions au sujet desquelles les opinions seraient partagées, Sa Majesté n'en pourrait décider que de l'avis du conseil, de la reine mère, des pairs et princes du sang, auxquels seraient adjoints douze députés des états [1].

A ces demandes, le roi échappait par des subterfuges, cherchait à gagner du temps et soutenait, contre les partis, une petite guerre savante de véritable stratégie parlementaire, assez peu différente de ce que nous avons vu et *admiré* à une autre époque. L'art, sous ce papport, n'a pas fait de très-grands progrès. Quel parti pouvait prendre Henri III plus conforme aux vrais principes de la monarchie constitutionnelle que de signer la *Ligue*, de s'en déclarer le chef, et d'adapter la politique de son gouvernement au vœu bien constaté de la majorité du pays ? Par cette docilité apparente, il sauvait d'une révolution immédiate tout ce qui, dans sa pensée, pouvait encore être sauvé, les *formes monarchiques*, et restait le *chef nominal de l'État*. Le 22 février suivant, à propos d'une clause secrète de la charte de la Ligue qui se discutait dans les provinces entre les principaux meneurs de l'opinion, il écrivait au maréchal d'Humières « qu'ayant plus particulièrement considéré les articles de l'association qu'il lui avait envoyés, il ne trouvait pas bon qu'au septième article il y eût : pour l'entière

[1] L'Étoile; notes. Il est remarquable que des propositions identiques furent faites, ainsi que nous le verrons plus bas, aux seconds états de Blois. Cette annihilation du pouvoir royal est la prétention ordinaire et la tendance fatale des assemblées délibérantes.

exécution de ce qui sera ordonné par les états assemblés; car il semble par là que l'on veuille inférer auxdits états l'autorité de résoudre les choses, laquelle n'est donnée et attribuée qu'à moi seul, comme étant prince souverain. Il ne sera question que de remettre au lieu : la résolution qui sera prise par Sa Majesté en ses états, je vous prie que cela soit changé[1]!... »

Ces premiers états de Blois, dominés par un esprit si révolutionnaire et par le fait si stérile en politique, fondèrent, en matière administrative, des institutions durables qui ont puissamment contribué à la prospérité du pays. Ils réglèrent la forme de procédure à suivre dans toutes les cours de justice, les testaments, actes de notaire, donations, les obligations des comptables des deniers publics, les questions de propriété et d'exploitation des mines, la constitution de l'université, des facultés de théologie, jurisprudence, médecine, enfin le régime financier, la perception des tailles et aides, l'administration du domaine de la couronne. Sur tous ces grands intérêts pratiques, l'ordonnance de Blois, rendue conformément aux cahiers des députés, et, après de savantes discussions entre personnes étrangères ou indifférentes à la politique, est restée, jusqu'au bouleversement général de 89, une des bases de notre société. Tant il est vrai que les assemblées, toujours incapables de gouverner, peuvent apporter souvent à l'administration un utile et précieux concours. — En février 1848, pendant que quelques députés négociaient avec la populace une révolution nou-

[1] Mss. Béthune 8820, cité par M. Capefigue, *la Réforme et la Ligue*.

velle, la Chambre discutait un projet de loi sur la banque de Bordeaux. Il est regrettable, assurément, qu'on soit venu troubler des esprits assez maîtres d'eux-mêmes pour s'isoler dans un pareil moment. Il y a beaucoup de chances pour que, si on les eût laissés faire, ils eussent élaboré un chef-d'œuvre.

Les représentants de l'Ile-de-France et de plusieurs autres provinces, en votant que le roi serait requis de réduire tous ses sujets à la religion romaine, avaient ajouté à leur vote, comme par acquit de conscience, cette clause impossible : « *Par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté advisera.* » Il n'en était pas moins évident pour tout le monde que, dans l'état du pays, la poursuite de l'unité religieuse, c'était la guerre ; or, pour faire la guerre, il fallait de l'argent, et les députés des états n'avaient garde de compromettre leur popularité par leur consentement à de nouveaux impôts. « En se promenant au jardin avec MM. les trois cardinaux [1], la reine dit que les états les avaient mis à la guerre, sans leur bailler les moyens d'en sortir... Sa Majesté s'est courroucée avec le roi de quoi toutes choses demeuraient, et que ceux qui l'avaient conseillé à la guerre ne s'échauffaient de lui aider. » On ne put sortir de ce cercle vicieux, et, reculant toujours devant la responsabilité que de nouveaux sacrifices imposés au peuple par leur fait feraient peser sur eux, les états se laissèrent congédier à la fin de mars, sans rien conclure. A la séance de clôture, un député de Paris [2], des

[1] Les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Est, *Journal de Nevers.*

[2] Le Président Mesmin, prévôt des marchands. C'était une créature du duc de Guise. L'Étoile, 1577.

plus ardents de la Ligue, tremblant du compte qu'il allait avoir à rendre à ses électeurs, dit tout haut, en pleine salle des états : « Nous serons bien fessés à notre retour à Paris. — Allons donc, répondit un député normand, vous n'en aurez guères; car vous êtes ami du fouetteur!... » — Débarrassé des états, le roi déclara publiquement qu'il ne pensait pas faillir s'il ne publiait pas sa volonté de n'entretenir qu'une seule religion dans son royaume, puisqu'il n'avait pas les moyens de le faire. « Je désire, ajoutait-il, qu'on connaisse mon intention, afin qu'on n'aille pas médire de moi, et publier des choses qui me portent préjudice. Je pense être affectionné à ma religion plus que d'autres qui, pour se faire appeler piliers de l'Église, disent à tort et à travers tout ce qui leur vient à la bouche. »

Malgré ces protestations d'orthodoxie et d'intolérance officielle, il avait renoué des négociations habilement conduites avec le maréchal de Damville et les *politiques*, avec le roi de Navarre et les protestants. De ces négociations sortit l'*édit de Poitiers*, complété par les *articles secrets de Bergerac*, lequel permettait l'exercice public de la religion réformée, rétablissait les huguenots dans tous leurs droits de citoyens, leur aptitude à toute charge, magistrature, dignité; désavouait « les désordres et excès du 24 août 1572 et jours suivants, *advenus à notre grand regret et déplaisir*; » défendait toutes ligues et confréries faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice du présent édit; enfin accordait aux huguenots, pour garantie de la parole royale, neuf places de sûreté [1].

[1] Cet édit de Poitiers, comme toutes les concessions faites aux hugue-

C'est à ce même édit de Poitiers que se reporta, en 1594, Henri IV vainqueur, pour régler l'état provisoire des huguenots, en attendant l'édit de Nantes, dont les dispositions n'en sont pas elles-mêmes fort différentes. — Ainsi, Henri III, après avoir enlevé à la Ligue sa raison d'être, en promettant de faire ce qu'elle prétendait, au mépris de l'autorité royale, faire directement elle-même, au lieu de la guerre qu'on avait voulu le contraindre à déclarer, accordait les conditions mêmes que dix-sept ans plus tard le chef du parti huguenot sut faire, non sans peine il est vrai, accepter à ses amis, comme le juste prix de leur triomphe.

Mais ce que Henri IV obtint en 1594 des huguenots, Henri III ne sut pas en 1577 l'obtenir des catholiques. Cette prétendue trahison des intérêts conservateurs, pour mieux dire, des passions réactionnaires, lui fut reprochée avec fureur, et souleva de plus en plus contre lui l'opinion publique. En réalité, les partis ne désarmèrent pas, « si même, disait-on, la paix n'a vaincu en quelque lieu la guerre en irreligion, en injustice et en cruauté!... » « L'état des affaires de deçà, écrivait peu de temps après à Henri III le roi de Navarre [1], n'est pas, à mon grand regret, selon l'intention de Votre Majesté, déclarée tant par l'édit de la paix, que par plusieurs de vos dépêches respon-

nots, et toutes les mesures inspirées à l'initiative royale par un esprit de libéralisme et de tolérance, fut mal accueilli dans le public. Un prédicateur fort populaire, Poucet, prêchant à Saint-Sulpice, déclama fortement contre ceux qui l'avaient conseillé. « J'y étais, dit l'Étoile, et entendis le plaisant dialogue qu'il fit, pour prouver que l'édit, et ceux qui l'avaient fait, ne valent rien; ce sont ses propres paroles. »

[1] *Lettres de Henri IV*, t. I.

sives des miennes ; mais tout au contraire, suivant la mauvaise affection d'aucuns de vos ministres !... » — En 1580 la guerre fut de nouveau déclarée ouvertement ; elle est connue dans l'histoire sous le nom de « *guerre des amoureux*. » « On sera bien embarrassé à l'écrire, dit Mornay, si on veut lui donner quelque dignité ; il faudra assigner pour cause d'un effet ce qui ne l'aura pas été ; une cause généreuse au lieu de l'amour d'une femme... » La vraie cause sérieuse de la guerre des amoureux, comme de celles qui précédèrent et suivirent, c'était l'hostilité permanente des partis, et l'absence d'un gouvernement assez fort pour faire prévaloir la politique personnelle du souverain contre celle que prétendait imposer la majorité.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque surtout que le roi de Navarre acheva de conquérir par son activité, son coup d'œil militaire, son brillant courage, la confiance de ses coreligionnaires et l'estime de tous. Au siége de Cahors. il resta cinq jours et cinq nuits sous les armes, s'exposant avec l'ardeur d'un soldat, en même temps qu'il donnait ses ordres avec le sang-froid d'un général. C'est ainsi qu'il parvint à inspirer aux seigneurs les plus considérables du parti catholique, comme Biron, Damville, Matignon, Crillon, d'Aumont, etc., une sympathique admiration, qui devint par la suite un affectueux dévouement. Une nouvelle convention [1], négociée au nom du roi par le duc d'Anjou son frère, termina cette guerre des amoureux, en confirmant les traités précédents. Elle fut aussi impopulaire et aussi mal exécutée.

[1] 1580.

Peut-être est-ce le désir de travailler plus efficacement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors par d'inutiles traités, à l'apaisement des haines individuelles, et à la conciliation des partis, qui ramena Henri III à cette politique autrefois conseillée à Charles IX par l'amiral de Coligny d'une guerre étrangère et d'une expédition dans les Pays-Bas. L'insurrection contre les Espagnols s'y était maintenue et propagée; néanmoins le prince d'Orange avait prévu dès lors que sur les dix-sept provinces unies pour secouer le joug de Philippe II, les plus riches soutiendraient la lutte avec moins de persévérance, et finiraient par accepter une transaction. Le mouvement était chez elles moins unanime, moins national; elles étaient moins animées contre Philippe II que contre les institutions qu'il leur voulait imposer; du reste, l'instinct monarchique s'y était conservé dans le cœur des populations. Avec cette intelligence des vrais besoins, des dispositions et des intérêts réels des masses populaires, qui constitue le génie politique, le prince d'Orange s'attacha d'abord à préparer la sanction du fait accompli, et à mettre hors de question pour l'avenir la liberté des sept provinces du Nord, qui envoyèrent des députés à Utrecht, rédigèrent un acte d'union qui conservait à chacune d'elles ses formes politiques, ses droits, ses usages, et la constituait en nationalité indépendante. — Ainsi se forma, en 1579, cette petite république destinée à influer par la suite sur l'équilibre européen comme une puissance du premier ordre. — Pour les dix autres provinces, Guillaume d'Orange les mit sous la protection du duc d'Anjou, qui vint à leur secours avec une armée française.

Cette armée réunissait l'élite des officiers catholiques et

protestants : Biron, Turenne, Laval, Larochefoucauld, Rosny, etc., sous les ordres du premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne. Rien ne pouvait avoir sur l'avenir du pays une plus heureuse influence que cet enrôlement sous une même et nationale bannière, d'hommes aussi généralement considérés, et jusqu'alors ennemis irréconciliables. Mais pour cimenter et rendre efficaces ces liens de confraternité militaire, il fallait à tout prix assurer le succès de l'expédition; elle n'en eut aucun, et après d'heureux commencements, échoua misérablement par la faute et l'incapacité du duc d'Anjou, qui, d'abord bien accueilli dans Anvers, s'en fit bientôt après chasser par les habitants, et fut réduit à quitter la ville au plus vite. On a généralement attribué à la jalousie personnelle du roi pour son frère, et aussi à la crainte qu'il avait de voir se tourner contre lui toutes les forces de Philippe II, ce triste résultat et l'inertie apparente du gouvernement français. Il est certain cependant que si Henri III refusa de prêter à l'entreprise de son frère un concours actif, il ne fit rien du moins pour l'empêcher. Sans vouloir se compromettre en la prenant officiellement à son compte, il en aperçut sans aucun doute les avantages possibles, et la favorisa dans la mesure où il crut pouvoir le faire sans danger pour sa politique générale. Quoi qu'il en soit, tout n'était pas encore perdu, on travaillait à réparer les fautes commises dans cette première campagne; le prince d'Orange allait réussir à calmer les populations et peut-être à faire rappeler le duc d'Anjou, quand il fut assassiné à Delft[1].

[1] 10 juillet 1584.

presque en même temps que le duc d'Anjou lui-même mourait à Château-Thierry, non sans soupçon de poison.

Par cette mort, Henri III n'ayant et suivant toute apparence ne devant pas avoir de postérité directe, le roi de Navarre devenait l'héritier présomptif de la couronne. C'était là pour les catholiques un juste sujet d'inquiétude. Ils pouvaient craindre sincèrement de voir la révolution religieuse suivre en France la même marche qu'en Angleterre, et Henri IV, succédant à Henri III, inaugurer une réaction aussi violente qu'Élisabeth succédant à la reine Marie. En quelques semaines la ligue fut ressuscitée par tout le royaume ; les comités, les assemblées secrètes, se formèrent de nouveau, et le cri : *Point de roi huguenot !* fut aussi national, aussi unanime, que le fut à une autre époque, en Angleterre, celui de *No popery !* Vainement les esprits sages, les conservateurs prudents des traditions monarchiques, le roi à leur tête, firent tous leurs efforts pour arrêter le mouvement ; on renouvela près le roi de Navarre les plus vives instances, pour l'engager à donner, en matière religieuse, satisfaction au vœu du pays. Le duc d'Épernon partit pour aller le trouver en Gascogne, « et lui porter des lettres de Sa Majesté, par lesquelles elle le priait de venir à la cour et d'aller à la messe, pour ce qu'elle voulait le faire reconnaître pour son légitime héritier... » Toute question de conscience et de conviction religieuse à part, il est probable que Henri IV aurait, en cédant alors, commis une faute politique. S'il avait adopté en 1584 la conduite qui lui réussit dix ans plus tard, il aurait déconsidéré son caractère et perdu la confiance des huguenots, sans acquérir celle des catholi-

ques. Le temps n'était pas encore mûr pour une transaction.

Pour justifier son refus de changer de religion, il publia un manifeste habile et éloquent, dans lequel il faisait, avec tous les caractères de la sincérité, profession ardente de *christianisme*.

« Quant aux différends dont est aujourd'hui question dans l'Église, desire ledit sieur roi, qu'il soit considéré qu'il n'est ni le seul, ni le premier qui se soit plaint des abus introduits en icelle, et qui en a requis la reformation ; pourtant qu'il serait trop dur que ce desir vraiment chrétien de voir l'Église repurgée, lui fût imputé à hérésie ; que c'est une plainte commune depuis cinq cents ans, de tous les princes, de tous les doctes, de tous les saints personnages, que l'Église, pendant ce long espace de temps, avait beaucoup perdu de cette première pureté et sincérité, étant icelle composée d'hommes qui, sans doute, y apportent aussi de l'homme quant et eux. Pour lui, né et élevé en France pendant l'exercice des deux religions permises par le roi ès états généraux de son royaume, et depuis confirmé par plusieurs édits de Sa Majesté, il croit en son cœur, et est très-persuadé que la vérité est de sa part ; mais se déclare tout prêt et résolu de recevoir instruction et régler sa créance par un concile libre et légitime... Quant au blâme qu'on lui impute d'être persécuteur de l'Église catholique, il somme les consciences de ses plus grands ennemis de répondre devant Dieu si ce titre lui peut en rien appartenir... ; si, dans les villes par lui occupées, les catholiques souffrirent jamais ni mauvais traitements dans leurs personnes ou leurs

biens, ni innovation au fait de leur religion..., si le clergé a cessé de vaquer au service accoutumé, les moines de prêcher librement.

« Par ce que dessus, serait assez répondu à ce qu'ils disent qu'il est ennemi juré des catholiques; mais le seigneur roi de Navarre, qui voudrait ouvrir son cœur à tout le monde, ne s'ennuye pas de leur découvrir ses affections et actions, déclare donc qu'il connaît et croit, et a toujours cru et reconnu que pourvu que le fond de bonne conscience y soit, la diversité de religion n'empêche pas qu'un bon prince ne puisse tirer très-bon service indifféremment de ses sujets, et que les sujets ne rendent réciproquement le devoir qu'ils doivent, soit à leurs supérieurs, soit à leurs princes... C'est pourquoi il s'est toujours attendu de n'être moins fidèlement servi des uns que des autres, comme aussi, de fait, en la distribution des charges de sa maison, chacun sait assez qu'il les a toujours également pourvus.

« Au surplus, il proteste devant Dieu et en sa conscience, qu'il désire et souhaite de tout son cœur longue vie au roi, son souverain seigneur, ne lui étant jamais entré en l'opinion de bâtir ni dessus sa mort, ni après sa mort. Tant s'en faut, que comme ont fait les chefs de la Ligue, il lui soit jamais monté au cœur de condamner le roi à une mort prochaine, prévoyant les conséquences de cette mort, et sous prétexte de pourvoir aux affaires du royaume, le mettant dès à présent en une confusion déplorable. Tant s'en faut aussi que, par publiques déclarations, il ait prononcé et préjugé stériles le roi et la reine sa femme en la fleur de leurs ans, ni voulu les contrain-

dre à désigner un successeur, chose qui ne fut jamais pratiquée en État de chrétienté, chose que les états d'Angleterre n'ont pas voulu requérir de leur reine, non encore mariée... Brief, qu'il n'a requis le roi, son souverain seigneur, de le déclarer *ce que naturellement et légitimement il est*, ou d'en donner quelque marque, soit par un titre nouveau, soit par quelque accroissement ou avantage.

« Quant à sa prétendue incapacité de succéder au royaume à cause de sa religion, quant au titre de premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne, pris par monseigneur le cardinal son oncle, c'est certes le point qui le touche le plus au cœur, mais auquel jusqu'ici il a pensé le moins. Il se contente de l'espoir qu'il a que Dieu gardera longtemps Sa Majesté pour le bien de ce pauvre royaume, lui donnera lignée à temps, au regret de tous ses ennemis... Au reste, comme il sera toujours prêt à se soumettre, en ce qui concerne la religion, à un légitime concile général, de même, en ce qui concerne ce royaume et l'administration d'icelui, il acquiesce aussi très-volontiers à tout ce qui sera ordonné en une légitime assemblée générale des états... »

Ainsi le roi de Navarre liait sa cause, et celle de la légitimité, dont il était le représentant éventuel, au principe de la liberté de conscience, aussi nettement posé, aussi franchement invoqué qu'il le fut jamais. En se déclarant du reste prêt à soumettre ses droits héréditaires au jugement des états généraux, Henri IV reconnaissait implicitement la souveraineté du peuple. En religion, comme en politique, il était donc bien véritablement le

défenseur (plus ou moins sincère) de ce qu'on appelle aujourd'hui les *principes éternels de* 89.

Le manifeste des ligueurs était au contraire le programme d'une réaction à toute outrance en matière religieuse, bien qu'il réclamât en politique d'importantes réformes, et presque des institutions représentatives permanentes : tout à la fois fanatique et révolutionnaire.

« Au nom du Dieu tout-puissant, Roi des rois, soit manifesté à tous hommes, qu'ayant la France depuis vingt-quatre ans été tourmentée d'une pestilente sédition, émue pour subvertir l'ancienne religion de nos pères, qui est le plus fort lien de l'État, il n'y a été appliqué que des remèdes, lesquels (contre l'espérance de Leurs Majestés) se sont rendus plus propres à nourrir le mal qu'à l'éteindre... notamment depuis la mort de monseigneur, frère du roi, les prétentions de ceux qui, par profession publique, se sont toujours montrés persécuteurs de l'Église catholique, ont été tellement favorisés et appuyés, qu'il est grandement nécessaire d'y donner prompte et sage provision... »

« Il avait paru à tant de maux quelque rayon d'espérance, quand, sur les fréquentes plaintes et clameurs de ce royaume, on publia la convocation des états généraux à Blois, qui est l'ancien remède des plaies domestiques, et comme une conférence entre le prince et ses sujets, pour revenir ensemble à compte de la *due obéissance* d'une part, et de la *due conservation* de l'autre. Mais de cette chère et pénible entreprise, ne resta sinon l'autorisement du mauvais conseil d'aucuns qui, se feignant bons politiques, étaient, en effet, très-mal affectionnés au bien de l'État... »

On énumérerait ensuite longuement les abus qui s'étaient introduits pied à pied dans le royaume ; l'oppression de la noblesse, ruinée par des taxes nouvelles et des exactions intolérables ; la misère des villes, des officiers royaux et du menu peuple ; le désordre chaque jour croissant dans toutes les branches de l'administration.

« Pour ces causes, disait-on en terminant, nous avons juré de tenir la main forte et armes, à ce que la sainte Église soit réintégrée en sa dignité et en la seule catholique religion ; que la noblesse jouisse de ses anciennes franchises ; que le peuple soit soulagé ; les anciennes impositions abolies ; enfin, que désormais *des états généraux libres, et sans aucune pratique, soient tenus de trois ans en trois ans pour le plus tard*, avec entière liberté à chacun d'y faire ses plaintes.

« Ces choses et autres, qui seront plus amplement déduites, sont le sujet de l'assemblée *en armes*, qui se fait pour la restauration de la France, manutention des bons et punition des mauvais. Protestant que ce n'est contre le roi notre souverain seigneur que nous prenons les armes, ains pour la tuition et défense de sa personne, de sa vie et de son état, pour lesquels nous promettons exposer nos biens et nos vies, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

Par des publications d'un caractère moins officiel, les ligueurs cherchaient à populariser leur cause ; dans un pamphlet intitulé « *le Manifeste*, » sans signature, mais évidemment émané des meneurs du parti, on promettait entre autres choses « *la liberté et décharge de tous droits et devoirs royaux*, et autres allèchements propres

à séduire l'ame d'un peuple, ami de nouvelletez [1]. »

C'était cependant sur ces réactionnaires factieux, plus royalistes que le roi et plus catholiques que le pape [2], que le roi persistait a s'appuyer; il condamnait énergiquement les ligues et associations faites en dehors de son autorité, mais il les condamnait uniquement comme une atteinte portée sans motif légitime à cette autorité royale; il énumérait avec orgueil les titres qu'il avait à la confiance des catholiques, et les gages par lui donnés à cette cause, « laquelle chacun a tellement connue être chère et recommandée à Sa Majesté, que personne ne peut à bon droit douter de son intention... Pour le regard de la religion, elle a trop souvent exposé sa propre vie; trop *souvent hasardé a même fin son état*, pour que personne, quel qu'il soit en ce royaume, puisse prétendre avoir la religion et piété plus à cœur. La conclusion de cette paix accordée aux huguenots après les états de Blois n'eût pas eu lieu, sans aucun doute, si l'on eût pourvu à faire un fonds de deniers certain pour poursuivre jusqu'au bout la guerre, et mettre le roi à même d'exécuter sa volonté de ne permettre qu'une religion dans son royaume. » Au surplus, cette paix n'avait point pour but, comme on le publiait dans une intention perfide, d'établir et de fonder l'hérésie; mais seulement de remettre un peu d'ordre dans l'État, par de bonnes

[1] Lettre du duc de Luxembourg au pape Grégoire XIV. 1590.

[2] On le vit bien quelques années plus tard, à la mort de Sixte V, que le curé de Saint-André-des-Arts, Aubry, annonçait en chaire, en disant : « Dieu nous a délivrés d'un méchant pape, et politique; s'il eût vécu plus longtemps, on eût bien été étonné de voir prêcher à Paris contre le pape; et pourtant il l'eût fallu faire?

lois et par la réformation des mœurs ; de restaurer la justice, *de conforter les bons et d'étonner les méchants.* Déjà Sa Majesté avait commencé à pourvoir au soulagement du peuple par le rabais qu'elle lui avait fait en cette année, d'une somme de sept cent mille livres, et la révocation de plusieurs édits. Elle avait l'intention de continuer à lui subvenir et le soulager davantage, selon qu'elle le pourrait plus commodément exécuter par la cessation de la guerre. En résumé, le roi défendait toute levée d'hommes et d'argent, faite sans son exprès commandement, et menaçait d'en poursuivre les auteurs comme criminels de lèse-majesté.

Entre tous ces partis, un petit nombre de catholiques se tenaient à égale distance des extrêmes ; défendant avec constance et courage les droits du pouvoir comme ceux de la liberté, voulant à la fois le maintien de la *religion de l'État* avec une certaine mesure de concessions faites aux huguenots, et celui des traditions de la légitimité monarchique. C'était le véritable parti de l'ordre ; son langage était plein d'éloquence et de raison.

« En fait d'état [1], disaient-ils, c'est un principe résolu que l'appui et le soutènement le plus fort de toute monarchie est le peuple. Appauvrir le peuple, c'est affaiblir le roi et la monarchie, fortifier les parts de l'aristocratie, bref, saper les fondements du royaume... Il est bien certain que jamais la monarchie n'a été ébranlée dans ses fondements, ni souffert de changement, que par les immodérés

[1] Le véritable sur la sainte ligue. Mémoires de la Ligue, t. I, p. 107.

accroissements des grands et affaiblissement du peuple. Or le peuple, qui est le ciment qui lie et retient ferme la monarchie, ne peut être ruiné sans faire ouverture à la tyrannie, et laisser les voies ouvertes à l'audace d'un nouvel entrepreneur. Tous ceux qui ont eu assez de nerfs et de forces pour se faire voie à la tyrannie, voler les sceptres et ravir les couronnes en spoliant les légitimes seigneurs, ont toujours pensé que le droit ne défaut jamais à la force... comme si les grands États et les grands royaumes fussent les partages de la force et de la fortune, ou bien un héritage de brigands ; et que ni la nature ni la loi qui les défère aux successeurs, ni la longue possession qui les a établis, ne fussent assez fortes barrières pour les garder contre l'injustice de l'ambition...

« Mais que fait-on aujourd'hui en l'invention de cette sainte Ligue, que préparer visiblement un changement d'État, et assaillir à vives forces la monarchie?... Qu'est-ce autre chose, de liguer un peuple, que lui faire reconnaître ses forces, combien il a de têtes et combien de bras ; résoudre en plusieurs la puissance que la monarchie rassemble et retient de longs siècles jointe et unie en un corps ; qu'est-ce autre chose liguer un peuple, que l'armer et le révolter?...

« Et quelles sont, en effet, les conditions de cette sainte ligue?... Que tous ceux qui y entreront seront tenus et contraints par un serment, obliger leur vie et leur bien à la foi de celui qui s'en nomme le chef! Et que peut être ce nouveau serment, qu'un délaissement et une abjuration contraire de celui qui a été fait au roi?... C'est, dit-on, pour la manutention de la religion et pour la ré-

formation de l'État. Magnifique invention!... N'est-ce pas là reprendre, diffamer et taxer d'impuissance manifeste le prince, sous prétexte qu'il ne peut ce qu'un chef de la Ligue promet pouvoir?... Que peut être autre chose ce chef de la Ligue, que sous un nom déguisé un nouveau roi?... Ainsi se fit autrefois élire Martel, prince des Français, sous le règne de Clotaire, et, par subtil moyen, ne lui laissant qu'une royauté de comédie, retira à lui la souveraine puissance...; ainsi Capet, par même ruse, changea la succession du royaume, et en exclut le légitime héritier. C'était, disait Martel, pour la défense du christianisme contre les Sarrazins; c'était, disait Capet, pour restituer aux églises les biens dont elles avaient été spoliées. Mais, en effet, tels spécieux prétextes étaient seulement les instruments couverts de leur ambition... Et pour revenir au temps présent, afin de rendre manifeste sur quel métier on ourdit cette toile, que pouvaient être ci-devant tant de soulèvements de provinces, et ce tant peu connu stratagème de Strasbourg[1], et cette mystérieuse affaire de Salcède?... Ainsi ceux de la maison de Lorraine ont jusqu'ici fait comme un jeune tiercelet d'aigle, lequel, devant que de tenter le vuide de l'air, essaye et assure la vigueur de ses ailes. Il est à craindre que, si Dieu ne confond leurs malheureux desseins, ayant déjà rompu avec beaucoup d'art une partie des défenses de la

[1] En 1581, une tentative fut faite par le duc de Guise pour s'emparer de la ville de Strasbourg, où il pensait peut-être à se faire un établissement particulier. Henri III, qui en eut connaissance, en donna secrètement avis aux magistrats, qui se tinrent sur leurs gardes, et l'entreprise échoua (Voir sur cette affaire M. de Thou, liv. LXXIV.)

forteresse, ils ne s'en rendent finalement les maîtres; car il est certain que s'il est loisible au peuple (comme déjà la créance est en plusieurs catholiques de France) de recourir à des moyens extraordinaires pour se délier de la domination d'un prince réputé hérétique, il lui est encore plus permis de n'endurer celui qui, par profession publique, s'est déclaré tel. Que si, en ce fesant, l'ordre de la succession est troublé et perverti, il semble n'y avoir plus de raison pour revenir au tiers héritier ou au quart; ains être loisible au peuple de procéder à nouvelle élection de celui qui sera trouvé plus digne et agréable. Voilà la fusée qu'on dévide aujourd'hui!... »

On voit que l'auteur de cet écrit cherchait, exactement comme nous le faisons ici nous-même, en rappelant les souvenirs de l'histoire nationale, et en invoquant l'expérience des siècles passés, à éclairer les esprits sur les conséquences nécessaires de la révolution, comme sur les intentions secrètes de ses meneurs. Ce moyen d'argumentation devrait être pour nous plus facile; car, en fait d'expériences révolutionnaires, nous sommes devenus bien riches depuis le seizième siècle. Aussi peut-on affirmer, sans avoir besoin d'invoquer Charles-Martel, ni même Hugues Capet, que jamais le peuple n'est conduit à l'assaut du pouvoir que par ceux qui veulent s'établir sur la brèche, et restaurer à leur profit la forteresse démantelée. Les catholiques *non ligués* en avaient dès lors la conscience, « proclamaient[1] l'association, prétendue sous

[1] Protestation des catholiques. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 103.

voile de sainte protection de l'État et repos public, suspecte de caption et circonvention du roi, changement de règne, mutation et introduction de nouveaux princes; servitude de la noblesse, du pauvre peuple, cruautés plus horribles qu'elles ne furent jamais sous tyrannie quelconque... Ils protestaient, en conséquence, ne vouloir s'approcher ni se souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante société, sédition manifeste, conflagration universelle et perdition de ce royaume. »

Telles étaient donc les divisions principales des partis : *ceux de la religion*, dans le principe hommes *de la réforme* en politique, mais se déclarant dès lors satisfaits des concessions obtenues, n'en réclamant que la reconnaissance et le maintien, tout au plus le développement régulier ; — quelque chose comme la gauche dynastique de nos dernières assemblées parlementaires. — Les *ligueurs*, voulant révoquer toutes les concessions faites jusqu'alors, exterminer les novateurs, poursuivre à outrance la révolution, ses partisans, ses prétendus complices, au nombre desquels le roi lui-même, que ces ancêtres de nos modernes légitimistes alliés aux radicaux sacrifiaient, sans scrupules, à l'inflexible rigueur de leurs principes monarchiques. — Enfin, les *catholiques tolérants, royalistes, conservateurs* et *libéraux*, hommes du fait accompli, prenant les choses au point où elles se trouvaient : la *reconnaissance* des huguenots, qu'ils n'aimaient pas, comme une conséquence nécessaire des derniers troubles; la fidélité à Henri III, qu'ils n'estimaient guère, et plus tard à Henri IV, dans l'espérance qu'il abjurerait, comme une conséquence également nécessaire de leurs principes; en

tout cas, pressés de fermer à tout prix le *gouffre des révolutions*, et, pour y parvenir, décidés à conserver intact le dépôt des traditions monarchiques.

Mais au sein de chacun de ces partis, que de divisions, que de nuances à l'infini!... Chez les ligueurs surtout; les plus timides voulaient seulement imposer au gouvernement du roi une politique plus conforme aux passions de la majorité du pays, mais non le renverser; les autres, plus hardis, cédant à des sentiments de haine, de rancune ou de méfiance pour Henri III et pour toute la race royale, voulaient changer la dynastie, en inaugurer une nouvelle, porter sur le trône un prince populaire, sympathique à la multitude et à l'instinct du pays; et encore, parmi ces derniers, les uns consentant à attendre, pour donner la couronne au duc de Guise, la mort naturelle du roi; les autres, moins patients, voulant se débarrasser d'une manière ou d'une autre immédiatement du roi, et couronner à sa place le duc de Guise par un acte souverain de la volonté populaire; quelques autres ouvrant l'avis qu'avant d'être posée sur la tête du duc, la couronne passât sur celle du vieux cardinal de Bourbon, qu'on obligerait à reconnaître le duc de Guise pour héritier; d'autres enfin, ennemis des demi-mesures, entrevoyant comme conséquence de la déposition du roi l'abolition pure et simple des institutions monarchiques et l'avénement de la *république*, ce beau idéal constant des révolutionnaires à toutes les époques. — C'est chez les huguenots que ces idées républicaines s'étaient manifestées dans le principe. Elles tendaient, parmi eux, à disparaître de plus en plus à mesure que le parti se disci-

plinait sous un chef habile et respecté; à mesure surtout que des droits acquis, des concessions obtenues à maintenir, généralisaient dans le parti les instincts de la conservation. Elles faisaient, au contraire, de plus en plus leur chemin dans le parti de la Ligue, qui, de *conservateur*, devenait de plus en plus *révolutionnaire*. — Du côté des royalistes, les uns reconnaissaient les droits éventuels du roi de Navarre, *sous condition*; d'autres *sans condition*; les uns le voulaient *quoique*..., d'autres, *parce que*... Jamais la confusion politique fut-elle plus grande, et l'écheveau plus difficile à débrouiller?...

A cette époque déjà, le duc de Guise, quoique son nom fût en quelque sorte le drapeau commun des ligueurs, ne les gouvernait plus en réalité; « jà à Paris on murmurait tout haut contre le sieur de Guise, et disait-on qu'on aurait espéré tout autre chose de lui. » Il avait à lutter contre les impatients qui le pressaient d'engager la lutte; « si l'on me fait une fois dégaîner l'épée contre mon roi, disait-il, il faut en jeter le fourreau dans la rivière. » Cette résolution extrême lui répugnait, aussi n'épargnait-il aucun moyen pour s'y soustraire. D'ailleurs, sa haute intelligence et son ambition à longue vue, lui faisaient apercevoir dès lors les dangers de contracter une indissoluble union avec les révolutionnaires toujours incapables de rien fonder. Peut-être est-ce pour se ménager dans l'avenir la possibilité d'une autre alliance, et un prétexte aux légitimistes un peu complaisants, qu'il fit dresser alors et répandre dans le public un arbre généalogique de sa maison, où la descendance de Charlemagne est clairement établie. L'ori-

gine de la famille y remonte même pour la bonne mesure jusqu'à *Thésée, roi d'Athènes* [1]. Cette revendication des droits de la seconde race sur le représentant de la troisième, ne pouvait guère donner satisfaction qu'à ceux qui cherchaient un prétexte. Quoi qu'il en soit, il refusa aussi longtemps qu'il put, de s'engager sans retour. Quelques hommes sages, quoique zélés ligueurs, l'encourageaient dans cette prudence : « Si vous êtes une fois irréconciliablement opposé au roi, lui disait le duc de Nevers, vous vous perdrez tous deux !... » Il adopta donc la combinaison la plus propre à lui faire gagner du temps, celle qui consistait à mettre en avant le vieux cardinal de Bourbon.

A son instigation, ce prince quitta la cour et se mit en route pour retourner dans son diocèse de Rouen, après avoir signé le manifeste de la Ligue « en qualité de premier prince du sang, et comme celui à qui touche de plus près de prendre en sa sauvegarde et protection la religion catholique en ce royaume, et la conservation des bons et loyaux serviteurs de Sa Majesté et de l'État. » Une députation solennelle de la noblesse de Picardie vint à sa rencontre, sous prétexte de l'engager à visiter cette province, et l'emmena à Péronne, où se faisaient pour la Ligue des levées considérables. Il n'est pas certain que le cardinal de Bourbon ait prêté sans arrière-pensée son nom pour l'usage qu'on en voulait faire. On rapporte [2] qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'engageant à se méfier des Guises, dont les manœuvres ne tendaient à rien moins qu'à ruiner

[1] *Vie de Henri IV.*
[2] Cayet, t. I.

sa maison : « Penses-tu, répondit-il, que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon? pour le moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnaissent; le roi de Navarre mon neveu, cependant, fera sa fortune; le roi et la reine savent bien mon intention... »

Il est probable qu'il disait vrai; en se prêtant à la révolution, il espérait parvenir à la gouverner, à l'arrêter peut-être, et dans le prochain naufrage monarchique dès lors facile à prévoir, sauver du moins quelques débris. Dangereuse concession, presque toujours inutile ou funeste, qu'il serait injuste de condamner cependant comme l'inspiration d'un égoïsme ambitieux et timide. Chez les princes de race royale qui voient l'intérêt de leur maison indissolublement lié à celui du pays, l'égoïsme, dans ses effets du moins, ne se distingue pas d'un patriotisme plus pur. Mais, pour jouer ce rôle de *Fabius Cunctator*, il aurait fallu du génie, et le cardinal de Bourbon n'en avait pas. D'ailleurs, eût-il réussi à tromper quelque temps la révolution, le moment ne pouvait manquer d'arriver où il aurait à la combattre ouvertement. — Pour le faire avec succès, Henri IV n'eut pas trop de toute son énergie, jointe au prestige de la légitimité.

CHAPITRE VI

JOURNÉE DES BARRICADES

On vit en un moment les valets devenus maîtres, les petits être faits grands, les pauvres riches, les humbles insolents et orgueilleux; voire ceux qui obéissaient commander, ceux qui empruntaient prêter à usure; les aunes des boutiques tournées en pertuisanes, les écritoires en mousquets; oh! profondeur des jugements de Dieu!...

Satire Ménippée...

Le duc de Guise avait convoqué à Nancy une assemblée générale de tous les chefs de la Ligue. Il fit ouvertement les apprêts de son départ. « Je vais quitter la cour, dit-il un matin, et je n'y rentrerai qu'en barbe grise ! » — Toujours attentif à se concilier la faveur publique, il eut soin de faire, avant son départ, des visites à quelques bons bourgeois, qu'il charma par des caresses affectueuses et par cette dignité empreinte de condescendance dont il avait le secret. « Ils avaient si bonne mine, ces princes lorrains, disait, quelques années plus tard, la maréchale de Retz, qu'auprès d'eux tous *les princes paraissaient peuple....* » Aussi, « la France était *folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse*[1]. » Le roi ne mit aucun obstacle à son voyage, ni à celui des princes ses oncles, ses frères et ses cousins. Un véritable plan de campagne

[1] Balzac, *Entretiens*.

fut arrêté à Nancy, et peu de temps après un traité conclu à Joinville, entre le roi d'Espagne et la Ligue[1]. — Elle était bien réellement dès lors un État dans l'État, avec son gouvernement tout établi, ses relations politiques dans les provinces et à l'étranger, ses armées. Les princes associés écrivirent en son nom à toutes les cours souveraines du royaume[2], en leur envoyant des copies de la déclaration faite par le cardinal de Bourbon, « pour vous faire connaître, disaient-ils, les raisons qui nous ont forcés de prendre les armes; nous vous prions de nous assister de vos bons conseils et moyens, comme le devoir et la conscience vous y obligent. » La même circulaire était adressée au prévôt des marchands et échevins des principales villes, dont un grand nombre donna son adhésion motivée. A la tête de douze mille hommes, le duc de Guise prit successivement possession de presque toutes les places de la Champagne et de la Bourgogne; le duc d'Aumale, de toutes celles de Picardie. « Ayant levé quelque nombre de *fressuriers*, faucheurs et telles canailles, ce prince les conduisit en Picardie, disant qu'il cherchait les huguenots pour les dévaliser, mais pilla et tua gentilshommes et roturiers, prêtres, moines, sans épargner les églises, faisant autant de maux que les plus échauffés huguenots n'avaient jamais fait. Aussi est-ce affaire à des badauds de croire que ces gens ont aucune religion[3]. »

Plus d'un tiers du royaume appartint bientôt à la Ligue; un autre tiers appartenait déjà aux huguenots. Pour sau-

[1] 2 février 1585.
[2] 10 mars 1585.
[3] L'Étoile.

ver le roi de ce double danger, la reine mère se rendit au camp des confédérés, et parvint à ouvrir des négociations qu'elle conduisit avec une adresse infinie. Un traité de paix fut conclu à Nemours[1]. Le roi s'obligeait à révoquer toutes les concessions précédemment faites aux huguenots, à leur déclarer la guerre ; « touché du zèle de la Ligue pour les intérêts catholiques, il avouait toutes ses entreprises, interdisait à tout jamais l'exercice de *la religion*, chargeait les chefs et armées de la Ligue de continuer la guerre qu'ils avaient commencée ; enfin accordait à la sainte union des places de sûreté. Rien n'était stipulé relativement à la question de succession. Le plus beau chef-d'œuvre de la diplomatie était en effet de la laisser pendante ; pour y parvenir et ménager tout le monde, il fut convenu que le roi reconnaîtrait le cardinal de Bourbon non comme *premier prince du sang*, mais comme *son plus proche parent*...

Quand le duc de Nevers, alors à Rome, où il avait été envoyé par la Ligue pour obtenir la reconnaissance et les secours du saint-siége, informa *Sixte V* de ce traité de Nemours : « Je n'aurais jamais cru, lui dit le pape, qu'un prince aussi gravement offensé que l'était le roi, fût assez débonnaire, non-seulement pour vous pardonner vos actes d'hostilités, mais encore de les avouer comme faits pour son service... ; puisqu'il l'a bien voulu, Dieu soit loué !... Mais n'en abusez pas ; le traité de Nemours vous tire d'un grand embarras ; ne vous y rejetez jamais[2]... » « Vous me

[1] 7 juillet 1585.

[2] Lettre au cardinal de Bourbon. *Mémoires de Nevers*, t. I.

pardonnerez, ajoutait de son côté le duc de Nevers après avoir rendu compte au duc de Guise de son audience du pape, si je vous dis que vous avez été au delà des choses dont nous étions demeurés d'accord... Vous ne deviez point travailler avec le roi comme un ennemi déclaré; cependant vous poussez les choses aux dernières extrémités, et vous lui imposez des conditions injurieuses... ; vous parlez comme si vous étiez un souverain ou député d'un souverain.... Je vous conjure au moins, autant qu'il m'est possible, de vous contenter de ce que vous avez obtenu ; laissez mûrir un fruit qui n'est pas encore de saison... »

Nul doute que le conseil fût bon, mais impraticable. L'anarchie débordait de tous côtés, et le moment approchait où les chefs de la révolution seraient aussi impuissants pour contenir que le chef de l'État l'était depuis longtemps pour réprimer. — Le roi parut vouloir prendre acte de la violence faite à ses instincts pacifiques ; quand il sortit du palais, se rendant au parlement pour y faire enregistrer le traité du 7 juillet, on avait crié : Vive le roi! sur son passage, « dont il fut fort étonné, car, depuis longtemps, on ne lui avait pas fait tant de faveur [1]... » « Le bruit courut que, s'acheminant, il dit à une personne de sa suite qu'il avait fait deux édits de pacification entre ses sujets, l'un en 1577, contre sa conscience, par lequel il avait toléré l'exercice de la nouvelle religion, mais toutefois à lui très-agréable, car il avait pourchassé le repos général de toute la France ; que, présentement, il en allait faire publier un aûtre selon sa conscience, mais au-

[1] L'Étoile.

quel il ne prenait aucun plaisir, comme prévoyant qu'il apporterait la ruine de son État[1]... » Puis il demanda de grosses sommes pour l'entretien des armées, et comme de nombreux murmures accueillaient sa demande : « Il fallait donc me croire, dit-il avec colère, et jouir de la paix que je vous avais procurée, plutôt que de se mêler de décider la guerre dans une boutique ou dans un chœur !.... Suivant la mienne intention, je n'aurais révoqué le dernier édit de la paix ; nous allons avoir une troupe d'hérétiques sur les bras : il faut promptement y pourvoir, car on viendrait, comme chacun sait et l'a déjà vu, brûler et saccager vos moulins et maisons.... »

En apprenant le traité de Nemours et la coalition formée contre lui, *Henri IV* eut besoin de toute son énergie : « Parlant un jour au marquis de la Force et à moi, dit l'historien Matthieu, de l'extrême regret que son âme conçut de cette paix, il nous dit que, pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyait sur son parti fut telle qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache... » — Cependant il n'était pas homme à se laisser abattre, ni à oublier ses devoirs d'héritier légitime de la couronne, en s'inclinant, avec le respect d'un souverain moderne, devant le prétendu droit d'une populace égarée à disposer d'elle-même suivant son caprice. « *Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire...* » ne s'est jamais fait aucun scrupule de lui tirer des coups de canon, et ce souvenir n'a nullement compromis sa popularité. — La guerre se fit

[1] Pasquier, *Lettres*.

mollement d'abord ; la Ligue s'en prenait au roi du peu de succès des armées catholiques, et l'accusait de s'entendre secrètement avec les huguenots. Pour le contraindre à une action plus énergique, elle obtint du pape *Sixte V* une bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et ses adhérents ; cette bulle exhortait le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, de veiller à l'exécution de la sentence d'excommunication, et ordonnait à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leur diocèse. Forcé dans ses derniers retranchements, Henri III donna à la guerre une impulsion plus vive, leva de nouvelles armées, multiplia les édits sévères contre les hérétiques, et fit venir un nouveau corps de Suisses.

L'armée la plus nombreuse fut confiée au duc de Joyeuse; les ducs de Guise et de Mayenne furent chargés d'empêcher la jonction des huguenots avec les reîtres arrivant d'Allemagne ; le roi lui-même se réserva une armée d'observation, composée de Suisses et de quelques régiments fidèles, dans le dessein de surveiller les deux partis et de profiter des chances qui se présenteraient pour accabler, s'il était possible, l'un par l'autre ; on l'entendait souvent répéter ces paroles : « *De inimicis meis, vindicabo inimicos meos !...* » « Le roi et la reine mère désiraient qu'une faction choquât l'autre, afin de rester les maîtres. » — Ainsi on n'en était déjà plus à rêver la restauration du pouvoir royal, mais seulement le maintien d'un certain équilibre, résultat d'un antagonisme organisé, en quelque sorte régulièrement, entre les partis. Les huguenots cependant cherchaient à exploiter le ressentiment que les injures et la méfiance persévérante des ligueurs devaient inspirer à

Henri III. « Concluant que le roi, retirant sa main, comme ils s'assuraient qu'il n'y avait pas sa volonté, ils s'estimaient forts et suffisants pour défaire ceux de la Ligue[1]. » Ségur et Bèse furent envoyés secrètement auprès de Sa Majesté pour lui ouvrir les yeux, et la forcer à reconnaître de quel côté se trouvaient ses plus dangereux ennemis; ils trouvèrent le roi trop faible pour secouer le joug, et mettant son orgueil à revendiquer la pleine responsabilité de mesures qu'au fond du cœur il déplorait : « Quiconque ose prétendre, leur dit-il, qu'en révoquant mes édits de pacification j'ai agi contre ma volonté, en a menti !... » Mais on savait bien que ce langage n'était pas sincère : « Sire, monseigneur et frère, lui écrivait Henri IV après la bataille de Coutras, remerciez Dieu, j'ai battu vos ennemis et votre armée !... »

Cette victoire de Coutras[2] était la première remportée en bataille rangée par les huguenots depuis vingt-cinq ans de guerre. Ses résultats auraient pu devenir décisifs, sans la défaite des reîtres à Anneau et à Vimory par le duc de Guise. Quand, après ces deux avantages dont il cherchait vainement à se faire attribuer l'honneur, le roi fit son entrée solennelle dans sa capitale, il n'y eut prédicateur qui ne criât « que Saül en avait tué mille, mais que David en avait tué dix mille; ce dont Sa Majesté fut fort mal contente. » On répétait partout que, sans la prouesse et constance du duc de Guise, auquel le pape envoya une épée bénie, et qu'il nomma dans un bref le *nouveau Machabée*, l'arche sainte serait tombée entre les

[1] *Mémoires de la Ligue.*
[2] 20 octobre 1587.

mains des Philistins, que l'hérésie eût triomphé de la religion, etc., etc. « Là-dessus la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédants, maîtres ès-arts, crottés, qui, après grâces, traitent des sceptres et des couronnes, firent en leur collége un résultat secret qu'on pouvait ôter le gouvernement au prince qu'on ne trouvait pas tel qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect... Ce sont les propres termes de l'arrêté [1]... » — Rien n'était négligé pour exaspérer la multitude et provoquer l'agitation. On avait exposé au cimetière de Saint-Severin un tableau que les politiques appelaient le tableau de madame de Montpensier, « représentant plusieurs étranges inhumanités exercées par la reine d'Angleterre contre les catholiques; et allait, ce sot peuple de Paris, voir tous les jours ce tableau, et, en le voyant, criait qu'il fallait exterminer tous ces méchants politiques et hérétiques [2]... » Ces prédications incendiaires et ces excitations de tout genre avaient fini par porter à son comble l'exaltation publique, et *une journée* devenait imminente.

La constitution municipale de la ville de Paris, bien autrement libérale qu'elle ne l'est aujourd'hui, offrait pour le succès d'une émeute, de déplorables facilités. Tous les magistrats municipaux, le prévôt des marchands, les *quarteniers*, ou chefs de quartiers, au nombre de seize, les colonels ou *centeniers* de la garde bourgeoise, les officiers inférieurs appelés *dizainiers*, étaient tous à l'élection du peuple, des confréries bourgeoises, des corporations et

[1] L'Étoile.
[2] *Id.*

métiers. Toute la bourgeoisie était enrégimentée et armée, s'exerçait régulièrement au maniement des armes; le peuple avait ses bannières, mots de ralliement, places d'assemblées fixes par quartiers. Les clefs de la ville étaient gardées par les échevins, et la *milice citoyenne* aux ordres de ses magistrats élus; — en un mot, toutes les institutions que les libéraux d'aujourd'hui nous représentent comme les plus propres à garantir l'ordre, la liberté, le repos public. — Aucune loi n'entravait le droit de réunion, et déjà, depuis longtemps, il s'était formé dans Paris une espèce de *club*, sous le nom de conseil général de la Ligue, lequel avait pris récemment plus d'importance et d'activité. « Les premiers qui en firent partie furent un sieur Rochibon, bourgeois de Paris, homme très-vertueux, de bonne et ancienne famille; Jean Prévot, curé de Saint-Severin..., etc.; puis adjustèrent à leur confédération et assemblée plusieurs autres, entre lesquels ils en choisirent seize, qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris... Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille. Ceux-ci ne paraissaient pas, et ne voulaient assister aux assemblées de peur d'être découverts, mais sous main faisaient ce qu'ils pouvaient, de sorte que tout se gouvernait avec grand zèle, fidélité et prudence [1] » — Dans chaque corporation, un homme influent s'était chargé d'entraîner aux intérêts de l'union le corps dont il faisait partie. « Debard et Michelet ont eu charge de pratiquer tous les mariniers et garçons de ri-

[1] *Mémoires de Lezeau.*

vière du côté de deçà, qui sont au nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons... Louchard a pratiqué tous les courtiers et marchands de chevaux, » etc.

Originairement, ces émissaires, chargés de révolutionner chacun un quartier de Paris, n'étaient, comme les *chefs de groupes* de nos modernes sociétés secrètes [1], que des délégués du conseil général de l'union, auquel chacun d'eux venait à jour fixe faire son rapport, et chercher des instructions. Mais, bien que ce conseil général fût lui-même composé d'hommes ardents, passionnés, bien dignes, sous tous les rapports, de servir de parrains à un gouvernement révolutionnaire, c'était encore cependant des hommes *de conseil*, et les hommes *d'action* voyaient arriver leur moment. Souvent quelqu'un des Seize, après avoir *pratiqué* dans son quartier un nombre un peu imposant de mauvais sujets, comme lui prêts à tout faire, arrivait au conseil général avec des propositions extravagantes, qu'il s'indignait de ne pas voir prendre au sérieux. Il partait en colère, et allait développer ses plans à ses collègues des autres quartiers, ou à ces hommes de sac et de corde qui formaient l'armée active du parti. Tous ensemble exhalaient leur profond mépris pour ce *tas de bavards* dont la faiblesse, les incertitudes ou la trahison compromettaient le succès de la cause populaire. Peu à peu une scission s'opéra, comme entre le *National* et la *Réforme* avant la Révolution de 1848. Les Seize secouèrent le joug du conseil général, se réunirent entre eux, et formèrent un club qui devint par la suite un véritable

[1] Voyez les *Mémoires de Chenu*.

comité de salut public. Il tint d'abord ses séances au collége de Fortet, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, près Saint-Étienne-du-Mont, et plus tard au couvent des religieux de Saint-Dominique, autrement nommé des Jacobins [1]. Ces séances étaient publiques. Des prêtres, des magistrats, de bons bourgeois y assistaient assidûment, critiquaient la conduite du gouvernement, développaient leurs propres idées politiques, et proposaient les mesures les plus propres, à leur avis, à sauver l'État. Bientôt ce club central eut des succursales dans les principales villes, noua des correspondances, ouvrit des souscriptions pour subvenir aux dépenses du parti.

Ainsi tout faisait prévoir une crise prochaine, et la bourgeoisie, pour se tenir prête à tout événement, s'exerçait au maniement des armes, *jouait au soldat* avec ardeur. « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers désespérés [2]; le jour nous gardons les portes, la nuit nous faisons le guet, patrouilles et sentinelles; bon Dieu, que c'est un métier plaisant à ceux qui en sont apprentifs!... » Cependant chaque corps de garde était en quelque sorte une assemblée délibérante; or le désœuvrement et le maniement des armes sont, dans une grande ville, les deux plus dangereux auxiliaires de l'anarchie. Enlevés à leurs occupations habituelles et à l'influence moralisante du foyer domestique, les bons bourgeois s'enivraient à la vue de leurs piques et hallebardes *intelligentes;* méprisaient leurs boutiques, leurs professions; et les offi-

[1] Davila.
[2] Pasquier, *Lettres*.

ciers les plus subalternes, enorgueillis par les suffrages de leurs pairs, se croyaient dignes des plus hautes charges dans l'État. Enfin, le clergé employait activement toute son influence dans le sens de la révolution. A l'occasion d'un sermon des plus injurieux pour le roi, un curé de Paris, nommé Poncet, fut arrêté. Les visites à la prison où on le tenait enfermé devinrent immédiatement un pèlerinage à la mode; il fallut le mettre en liberté, sous peine de voir s'aggraver, par les témoignages de la sympathie publique, le scandale d'une injure impossible à punir. Le coupable, rendu à ses paroissiens, recommença de plus belle ses prédications séditieuses.

Après la défaite des reîtres à Vimori et à Anneau, une nouvelle assemblée des princes lorrains avait eu lieu à Nancy. Il y fut sérieusement question de la déchéance du roi, d'une exclusion solennelle donnée à la maison de Bourbon, et des mesures à prendre pour l'extermination des hérétiques. Cependant des conseils plus modérés finirent par prévaloir, et, rejetant les partis extrêmes, on convint que le duc de Guise et les confédérés « n'assiégeraient pas d'abord la personne du roi, mais que, restant unis avec le cardinal de Bourbon, ils présenteraient un *ultimatum*, qui, s'il était repoussé, leur donnerait sujet de reprendre les armes et d'emporter par la force ce qu'on ne voulait leur octroyer de bon gré[1]. » — Cette nouvelle requête n'était que la reproduction des demandes si souvent déjà présentées : renvoi de d'Épernon et des conseillers impopulaires ; publication du concile de Trente ;

[1] Davila.

des places de sûreté aux chefs de la Ligue, etc... — Au commencement de février [1], elle fut présentée au roi, qui, sans l'accueillir ni la rejeter positivement, différa sa réponse. Mais déjà ces allures diplomatiques des chefs du parti étaient difficiles à faire agréer par les soldats chaque jour plus impatients; c'est au roi directement qu'ils voulaient s'attaquer; plusieurs complots furent formés pour l'enlever, s'assurer de sa personne, l'enfermer dans un cloître comme Chilpéric, s'emparer du Louvre et organiser un gouvernement provisoire.

Ces complots étaient préparés et toutes les mesures d'exécution secrètement concertées entre quelques-uns des meneurs subalternes, hommes d'énergie et d'exécution, Bussy-Leclerc, ancien maître d'armes, la Chapelle-Marteau, maître des comptes, Crucé, avocat, etc.; tous, se croyant bien sûrs les uns des autres, et d'une fidélité à toute épreuve. Cependant un espion s'était glissé parmi eux, présenté par Bussy-Leclerc, « qui le connaissait de vingt ans et plus, avec lequel il avait toujours fréquenté, » et qui était bien loin de soupçonner sa trahison. Cet individu, nommé Nicolas Poulain, a laissé d'intéressants mémoires [2], comme le citoyen de la Hodde. Grâces à lui, les premiers complots furent découverts, et des précautions habilement prises par le roi déjouèrent successivement plusieurs tentatives formées contre sa personne. A l'impatience d'agir, se joignit alors la crainte d'être nominativement signalés à la vengeance du gouvernement; les uns,

[1] 1588.

[2] « Procès-verbal qui contient l'histoire de la Ligue depuis le 2 janvier 1585 jusqu'au jour des barricades écheues le 12 mai 1588. »

comptant sur le pillage promis des maisons des politiques, disaient que la catastrophe se faisait trop attendre; les autres, que, si l'on ne se hâtait, ils finiraient tous par être découverts et pendus. Vainement le duc de Guise essayait de les calmer et leur recommandait la patience; on lui envoya député sur député à Soissons, où il se trouvait alors, pour le sommer de venir se mettre à la tête du mouvement. C'était aller plus vite et probablement plus loin qu'il ne le voulait. Mais il fallait obéir sous peine de se voir immédiatement dépassé et décrédité. Un chef de parti n'a d'influence sur la multitude qu'à la condition de la conduire là où elle veut aller; car le peuple, abandonné à des affections de son choix, ressemble parfaitement à ces femmes galantes qui, une fois infidèles à leur mari, n'ont pas à se faire scrupule de changer d'amants. Le duc de Guise dut se dire : « *Alea jacta est!...* » Malgré la défense du roi, il se mit en route pour Paris et y fit une entrée solennelle par la porte Saint-Denis, le 9 mai 1588, vers midi, accueilli par la population presque entière avec un enthousiasme impossible à décrire.

Il descendit chez la reine mère à l'hôtel de Soissons, près Saint-Eustache; elle le conduisit chez le roi, où l'on venait d'apprendre son arrivée à Paris, et où l'on délibérait s'il convenait de s'en défaire. Il répondit naturellement avec beaucoup de calme et de dignité, sans laisser voir sur sa physionomie aucune émotion d'inquiétude, à l'espèce d'interrogation que le roi lui fit subir. Il nia avoir reçu la défense formelle de venir à Paris, défense qu'on lui avait envoyée par la poste ordinaire, faute d'avoir pu trouver au trésor vingt-cinq écus nécessaires pour l'expé-

dition d'un messager spécial. Il se mêla ensuite aux courtisans, s'approcha des dames, distribua des compliments et des politesses, avec une liberté d'esprit vraiment admirable dans un pareil moment, et se retira laissant tout le monde émerveillé de son sang-froid.

Rentré à l'hôtel de Guise, dans le quartier Saint-Antoine, il se mit immédiatement en communication avec les Seize, et prit toutes les mesures pour organiser la *démonstration*. Le lendemain, dans la matinée, il revint au Louvre, et encore plus sûr de son fait que la veille, il signifia les conditions exigées par le peuple, à peu près telles qu'elles avaient été arrêtées dans l'assemblée de Nancy : « continuer avant tout la guerre contre les huguenots et parachever le saint œuvre, l'effet duquel peut seul arrêter le cours des partialités et misères qui menacent la ruine de la France. » Dès qu'il fut sorti, le roi fit appeler dans son cabinet Nicolas Poulain pour se faire rendre compte des projets arrêtés la veille par les séditieux et connaître exactement l'étendue du danger. On lui dit que depuis l'arrivée du duc de Guise, les ligueurs étaient pleins de confiance et disposés à tout entreprendre. « Cependant, ajouta Poulain, si Sa Majesté voulait faire immédiatement arrêter une dizaine de personnes par lui désignées, il répondait sur sa tête qu'on découvrirait tous les fils du complot, et qu'il était encore temps de le faire échouer [1]. » La reine mère et Villequier, gouverneur de Paris, détournèrent le roi de ces mesures énergiques, et en proposèrent de plus conciliantes. Le roi, d'après leur avis, se contenta de faire dou-

[1] *Histoire de la ville de Paris.*

bler la garde du Louvre, et ordonner par le prévôt des marchands, à tous ceux qui n'avaient pas leur domicile à Paris, d'en sortir dans les vingt-quatre heures. C'est pour assurer l'exécution de cette mesure qu'il donna l'ordre de faire entrer quatre mille Suisses et plusieurs compagnies de gardes françaises, cantonnées dans les environs. Le régiment de Picardie, que l'on avait également appelé, ne put arriver jusqu'à Paris, et fut arrêté à Noyon par la populace.

Les publications de toutes sortes et les documents contemporains sont si nombreux sur cette journée des barricades, que l'on en connaît généralement les moindres circonstances; on suit pour ainsi dire pas à pas, jour par jour, et dans toutes leurs démarches, les acteurs de ce grand drame qui n'a eu depuis lors que trop de représentations successives. Au surplus, fussions-nous moins riches en récits authentiques, notre expérience en fait d'émeutes est telle, qu'elle remplacerait au besoin le témoignage des historiens : ils éclairent les événements de cette époque bien moins que ne peuvent le faire nos propres et récents souvenirs.

Le duc de Guise employa toute la nuit qui suivit son arrivée à Paris à conférer avec les agents de l'insurrection, et à leur donner des ordres en vue d'un mouvement qu'il ne dépendait plus de lui d'arrêter. Les deux tiers des bourgeois étaient engagés dans la Ligue, et le comité *des Seize* était en réalité maître de la ville. On comptait dans Paris sur trente mille hommes armés, enrégimentés, prêts à agir au premier signal, et à le devancer pour peu qu'il se fît trop attendre. C'était cette armée permanente de la révolte et de

l'émeute, composée en grande partie de gens sans aveu, sans profession, sorte de mamelucks révolutionnaires, dont la tradition n'est malheureusement pas perdue; la plupart sans domicile fixe, étrangers à la ville, qu'ils guettaient le moment de surprendre et de traiter en pays conquis. Informé d'une manière plus ou moins positive qu'un coup de main se préparait et que la tranquillité publique était menacée, le gouvernement ne vit rien de plus pressant que de renvoyer ces vagabonds, afin de n'avoir affaire qu'au vrai peuple, auquel il n'est pas toujours absolument impossible de faire entendre raison. En conséquence, dès le lundi dans la soirée, « un cry fut fait de par le grand prévôt, que tous vagabonds eussent à vuider avant la nuit, et que personne n'eût à sortir de sa maison après neuf heures... »

La journée du mardi se passa tranquillement. Le duc de Guise retourna au Louvre, mieux accompagné encore que la veille; causa longtemps avec le roi, qui l'écouta sans malveillance apparente, qui ne repoussa pas ses propositions et leur fit même, à tout prendre, un assez bon accueil. Le lendemain le roi fut, à pied, du Louvre au logis de la reine mère, où il rencontra encore le duc de Guise. Le soir de ce même jour de mercredi, une nouvelle compagnie de Suisses et une autre de gardes françaises entrèrent dans Paris, chargés d'assurer, de concert avec la garde bourgeoise, l'exécution de la mesure concernant les étrangers. Vers cinq heures, le sieur d'O, le prévôt des marchands, les échevins et plusieurs colonels, se réunirent à l'Hôtel de Ville pour arrêter toutes les mesures d'exécution. Au lieu de confier à chaque compagnie de bourgeois son poste habituel par quartier, on jugea plus convenable de lui

en assigner un autre, et de la dépayser en quelque sorte. Ainsi on envoya les compagnies de la rue Saint-Honoré au Petit-Châtelet et au pont Saint-Michel ; celle de la rue Saint-Antoine sur la place de Grève, etc. Cette disposition fut vivement combattue par quelques-unes des autorités municipales ; l'un des échevins, nommé Saint-Yon, et un président au parlement, représentèrent avec assez d'aigreur qu'il était contre les usages d'intervertir ainsi l'ordre du service par quartier, et que cette apparence de méfiance indisposerait fort les bourgeois. « Par la mort-dieu ! répondit d'O, je n'ai que faire de vos conseils ; j'ai les ordres du roi, qui veut à cette fois être obéi ! » L'événement prouva que l'échevin Saint-Yon avait bien prévu. Onze compagnies de divers quartiers, commandées pour occuper le cimetière des Innocents, où le sieur de Beauvais-Nangis devait venir se mettre à leur tête, quittèrent leur poste sans ordre, et s'en allèrent où bon leur sembla. Vers minuit, d'O, faisant sa ronde, en trouva une dans la rue Saint-Honoré. Quand il leur demanda pourquoi ils étaient là, ceux-ci répondirent tout simplement qu'ils « entendaient garder leurs maisons. » Toute observation n'aurait servi de rien et eût sans doute été mal prise ; d'O leur dit qu'au fait ils avaient bien raison, qu'ils étaient de braves gens ; leur fit force compliments, et s'éloigna.

Sur un autre point, une autre compagnie renvoya son capitaine, nommé Riotte, cordonnier du roi, sous prétexte qu'il était huguenot converti. — La veille encore, le prévôt des marchands et les échevins avaient donné l'assurance que l'on pouvait compter sur le concours énergique et dévoué de trente mille hommes, disposés à se joindre

aux troupes royales pour maintenir l'ordre; la lutte n'était pas encore engagée, que déjà l'on pouvait prévoir que ce concours ferait défaut.

A quatre heures du matin, le jeudi, onze enseignes de suisses et deux de françaises, entrèrent par la porte Saint-Honoré, marchant en silence, sans tambours ni fifres; ces troupes étaient placées sous le commandement supérieur du maréchal de Biron, et devaient être distribuées sur divers points de la ville, « non pour entreprendre ou offenser quelqu'un, mais seulement pour tenir ferme à ce qu'il ne survînt aucun tumulte ou mutinerie dans la ville. » « En faisant venir les Suisses, dit le maréchal de Villeroy, Sa Majesté n'avait la volonté ni d'attenter à la vie de M. de Guise, ni de faire appréhender ou punir par justice aucuns de la ville, comme on l'a publié; ains seulement de faire vuider plusieurs gentilshommes et autres gens d'effet que l'on avait fait couler devant et depuis l'arrivée du duc de Guise... » La place de l'Hôtel-de-Ville, celle de Saint-Jean en Grève, tous les ponts furent occupés par la troupe. — Comme toujours en pareille circonstance, on critiqua plus tard les dispositions militaires du maréchal de Biron : « Il n'avait mis personne en la place Maubert, point qu'il était important d'occuper; car ce canton-là saisi pouvait être cause de recouvrer tous les autres, encore qu'il y eût rareté d'hommes, cent piquiers néanmoins et trente arquebusiers étaient bastants pour contenir quelque temps ceux qui voudraient remuer. Ledit sieur de Biron n'ignora pas que cet avertissement était vrai; toutefois, faute d'hommes, n'y pourvut pas immédiatement. » Un peu plus tard, vers sept heures du matin, Crillon reçut l'ordre d'aller

avec un fort détachement occuper cette place ; mais il était déjà trop tard, les abords en étaient interceptés du côté du carrefour Saint-Severin, gardé par un capitaine de l'Université. Les troupes avaient l'ordre formel « *de ne faire violence à pas un bourgeois,* » de se borner à repousser les assaillants *en restant sur la défensive*, et de ne faire usage de leurs armes *qu'à la dernière extrémité*. Crillon n'osa pas prendre la responsabilité d'un premier engagement ; il se retira avec ses troupes, essayant d'arriver sur la place Maubert par un autre chemin ; mais il trouva tous les passages bien gardés et solidement barricadés. Cet incident de la place Maubert fut le premier essai de leurs forces tenté par les bourgeois.

Depuis longtemps déjà les Seize étaient sur pied ; dès la pointe du jour, leurs émissaires parcouraient les rues les plus populeuses en criant : *Alarme! alarme!*... Chacun s'éveillait au bruit, ouvrait sa porte ou sa fenêtre, apercevait sur les places et dans les rues principales des soldats bivouaquant, auxquels on apportait du pain, du vin et des munitions. Il n'en faut pas davantage pour frapper de terreur la population timide d'une grande ville. Les boutiques déjà ouvertes se refermaient précipitamment ; les plus hardis descendaient dans la rue, se confiaient mutuellement leurs inquiétudes, et formaient des groupes de plus en plus nombreux, où commençaient à s'enflammer les passions de la multitude. Informé de moment en moment de tout ce qui se passait, le roi envoya Villequier, gouverneur de Paris, pour rassurer les bourgeois paisibles, « et leur donner à entendre que ce qu'il faisait était pour leur sûreté... qu'ils eussent à ouvrir leurs maisons ; — ils obéissaient

en sa présence ; mais, dès aussitôt qu'il était passé, chacun refermait sa porte. » Une terreur panique semblait avoir gagné tout le monde. Les magistrats, présidents et conseillers au parlement, qui la veille encore faisaient bonne contenance et montraient un visage riant, persuadés que les mesures ordonnées par le gouvernement s'exécuteraient sans opposition, « changèrent lors de couleur, cessèrent leurs charges, s'écoulant les uns après les autres en leur maison, avec autant de frayeur qu'ils avaient eu d'assurance auparavant. »

La mine était chargée, il ne restait plus qu'à y mettre le feu. L'intervention des masses en pareil cas, pour être décisive, doit avoir une apparence de spontanéité. L'appréciation du juste moment où il convient de les faire donner, l'invention du prétexte le plus propre à agir sur elles et à les mettre en mouvement, voilà ce qui constitue le génie pratique du metteur en œuvre révolutionnaire. Une de nos illustrations contemporaines les plus compétentes en pareille matière a publiquement développé à cet égard, en pleine cour de justice, une théorie savante. — Crucé, procureur au Châtelet, l'un des plus actifs et des plus vigilants des Seize, l'avait devinée, et sut la pratiquer en 1588. Les soldats et quelques-uns de leurs chefs se livraient contre la canaille aux plaisanteries et aux bravades les plus insolentes, « menaçant le ciel et la terre, se faisant fort de marcher sur le ventre à tous ces Parisiens, » etc... Vers les dix heures du matin, sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, occupée par la populace, « *un rodomont* de cour [1], qui avait promis monts

[1] Pasquier.

et merveilles au roi, » s'avisa de dire *qu'il n'y avait femme de bien qui le lendemain ne dût passer par la discrétion d'un Suisse...* » — Toutes les relations de cette journée, publiées par des contemporains de l'un ou de l'autre parti, rapportent ce même propos avec de légères variantes. Cette unanimité ne suffit pas sans doute pour conclure que le propos a effectivement été tenu ; mais seulement qu'il a été exploité, peut-être inventé par les meneurs, pour inspirer à la bourgeoisie, jusqu'alors passive et terrifiée, le courage des poltrons révoltés. — On s'en servit à peu près comme de ce coup de pistolet problématique et des cadavres promenés en 1848, à la lueur des torches, sur le boulevard des Capucines. Cette malheureuse bravade, rapportée de groupe en groupe, fit l'effet d'une traînée de poudre qui provoque l'explosion. La terreur d'abord, puis la colère, furent bientôt générales. « La ville allait être occupée militairement, livrée au pillage, traitée en pays conquis par une soldatesque effrénée !... » — Dans le quartier de l'Université, la mèche, comme toujours, prit feu plus facilement que partout ailleurs. Les écoliers coururent aux armes avec ardeur, et, avant deux heures après midi, le tocsin sonnait de tous côtés. Bientôt arriva le comte de Brissac ; le même qui cinq ans plus tard rendit la ville à Henri IV, alors, ardent ligueur, au milieu d'une sorte d'état major insurrectionnel, composé d'écoliers et d'artisans. Il fit tendre les chaînes et commencer sous ses yeux les barricades avec des tonneaux remplis de terre et de fumier. Dans tous les quartiers, au débouché de toutes les rues principales, elles s'élevèrent comme par enchantement, bien flanquées, bien munies d'hommes pour les

défendre, de telle sorte que toutes les garnisons se trouvèrent en un instant enfermées entre les barricades devant et derrière, à droite et à gauche les maisons, aux fenêtres garnies d'hommes armés, mousquetaires et arquebusiers; les auvents abattus. Retenus par la défense formelle de prendre l'agressive, les postes de soldats avaient laissé construire des barricades à dix pas de leurs sentinelles. Sur plusieurs points, la démoralisation les avait déjà gagnées, et les soldats se débandaient devant la sédition. Tout le terrain, à mesure qu'ils l'abandonnaient, était immédiatement occupé par le peuple, qui s'y retranchait d'une manière formidable, et avec cette intelligence de la petite guerre qui a, de tout temps, distingué le gamin de Paris. Crillon essaya d'emporter une barricade; au moment où il allait ordonner l'assaut, il reçut l'ordre formel d'éviter toute effusion de sang, et de se replier sur le Louvre. Cela même lui fut impossible, et il se trouva enfermé dans le faubourg Saint-Germain.

Avant la fin de la matinée, le maréchal de Biron, rendant compte au roi de la situation où l'on se trouvait réduit, « fut obligé de reconnaître que, quand il aurait cinquante mille hommes à sa disposition, avant de les pouvoir faire arriver du Louvre au pont au Change, ils seraient tous taillés en pièces, et qu'il y avait autant de villes à combattre que de rues dans Paris. » — Les capitaines de la milice bourgeoise, restés fidèles à la cause de l'ordre et des lois, étaient abandonnés par leurs hommes. Le prévôt des marchands et la plupart des échevins s'étaient cachés et n'osaient reparaître. Le maréchal d'Aumont, suivi de six chevaux et de deux cents arquebusiers,

fit une dernière tentative pour occuper le grand Châtelet. Il en trouva les avenues barricadées et inabordables, la place occupée par les bourgeois ; il dut se retirer, mordant ses poings de colère. L'insurrection était victorieuse sur tous les points. Plus de cent mille hommes en armes, exaltés par l'ardeur de la lutte et l'orgueil de la victoire, n'attendaient qu'un signal pour massacrer les soldats et les traîtres soupçonnés de sympathiser avec eux. Les gardes françaises, et plus encore les Suisses, étaient en butte à la fureur populaire. Des propos sinistres commençaient à circuler. «Les plus timides s'encourageaient les uns les autres, et de plus ardents venaient aux barricades, armés de hallebardes et d'épieux, criant que *le peuple s'ennuyait* de voir les choses traîner en si grande longueur, et reprochant à leurs compagnons leur trop longue attente à dépêcher ces étrangers. » Ces malheureux cherchaient à fuir, implorant la magnanimité du peuple, et ne songeant plus qu'à sauver leur vie, demandaient pardon les mains jointes. Plusieurs, malgré leurs supplications, furent massacrés de sang-froid, surtout des Suisses, dont le souvenir et le dévouement se trouvent mêlés à l'histoire de toutes nos discordes civiles.

Cependant les maréchaux d'Aumont, Biron et d'O s'étaient présentés, au nom du roi, à la barricade de la rue de la Calandre, et avaient essayé de ramener un peu de calme dans les esprits en adressant aux mutins des paroles à la fois conciliantes et énergiques. D'Aumont déclara publiquement, et à plusieurs reprises, qu'en faisant entrer des troupes dans Paris, le roi n'avait eu d'autre intention que d'assurer le maintien de la tranquillité, com-

promise par la présence d'une foule d'étrangers vagabonds, éternels ennemis de l'ordre et des lois ; il ajouta qu'avant une heure au plus tard Sa Majesté viendrait elle-même diriger la recherche de ces étrangers dangereux ; après quoi les troupes sortiraient immédiatement de Paris et seraient renvoyées dans leurs garnisons. Un bourgeois lui répondit, au nom de ses camarades, « qu'ils étaient très-affectionnés serviteurs de Sa Majesté....; que, si elle avait quelques ennemis dans la ville, elle eût à les déclarer, et qu'on les lui mettrait entre les mains, mais qu'on la suppliait de renvoyer préalablement les troupes... A quoi ledit Biron, d'Aumont et d'O répondirent n'avoir charge d'entendre leurs remontrances, auxquels aussitôt fut dit, par toute la compagnie, qu'ils eussent donc à l'instant à se retirer, s'ils ne voulaient, devant leurs yeux, voir tailler en pièces les soldats, que l'on se mit effectivement à coucher en joue. » Les maréchaux se retirèrent à la hâte, pour ne pas faire inutilement sacrifier ces malheureux.

De leur côté, les capitaines de l'Université et les principaux chefs du mouvement s'étaient assemblés chez un bourgeois notable, ardent ligueur, et avaient envoyé à l'Hôtel de Ville des députés chargés d'avertir l'autorité municipale, que si l'on n'avisait à faire sans retard sortir de Paris les soldats français et suisses, le peuple était résolu à en faire bonne et prompte justice. La députation arriva, vers la fin de la matinée, à l'Hôtel de Ville, où elle fut bientôt suivie d'informations de plus en plus alarmantes. Après une délibération confuse, on arrêta d'envoyer au roi quelqu'un de sûr pour l'informer exactement de l'état des

esprits dans la ville, de la volonté du peuple et de la nécessité d'y satisfaire. Un des échevins, nommé Saint-Yon, s'en chargea. Il était connu pour un ligueur, mais *ligueur dynastique*. C'était un de ces honnêtes citoyens *du centre gauche*, qui, au dernier moment, essayent toujours de mettre au service du pouvoir aux abois une prétendue influence et une popularité conquise au service de l'opposition. Il arriva au Louvre et pénétra, sans rencontrer personne, jusque dans le cabinet du roi. Tout le monde y était pêle-mêle, dans l'incertitude et la consternation. « La diversité des avis faisait différer ou changer de résolution à chaque moment[1], et était cause qu'on ne prenait aucune mesure vigoureuse. — Saint-Yon prit la parole, représenta vivement les dangers de la situation, la nécessité pressante de faire à l'opinion publique des concessions immédiates, surtout de témoigner au peuple une confiance entière, en faisant sortir les troupes de Paris, et s'en remettant sur la garde bourgeoise du soin de rétablir l'ordre. Le roi finit par y consentir; il donna les ordres en présence de Saint-Yon, et chargea d'Aumont de les faire exécuter. Celui-ci et d'O se rendirent immédiatement au marché Neuf pour faire opérer la retraite. Sur leur demande, le peuple consentit à livrer passage aux soldats, mais à condition qu'ils marcheraient sans tambours et les enseignes roulées. Quelques compagnies, plus jalouses que les autres de leur honneur militaire, ne purent se résigner à ces conditions humiliantes. Auprès de la Madeleine, les bourgeois voulurent forcer un corps de Suisses à éteindre les mèches de

[1] De Thou.

leurs fusils. Ceux-ci refusèrent et furent massacrés. Peu s'en fallût même que cet incident ne devînt le signal d'un égorgement général, et que partout la populace furieuse ne tombât sur les malheureux soldats démoralisés. Pour les sauver, il fallut que le duc de Guise se décidât enfin à intervenir.

Pendant toute la journée, il s'était tenu tranquillement chez lui, répondant aux fréquents messages du roi et aux instances réitérées de la reine mère : « *Ce sont taureaux échappés, je ne peux les retenir.* » Peut-être disait-il vrai, et son autorité même aurait-elle été méconnue dans la chaleur de l'action. Vers six heures du soir cependant, il sortit de sa maison à pied, sans armes, suivi de quelques-uns de ses gens seulement, passant de barricade en barricade, un bâton blanc à la main ; il arriva ainsi sur la place de Grève au moment où le peuple allait se jeter sur les soldats. Suisses et gardes françaises l'invoquaient comme un sauveur providentiel, et les Suisses montraient leur chapelet en criant : « Bonne France, bons catholiques !... » Le duc de Guise chargea un capitaine, nommé Saint-Paul, de les conduire sous sa sauvegarde jusqu'en dehors de la porte Saint-Honoré. On sauva ainsi plusieurs garnisons disséminées sur différents points de la ville, au cimetière des Innocents, sous le petit Châtelet, au marché Neuf, etc. Le capitaine Saint-Paul fit plusieurs voyages, tenant une houssine à la main, et précédant les soldats humiliés, qui avaient rompu les rangs, « et marchaient en confusion de crainte du peuple, l'enseigne roulée, tambours sur le dos, mèches éteintes, comme garnisons évacuant une place rendue. » Il paraît cependant qu'une

fois échappés à ce guet-apens populaire, ils entrèrent dans les jardins et les basses-cours du Louvre, où ils se joignirent à quelques compagnies de réserve, et se mirent en bataille, contrairement, dit une narration écrite par un ligueur, à la foi par eux jurée.

M. de Thou raconte qu'en rentrant chez lui le soir, à la fin de cette journée de jeudi, il rencontra sur le pont Saint-Michel le président Brisson, qui était colonel de son quartier. Ils causèrent quelque temps ensemble : « Je reconnus facilement à ses discours, dit l'historien, que ce pauvre Brisson entrait dans le sentiment de la populace, dont il se trouva mal par la suite... »

La nuit se passa assez tranquillement; de grands feux sur les places et dans les rues principales, des chandelles allumées à toutes les fenêtres; le peuple sous les armes et faisant bon guet. Vers quatre heures du matin, le bruit se répandit que les troupes, ralliées dans les jardins du Louvre, allaient être rejointes par le régiment de Picardie avec six nouvelles compagnies d'hommes d'armes, que l'on assurait être à la porte Saint-Honoré, et que tous ensemble reprendraient l'offensive. L'allarme fut aussitôt générale; on courut aux armes de toutes parts en criant à la trahison!... Cependant la nouvelle était fausse, le roi ne pensait pas à continuer la lutte. A six heures du matin, il envoya chercher ce même échevin Saint-Yon, qui, la veille, s'était offert pour médiateur, et aux instances duquel il avait accordé le rappel des troupes. « Sa Majesté fit audit Saint-Yon de grands reproches de ce que le peuple ne s'apaisait pas, nonobstant qu'elle eût fait tout ce qu'on lui demandait. » Saint-Yon, comme font en pareille

circonstance tous les officieux de ce caractère, plaida la circonstance atténuante en faveur de l'insurrection : « Ce pauvre peuple n'avait jamais pensé, dit-il, d'entreprendre aucune chose contre Sa Majesté, et n'avait *passé les bornes de la défensive...* » «Comment! interrompit le roi, la *défensive* contre son roi!... » La conversation se prolongea longtemps sur ce ton. A huit heures, la reine régnante, la reine mère, les ministres et trois présidents de la cour, entrèrent successivement dans le cabinet du roi, pour apporter des nouvelles et tenir conseil sur ce qu'il y avait à faire. Saint-Yon s'offrit pour aller de nouveau trouver le duc de Guise, afin de se concerter avec lui pour faire enlever les barricades et rétablir l'ordre. Après quelques allées et venues sans résultat, accablé de fatigue, « las et recreu, dit-il [1], pour avoir seul travaillé depuis plusieurs jours sans boire ni manger, il rentra dans sa maison pour prendre un peu de repos, se mit au lit, et s'endormit tranquillement. » Quelques heures plus tard, on vint l'éveiller et lui donner avis certain que le Louvre était menacé, le roi en fuite, la monarchie aux abois. Cet incorrigible faiseur s'habilla en toute hâte pour courir jusqu'aux Capucins, où on lui disait qu'il trouverait le roi, « à dessein de se jeter aux pieds de Sa Majesté et soi soumettre à être pendu et étranglé au cas que le peuple attentât contre Sadite Majesté; mais aurait trouvé, à son grand regret, que le roi aurait jà piqué, et s'était éloigné. » Quel que fût *son regret*, il ne paraît pas qu'il ait voulu

[1] Relation anonyme, à la suite de la *Satire Menippée*, et qui passe pour être écrite par lui-même.

s'ensevelir sous les débris du trône. « Depuis ce jour de vendredi, lui et Bonnet, son compagnon, se sont toujours montrés au peuple, et ont fait leur charge jusqu'au jour de la nouvelle élection. » Ils n'avaient même rien négligé pour se faire réélire ; mais tous leurs efforts demeurèrent inutiles.

Vers onze heures, le roi avait en effet reçu l'avis positif du danger qu'il courait au Louvre, et du projet arrêté de l'y surprendre pour l'enfermer dans un monastère, attenter à sa couronne, peut-être à sa vie. Tout essai de résistance avec des troupes en petit nombre, et complétement démoralisées, était absolument impossible. Tous ceux qui l'entouraient lui conseillèrent de quitter Paris sans retard, dût-il en partir seul, et qu'autrement il était perdu sans ressources. Quand une fois la personne du roi serait en sûreté, lui disait-on, il trouverait certainement beaucoup de serviteurs dévoués et de fidèles sujets, qui viendraient utilement se rallier autour de lui. Il n'y avait plus en effet d'autre parti à prendre, et tout annonçait même qu'il fallait se hâter, car avant peu il serait trop tard. La reine mère s'offrit à retourner vers le duc de Guise sous prétexte « de l'exhorter encore à apporter du sien ce qu'il pouvait pour apaiser cette émotion, et rétablir l'autorité du roi. » Ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint jusqu'à lui. Les barricades empêchaient le passage d'une rue à l'autre, et le peuple refusait de les ouvrir pour laisser passer le carrosse royal. On était obligé de la porter par-dessus, à bras, dans sa chaise. Pendant une de ces escalades, un bourgeois s'approcha d'elle, comme pour l'aider, et lui dit à l'oreille que quinze mille hommes allaient

partir pour investir le Louvre par la campagne. Elle dépêcha aussitôt un gentilhomme nommé Pinar, pour aller en toute hâte en avertir le roi.

Arrivée enfin auprès du duc, elle commença avec lui des pourparlers qu'elle eut l'art de faire traîner en longueur. Le roi cependant recevait l'avis qu'elle lui avait envoyé du prochain investissement du Louvre. Sans hésiter davantage, il en sortit à pied, une baguette à la main, « s'en allant, suivant sa coutume, se promener aux Tuileries, avec une contenance aussi gaie qu'au plus joyeux jour qui lui eût su reluire... » Ses écuries étaient aux Tuileries; il y entra, fit seller ses chevaux à la hâte. Comme du Halde, dans sa précipitation, lui attachait un de ses éperons de travers : « C'est assez bon, dit-il, je ne vais pas voir ma maîtresse... » Il n'avait avec lui que seize gentilshommes et deux valets. Ceux qui en trouvèrent les moyens montèrent à cheval sans bottes ni éperons ; les autres suivirent à pied, comme ils purent. Il était environ cinq heures du soir. Le triste cortége se dirigea vers la Porte-Neuve, qu'on a depuis applée la Porte-de-la-Conférence. Avant d'en passer le seuil, Henri III se retourna vers la ville, « jetta contre elle quelques paroles d'indignation et protestation sur son *ingratitude, perfidie et lâcheté*, jurant qu'il n'y rentrerait que par la brèche!... » Malédiction trop exaucée, qui pèse encore aujourd'hui sur notre Jérusalem politique, ou chaque génération voit tuer ou chasser ignominieusement son roi! Puis il partit au galop, coucha le soir à Rambouillet, et arriva le lendemain à Chartres.

CHAPITRE VII

MORT DU DUC DE GUISE

Le fruit du trouble ne demeure guère à celui qui l'a ému ; il bat et brouille l'eau pour d'autres pêcheurs. Ceux qui donnent le branle à un État sont volontiers absorbés dans sa ruine.

MONTAIGNE, liv. I, chap. XXI.

« Jamais ne fut si furieuse débauche du peuple que celle de jeudi et vendredi; les religieux même, quittant leurs frocs, s'étaient armés devant leur monastère, et le samedi 14, toutes les choses se trouvèrent si calmes, que vous eussiez dit que c'était un songe; les portes de la ville, fermées pour deux jours, furent ouvertes, et le commerce ordinaire remis avec toute la modestie que l'on pouvait désirer au peuple [1]. » Le duc de Guise se trouvait, après le départ du roi, seul responsable du gouvernement et du rétablissement de la tranquillité publique. Il demeurait, en apparence du moins, maître absolu dans Paris, « puisque le véritable maître et ses conserviteurs lui avaient quitté le logis [2]. » — Cependant, pour maintenir l'ordre, il n'a-

[1] Pasquier.

[2] Mémoires de l'Étoile.

vait pas à compter sur l'armée, qu'il lui fallut faire immédiatement sortir de la ville; l'ordre en avait été donné dès le vendredi soir. L'arrivée des soldats ayant servi de prétexte à l'insurrection, leur départ devait être le prix apparent de la victoire populaire. Telle est toujours la première nécessité, sinon la première expiation de ces dictateurs de hasard. Ils se voient contraints de rester à la discrétion de l'émeute qui les a élevés, évitant sur toute chose de se montrer empressés d'en secouer le joug. A la force matérielle dont il devait ainsi se priver, le duc de Guise s'efforça de substituer une force morale quelconque: avant tout, l'approbation des gouvernements étrangers. « Désireux que cette audacieuse entreprise fût tellement rapportée ou mandée aux princes voisins et amis de la couronne, que ce qui était de soi très-odieux et condamnable fut tû ou coloré, il n'oublia rien de courtoisies et d'honnêtes offres qu'il fit à l'ambassadeur d'Angleterre... Il lui envoya le comte de Brissac pour lui offrir une sauvegarde, le priant de ne se point étonner et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver... » A ces avances, l'ambassadeur répondit avec dignité que s'il s'était trouvé à Paris comme simple particulier, « il n'aurait pas manqué de s'aller jeter aux pieds de M. de Guise, pour le remercier très-honnêtement de ses courtoisies et honnêtes offres de service; mais qu'étant accrédité près du roi pour la reine sa maîtresse, qui avait avec le roi alliance et confédération d'amitié, il ne pouvait recevoir de sauvegarde qu'au nom du roi. »

Brissac, entrant alors dans le détail des événements, commença une espèce d'apologie de la conduite du duc de

Guise ; « il n'était venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roi ou son service, mais s'était tenu seulement sur la défensive ; une grande conspiration était formée par le roi et ses ministres contre les libertés publiques et leurs plus zélés défenseurs ; on avait trouvé depuis la fuite de Sa Majesté, à l'Hôtel de Ville et dans plusieurs autres lieux, des gibets auxquels le roi avait délibéré de faire pendre tous ceux qui lui étaients suspects... En résumé, M. de Guise priait l'ambassadeur d'apprécier toutes les circonstances et de les faire valoir avec bienveillance auprès de la reine sa maîtresse. » — L'ambassadeur répondit qu'il n'avait pas à discuter ces allégations, « bien, pouvait-il dire seulement, que ce qui se passait à Paris serait trouvé très-étrange et très-mauvais par tous les princes de la chrétienté qui y portaient intérêt ; nul habit, diapré qu'il fût, ne le pourrait faire trouver beau, étant le simple devoir des sujets de demeurer en la juste obéissance de leur souverain, et la révolte étant toujours condamnable... Au surplus, il lui promettait volontiers de rendre immédiatement un compte fidèle à sa cour ; mais, quant à faire valoir auprès d'elle les raisons présentées par M. de Guise pour sa justification, l'ambassadeur ne pouvait le promettre ; ce n'était chose qui fût de sa charge... »

En terminant l'entretien, Brissac essaya d'intimider son interlocuteur ; il insinua que le peuple de Paris en voulait à l'ambassadeur d'Angleterre pour la cruauté dont le gouvernement de la reine avait usé envers la reine d'Écosse... A ce mot de cruauté, l'ambassadeur l'arrêta : « Il n'est pas permis d'appeler ainsi, dit-il, une justice qualifiée. Je ne crois pas que le peuple de Paris m'en veuille ; au

surplus, je suis ici personne publique, j'ai deux portes en ce logis, elles resteront ouvertes à tous, allant et venant; joint que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris, mais près du roi, où qu'il soit... »

Pendant que le comte de Brissac travaillait à gagner le corps diplomatique, le duc de Guise lui-même cherchait à se concilier la bienveillance des hommes dont la considération pouvait servir de point d'appui à son gouvernement provisoire. Il se rendit officiellement chez le premier président, Achille de Harlay. Tous les détails de cette entrevue sont conservés dans l'histoire, et souvent cités comme un des plus beaux souvenirs de l'ancienne magistrature française. Le premier président se promenait tristement dans son jardin, laissant apercevoir sur son visage sévère son opinion sur les événements de la veille. Il ne daigna pas interrompre sa promenade pour recevoir l'illustre visiteur; aux premiers mots du duc de Guise pour lui demander de convoquer sa compagnie : « Quand la majesté du prince est violée, interrompit-il, les lois sont sans force et le magistrat n'a plus d'autorité; c'est grand pitié quand le valet chasse le maître; au surplus, mon âme est à Dieu; mon cœur est au roi, et mon corps entre les mains des méchants, qu'ils en fassent à leur volonté!... »

Cependant le duc de Guise, protestant avec énergie contre toute accusation de complot et de révolte préméditée, n'épargnait rien pour se faire amnistier par les hommes d'ordre, et s'indignait qu'on prétendît le rendre responsable des derniers événements; ils n'avaient eu d'autre cause, suivant lui, que les fautes de ministres mal-habiles; la légitime méfiance que ces ministres inspiraient au peu-

ple et la faiblesse du roi, qui avait spontanément quitté sa capitale, où il ne courait aucun danger. C'est dans ce sens qu'il adressait des instructions aux correspondants chargés par lui d'éclairer l'opinion publique, et de la lui concilier dans les principales villes du royaume. Après avoir raconté à sa manière les événements de cette journée, « toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu, il se félicitait d'avoir pu empêcher tout meurtre, massacre, pillerie, perte d'un denier ou d'une goutte de sang, encore que le peuple fût extrêmement envenimé, pour avoir su qu'il y avait eu vingt potences prêtes avec des échafauds, pour faire mourir cent ou six-vingt personnes... » Rien n'était moins vrai que cette modération du peuple et cette absence de sang versé. Un assez grand nombre de soldats suisses et gardes françaises avaient impitoyablement été massacrés. Mais ces félicitations, destinées à calmer les derniers scrupules des consciences faibles, sont un article de rigueur dans tous les ordres du jour publiés à la suite d'une victoire démagogique [1]. — En terminant, le duc de Guise annonçait qu'en l'absence du roi et de tout gouvernement, il avait pris possession de la Bastille, de l'arsenal, du château de Vincennes, fait sceller les coffres des finances, « pour consigner le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, telle que nous espérons la rendre par nos prières à Dieu, l'intercession de Sa Sainteté et de tous les princes chrétiens. »

[1] On a bien imprimé que la république de 1848 n'avait pas coûté une goutte de sang ; que la liberté avait pris ce jour-là son essor sans faire répandre une larme !... oubliant la mort des gardes municipaux, obscurs, mais héroïques défenseurs du trône et de la société !

En attendant, il avait destitué en masse tous les fonctionnaires, renouvelé tout le personnel de l'administration. La curée des places, la recherche des emplois honorifiques ou lucratifs, était entrée pour beaucoup dans le choix du parti où chacun s'était mis. « Beaucoup de lieutenants de gouverneurs de provinces, s'étaient attachés à la Ligue sous l'espérance d'être gouverneurs en chef; où les lieutenants généraux se tenaient fermes du parti du roi, les lieutenants particuliers ou vice-sénéchaux se mettaient de la Ligue, pour devenir lieutenants généraux ou sénéchaux; si les prévôts des marchands ou échevins, consuls ou autres officiers des villes, étaient catholiques royaux, d'autres habitants, pour occuper leurs charges, se mettaient du parti de la Ligue, et au moyen des remuements populaires se faisaient élire aux grades et honneurs, auxquels ils n'eussent eu espérance de parvenir autrement[1]. » La multiplicité de ces ambitions particulières à satisfaire était même le plus grand embarras du duc de Guise; car la Bastille et les autres points fortifiés s'étaient rendus sans tirer un coup de fusil; l'armée s'était laissé conduire hors de la porte Saint-Antoine, comme un troupeau de moutons. Le prévôt des marchands, les échevins, procureur de ville, et autres officiers municipaux dévoués au roi, avaient donné leur démission, et le peuple avait procédé à l'élection de nouveaux magistrats. Le mardi 17 mai, une assemblée générale des bourgeois catholiques avait eu lieu à cet effet à l'Hôtel de Ville; au milieu de la confusion et du tumulte, on avait cherché à *faire quelque chose de sérieux;*

[1] Cayet

Michel Marteau, sieur de la Chapelle, maître des comptes, et zélé ligueur, avait été proclamé prévôt des marchands. Les échevins avaient été choisis parmi les plus exaltés des Seize. Enfin on avait procédé à une réélection générale des officiers de la garde bourgeoise. Ces mêmes officiers, dont la veille, la complicité avait assuré le succès de l'émeute, étaient, le lendemain de la victoire, suspects de *modérantisme* et mis de côté pour des patriotes d'un numéro supérieur. On a bien raison de dire que toute révolution ressemble à Saturne, qui dévore ses enfants. « Les nouveaux élus furent un sire *Guillaume*, un sire *Michel*, un sire *Bonaventure*... mais, que dis-je? sires! Ce mot n'est mis en usage que pour les notables marchands; disons plutôt de simples taverniers, cabarretiers et autre telle engeance [1]... »

Le duc de Guise reçut le serment de ces nouveaux magistrats; il leur recommanda de « l'aider à bien tenir le peuple en bride, » car déjà c'était du peuple qu'il avait peur. Loin de brûler ses vaisseaux avec le roi, il concertait tous ses actes avec la reine mère et cherchait à les couvrir d'une ombre de l'autorité royale; il décida Catherine de Médicis à confirmer l'élection du prévôt des marchands et des quatre échevins. Quant à lui, il ne se faisait pas illusion sur son pouvoir réel; sur ce que la reine mère le priait de faire mettre dehors le sieur *de Pereuze*, ancien prévôt des marchands, arrêté et conduit à la Bastille le lendemain des barricades : « S'il vous plaît, madame, répondit-il, je l'irai querir; mais il est mieux là où il est

[1] Pasquier, liv. XII, lettre IX.

qu'en sa maison [1]. » En même temps, il envoyait au roi courriers sur courriers porteurs de lettres pleines de protestations respectueuses pour la personne de Sa Majesté : « mais tout à la fois fermes, audacieuses, lettres de soldat, où il se loue galamment de ce qu'il a fait ; dit que ce jour-là, Dieu lui mit entre les mains les moyens de rendre à l'État un signalé service ; et annonce que malgré tout le monde il maintiendra le parti catholique et chassera d'auprès du roi des ministres indignes de sa confiance, fauteurs d'hérétiques, désignant par là le duc d'Épernon [2]. »

L'attitude et le langage de Henri III étaient moins fiers. Sa proclamation sur les événements de Paris était froide et timide, « comme d'un homme qui se plaint et n'ose nommer celui qui l'a battu, qui a peur que son ennemi soit encore en colère, ne commande plus à son peuple, mais le prie [3]... » En quittant Paris, il avait eu un instant l'idée de se retirer dans une ville du centre de la France, pour y préparer ses moyens d'action, et organiser une armée fidèle ; il avait même désigné Limoges. « Sire, lui dit Mornay, y a-t-il prince ou État qui vous croye encore roi, quand on vous verra dater vos lettres de Limoges [4]. » Cependant le séjour de Chartres n'était pas sans danger. Les ligueurs y avaient de nombreuses intelligences ; la population leur était assez sympathique. Le roi se décida à en partir, se retira d'abord à Vernon, puis à Rouen, où il arriva le 2 juin, et ne tarda pas à reprendre sa vie ordinaire de plaisirs et de

[1] L'Étoile.
[2] Mémoires de la Ligue.
[3] Discours sur l'état de la France.
[4] Anquetil.

dissipation. Pendant ce temps, la reine mère négociait à Paris, d'où elle n'avait pas voulu sortir après la journée des barricades, montrant plus d'énergie et de persévérance que le roi. Le duc de Guise et les ligueurs consentaient à poser les armes aux conditions contenues dans les articles dressés à Nancy en 1585, c'est-à-dire le renouvellement de l'édit d'union, une déclaration qui exclurait le roi de Navarre de la succession à la couronne; la concession d'un certain nombre de places fortes, la publication du concile de Trente, la renonciation formelle à toute alliance contractée avec des princes ou des nations hérétiques, enfin la vente réelle et définitive des biens appartenant aux huguenots.

Au fond, jamais Henri III n'avait essayé de prendre ouvertement contre l'opinion publique la défense des huguenots. Il n'avait donc pas à se faire violence ni à changer sa politique apparente et avouée, pour publier contre eux des ordonnances sévères, et pour leur déclarer de nouveau la guerre. Et pourtant, subir la loi de l'émeute triomphante, accepter les conditions dictées par ceux qui venaient de le chasser de sa capitale, c'était une dure et humiliante nécessité. Il n'en fallut pas moins passer par là. Un traité en onze articles fut dressé à Paris le 15 juillet[1], apporté à Rouen par Villeroy et lu en conseil. Portant dans les plus grandes affaires cette disposition d'ergoterie minutieuse qui était habituelle à son esprit, Henri discuta longuement la rédaction de l'article 10, qui commençait ainsi : « Afin de rendre la présente Ligue des catholiques durable et permanente... » — Ce mot « ligue » le choquait : « C'est le titre que prennent ordinairement, disait-il, les factieux et re-

[1] 1588.

mueurs d'État... » On y substitua le mot *union*, et il se tint pour satisfait sur ce point. Cependant, même avec cette correction, il ne se résigna pas sans peine à donner sa signature, hésita plusieurs jours, et pleura, dit-on, en cédant comme un roi constitutionnel, à une volonté qui n'était pas la sienne. Il n'en assista pas moins à un *Te Deum* solennel qui fut chanté dans la cathédrale de Rouen ; et, le 21 juillet, l'édit d'union « fait, non tant contre la religion du roi de Navarre, que pour le forclore de tout ce qu'autre que Dieu ne lui pouvait ôter, fut publié à Paris en la cour du parlement séant en robes rouges. Après cette publication, fut de nouveau chanté le *Te Deum*, où toutes les compagnies, reines, princes, princesses assistèrent ; et le lendemain le feu d'allégresse fut fait. »

Le traité conclu et publié, rien ne semblait plus s'opposer au retour de Henri III dans sa capitale. La reine mère n'épargnait rien pour y déterminer le roi. « Il y serait reçu, disait-elle, avec enthousiasme et retrouverait toute la popularité du vainqueur de Jarnac et de Montcontour. » Celle du duc de Guise commençait à souffrir visiblement de cette absence prolongée de la cour, compromettante pour le petit commerce. Aucune considération ne pouvait réagir plus directement sur l'ardeur politique des bons bourgeois ; « il n'y avait si désespéré d'entre eux, qui ne reconnût que cette absence allait nuire à sa *marmite, à sa boutique, à ses négoces* [1]. » Plusieurs députations s'étaient déjà rendues près de Sa Majesté, la suppliant d'oublier ce qui s'était passé et de rentrer dans sa bonne

[1] Matthieu, liv. III.

ville pour lui rendre sa splendeur accoutumée. Après la signature du traité, une nouvelle députation du parlement joignit le roi à Vernon. Le président Brisson, ce héros du juste-milieu, porta la parole et fit une belle harangue, si remplie d'érudition et de bien dire, que toute la cour en fut charmée. Henri III, qui appréciait fort les beaux discours, le pria de la lui donner par écrit. Mais il se réserva de n'en tenir compte, « refusa tout à plat à la reine sa mère de retourner avec elle à Paris, » et continua sa route vers Blois, où les états généraux du royaume avaient, par un article de l'édit d'union, été convoqués pour le 15 septembre.

Il y arriva dans les premiers jours de ce mois de septembre, voulant donner, disait-il, l'exemple de la diligence et montrer à MM. les députés le chemin de Blois. Pendant ce temps, on procédait aux élections. Le système électoral, consacré par la législation, était à deux degrés. Les lettres de convocation du roi étaient adressées, par l'intermédiaire des gouverneurs de province, à tous les baillis, sénéchaux et prévôts de leur gouvernement; les baillis faisaient signifier, par les huissiers du bailliage, des extraits de ces lettres au clergé, c'est-à-dire à tous les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques; à la noblesse ou à tous les possesseurs de fiefs, terres et seigneuries; enfin au tiers état, ou à tous les bourgeois des villes, bourgs, villages et paroisses situés dans l'étendue de leur ressort[1]. — Ce n'était pas tout à fait le suffrage universel, puisque la possession territoriale ou le droit de bourgeoisie dans les villes conféraient seuls le droit de voter. Mais le pays

[1] Vitet, *États de Blois*. Introduction.

légal n'était pas moins constitué sur des bases bien plus larges que du temps des électeurs à deux cents ou à cinq cents francs. — Au jour indiqué, chacun devait se rendre en personne ou par mandataire en la ville principale du bailliage ou de la sénéchaussée, à l'effet d'y élire un certain nombre de mandataires qui, réunis en la salle principale du bailliage, devaient nommer au scrutin le député chargé de les représenter aux états. Ces mêmes électeurs, avant de procéder à la nomination du député, dressaient ce qu'on appelait le *cahier des remontrances*, sorte de *mandat impératif* qui lui était donné.

Rien ne fut épargné par les ligueurs pour s'assurer la majorité dans la future assemblée. Des comités, organisés par eux dans toutes les provinces, entretenaient l'ardeur de leurs amis. « Des émissaires envoyés de lieu en lieu, *avaient fait banquetter*[1], corrompant les opinions, à ce que la pluralité des voix emportât ce qu'ils voudraient, et leur permît de parvenir à leurs desseins. En réalité, ces manœuvres n'étaient pas nécessaires; on n'influence guère des élections générales que dans le sens de l'opinion dominante dans le pays, et sans aucun doute elle était alors favorable aux ligueurs. Quoi qu'il en soit, leur majorité fut énorme. Ils obtinrent même dans la députation du clergé une quasi-unanimité. L'ouverture des états fut retardée de quelques jours, et, dans cet intervalle, un brusque changement de ministère causa quelque surprise. — Un matin, sans que rien eût préparé le public à cette nouvelle, on apprit que le roi « avait envoyé par

[1] Mémoires de la Ligue

Benoise, secrétaire de son cabinet, à Huraut de Chiverny chancelier, Bellièvre, Villeroi, Brulart et Pinard, secrétaires d'État, lettres particulières par lesquelles il leur mandait de se rendre chacun en leur maison, dont tout le monde fut fort ébahi... » Par ce changement imprévu de cabinet, Henri III voulut, dit-on, mettre en pratique cette maxime de Machiavel, « que c'est une grande dextérité à un prince qui se voit méprisé de ses sujets, de paraître rejeter toutes ses fautes passées sur ceux qui l'ont jusqu'ici servi et conseillé. » Le choix des nouveaux ministres fut du reste très-habile. MM. Ruzé, de Beaulieu et de Revol, qui avaient la réputation d'hommes sages et modérés, mais qui, depuis douze ou treize ans, n'avaient pas mis les pieds à la cour; et un sieur Nigeon, parfaitement inconnu, dont Pasquier avoue n'avoir jamais entendu parler auparavant, furent les quatre secrétaires d'État. Le chancelier Chiverny fut remplacé par François de Montolon, si peu connu du roi et le connaissant si peu lui-même, qu'introduit pour la première fois dans la chambre de Sa Majesté, qui s'entretenait avec MM. de Bellegarde et de Lognac, il demanda lequel des trois était le roi, avouant ne l'avoir jamais vu, et faisant forces excuses sur son ignorance. A quoi le roi, se prenant à rire, répondit : « Moi aussi, monsieur, je ne vous connais que de réputation[1]. »

Le 16 octobre eut lieu la séance royale. Le discours du trône, prononcé avec une grande majesté, produisit sur l'auditoire une impression profonde. Le texte en a été conservé; dans un langage parlementaire qui diffère du

[1] Pasquier, liv. XIII, lettre I.

nôtre autant que les mœurs et les conditions fondamentales de la société, on trouve cependant encore, dans la harangue de Henri III, de belles inspirations et des mouvements d'une véritable éloquence. Après avoir invité tous les députés à se joindre à lui pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, à arracher de leur cœur toute passion particulière, et à rejeter tout autre parti que celui du roi, il déclare que, pénétré de douleur à la vue des maux qui affligent son peuple, *maux qu'il n'a pas tous faits*, il a eu recours pour les guérir, à l'assemblée des états et *aux bons conseils de ses sujets*, ayant confiance qu'ils « l'aideraient à restaurer les anciennes ordonnances du royaume, et à raffermir la légitime autorité du souverain, au lieu de l'ébranler ou de la diminuer, ainsi qu'aucuns mal avisés le voudraient faire. Entre toutes les sortes de gouverner et commander aux hommes, continue-t-il, la monarchie excelle les autres; le profit que vous et les vôtres en avez tiré sous la légitime domination de mes prédécesseurs, vous convie assez à louer la divine majesté de vous y avoir fait naître. »

Invoquant en quelque sorte le principe de la responsabilité ministérielle, et rappelant le récent changement de cabinet : « Ce que la malice du temps a enraciné dans mes provinces, disait-il, ne me doit être tant attribué, — non que je m'en veuille tout à fait excuser, — comme à la négligence, et par aventure à aucuns autres défauts, de ceux qui par ci-devant m'ont assisté; à quoi j'ai déjà commencé de mettre ordre, ainsi que vous l'avez vu. » Il rappelait tout ce qui, dans sa conduite antérieure, était de nature à lui concilier la confiance des catholiques; les gages qu'il

avait donnés « assez notoires, et même par aucuns de vous autres, qui vous êtes honorés en m'y assistant, avant et depuis que d'être votre roi. Vous savez de quel zèle et bon pied j'ai toujours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques... Se trouvera-t-il donc des esprits qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en étant rendus de plus certains effets que les miens !... La juste crainte que vous auriez de tomber, après ma mort, sous la domination d'un roi hérétique, s'il advenait que Dieu ne nous fortunât tant que de ne me donner lignée, n'est pas plus enracinée dans vos cœurs que dans le mien; mais, par mon saint édit d'union, toutes autres ligues que sous mon autorité ne se doivent souffrir. Ni Dieu ni le devoir ne le permettent. Toute ligue, menée, intelligence, tant dedans que dehors le royaume, sont *actes de roi, et, en toute monarchie bien ordonnée, crimes de lèse-majesté sans la permission du souverain*.... Spontanément, et de ma propre volonté, malgré les infinis empêchements d'aucuns, j'ai voulu la tenue des états, ayant la ferme volonté d'observer toutes les choses qui y seront arrêtées, sans me réserver à moi-même la licence de m'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit. »

C'était une déviation des vraies traditions monarchiques, une espèce de *charte octroyée*, que cet engagement solennel. On verra bientôt que cette concession même, ne paraissait pas suffisante aux uns, bien qu'elle parût excessive aux autres. Le roi se croyait obligé, vis-à-vis de ceux-ci, à une sorte d'apologie. « Que s'il semble qu'en ce faisant, je me soumette trop volontairement aux lois dont je suis

l'auteur, et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire, et que par ce moyen, je rende la dignité royale aucunement plus bornée et limitée que mes prédécesseurs, il me suffira de répondre ce que dit ce roi à qui on remontrait qu'il laisserait la royauté moindre à ses successeurs qu'il ne l'avait reçue de ses pères, qui est qu'il la leur laisserait du moins plus durable et plus assurée. »

Il terminait par des exhortations à la concorde et par des prières touchantes : « Nous vous conjurons, tant par la révérence que vous devez à Dieu, qui m'a constitué sur vous, pour vous représenter son image, par les cendres et la mémoire de tant de rois mes prédécesseurs, qui vous ont doucement et heureusement gouvernés, par vos femmes, vos enfants, vos fortunes domestiques, de vous unir et rallier autour de moi pour combattre les désordres et la corruption de cet État, abjurant toute ambition que celle de bons sujets comme je n'ai que celle de bon roi.

« Si vous en usez autrement, je prendrai le ciel et la terre à témoin qu'il n'a pas tenu à mon soin et à ma diligence de réformer ce royaume; mais que vous avez abandonné votre prince légitime en une si digne et si sainte entreprise, et finalement, vous ajournerai à comparaître au dernier jour devant le Juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à découvert, où les masques des artifices et des dissimulations seront levés, pour recevoir la punition que vous encourriez de votre désobéissance envers le roi, et de votre peu de générosité et loyauté envers l'État. »

En rapportant dans une de ses lettres l'analyse de ce

discours, Pasquier, témoin oculaire, ajoute : « Le roi ne s'est pu garder de donner une atteinte fort rude à M. de Guise, qui lors était séant à ses pieds en qualité de grand maître; car il a dit que s'il n'eût été prévenu et empêché par l'ambition démesurée de quelques-uns de ses sujets, il s'assurait que la religion nouvelle eût été lors tout à fait exterminée de la France. M. de Guise s'en est depuis plaint à lui, de sorte que, la harangue étant mise en lumière, cette clause a été biffée : qui est aucunement guérir la plaie qu'il lui avait faite, mais non ôter la cicatrice; quant à moi, toute cette première démarche ne me plaît; je ne sais quelle sera désormais leur escrime... »

Enfin, la lettre suivante, écrite le soir même de la séance par un député à un de ses amis à Paris, témoigne de l'impression produite sur l'auditoire par le discours du roi : « C'est la plus belle et la plus docte harangue qui fut jamais ouïe; non pas d'un roi, mais je dis d'un des meilleurs orateurs du monde; et il eût telle grâce, telle gravité et douceur à la prononcer, qu'elle tira des larmes des yeux à plusieurs, du nombre desquels je ne me veux exempter. Car je sentis à la voix de ce prince tant d'émotion en mon âme, qu'il fallut malgré moi que les larmes en rendissent témoignage. » — Assez souvent, depuis 1588, nous avons assisté à des scènes du même genre et constaté, par expérience, l'inanité de ces éclatants succès de tribune, qui enlèvent tout un auditoire, pour laisser retomber immédiatement chacun à la même place. Les députés apparemment sortirent de cette séance avec ce même enthousiasme d'admiration stérile, cette émotion vague, artistique en quelque sorte, que nous ont si souvent inspirés de pareilles

scènes. Mais à la séance suivante, ils se retrouvèrent tout aussi animés les uns contre les autres, et l'opposition, qui avait une incontestable majorité, n'en fut pas moins ardente à pousser la guerre entreprise contre le gouvernement.

Au commencement de cette seconde séance [1], le roi prit encore la parole. « Ayant ordonné, dit-il, mon édit de juillet dernier, pour être et tenir lieu de loi fondamentale en ce royaume, pour obliger et nous tous et la postérité, je veux que cet édit si saint, soit présentement lu à haute voix et puis juré par vous tous en corps d'État; à quoi faire je montrerai l'exemple tout le premier, afin que mon intention soit connue devant Dieu et devant les hommes! » Après cette lecture, l'archevêque de Bourges [2], dans un long discours, fit entendre aux peuples et aux états « la gravité et conséquence du serment solennel qu'ils allaient prêter; montra comment Dieu est la vérité même, que l'homme est menteur; traita des différentes espèces de mensonges, etc.; il conclut par une exhortation pathétique à tous les membres de cette assemblée de joindre ensemble leurs cœurs et leurs vœux, « jurant à notre roi l'obéissance que lui devons, laissant nos haines et rancunes, ouvertes et secrètes, sans lesquelles la France fût déjà en repos... » Quand il eut fini, le roi se leva, prêta serment le premier, d'observer à jamais l'édit d'union comme loi fondamentale du royaume; puis il invita tous les députés à suivre son exemple, « mettant par les ecclésiastiques la main à la poitrine, et tous les autres levant la main; ce qui fut fait, aux cris de : « Vive le roi ! »

[1] Mardi, 18 octobre.
[2] Renaud de Beaume.

La cérémonie terminée, les trois ordres se retirèrent dans leurs chambres séparées et commencèrent leurs travaux. Les premières séances se passèrent dans le tumulte et la confusion ; les orateurs se lançaient à *éloquence perdue*, dans les généralités les plus vagues, et arrivaient aux conclusions les plus radicales ; ils semblaient, suivant l'expression de Montaigne, *engendrer l'État, comme Pyrra ou Cadmus*. L'analyse de quelques-uns de ces discours est nécessaire pour faire bien comprendre la disposition des esprits. L'un, résumant la situation présente, divisait la France en deux sortes de personnes, « ceux qui affligent, et ceux qui sont affligés ; le nombre desquels est trop plus grand que je ne saurais exprimer, et plus imbécile toutefois que l'autre, qui, ayant perdu le dernier remède de toute chose qui est espérance, n'espère plus rien que du désespoir... Tout ainsi que ce bas monde se nourrit et entretient par la vertu des quatre éléments, ainsi les royaumes et républiques se soutiennent par la puissance de deux principaux éléments, qui est le bien commander et le bien obéir. Cependant nous sommes tellement accoutumés et endurcis en notre mal, vraiment et particulièrement rendu propre à notre nation ; avons pris telle habitude, quelque douleur qui nous presse, de faire de grandes assemblées qui se résolvent en fumée, que nous pouvons vraiment appeler la France mère des lois, mais mauvaise nourrice d'icelles, les étouffant aussitôt qu'elles sont nées. Nous avons faute de constance, sans laquelle je suis contraint de prédire (Dieu veuille que je me trompe) l'entière perte et perpétuelle dissolution de cet État... »

Un autre rappelait les progrès menaçants de la révolu-

tion, c'est-à-dire de l'hérésie, « les sectateurs de laquelle, ayant sappé depuis trente ans le royaume, insistent plus que jamais, pour abattre la paroi qu'ils ont ébranlée, et parfaire la ruine qu'ils en ont commencée. Afin, disait-il au roi, que vous entendiez bien que c'est à vous qu'ils en veulent, ils l'ont publié haut et clair dans leurs livrets diffamatoires, disant qu'ils sont las et ennuyés de la race des Valois; ce sont les termes desquels ils usent!... Par ce, ne faut penser à les réduire par indulgence; ils ont donné leur cœur, leur foi, leur volonté, à des chefs qui les ont tirés des prisons, des feux, des gibets, et d'entre les mains des bourreaux; qu'on ne se trompe, qui ne voudra! Leur conjuration est très-grande et très-puissante. D'un autre côté, le peuple catholique est merveilleusement refroidi en l'amour qu'il portait jadis à ses princes; ce qui est advenu pour plusieurs causes, mais principalement parce que ceux qui ont manié l'État ont autorisé l'hérésie, contraint les catholiques à souffrir tels scandales, et à embrasser les hérétiques même; d'où est résulté que plusieurs sont tombés dans ce désespoir *de ne se soucier ni de rois ni de princes!*... C'est le vice des hommes que l'Écriture remarque; quand l'homme aura faim, il se courroucera, et maudira son roi et son Dieu!... De la présente assemblée, sire, votre peuple attend le soulagement de son affliction. Si elle ne produit aucun fruit certain et très-apparent, vous perdrez le reste de la foi et de l'amour que le peuple a encore en vous... »

Un orateur du clergé, parlant de la journée des barricades, la glorifiait du nom « d'heureuse et sainte journée!... » Dans la chambre du tiers état, c'était à qui met-

trait en avant les propositions les plus hardies ; le principe de la souveraineté du peuple était formellement invoqué. Ces questions de doctrines constitutionnelles qui exercent encore aujourd'hui l'esprit de nos hommes d'État, étaient résolues dans le sens le plus radical. Ainsi, une des premières propositions mises sur le bureau avait pour objet de décider si on procéderait par *résolution* ou par *supplication*... c'est-à-dire, « s'il faudrait que le roi passât, bon gré mal gré, par tout ce qui serait par eux arrêté ; ou bien que l'on usât d'humbles remontrances envers lui, pour en arrêter puis après selon qu'il le trouverait bon, ainsi que d'ancienneté on l'avait toujours observé. Il s'est trouvé du pour et du contre... Ce premier pas étant ouvert avec telle liberté, vous pouvez juger quelle en est la suite [1] » « A quoi servira cette assemblée, disaient les orateurs de l'opposition, si les remèdes que nous présentons pour restaurer la France ne sont publiés ainsi que nous les résoudrons sans y rien changer?... *Ne sont-ce pas les Etats qui ont donné aux rois l'autorité et le pouvoir qu'ils ont?* Pourquoi donc faut-il que ce que nous adviserons et arrêterons soit *contrerollé* par le conseil du roi?... Le parlement d'Angleterre étant assemblé, *ce qu'il accorde et arrête, les rois sont forcés de le faire observer;* pourquoi les Français n'auraient-ils pas le même privilége [2]?... — On reconnaît cette éternelle prétention des assemblées représentatives, d'absorber purement et simplement la royauté, de faire du pouvoir exécutif un instrument docile, une machine à ra-

[1] Pasquier.
[2] Cayet, t. I, p. 454, édition Petitot.

tification... et pour que rien ne manque à l'analogie, nous trouvons l'exemple de l'Angleterre invoqué en 1588 par les adversaires de la prérogative et de la politique personnelle.

Pendant que par de vains discours on s'amusait ainsi à redresser le royaume autour d'un tapis vert [1], « les chefs du mouvement réactionnaire et antimonarchique, plus enhardis que satisfaits par les concessions obtenues, se préparaient à frapper les grands coups. Il paraît certain qu'une conspiration dans le but de détrôner et peut-être même d'assassiner le roi, était sur le point d'éclater. Les avis les plus positifs en arrivaient de tous côtés; le duc d'Épernon avait le premier donné l'éveil; le duc d'Aumale avait expressément envoyé sa femme à Blois pour y porter des informations plus circonstanciées. Enfin, le duc de Mayenne lui-même, alors à Lyon, avait chargé un gentilhomme de prévenir Sa Majesté qu'elle eût à se tenir sur ses gardes, et que l'exécution du complot était prochaine... » On ne s'explique pas bien quels motifs ont pu porter le duc de Mayenne à dénoncer ainsi son propre frère; encore moins comment Henri III, quelques jours plus tard, voulut étendre sa vengeance jusqu'à ce même duc de Mayenne, dont il venait de recevoir un service aussi signalé. Quoi qu'il en soit, le roi dut se croire menacé. « Arrêter le coupable et mettre le guizard en prison, disait-il, serait tirer le sanglier aux filets, qui serait peut-être plus puissant que nos cordes... » S'en remettre à la justice ordinaire du soin d'instruire le procès et de frapper les coupables, était impos-

[1] Pasquier.

sible. D'ailleurs, à cette époque de mœurs sanguinaires, de démoralisation générale et de profond mépris pour la vie humaine, un meurtre ordonné dans de pareilles circonstances pouvait, à la rigueur, n'être considéré que comme l'exécution plus ou moins régulière d'un jugement à mort, rendu par le roi dans la plénitude de son pouvoir souverain. C'est probablement ainsi qu'on aurait généralement alors jugé la chose, si le roi avait montré, après l'exécution, l'énergie nécessaire pour en recueillir les fruits, et suivant l'expression de la reine mère, su *recoudre après avoir taillé*.

Il est consolant de penser, cependant, que même alors, au milieu de cette cour si corrompue, de braves gens avaient conservé assez d'honneur et de conscience pour apprécier à leur valeur ces odieux sophismes. Crillon, quoique dévoué au roi, d'une fidélité non suspecte, et personnellement plein de haine pour les Guise, refusa son concours pour un assassinat. Mais le maréchal d'Aumont, quoique généralement considéré comme un homme d'une loyauté à traditions chevaleresques, se montra moins scrupuleux, reçut la confidence des projets du roi, les approuva et accepta un rôle dans l'exécution. Elle eut lieu le vendredi 23 décembre [1]. Dès la veille, le roi avait ordonné à plusieurs des quarante-cinq ordinaires, « gentilshommes depuis quelque temps, choisis pour être auprès de sa personne [2], » de se trouver à six heures du matin dans son cabinet, sous prétexte qu'il voulait aller *à la Noue*, maison de plaisance sur le bord de la forêt, et être

[1] 1588.
[2] Cayet.

revenu de bonne heure pour le conseil [1]. « En se retirant vers minuit, il dit encore à de Thermes : Mon fils, recommandez à du Halde qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici avec lui à pareille heure !... » Puis il s'alla coucher avec la reine.

Pendant ce temps, le duc de Guise était auprès d'une des plus belles dames de la cour, d'où il se retira vers les trois heures après minuit. Il avait reçu dans la soirée plusieurs billets portant avis qu'il eût à penser à soi, et à se donner garde des entreprises du roi. Le sieur Lejeune, son chirurgien, et quelques-uns de ses domestiques le suppliant de ne pas mépriser ces avertissements, il leur répondit : « Ce ne serait jamais fait si je voulais m'arrêter à tous ces avis ; il n'oserait ; dormons, et vous allez coucher. »

A quatre heures, du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. Le roi, qui ne dormait pas, l'entendit, se leva à la hâte et passa en son cabinet, où il trouva de Thermes et du Halde. Ayant pris les clefs de plusieurs petites cellules qu'il avait fait dresser au-dessus de son appartement pour des capucins, il y conduisit et enferma séparément de Thermes, du Halde, et les uns après les autres tous *les ordinaires*, à mesure qu'ils arrivaient au rendez-vous par des escaliers dérobés. Du Halde, racontant par la suite tous ces détails, disait « n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roi était poussé. »

Deux chapelains, que d'Entragues était allé querir, arrivèrent sur les six heures. Le roi, précédé de Bellegarde,

[1] Relation de Miron.

qui portait un flambeau, les conduisit lui-même dans l'oratoire attenant à sa chambre, d'où les bons pères, entendus comme témoins dans l'enquête qui eut lieu à la sollicitation de la duchesse de Guise, purent ouïr les trépignements et le bruit de l'exécution. Le roi, en les quittant, leur dit qu'ils s'apprêtassent pour dire la messe, et qu'il allait revenir. Une demi-heure après, d'Entragues revint leur commander, de la part de Sa Majesté, « qu'ils eussent à se mettre en dévotions, et prier Dieu que le roi pût venir à bout d'une expédition qu'il désirait faire pour le repos de son royaume ; à quoi ils obéirent... »

Quand tous les gentilshommes et membres du conseil mandés par le roi furent réunis dans son cabinet, il alla lui-même ouvrir les cellules et mettre en liberté ses prisonniers, de la même manière qu'il les avait enfermés, les faisant descendre le plus doucement possible, et leur recommandant de ne pas faire de bruit, à cause de la reine sa mère, qui était malade. Puis il les harangua tous, leur remontra la confiance qu'il avait en eux, l'honneur qu'ils avaient d'être auprès de sa personne, honneur qui les faisait son obligé par-dessus toute sa noblesse ; maintenant, il voulait être le leur dans une occasion où il y allait de son État et de sa vie ; qu'il était résolu de sortir ce jour-là hors de pages, en se vengeant par la mort du duc de Guise des injures et insolences qu'il en avait reçues depuis tant d'années. Les membres du conseil approuvèrent hautement le dessein du roi et *sa procédure*, faisant tous offre de leur très-humble service, et de leur propre vie. Les quarante-cinq promirent tout d'une voix, de faire mourir l'ennemi de Sa Majesté, et l'un d'entre eux, nommé

Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit dans son langage gascon : « *Cap de Diou! sire, iou lou bous rendis mort!...* » Le maréchal d'Aumont sortit avec les membres du conseil pour aller ouvrir la séance dans la salle où elles se tenaient habituellement. Huit des ordinaires, auxquels le roi lui-même avait distribué des poignards, furent désignés pour rester dans la chambre et tuer le duc de Guise; d'autres furent postés dans les pièces voisines, pour prêter main forte au besoin, et aux diverses issues de l'appartement pour ne laisser sortir ni entrer personne.

Cet ordre ainsi donné, on attendit que les deux frères fussent arrivés au conseil. Le roi, allait, venait, ne pouvait durer en place, contre son naturel. Parfois il se présentait à la porte du cabinet, et exhortait les ordinaires, demeurés dans la chambre, à se bien donner garde de se laisser endommager par le duc de Guise... « Il est grand et puissant, j'en serais marry, » disait-il... Enfin, vers les huit heures, on vint lui dire que le duc venait d'arriver au conseil, où se trouvait déjà le cardinal. Sa Majesté commanda aussitôt à M. de Revol, secrétaire d'État, « d'aller dire à M. de Guise de venir parler à elle dans son vieux cabinet, et à d'Entragues de retourner près des deux aumôniers dans l'oratoire, pour leur faire une nouvelle semonce de se mettre en prières, et que le moment était venu que le roi allait faire exécuter son dessein. »

Un maître des requêtes rapportait au conseil une affaire de gabelles, quand Revol entra dans la salle, qui dit au duc de Guise : « Monsieur, le roi vous demande; il est dans son vieux cabinet. » Le duc se leva aussitôt, « troussa son manteau, mit ses gants, disant : Adieu! messieurs; » puis

il heurta à la porte, qui fut ouverte et refermée sur lui. Rentré dans la chambre à coucher, il salua ceux qui s'y trouvaient et marcha vers le cabinet; mais, voulant lever la tapisserie pour y entrer, un des quarante-cinq le prit par le bras, un autre lui donna un coup de poignard dans la gorge, et le sieur de Loignac un coup d'épée par derrière au travers du corps. Bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas, tant il était puissant, d'entraîner ses assassins d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'au pied du lit du roi, où il tomba, jetant, entre autres cris et paroles, celles-ci, qui furent clairement entendues : « Mon Dieu! je suis mort, ayez pitié de moi!...[1] »

« Sur ce pauvre corps fut jeté un méchant tapis, et là laissé quelque temps exposé aux moqueries des courtisans, qui l'appelaient le beau roi de Paris... Le roi, qui était resté dans son cabinet, ayant demandé aux exécuteurs s'ils avaient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que le duc de Guise en avait donné au feu amiral, chose véritable et remarquable... Puis, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut :

[1] Nous avons suivi, dans ce récit de la mort du duc de Guise, la relation empreinte d'un grand caractère de sincérité, faite par Miron, que l'on peut considérer presque comme un témoin oculaire; — et les dépositions des témoins entendues dans l'enquête faite à la poursuite de la duchesse de Guise. Du reste, tous les détails de cet événement si dramatique sont bien connus, et leur extrême intérêt, qui rend presque impossible de se borner sur ce sujet à une simple phrase incidente, comme nous aurions dû le faire pour rester fidèles au plan de ce travail, peut seul nous justifier d'avoir rapporté, en l'abrégeant, ce que M. Vitet a raconté d'une manière si complète, avec tant de mouvement, de vie et d'érudition.

« Mon Dieu, qu'il est grand! Il est encore plus grand mort que vivant!... » Le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, qui étaient restés dans la salle du conseil, entendirent le bruit, « n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux. Ah! dit le cardinal, on tue mon frère! » Il voulut se lever et courir à son secours. Il en fut empêché par le maréchal d'Aumont, qui mit l'épée à la main, et défendit à personne de bouger sous peine de mort. Le cardinal et l'archevêque furent conduits en prison; en même temps Richelieu, grand prévôt, à la tête de ses archers, arrêtait dans la salle des États le président Neuilly, la Chapelle-Marteau, Compans, et plusieurs députés des plus compromis. On s'assura également de la personne du cardinal de Bourbon, de messieurs de Nemours, d'Elbœuf, du prince de Joinville, de mesdames de Nemours et d'Aumale; mais, dès le lendemain, cette dernière fut mise en liberté. Quant aux députés Neuilly, Marteau et Compans, leur mort était résolue; l'ordre de les pendre allait être expédié par le roi, mais il fut révoqué, grâces aux instances de M. de Ris, premier président de Bretagne, qui représenta à Sa Majesté « la nécessité de garder quelque ordre en justice, ne fût-ce que pour s'éclaircir des conseils et entreprises que l'on brassait contre lui; quoi faisant, il pouvait faire trouver bon aux yeux de tout le monde, ce qui avait été commandé le jour précédent [1]. »

On se contenta de les garder en prison, d'où la plupart réussirent bientôt après à s'échapper. L'exécution du cardinal de Guise fut seule ordonnée; mais ce ne fut pas sans

[1] Pasquier, liv. V.

peine qu'on trouva moyennant quatre cents écus trois scélérats philosophes qui consentissent à frapper un cardinal. Les corps des deux frères furent brûlés, et leurs cendres jetées au vent, de peur que « le sot peuple, » disposé à les considérer comme des martyrs de la foi, s'emparât de ces tristes restes, pour les vénérer comme des reliques. Immédiatement après le meurtre, le roi fit écrire et publier un mémoire justificatif, destiné à éclairer et à calmer l'opinion. La pièce, qui témoigne une sécurité de conscience et une absence de tout scrupule qui fait véritablement frémir, se terminait ainsi : « Voulant, Sadite Majesté, que ses sujets soient assurés qu'elle persévère en la résolution de poursuivre l'extirpation de l'hérésie... n'ayant rien plus à cœur, que de voir Dieu servi et honoré, et la religion catholique fleurir en ce royaume!... »

Mais ce n'était pas par des déclarations ou des ordres du jour que le roi pouvait espérer de recueillir le fruit de son hardi coup d'État. Une fois entré dans les voies de la violence, il y fallait marcher hardiment, et reprendre l'ascendant par la terreur. Au lieu de l'activité qu'il aurait du déployer, Henri III, comme si ce qu'il venait d'oser avait épuisé son énergie, ne prit aucune mesure militaire, et perdit son temps à Blois, pendant que l'opinion se soulevait partout contre lui avec fureur. A Reims, le chapitre rendit une sentence pour interdire les sacrements à ceux qui n'auraient pas juré l'union, ou qui auraient donné faveur et secours au parti contraire. Des manifestations pareilles eurent lieu dans plusieurs autres villes. Mais c'est surtout à Paris que le mouvement fut irrésistible : le courrier porteur de la nouvelle y arriva le samedi

24 décembre, veille de Noël. Immédiatement toutes les portes de la ville furent fermées, les postes doublés; les compagnies bourgeoises sous les armes. Maisons, boutiques, furent abandonnées, pendant que la foule se pressait sur les places, à l'entour des églises, et sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville, où les Seize assemblés délibéraient en désordre. Un avocat, nommé Pierre Versoris, en apprenant la mort des deux princes, en fut si fort saisi, qu'il en mourut le lendemain[1] en embrassant le portrait du duc de Guise, qu'il appelait son bon prince, et après avoir fait mettre en pièces le portrait du roi, qu'il appelait le tyran. Au premier moment, la haine fut cependant contenue par la crainte. On s'attendait à voir le roi paraître à la tête d'une armée, entrer en vainqueur, et traiter Paris comme une ville prise d'assaut. On se rassura bientôt en apprenant son inaction, et peu à peu la stupeur fit place à des emportements furieux. « Les Seize, voyant qu'on les laissait aller et parler, firent un terrible ménage. Deux jours après l'avertissement du fait de Blois, il fut procédé, en pleine assemblée de l'Hôtel de Ville, à l'élection d'un gouverneur, qui fut le duc d'Aumale, seul chef des ligueurs en ce moment à Paris. Lui, pensant que son cousin de Mayenne fût perdu, conseillé et supplié par les Seize, qui lui promettaient monts et merveilles, se voyant là comme enclos, et d'ailleurs endetté de tous côtés, accepta le gouvernement où il se rempluma bien. » Cette élection fut faite contre le gré et les remontrances de plusieurs du parlement, qui ne demandaient qu'à « remettre l'obéissance au

[1] L'Étoile.

nom du roi, et à ruiner la Ligue, mais terrifiés par ces seize mutins qui en étaient les arcs-boutans à Paris. » Le jeudi 29, la foule sortant d'un sermon du curé Lincestre, arracha les armoiries du roi, qui se trouvaient au portail de l'église, les brisa, jeta dans le ruisseau, et foula aux pieds. En même temps, une députation municipale fut envoyée à l'hôtel de Guise pour complimenter la veuve de l'illustre défunt, l'assurer de l'affection que le peuple portait à elle et à sa maison, et lui témoigner le désir de tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont elle allait accoucher. Le fils qu'elle mit au monde le 7 février suivant[1] eut en effet pour parrain le prévôt des marchands, et les échevins au nom de la ville de Paris, « pour la grande amitié que l'on portait au père[2]. » Pour achever de se populariser, les Seize publièrent une proclamation par laquelle leur gouvernement, — car il n'y en avait pas d'autre, — s'engageait à remettre les impôts sur le même pied que du temps du bon roi Louis XII. « Promesse peu différente de celles que l'ennemi du genre humain fait à ceux qui se rangent à sa suggestion, auxquels il promet richesse et contentement, et néanmoins les rend plus misérables[3]. »

Rien ne fut épargné par les meneurs pour exalter les passions de la multitude contre le roi et la royauté. Ils avaient peu de peine à se donner pour réussir au delà de leurs espérances. Le sentiment monarchique, le respect de la personne et de l'institution royale avaient déjà depuis

[1] 1590.
[2] Brantôme
[3] Cayet.

longtemps et presque complétement disparu. Quand, après la journée des barricades et la fuite du roi, les deux reines s'étaient décidées à rester à Paris, elles avaient dû renoncer à l'habitation du Louvre dévasté, et s'étaient retirées rue de Grenelle, à l'hôtel de Soissons, « que l'on appela l'hôtel des Princesses, pour ce que ces noms de rois et de reines étaient déjà en horreur aux parisiens [1]. » Le coup que venait de frapper Henri III l'avait rendu plus odieux, sans qu'aucun déploiement de force, aucun préparatif militaire le rendît plus redoutable. Le mépris qu'il inspirait s'étendait de plus en plus à la royauté ; par toute la ville ses portraits étaient déchirés ; le double écusson de France et de Pologne couvert de boue ; partout les royalistes étaient insultés ou menacés. Après un sermon dans l'église de Saint-Barthélemy, le curé Lincestre exigea de tous les assistants le serment d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains. Interpellant directement par deux fois le premier président de Harlay, qui, assis devant lui dans l'œuvre avait ouï sa prédication, « levez la main, monsieur le président, lui dit-il, levez-la bien haut... encore plus haut, pour que tout le monde vous voye !... Ce qu'il fût contraint de faire, non sans scandale et danger du peuple... » Exemple entre tant d'autres de la liberté dont jouissent les citoyens sous un gouvernement populaire.

« La postérité [2], croira difficilement les insolences

[1] L'Étoile.
[2] Mémoires de la Ligue.

où se porta ce peuple égaré, et les excès qu'ils firent au Louvre, maisons royales, aux meubles, tableaux et autres choses qui étaient en titre de propriété au roi. Il fut mis garnison de soldats ès-maisons de ceux qu'on soupçonnait avoir au cœur son service et obéissance, et en prit bien à plusieurs de se sauver, car ils eussent couru beaucoup de danger. » On se procura de l'argent en frappant des contributions arbitraires sur des riches suspects; leurs maisons furent en outre fouillées et plusieurs livrées au pillage.

Cependant, ni le duc d'Aumale ni les plus violents du conseil n'avaient osé prononcer la dissolution du parlement. Ce grand corps avait dans l'estime publique des racines qui ne permettaient pas d'en finir avec lui par un décret en deux lignes : « *Il est interdit aux membres de la cour de se réunir.* » Il était composé en grande partie d'hommes honnêtes, graves, considérés, plus ou moins attachés au roi, mais tous à la royauté. La révolution ne pouvait compter de sa part sur aucun concours; et peut-être même avait-elle à craindre avant peu une résistance courageuse. On résolut de prévenir ce danger par quelques arrestations partielles qui frapperaient tous les autres de terreur. Le 16 janvier, vers huit heures du matin, Bussy Leclerc, gouverneur de la Bastille, accompagné de quelques-uns des plus violents des Seize, « entra dans la grande chambre dorée l'épée au poing, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins comme lui, tous armés de leurs cuirasses, ayant la pistole en la main, et dit haut et clair : Vous, tels et tels, qu'il nomma, suivez-moi, venez en l'Hôtel de Ville, où l'on a quelque chose à vous dire. Et au premier

président et autres qui lui voulurent demander de par qui et en quelle puissance il voulait faire cet exploit, il répondit qu'ils se hâtassent seulement, et que s'ils le contraignaient d'user de puissance, quelqu'un d'eux s'en pourrait mal trouver. » Le nom du premier président était en tête de la liste lue par Bussy Leclerc. Ceux des présidents Potier, de Thou, et de plusieurs conseillers, venaient ensuite. Quand ils se levèrent pour suivre Bussy, tous firent de même, s'écriant que c'était leur devoir de ne pas abandonner leurs chefs. Ils sortirent du palais et s'acheminèrent deux à deux vers l'Hôtel de Ville. Ils pensaient que le peuple, « voyant ce corps, autrefois tant honoré et réputé, ne souffrirait pas son emprisonnement. Mais, quand ils virent le contraire et que le peuple claquait des mains sur eux, ils furent marris de leur généreuse résolution, car le sot populaire, montrait approuver fort cette capture, du plus sacré, vénérable et auguste sénat qui fût en le monde, âme de ce royaume, œil de la France [1]. » Bussy marchait en tête de ce triste cortége ; il traversa le pont au Change ; mais, au lieu de s'arrêter sur la place de Grève pour entrer à l'Hôtel de Ville, il continua jusqu'à la Bastille, « au travers de rues pleines de peuple, qui, épandu par icelles, les boutiques fermées pour les voir, les lardait de mille brocards [2]... » Tous furent écroués à la Bastille avec plusieurs autres royalistes arrêtés en leur maison. Le beau dévouement des prisonniers volontaires ne se soutient pas longtemps ; dès l'après-midi du même jour et au plus tard

[1] Mémoires de la Ligue, t. V.
[2] L'Étoile.

le lendemain, ceux qui n'étaient pas portés sur la liste de Leclerc furent mis en liberté sur leur demande, non toutefois sans avoir été rançonnés par Bussy, qui en tira des sommes considérables.

Après avoir ainsi décimé le parlement, il fallait le reconstituer, et le conseil de l'union voulait obtenir le concours de quelques magistrats dont le nom honorable donnât quelque crédit à son gouvernement. Le président Brisson n'osa refuser de tenir l'audience et d'entendre plaider en la grande chambre quand il en fut requis... C'était lui que M. de Thou avait rencontré sur le pont Saint-Michel le soir des barricades, fraternisant avec les émeutiers de ce temps-là, et assez disposé à crier comme eux l'équivalent de : « *Vive la réforme!* » Il en était bien revenu, lui aussi, et n'accepta pas sans répugnance le nouveau rôle qui lui était imposé. Pour se ménager dans toutes les éventualités, il déposa secrètement en double expédition chez deux notaires une protestation écrite et signée de sa main, dans laquelle il déclarait que, ne pouvant sortir de la ville et étant contraint dans ses actions par la violence du peuple, tout ce qu'il allait faire serait contre son gré et devait être considéré comme non avenu; « violenté qu'il était par la terreur des armes et licence populaire qui règne à présent en cette ville. Par le conseil des gens de bien et d'honneur, ajoutait-il, fidèles serviteurs du roi, qui m'exhortent à m'accommoder au vouloir du peuple quoiqu'il soit injuste et déraisonnable,... j'ai cru devoir céder pour sauver ma vie, ma femme et mes enfants, qui seraient en péril indubitable et nos biens en proie; et aussi afin de tâcher avec le temps de profiter quelque chose

pour la réconciliation et réduction dudit peuple avec le roi quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont à présent on n'oserait ouvrir la bouche à peine de hasarder sa vie. » — Le conseiller Molé, à peine sorti de la Bastille, fut également requis pour exercer l'état de procureur général qu'il accepta à son corps défendant, « vaincu de la voix et multitude du peuple échauffé qui criait : Molé ! Molé !... »

Quelques noms moins connus, Jean Lemaître, Louis d'Orléans, etc., se laissèrent également enrôler. Aux plaintes que, dans l'intimité, ils faisaient de cette violence, leurs amis répondaient pour les consoler « que c'était là des probations que Notre-Seigneur envoyait souvent aux siens... » Grâce à ces mesures de despotisme révolutionnaire, on obtint un parlement présentable en apparence, en réalité docile et terrifié. Le 30 janvier [1], cette ombre de parlement, toutes les chambres assemblées, en la présence des princes, pairs de France, prélats, maîtres des requêtes, etc., au nombre de trois cent vingt-six, publia une déclaration en forme de serment, « laquelle tous lesdits seigneurs ont jurée sur le tableau, et signée *aucuns de leur sang*. » Ils s'y engageaient à en employer jusqu'à la dernière goutte pour la défense de la religion catholique, « pour la garde et conservation de cette ville de Paris, à maintenir la sainte union envers et contre tous, à poursuivre, par toutes voies, ceux qui ont violé la foi publique et rompu l'édit d'union par le massacre commis en la ville de Blois, auteurs, coupables ou adhérents, *quels qu'ils fussent*, enfin

[1] 1589.

à ne s'abandonner jamais les uns les autres et à n'entendre à aucun traité, sinon du commun consentement de tous. »

D'un autre côté, le roi avait convoqué à Tours les membres du parlement et de la chambre des comptes, qui n'avaient pas été mis en prison et qui pourraient parvenir à sortir de Paris. Il leur était ordonné « de se réunir le 15 avril en cette dite ville de Tours, et y exercer dorénavant la justice, tout ainsi et en la même autorité, ressort et souveraineté, qu'il se soulait faire en la ville de Paris. » Un certain nombre de magistrats se rendirent à cet appel; ce ne fut pas cependant sans quelque peine que l'on parvint à s'organiser. On trouva bien pour la chambre des comptes un nombre suffisant de maîtres et de conseillers; Pasquier, avocat général, s'était résolu de quitter sa maison et de se transporter là où était le roi, pour suivre sa fortune, de quelque façon qu'elle tournât; il fit les fonctions de procureur général. Mais pour le parlement, on n'avait que cinq ou six conseillers, aucun président, trois ou quatre maîtres des requêtes, et un avocat du roi. Sur la proposition de M. d'O, on improvisa les membres indispensables. M. Jacques Faye d'Espeisses, qui était avocat du roi, fut fait président; Me Louis Servin, conseiller, fit les fonctions d'avocat du roi. etc... « Pour le regard de Servin, Sa Majesté faisant difficulté de le nommer pour la légèreté de son esprit et pour ce qu'on lui avait dit qu'il n'était pas bien sage, ledit de Faye lui répliqua « que les sages avaient « perdu son État, et qu'il fallait que les fous le rétablis- « sent [1]. » Par le fait, le conseil se trouva bon; le nouvel

[1] L'Étoile.

avocat général remplit jusqu'à la fin ses fonctions avec dignité et énergie. Au moyen de ces nominations, le parlement de Tours put fonctionner régulièrement, et rendre la justice au nom du roi, comme seul investi d'une autorité légitime. La compagnie se rendit en corps auprès de Sa Majesté, qui avec une douce gravité, « exhorta chacun, la larme à l'œil, de lui continuer la fidélité qu'il lui avait vouée, si bien qu'il n'y eut celui qui ne larmoyât également[1]. » En 1594, après la rentrée à Paris de Henri IV, ce ne fut pas une des moindres difficultés que rencontra ce prince, de fondre en une seule les deux assemblées, et de faire siéger et bien vivre ensemble les royalistes de la veille et ceux du lendemain.

La Sorbonne et l'Université s'étaient montrées de meilleure composition que le parlement. Le 7 janvier [2], la faculté de théologie fut convoquée en audience solennelle, et le conseil des Seize, sous le nom de *Messieurs de la ville de Paris*, fit porter à MM. les docteurs la question de savoir « si le peuple de France pouvait s'armer et s'unir, lever de l'argent et guerroyer contre le roi qui avait violé la foi publique dans l'assemblée des états du royaume. La faculté, c'est-à-dire huit ou dix *soupiers et marmitons*, porte-enseignes et trompettes de sédition [3], répondirent affirmativement, déclarant tous les sujets de ce royaume absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avaient jurée à Henri de Valois, naguère leur roi, rayèrent son nom des prières de l'Église, et en composèrent officielle-

[1] Pasquier.
[2] 1589.
[3] L'Étoile.

ment d'autres en faveur des princes catholiques [1]. Un seul docteur eut le courage de s'opposer à toute l'assemblée, et de demander acte de son opposition. Il était du pays de Limousin et se nommait Péchant [2]. »

La décision de la Sorbonne était pour le gouvernement insurrectionnel une espèce de légitimité. L'édit d'union, considéré comme pacte fondamental, comme contrat réciproque entre le peuple et le souverain ayant été violé par une des deux parties, l'autre se prétendait affranchie de toutes ses obligations. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les défenseurs mêmes de la royauté, protestants et catholiques, sans admettre en principe cette conséquence résolutoire alléguée par la Sorbonne, du coup d'État du 24 décembre, faisaient cependant surtout porter leur défense, sur les projets de complot attribués au duc de Guise. « C'est lui, disaient-ils, qui avait le premier violé l'édit d'union, par lequel toute ligue et association était interdite autrement que sous l'autorité du roi; Sa Majes était avertie par les plus proches dudit duc que lui et ses adhérents avaient entrepris contre sa personne et son État. Si le roi avait juré de les souffrir faire sans remuer, de se laisser tuer ou emmener à Paris, *la chose était disputable;* mais il faudrait au moins prouver que de cette mort du duc de Guise s'ensuit un violement de foi au préjudice de la sainte union, autrement c'est le monde renversé [3]. »

[1] Secreta : Oblatis quæsumus, Domine, placare muneribus; et ut omni pravitate devictâ, errantium corda ad Ecclesiæ tuæ redeant unitatem, opportunum christianis nostris principibus, tribue benignus imperium. Per dominum, etc.

[2] Varillas, t. XI.

[3] Mémoires de la Ligue, t. III, p. 186-190.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt de la Sorbonne, publié par la ville à son de trompe, porta à son comble l'exaltation de la populace. Des processions, mille fois plus ridicules et plus scandaleuses que celles de Henri III et de ses courtisans, parcouraient les rues chaque jour. Dans plusieurs paroisses, des images de cire représentant le roi, étaient déposées sur l'autel et piquées à l'endroit du cœur avec des paroles magiques. Ailleurs des furieux portaient processionnellement un cierge allumé, puis, s'arrêtant, l'éteignaient sous leurs pieds, en disant : « Ainsi s'éteigne la race des Valois ! » Lorsque aujourd'hui, sous l'empire des inquiétudes qu'inspire l'état anarchique de notre société, on lit le récit de ces orgies démocratiques du seizième siècle, on éprouve un sentiment de consolation et d'espérance à la pensée que moins de cinq ans plus tard, après ce divorce proclamé éternel entre le peuple français et la monarchie, Henri IV la restaurait aux applaudissements de la multitude, et que, moins d'un siècle après, Louis XIV savait tirer du pouvoir absolu tout ce qu'il peut donner de gloire et de grandeur à un pays.

CHAPITRE VIII

RÉCONCILIATION DES PRINCES

> Les peuples qui sont duits à la monarchie quelque facilité que leur prête fortune au changement, lorsqu'ils se sont avec grandes difficultés défaits d'un maître, courent à en replanter un nouveau avec pareilles difficultés...
>
> MONTAIGNE, liv. I.

Le nouveau parlement ayant confirmé et enregistré le décret de la Sorbonne, tout était consommé ; l'éclipse de la royauté était complète, et l'anarchie officiellement inaugurée. Henri III fut solennellement déclaré déchu ; tous les membres des cours souveraines, fonctionnaires de tout ordre, prêtèrent serment de *maintenir les droits et libertés de la nation*, de ne consentir à aucun accord que de l'avis de *messieurs de la ville de Paris*. On appelait ainsi les Seize et leur gouvernement. — Par le fait, c'était un véritable gouvernement républicain ; collectif, sans responsabilité possible, et abandonnant le pouvoir exécutif aux mains d'un certain nombre de petits despotes improvisés, sans moralité, sans considération personnelle, sans attributions fixes et régulières.

Dès les premiers jours, la division avait éclaté dans le conseil, où le duc d'Aumale avait à peine une ombre

d'autorité. Le pouvoir réel appartenait aux plus violents, à ceux que le peuple appelait « ses amis; » Crucé *le Résolu*, Louchard *le Rodomontadier*, Sénault *le Madré*, etc., « tous gens sans aveu, perdus de dettes, essaim d'hommes inconnus, intrigants, braillards de club, sans autre existence que celle qu'ils prenaient ou espéraient acquérir dans les agitations populaires[1], » mais hommes d'intrigue et de résolution, comme tous ceux qui n'ont rien à perdre. Ils entretenaient soigneusement, par des rapports journaliers avec la populace, dont ils avaient les habitudes et le langage, une popularité qui les faisait tout-puissants.

De leur côté, les Lorrains, les messieurs, les hommes un peu plus familiers avec les procédés et les nécessités d'un gouvernement quelconque, auraient voulu qu'on donnât une organisation régulière au conseil de l'union, qu'on limitât le nombre de ses membres, enfin qu'on déterminât leurs attributions. A ces demandes, les défenseurs des principes démocratiques purs objectaient que ce serait dépouiller le peuple de ses libertés et de ses droits; que tout citoyen catholique devait pouvoir entrer quand il voudrait dans sa maison de l'Hôtel de Ville, et prendre part aux délibérations. Dieu sait quelles séances tumultueuses étaient la conséquence de cette manière de procéder. Encore, lorsque par hasard une mesure à peu près raisonnable, empreinte de quelque modération, paraissait sur le point d'obtenir la majorité, Sénault, ou quelque autre du parti, se levait en disant : « Messieurs, je l'em-

[1] Mémoires de madame Rolland, parlant des commissaires envoyés par la Convention dans les départements.

pêche et m'y oppose, au nom de quarante mille hommes. A laquelle voix chacun baissait la tête comme canne et ne disait plus mot[1]... »

Les arrestations continuaient sur une grande échelle, à ce point que, la Bastille étant remplie, l'on fut contraint d'entasser les *suspects* dans les autres prisons de la ville. Cependant il fallait faire vivre une multitude désœuvrée d'émeutiers en disponibilité, que ses meneurs voulaient avoir toujours sous la main, prêts à organiser au besoin une journée. Dans ce but on imagina les *ateliers nationaux*; il est juste de restituer à qui de droit l'honneur de cette belle invention. Le 31 décembre, dans une assemblée générale de l'Hôtel de Ville, Rolland, premier échevin, remontra « que, pour obvier aux tumultes qui pourraient advenir en ladite ville par le même peuple, lequel, demeurant oisif et nécessiteux, pourrait s'émouvoir et se mutiner, il était nécessaire de faire quelques fonds notables de deniers, pour être employés à subvenir aux frais des gens qu'il convient de réunir pour la manutention de cette ville et de l'État, à quoi il convient d'occuper partie du menu peuple, et l'autre partie *en des ateliers publics* qu'il faut ouvrir sans retard. A la suite de cette proposition il fut arrêté qu'on lèverait un impôt mensuel volontaire, et, au cas qu'il se trouvât quelqu'un refusant de payer lesdites contributions, ou que les offres fussent notoirement trop basses, selon les moyens ou facultés du contribuable, que le récalcitrant serait taxé raisonnablement d'office, et contraint par toute

[1] L'Étoile.

voie au paiement[1]... » Le samedi 7 janvier[2], il fut en effet crié à son de trompe, par tous les carrefours de Paris, « que tous ceux et celles qui voudraient travailler aux faubourgs et ateliers de ladite ville et du bois de Vincennes, n'avaient qu'à se trouver, à une heure de relevée, aux Tournelles, près la porte Saint-Antoine, et que là ils seraient enrôlés, et qu'à cette fin il leur serait baillé argent et salaire nécessaire[3]. » On avait pris toutes les mesures pour activer la rentrée des contributions ordinaires. Des proclamations ordonnaient, sous les peines les plus sévères, à tous ceux « qui devaient quelques droits et devoirs seigneuriaux sur lesquels les rentes de l'Hôtel de Ville étaient assises, de s'acquitter au plutôt, afin que le gouvernement pût subvenir aux nécessités des affaires. Mais ces ressources ordinaires ne suffisaient pas; pour les compléter, on ordonna à tous les capitaines dizainiers de convoquer, à un jour donné, tous les chefs de maison de leur dizaine, afin de demander à chacun ce qu'il était disposé à s'imposer de contribution volontaire, pour soudoyer les gens de guerre, et si l'on voyait qu'ils ne se taxassent pas suivant leurs moyens, les taxer arbitrairement »

Sous prétexte de rechercher le salpêtre, on avait encore autorisé partout les visites domiciliaires les plus minutieuses. « Défense était faite à toute personne, de quelque état et qualité qu'elle fût, d'en détourner la moindre partie, et ordre était donné aux salpêtriers de le remettre à ceux qui seraient à ce commis par MM. de la ville. »

[1] Mémoires de la Ligue.
[2] 1589.
[3] L'Étoile. *Preuves*, p. 468.

Pour faire prendre en patience tant de vexations et de sacrifices immédiats, on n'épargnait pas les promesses pour l'avenir; les tailles seraient réduites des trois quarts, et ramenées au taux de l'année 1576[1]. On n'épargnait pas surtout les solennités à effet, les *spectacles*, toutes ces cérémonies propres à échauffer l'imagination de la multitude, et à la maintenir constamment dans un état d'exaltation fiévreuse. C'était chaque semaine des services célébrés en l'honneur des deux illustres victimes, dans toutes les paroisses de Paris, avec une pompe et une magnificence royale. « Toute l'église de Notre-Dame de Paris était tendue de deuil de serge noire et velours par-dessus, avec les armoiries desdits défunts; tout à l'entour étaient cierges ardents de cire jaune; dans le chœur une des belles chapelles ardentes qu'on eût jamais vues, dans laquelle était la représentation des deux défunts, et force torches à l'entour... Messieurs de la ville, en grand deuil, sortant de l'Hôtel de Ville, également tendu de serge et de velours noirs avec les armoiries desdits défunts, se rendirent processionnellement à la cathédrale avec les capitaines de la ville, la cour du parlement, la chambre des comptes, etc., etc., et assistèrent au service, qui fut dit fort solennellement et en musique fort pitoyable à ouïr, autant que si c'eût été pour le plus grand monarque de la France... »

Mais c'était surtout les processions qu'on multipliait pour entretenir dans la population ce feu sacré de l'émotion révolutionnaire. Dieu sait combien d'épigrammes on avait prodigué contre Henri III à l'occasion de son zèle à

[1] L'Étoile. *Preuves*, v. III, p. 404.

les suivre avec toute sa cour, à donner le spectacle d'une dévotion traitée de ridicule, sinon d'hypocrite. Ce qui se voyait chaque jour, depuis son départ, prouve bien qu'en cela, comme dans tout le reste, il subissait l'influence de son temps; qu'il obéissait, plus qu'il ne gouvernait, courtisant vainement l'opinion publique, recherchant une popularité qui le fuyait d'autant plus, parce qu'auprès de cette capricieuse maîtresse rien ne réussit à un amoureux qui déplaît. — On suivait les processions avec la même ardeur qu'à une autre époque on a chanté la *Marseillaise*. « Le peuple était si enragé, que souvent il se levait de nuit, et faisait lever leurs curés et prêtres de paroisse pour les mener en procession, comme ils firent au curé de Saint-Eustache, lequel, pensant leur faire quelque remontrance, fut appelé *politique* et *hérétique*, et contraint de les mener promener, quoiqu'il fît bien froid [1]. Le lundi, 30 janvier, s'en fit une à laquelle il y eut grande quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes, tous nus, en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci !... Il y a telles paroisses où il se voit plus de cinq à six cents personnes, tout nus, et à quelques-unes huit et neuf cents, comme à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs..., s'augmentant de jour en jour en dévotion, Dieu merci [2] !... » Enfin, « le mardi, jour de carême prenant, que l'on avait accoutumé de voir des mascarades et folies, furent faites quantité de processions en grande dévotion; à la paroisse de Saint-Nicolas-

[1] L'Étoile, v. II, p. 174.
[2] *Journal de Paris*. L'Étoile. *Preuves*, v. II, p. 492

des-Champs, il y avait plus de mille personnes, outre les prêtres de ladite église, avec le curé, maître François Pigenat, duquel on fait plus de cas que d'aucun autre, qui n'avait qu'une guilbe de toile blanche sur lui... »

Cet état de complète anarchie dura deux mois environ. Les honnêtes gens terrifiés invoquaient, dans le secret de leur cœur l'intervention du duc de Mayenne, qui ne se pressait pas de venir à Paris, probablement pour laisser à la première effervescence populaire le temps de s'évaporer un peu. Il arriva enfin, et fut reçu avec un enthousiasme et des acclamations universelles ; exalté par les uns, qui voyaient en lui le représentant et l'héritier d'un grand homme, que son génie, les services rendus à la cause catholique, et plus encore les circonstances de sa fin tragique avaient entouré d'une espèce d'auréole ; accepté avec résignation ou même désiré par les autres, comme le seul capable de rallier autour de lui les hommes d'ordre, et de défendre, dans ses derniers retranchements, la société prête à se dissoudre. Il ne pouvait manquer de rencontrer au début une grande popularité. Il l'accepta avec ses charges nécessaires, l'approbation de tout ce qui s'était fait avant son arrivée, les caresses et les flatteries prodiguées aux plus violents, et des protestations réitérées de n'user jamais du pouvoir que dans l'intérêt du peuple, de qui il le tenait Il se montra souvent en public, suivit des processions, en un mot, fit assidûment sa cour à la populace. Le lundi, 13 mars [1], il prêta serment de lieutenant

[1] 1589. l'Étoile.

général de l'État et couronne de France, « laquelle qualité ridicule, lui ayant été déférée par seize faquins, lui fut confirmée par le parlement imaginaire, le vrai parlement étant captif en diverses prisons de la ville... » Ce titre de *lieutenant général de l'Etat* était dû à l'imagination fertile en expédients du président Brisson, ce héros du juste milieu; il pensait avoir trouvé là un expédient propre à satisfaire tout le monde et à constituer *un provisoire*, qui laisserait toutes les questions entières. En réalité, il ne donnait satisfaction ni à l'ambition du duc de Mayenne, ni aux royalistes, ni même *au bon sens*, car on peut bien être lieutenant d'une personne, mais qu'est-ce que le lieutenant d'une chose[1]?... Au reste, c'était précisément ce sens obscur, indéterminé, impossible, qui faisait le mérite de la nouvelle titulature. Tant il est vrai qu'une société en révolution ne présente jamais au législateur qu'une surface éminemment raboteuse et accidentée, sur laquelle rien de solide, de droit, de raisonnable, ne peut poser d'aplomb et se tenir debout!... Le lundi, 14, les lettres qui conféraient au duc de Mayenne cette nouvelle dignité furent enregistrées au parlement; pour les sceller, on fit fabriquer de nouveaux sceaux, portant pour inscription : *scel du royaume de France*. En tête de l'arrêt de vérification, au lieu de ces mots : « *Henri, par la grâce de Dieu...*, » etc., on avait mis ceux-ci : « *Les gens tenant le parlement...* » etc. « Désormais, la grandeur et l'autorité résidaient en ce corps, hormis que ce que le roi faisait

[1] Mémoires de la Ligue.

par lettres sous le mot de commandement, le parlement le faisait par celui de prières; mais prières qui équipollaient aux commandements les plus absolus[1]. »

Cependant, le duc de Mayenne comprenait la nécessité de rétablir un peu d'ordre; dès le lendemain de son arrivée, il avait conféré en grand mystère avec le président Jeannin, Villeroy et quelques autres gens raisonnables pour chercher les moyens d'arracher le gouvernement de la ville à la bande de factieux stupides qui s'en était emparée. La réaction entrait en campagne. Un matin il se rendit de bonne heure à l'Hôtel de Ville où les Seize étaient assemblés, et, dans un discours étudié, il annonça que « toutes les bonnes villes du royaume s'étaient affranchies de l'autorité du « ci-devant roi, » et que, voulant s'unir entre elles, elles avaient dessein d'envoyer à Paris, comme au centre de la France, des députés qui formeraient un grand conseil, dans lequel on délibérerait de concert sur les affaires de l'union; lesdites villes devant envoyer un nombre fixe de députés, il était séant que Paris suivît cet exemple, et il fallait que le peuple, sans abdiquer son droit de présence aux assemblées, se décidât à faire choix, une fois pour toutes, d'un certain nombre de mandataires, auxquels apartiendrait exclusivement le droit de délibérer et de décider en son nom des affaires d'État[2].

La scène était préparée, l'auditoire composé en conséquence. Ceux qu'on appelait « les *populaciers* « murmurèrent un peu; mais, comme après tout l'élection devait être libre, ils cédèrent sans trop de scrupule. On arrêta,

[1] Pasquier.
[2] Vitet, *Mort de Henri III*, introduction.

séance tenante que le conseil serait composé de quarante membres, et les dizainiers furent chargés de convoquer immédiatement le peuple pour l'élection. Tout devait faire espérer au duc et à ses amis, qui représentaient alors le parti de l'ordre luttant contre l'anarchie, une grande majorité, sur laquelle un gouvernement un peu raisonnable aurait pu s'appuyer. C'est tout le contraire qui arriva ; les candidats du parti de l'ordre furent presque partout battus; les membres les plus violents de l'ancien conseil réunirent un nombre imposant de suffrages, et Senault, l'un des Seize les plus violents, fut nommé à la première séance secrétaire de la nouvelle assemblée.

Le coup était manqué; il fallait évidemment obtenir, par un moyen détourné, ce qu'on n'avait pu emporter de haute lutte, une majorité dans l'assemblée souveraine : le duc de Mayenne l'essaya. S'étant rendu de nouveau à l'Hôtel de Ville, il déclara qu'il était bien entendu et allait de soi que le procureur général, les avocats généraux du nouveau parlement, le prévôt des marchands, les échevins, procureurs de ville, avaient droit de séance au conseil comme députés nés de la ville de Paris. En outre, il donna lecture d'une liste de quatorze personnes, « gens d'honneur et de probité, dit-il, qui, devant être infailliblement élus par quelques-unes des villes alliées, pouvaient, sans inconvénient, être admis par avance à siéger dans le conseil. Pour obtenir en faveur de ces mesures un *bill d'indemnité*, il fit rendre par le conseil un édit, déclarant que les états généraux seraient convoqués pour le 15 juillet prochain, et qu'en attendant les tailles seraient réduites d'un quart. — La diminution des impôts était un leurre qui ne pou-

vait manquer son effet sur la bourgeoisie, et la convocation prochaine des états généraux un hommage suffisamment réparateur au principe de la souveraineté du peuple.

Malheureusement, à côté de cette assemblée nationale, seul organe officiel de la souveraineté du peuple, et dans laquelle le duc de Mayenne venait pour ainsi dire d'escamoter une majorité, s'étaient formées depuis quelque temps des réunions, alors appelées *confréries*, originairement instituées comme rendez-vous de dévotion, et qui, dans la confusion anarchique de toute chose pendant ces deux derniers mois, étaient devenues de véritables assemblées politiques en permanence, où tout le monde entrait pêle-mêle à certaines heures du jour et de la nuit. L'une des plus considérables était celle du *Cordon de Jésus*, qui se tenait dans l'église Saint-Gervais. Elle avait pris naissance à Orléans [1] en 1588, sous le patronage d'un religieux cordelier, du maire et des échevins de la ville ; s'était mise en rapport avec les Seize, à Paris, où elle avait établi une espèce de succursale qui ne tarda pas à devenir une véritable *club des Jacobins*. Tous les mécontents, les *populaciers*, les membres de l'opposition dans l'assemblée officielle, s'y firent affilier, et y venaient gémir le soir des attentats consommés le matin à l'Hôtel de Ville par les *infâmes réactionnaires !...* Sur ces conciliabules indisciplinables, le gouvernement, quel qu'il fût, n'avait aucune prise, et des mécontentements, des méfiances, des colères dangereuses, commençaient à s'allumer contre le duc de Mayenne dans ces foyers ardents de démagogie.

[1] Satire Ménippée, notes.

D'un autre côté, le parti de l'ordre, désorganisé, alors comme toujours timide, et peureux de sa nature, chargé de femmes et d'enfants, d'intérêts domestiques à sauvegarder sous tous les régimes, trop faible enfin pour faire un vigoureux effort et travailler hardiment, ouvertement, à restaurer l'ancien ordre de choses, le parti de l'ordre, se montrait, comme toujours aussi, incapable de se sauver lui-même. Il venait de se laisser battre d'une manière honteuse et imprévue, dans les élections de Paris, par une minorité audacieuse et violente. Il avait bien cependant la conscience de sa force numérique; « il se trouvera, disait-on partout, cent bons citoyens contre un méchant, et, à même proportion, mille contre dix, cent mille contre cent; y a-t-il apparence, je vous prie, que cent mille personnes portent la peine qu'un cent de pillards et de factieux ont méritée[1] ?» — Le parti des honnêtes gens, comme un enfant poltron, cherchait ainsi à raisonner sa peur, à se prouver qu'il n'y aurait pas de danger pour lui à prendre une initiative vigoureuse... ; mais il ne se persuadait pas ; vainement il essayait de se rallier et de puiser du courage dans des publications clandestines, dans des pamphlets, dans des appels désespérés à la raison publique, à l'intérêt bien entendu de tous ; il n'était certes pas difficile de prouver que *les plus courtes folies sont les meilleures*, que le plus sage et le plus sûr était de rentrer sous l'obéissance du roi légitime; que, pour faire finir tous les maux de la société, il ne fallait que vouloir, et qu'un peu d'énergie suffirait aux royalistes pour secouer un joug

[1] *Conseils d'un bon Français aux Parisiens*. Ligue, v. III, p. 432.

honteux qu'ils portaient à regret. Mais, toujours en pareille circonstance, un peuple opprimé est comme ces lions, qui se battent longtemps les flancs de leur queue vigoureuse pour s'exciter à se mettre en colère et à se jeter sur leurs ennemis. La seule différence est que rarement le peuple finit par s'y décider tout seul, et par se mettre de lui-même en mouvement; il faut qu'une individualité intrépide lui donne l'exemple, se porte en avant et le mène au combat pour lui imposer, après la victoire, un nouveau joug qui souvent devient à son tour aussi difficile à subir. — Quelques extraits un peu étendus des écrits publiés alors en grand nombre, circulant mystérieusement dans le public et lus avec avidité, sont ici nécessaires. Ils serviront, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, à peindre exactement la situation où se trouvait le pays, et à rendre frappante l'analogie de cette situation avec celle que de trop récents souvenirs peuvent encore nous rendre en quelque sorte présente.

« [1] C'est à vous, catholiques de Paris, catholiques rebelles, auxquels ce paquet s'adresse de la part d'un catholique attaché inséparablement au mât du navire de saint Pierre; encore qu'il n'espère pas beaucoup gagner sur votre endurcissement, voyant votre nef parisienne toute fracassée, abandonnée aux vents et à l'orage d'une multitude populaire sans expérience, sans modération et sans conduite... Pauvres misérables, de quel esprit êtes-vous poussés, de quelle espèce de fureur êtes-vous agités?... Si

[1] *Conseils d'un bon Français*. Ligue v. III, p. 381. — Satire Ménippée, preuves.

vous voyez un malade en l'ardeur de sa fièvre chasser ses médecins ordinaires, et en leur lieu appeler des bouchers, taverniers et crocheteurs pour commettre sa personne et sa vie en leurs mains, quel jugement en feriez-vous? Diriez-vous pas que ce malade est proche de sa fin, et qu'il n'en faut rien espérer de bon? Vous êtes travaillés d'une fièvre de rébellion, maladie contagieuse et populaire; en la plus grande ardeur de votre mal, à qui avez-vous recours? A des médecins qui sont beaucoup plus malades que vous, à des frénétiques et insensés!...

« Vous étiez en repos, vous et vos familles, et viviez à l'abri de la paix, en sûreté et tranquillité d'esprit. Vous aviez pour guide et conducteur celui que Dieu et nature vous ont établi pour souverain, votre prince légitime !... Vous l'avez désavoué; vous avez foulé aux pieds son image, taché sa renommée avec toutes sortes de mensonges et d'outrages, si bien que ses ennemis mêmes ont eu horreur de vos diaboliques inventions. Votre licence débordée s'est voulu cacher sous le nom de liberté. N'est-ce pas un grand crève-cœur aux gens de bien de voir ces nouveaux législateurs changer et altérer à leur plaisir toute la police de la plus grande ville du monde?... Mettre les armes entre les mains de la populace, déposer de leurs charges les gens d'honneur, élargir les brigands et les séditieux pour leur bailler les principales charges; bref, avoir pour suspects ceux qu'ils jugent ne pouvoir approuver leurs sanglantes entreprises. Bien est véritable ce vers d'Euripide :

« Lorsque discorde règne en une cité,
Le plus méchant a lieu d'autorité... »

... Ils ont ainsi abusé de votre simplicité et ignorance pour vous précipiter en un abîme de rébellion, auquel, sans doute, ils vous abandonneront, car ce n'est pas leur dessein d'encourir aucun danger, et le plus zélé d'entre eux ne voudrait pas avoir mal au bout du doigt pour tout le peuple de Paris. Ce sont maîtres ès-arts crottés, qui mouraient de faim la plupart il y a quatre ou cinq ans, qui braient comme des ânes bâtés, et vous suscitent à rébellion parce que leur ruine serait votre réunion. En attendant, ils se mettent en mesure de gagner, les uns une bonne cure, les autres un prieuré, une abbaye, un évêché!... Jusque-là, ils ont pension pour crier, tempêter, injurier; et néanmoins, sitôt que la France changera de visage et reprendra tout à fait son beau teint, vous verrez ces renards se dérober de vous, faire un trou en la nuit, et vous laisser au piége auquel ils vous auront mis, à l'exemple de ces feux volants qui conduisent les passants sur les bords d'un lac, rivière ou étang, et les y ayant fait glisser, s'évanouissent incontinent...

« Hélas! que j'ai horreur quand je considère les maux infinis qui vous menacent, notamment vous, messieurs les Parisiens, qui êtes les principaux auteurs de cette tragédie, laquelle se joue aujourd'hui sur le théâtre de la France. Vous vous êtes laissés entraîner et ravir aux passions d'autrui; vous que les rois de France ont toujours, entre tous leurs sujets, comblés de toutes sortes de biens et de faveurs. Ils ont donné à votre ville tous les titres d'honneur qu'ils ont pu imaginer par l'embellissement, accroissement et décoration d'icelle, si bien qu'il n'y avait qu'un Paris au monde, Paris sans pair, Paris le petit œil de l'univers.

« Aussi, à la vérité, c'est ce qui vous rend maintenant si réfractaires ; vous êtes gras et refaits, et ne pouvez durer en votre peau. Il n'y a rien de si proche de la prospérité que l'insolence, de la satiété que la pétulance...

« Vous aviez un patron dans cette nef royale qui vous conduisait en sûreté, vous mettait à l'abri des vents et des orages, *se communiquait, s'avoisinait et domestiquait avec vous*. Qu'avez-vous fait de lui ? Vous l'avez chassé ! Qu'avez-vous pris au lieu ? Des pirates et *bandoliers !*... Que vous avait donc fait ce patron pour le traiter si indignement?... Pourquoi vous est-il devenu odieux ? Vous ne savez !

« Je vois bien que beaucoup d'entre vous choisirez plutôt tout autre parti, que de retourner à votre devoir. Quelle pitié, seigneur Dieu, de voir aujourd'hui cette grande ville devenue l'asile des larrons, le réceptacle de toute impiété, le refuge de toutes sortes de désespérés, et l'abomination de tous les peuples de l'Europe !... Vos séducteurs, pauvres égarés, auxquels la fleur de lis semble impure, est de mauvaise odeur et leur pue !... Or, si nos fleurs de lis leur sont si désagréables, et qu'ils ne puissent les sentir qu'avec un grand mal de cœur, m'est avis qu'ils choisissent un autre climat pour leur demeure, car l'odeur de cette belle fleur, quelque part qu'ils se tournent en France, leur montera toujours à la tête !... Il vaut mieux qu'ils changent d'air... et je crois que le plus tôt sera le meilleur... »

Sous ce titre : *Apologie de maître André Maillard, conseiller du roi*, un autre disait [1] :

[1] Recueil I.

« Sommes-nous donc enchantés de quelque étonnement d'en haut, que les choses les plus sensibles ne se puissent offrir à nos sens?... Il y a trente ans que, sur un même champ de bataille, nous nous colletons et que vainqueurs et vaincus nous souffrons un même dommage. Nous tournons nos erreurs dans un même cercle, et roulons un même tonneau. C'est un péril que nous nous faisons nous-mêmes, et, plus il presse, plus nous restons opiniâtres aux sentiments de nos maux... Quelle misère de ce peuple de ville, que nuit et jour il bruit et il bourdonne contre l'État! ingrat animal, qui n'aime la guerre pour sa fin, ni la paix pour son repos, sinon que de l'une à l'autre il y a toujours un changement; la confusion lui fait vouloir l'ordre, et l'ordre, quand il y est, lui déplaît. Il court d'un contraire à l'autre, et, de tous les temps, le seul futur le repaît!... Monstre admirable, dont toutes les parties et particules ne sont que langues, qui toujours de tout parle, et rien ne sait, qui chérit ceux qui l'oppriment, qui craint tout, qui tout admire; de qui le jugement et la sagesse est toujours trois dez, et l'adventure!...

« Quel malheur que toute nouveauté, quelques misères qu'elle traîne avec soi, et, quelque dégoût que la raison lui donne, fait toujours brèche en un grand peuple, et trouve toujours assez de lieux vides aux esprits faibles pour s'y seoir! Les conseils ne sont jamais bien reçus que quand les profits en sont écoulés, et le dommage reçu!

« Mais, dit-on, la fin de tout ce mouvement, après ce règne présent, tombera en une libre élection d'un chef, qui sera lors *élu roi!* Trompeuse attente! Pour *élire* un roi, il faudrait *un consentement de tous*, il faudrait un accord de

volontés, et que chacun remette à ce chef élu tout ce qu'il tient de puissance en privé. Mais où sera ce consentement? En plusieurs usurpateurs qui se croient égaux, ou l'ambition règne et où chacun voudrait autant pour soi, comme tous pour tous? Et qui fera cette élection? Sera-ce le peuple?... Le peuple est comme une mer, qui ne se meut jamais si le vent ne l'enfle; c'est un corps qui, sans chef, jamais ne bouge!... Or, ces chefs, seront-ce ces nouveaux conquérants qui déjà l'auront mis en partage et divisé?... Se trouvera-t-il entre eux un Brutus, un Phocion, un Dion, qui résigneront leur puissance et les parts de leur fortune à l'amour de leur pays et de la liberté?... Ah! il n'y a plus au monde de ces hommes, la graine en est demeurée au ciel.

« C'est donc, Parisiens, le profit unique que l'on peut attendre de tout le trouble présent que division et démembrement de la monarchie; ce sera une dure servitude que vous aurez achetée au prix de votre sang... Ce sera le fruit de ces belles finesses que vous cachez en vos maisons, et des conseils secrets que chaque jour vous y tenez.

« Peuple misérable! qu'il faille toujours ou qu'il serve bassement, ou qu'il soit sans mesure, insolent dans la prospérité. Vous faites comme le sot mouton; si l'un entre en un gouffre, les autres l'y suivent; et avec une sonnette, un sifflet, un bruit de nouveauté, on vous assemble comme on fait les mouches autour d'un bassin. Vous murmurez toujours contre le prince, vous connaissez des affaires d'État, et chacun de vous, comme semence de rois, tient en ce temps-ci école de l'art et de la plus occulte science de régner. Bref, il n'y a aujourd'hui boutique de *facton-*

reau, ouvroir d'artisan, ni comptoir de *clergeau*, qui ne soit un cabinet de prince, et un conseil ordinaire d'État... Il n'y a si chétif et misérable pédant qui, comme un grenouillon au frais de la rosée, ne s'émeuve et ne s'ébranle sur cette connaissance. Si l'on parle du service du prince, *il chauvit* (il secoue) les oreilles, il contrefait le ridé, et fait mille torses de nez !... Tous ces moucherons sont, en république, les guêpes qui consomment inutilement dans les ruches la cire et le miel, et qui remplissent de troubles et de sédition un essaim. Quelle misère, qu'il faille que le prince ne puisse être exempt de l'insolence de ces hommes, et qu'il faille que toujours ses justes labeurs soient calomniés !... Quelle honte, qu'il faille aujourd'hui qu'une si grande ville, peuplée de tant de gens de bien, fertile en tant de rares esprits, souffre une crainte publique, et encore d'un petit nombre d'hommes, tels que je laisse à chacun de les éplucher et connaître, et qu'elle ne puisse vendiquer la sûreté de tous de cette honteuse peur; bref, qu'une poignée de ces hommes dressent tous les jours des embûches à cinquante mille bons citoyens, que cela se sache et qu'il s'endure !... Combien de fois ce petit nombre ont-ils impunément dressé des rôles de proscription, et combien de papiers rouges, ès quels les plus honnêtes gens de la ville étaient désignés à la mort !... Que, si nous les connaissions, si nous les recomptions, nous serions comme le lion qui, étonné du cri de la grenouille et la voyant, se moque de sa peur !... Il sera, certes, toujours aisé, quand on voudra, de leur apprendre à bien vivre ! »

« Il vous souviendra longtemps, Parisiens, écrivait un

autre [1], de la journée des barricades, où, sous prétexte d'empêcher la correction de douze ou quinze mauvais garnements, on vous fit tous armer et soulever contre votre roi... et indignement ouvrir la guerre contre votre pays et votre prince naturel... Qui vous sollicitait à cette infâme rébellion? vos intérêts domestiques ne le pouvaient faire; des injures privées?... il n'y en avait pas; le prétexte de religion?... encore moins!... Quelle pouvait donc être la cause d'une si grande commotion et de tant de fureurs?... C'est Dieu qui a voulu par vos propres mains vous défaire; votre malice avait monté à son comble; la pompe et le luxe s'étaient trop domestiqué chez vous; vous étiez trop attaché aux *bauges* (bombances, profusions)... Votre orgueil et vos richesses vous ont fait oublier Dieu, et il vous a donné un sens réprouvé.

« Considérez l'état de votre ville, naguère la plus florissante et la plus opulente de l'Europe... En quelles mains elle est venue et sous quels gouverneurs?... Si des déserts d'Afrique vous aviez fait venir des troupeaux de bêtes pour la dévorer, en pourriez-vous plus avancer la ruine?...

« N'avez-vous pas de honte, vous autres bourgeois, anciens et bons marchands, qui possédez des biens de juste acquet... qui composez la partie la plus saine et la plus entière de la cité... qui ne pouvez conserver vos familles que par un ordre et par une police, de souffrir parmi vous ces poudreux matois, ces loups ravissants, et que vous ne convenez tous pour en purger votre ville, et revendiquer la sûreté publique. A dire vrai, cette ville est aujourd'hui

[1] *Manifeste de la France aux Parisiens*. 1588, Recueil O, p. 98.

devenue une nouvelle Égypte, où toutes sortes de rançonneries s'exercent; ne vous prend-il pas envie de vomir, quand vous voyez ces harpies publiques, un commissaire Louchard, un Leclerc, un Olivier, naguère batteurs de pavé et pauvres bélîtres, se promenant parmi vous accompagnés d'une grande suite, et enrichis du sac des meilleures maisons?... Ouvrez les yeux, voyez quelle peut être la durée d'un gouvernement si violent, si confus, si plein d'extorsions!... Combien peut durer de temps une république où tous les ordres sont pervertis, les magistrats sans commandement, le peuple sans obéissance, et où les plus vils et les plus méchants commandent!...

« Qui a conféré aux princes lorrains cette qualité de lieutenant général de l'État et couronne de France?... Sont-ce trente ou quarante *Louchard* et *Olivier* qui ont institué en France un nouveau pouvoir souverain? Non, votre guerre est la guerre *du peuple*, contre *l'état royal et aristocratique*. Tout le monde y voit clair; vos vrais desseins sont de vous *affranchir en démocratie; être régis par tribuns et magistrats populaires*... Ne sont-ce pas ordinaires discours de vos orgueilleux prêcheurs, que toute *noblesse est ennemie de l'état populaire et qu'il la faut exterminer!*... Êtes-vous si privés de sens que vous ne puissiez connaître ces esprits malins qui vous séduisent, et vous engagent en des chemins de perdition?... Quand votre détestable entreprise réussirait, pensez-vous être mieux...? les mêmes intérêts ne rallieront-ils pas toujours les mêmes hommes à la poursuite des mêmes biens, d'un même établissement public, d'une même cause?... n'en doutez nullement!... »

Tous ces écrits se terminaient par des exhortations pathétiques aux Parisiens à rentrer dans le devoir, et sous l'obéissance du souverain légitime, s'ils voulaient éviter de plus grands et infaillibles malheurs. « Si vous vouliez revenir vers les chemins que vous fuyez, vous y trouveriez aussitôt, avec votre repos assuré, tout le bien et contentement que vous sauriez désirer. Vous aurez affaire à un prince, votre roi naturel, qui vous tend les bras ; c'est le seul parti qui peut tous vous sauver ! Après avoir assez longuement cherché un fond et ne l'avoir pas trouvé, vous devez, en mer plus calme, jeter votre ancre, et changer de pilote et de navigation ; c'est chose aisée à faire ; il ne faut que *vouloir et il sera fait !...* »

Dans cette guerre de presse et de pamphlets, les ligueurs ne restaient pas en arrière : dans de nombreux libelles imprimés à Paris et à Lyon, ils exaltaient les « vertus et services des princes tués à Blois, justifiant leur mémoire des accusations portées contre eux par les royalistes ; ils présentaient comme le plus saint des devoirs l'insurrection de tous les catholiques contre un prince fauteur d'hérétiques, hérétique, impie, sacrilége, nécromancien, etc., qui avait violé la foi publique, la majesté des états du royaume, ennemi de la patrie, auquel il était loisible de courir sus ; que l'on pouvait tuer en conscience, comme tyran tout formé ; qu'enfin l'on ne devait plus reconnaître pour roi, quand bien même il se repentirait. »

« Vous proposez généralement, disaient-ils dans leurs réponses [1] aux royalistes, qu'il n'y a commandement, re-

[1] Réponse aux justifications prétendues par Henri de Valois. *Mémoires de la Ligue*, t. III.

ligion, ni lois reçues entre les hommes, qui puissent excuser le sujet de prendre les armes contre son souverain!... Mais, s'il n'y a point de lois entre les hommes qui les puissent excuser en aucun cas, il s'ensuit qu'il est loisible au prince de perdre, renverser et détruire tout, sans aucun contredit; de faire le Commode, Caligula, Néron, en toute impunité!... Ce qui n'est autre chose que de proposer un prince tyran et un peuple grossier, ignorant et stupide. Vous ne persuaderez jamais telles propositions aux bons politiques bien entendus en l'État, et moins aux légitimes Français, lesquels vous dites avoir été si fidèles et loyaux à leurs rois!... Les bons politiques n'ignorent pas que lorsque *les rois ont été élus des peuples*, ceux-ci ne leur ont transféré la puissance que pour en user légitimement et en bonne foi, où la justice divine et humaine et la nécessité et utilité publique le commandaient; qu'à cette occasion il y a *mutuel serment et mutuelle obligation entre le prince et ses sujets;* et que par ainsi, également doivent être estimés ennemis de l'État et crimineux de lèse-majesté, ceux qui abaissent la personne du prince et la font comme un jouet d'une commune, ou ceux qui, au contraire, réduisent la principauté, à la libre volonté et désordonnée du prince.

« Quant aux déportements des Français envers leurs rois, vous n'ignorez pas que le nom de France est le nom de liberté, d'où s'ensuit que les Français ne sont pas serfs, ni esclaves de leur prince!... Lorsqu'ils *élurent leurs rois*, ils ne se dépouillèrent pas de leur liberté; ils les élurent pour vivre en icelle, craints et respectés de leurs ennemis, sous leur juste obéissance; car ce n'est pas servitude de

vivre sous un prince droicturier et magnanime !... Aussi les Français n'ont-ils pu supporter un Childeric foulant leur liberté par le ravissement et adultère de leurs filles et femmes ; ni Théodoric et Childéric qui honnissaient la gloire et réputation du nom Français par leur lâcheté et *fétardise*... ; ni Charles de Lorraine, pour s'être imbu par trop, des mœurs et façons allemandes. Par l'exclusion de ce Charles, votre race de Valois *tient la couronne des états*, lesquels, quand vous avez violé, vous deviez songer que vous violiez ceux *de qui vous teniez votre autorité*...

« *Le peuple a fait les rois*[1] !... Il s'est volontairement soumis à leur puissance ; quand ils en abuseront, *il peut aussi facilement les défaire, comme il les a faits*... Je confesse que nous leur devons tous obéissance en particulier ; mais réciproquement ils la doivent aux états, comme le pape aux conciles... Or les premiers et ordinaires remèdes en pareille matière sont les requêtes et remontrances, lesquelles on a trop longtemps frustratoirement essayées. Enfin on a été contraint venir au cautère, c'est-à-dire d'assembler les états, lesquels n'ayant rien profité, mais, au contraire, le mal s'étant de plus en plus rengrégé, que reste-t-il plus que le fer ?... »

Voilà les théories que soutenaient les libéraux en 1589. On a doublement raison quand on parle des principes politiques de 89... Seulement ils sont de deux cents ans, pour le moins, plus vieux qu'on ne le suppose généralement.

[1] Causes de la prise d'armes des catholiques, 1589. Mémoires de la Ligue, v. III, p. 523.

Au seizième siècle, comme au dix-huitième, le peuple, les interprétant dans le sens de ses passions présentes, n'y voyait que le droit et le devoir d'une insurrection à outrance. On lui prêchait : « Que ce n'était entièrement satisfaire ses obligations envers Dieu ou envers les hommes d'être obéissants[1]; que l'obéissance et toutes les autres vertus morales sont situées entre les deux extrémités, à savoir, le trop et le trop peu... ; que, pour conserver cette vertu d'obéissance, il fallait, comme en toute autre vertu, garder la médiocrité...; que tout bon Français, vrai serviteur de l'État, avant qu'obéir au commandement qui lui serait fait, devait faire cette distinction de savoir et sonder s'il venait du bon ou du mauvais conseil de la France..., » etc. Docile à ces préceptes, le peuple avait jugé et condamné le gouvernement du roi ; il discutait et jugeait, avec une liberté non moins grande, les actes du duc de Mayenne, dont la popularité faiblissait à vue d'œil, et dont le gouvernement, comme tout gouvernement discuté, se voyait de plus en plus menacé. Dans les réunions et les confréries, on accusait publiquement son apathique lenteur ; un jour, c'était le recteur, au nom de l'Université de Paris, qui lui apportait des remontrances, où se trahissaient la méfiance et le mécontentement. « La nécessité du temps, disait-il, le dû de notre charge, le cri et juste importunité des plus notables bourgeois de cette ville, nous contraignent de vous représenter certains articles recueillis par la voix publique et fraîchement concertés. » Ces articles réclamaient la prompte arrestation et

[1] Déclaration des consuls de Lyon.

le châtiment, sans aucune connivence, de tous ceux qui sont en état de refroidir le zèle et bonne volonté des catholiques;... « que commandiez être remarquées, sans exception, toutes les maisons par chacune dizaine, de ceux qui sont du parti contraire, pour d'iceux être fait le procès, leurs biens saisis...; » le remplacement des colonels et capitaines suspects par d'autres plus zélés et affectionnés:.., « *nous vous sommons* surtout, monseigneur, de la juste promesse qu'il vous a plu faire sur l'érection d'une chambre composée de personnes capables, zélées, irréprochables et non suspectes, comme *autrefois* a été heureusement pratiqué en France pour la punition des traîtres, hérétiques et autres, sans permettre qu'on n'y épargne personne quelconque, à l'instance ou requête de qui que ce soit. Nous doutons d'avoir forte partie, tant pour le nombre des coupables que pour leurs parents, amis et alliés; mais nous protestons de vouloir continuer de vous faire avec le peuple cette requête à toute importunité, et ne nous en départir, jusqu'à tant qu'elle nous soit octroyée. »

« Monsieur le recteur, répondait à cette sommation le duc de Mayenne, je suis très-aise que vous et tous ceux de l'Université, envers laquelle je suis autant affectionné qu'il est possible, veniez vers moi, pour, avec la liberté et franchise qui doit être maintenue en *une république libre*, me discourir tout ce que vous avez sur le cœur, et pensez être expédient pour le bien général de tous, et particulier d'un chacun... De votre présente requête, j'espère que par bon effet et exécution, plus que par promesses, un chacun connaîtra combien elle me semble juste et raisonnable. »

Cependant, pour se soustraire à ces importunités, réveiller un peu d'enthousiasme, et donner un autre cours aux passions de la multitude, il résolut de commencer et de pousser vivement la guerre contre le roi. Il fit, dans ce but, des préparatifs militaires considérables, et annonça officiellement, dans les derniers jours de mars, l'intention d'aller se mettre à la tête des troupes, pour ouvrir sans retard la campagne.

L'extrémité où se trouvait alors réduit Henri III semblait sans ressource. A la coalition formée contre lui dans toute la France, il n'avait à opposer qu'une faible escorte d'amis fidèles ; mais ni armée organisée, ni argent. Nicolas de Harlay, sieur de Sancy, s'était chargé d'aller solliciter l'assistance des cantons, et de faire mentir le proverbe : *Point d'argent, point de Suisse!*... Il devait réussir au delà de toute espérance ; mais, au moment de son départ, le succès était fort problématique, et le danger du roi de jour en jour plus pressant. A la première nouvelle des préparatifs du duc de Mayenne, il avait précipitamment quitté Blois, dont les murailles trop faibles ne pouvaient soutenir un siége, et où la bourgeoisie était en outre irritée contre lui, « parce qu'elle ne continuait plus à faire le gain que les états généraux lui avaient apporté[1]. » Il s'était réfugié à Tours. Mais cette ville, un peu plus forte, était elle-même occupée par une garnison d'un dévouement peu sûr et d'une fidélité chancelante. Henri III comprit qu'il fallait périr ou s'arranger avec le roi de Navarre.

L'alternative était douloureuse ; jamais sans doute

[1] Varillas.

Henri III n'aurait triomphé de sa répugnance, s'il avait pu entrevoir une autre chance de salut. Personnellement, il détestait les huguenots qui le lui rendaient bien. C'est en toute sincérité qu'il aurait voulu, comme il disait aux états de Blois, « voir le dernier d'entre eux en peinture dans cette chambre. » — « Il n'était pas seulement catholique, il était bigot. Il ne haïssait pas seulement les huguenots, les huguenots lui étaient poison; il pensait pécher s'il parlait à quelqu'un d'eux, et s'en confessait le jour même; enfin, il en avait plus fait mourir qu'aucun des ligueurs n'en avait vus[1]... »

D'ailleurs, et indépendamment de cette antipathie personnelle, par cette espèce de charte récemment octroyée sous le titre d'édit d'union, et dont la violation prétendue par le duc de Guise, avait servi de prétexte au coup d'État de Blois, il s'était engagé à leur faire une guerre à outrance. En le voyant au contraire non-seulement leur accorder une trêve, mais encore contracter alliance, pour faire, lui, roi très-chrétien, de compte à demi avec les hérétiques, la guerre contre ses sujets catholiques, qu'allaient dire ceux-ci?... A la vérité, la plupart des conseillers qui l'entouraient, catholiques non suspects, en même temps qu'hommes d'État pratiques, éclairés par le sentiment de la responsabilité, se rendant bien compte des inextricables difficultés de la situation, Chatauvieux, d'O, d'Entragues, Larchant, etc...., lui conseillaient de vaincre ses scrupules et de se jeter dans les bras du roi de Navarre; mais le public, mais tous ces esprits faibles, irrésolus, déjà

[1] Discours sur l'état de la France. Mémoires de la Ligue, t. III, p. 14.

désaffectionnés, ne demandant pas mieux que de trouver un prétexte pour condamner et abandonner le roi, afin de se persuader à eux-mêmes qu'ils cédaient à un autre sentiment que la peur, ne verraient-ils pas dans cette alliance monstrueuse, la meilleure justification de la Ligue, et des sentiments de méfiance qui l'avait fait naître?... Le roi hésita longtemps, se fâchant même quand on lui en parlait; mais, à l'approche du duc de Mayenne, il lui fallut enfin se décider. M. de Thou (Jacques-Auguste), neveu de l'historien, alors enfermé à la Bastille, et qui lui-même n'était parvenu qu'à grand'peine à sortir de Paris, lui fit de si alarmants rapports sur l'état de la capitale, des provinces, sur la puissance croissante de la Ligue, et sur l'impossibilité de trouver du secours ailleurs que chez les huguenots, qu'il fut ébranlé. Une négociation préliminaire fut ouverte, puis abandonnée, puis enfin reprise et menée à bien par l'entremise de Madame d'Angoulême[1]. Duplessis Mornay fut envoyé à Tours, avec pleins pouvoirs du roi de Navarre, pour terminer l'arrangement.

Ce ne fut pas non plus sans mécontenter vivement la plupart de ses amis, que le roi de Navarre lui-même accepta la transaction, ni sans avoir à vaincre une résistance hargneuse et obstinée qu'il réussit à la leur faire par la suite accepter à eux-mêmes. Il eut besoin pour y parvenir, de toute l'autorité de son caractère, de son génie, et de beaucoup de temps; car, même après la mort de Henri III, même après la conversion de Henri IV, les royalistes des deux partis conservèrent les uns contre les autres des sen-

[1] Diane, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II.

timents de méfiance et de haine. — Au moment où elle fut conclue, les huguenots avaient à faire valoir de spécieux motifs pour en détourner leur chef. Qu'avons-nous, pouvaient-ils lui dire, qu'avez-vous à gagner, vous-même, à cette entente cordiale et compromettante avec un roi détrôné, justement impopulaire, qui nous a toujours persécutés, et ne nous appelle à son secours aujourd'hui que parce qu'il se voit, faute de notre appui, perdu sans ressource?... « vous avez le droit acquis de la naturelle succession du royaume; et, quand bien même toute la France serait d'accord pour vous ôter la couronne, pour cela ne le serait-elle pas à qui on la devrait bailler en votre place. Or c'est un merveilleux point qu'un droit légitime à la succession!... D'ailleurs, vous n'avez que faire de débattre ce droit à la couronne: il n'est pas temps; et puis ce qui est certain ne se doit révoquer en doute, ni disputer par avance[1]... »

Quant aux libertés des églises, à la jouissance des droits civils réclamés par les huguenots, tout ce qu'ils avaient obtenu jusqu'à présent, le devaient-ils à d'autres qu'à eux-mêmes?... ne l'avaient-ils pas arraché au gouvernement à force de persévérance et d'énergie?... Pourquoi ne pas continuer ainsi qu'ils avaient commencé? pourquoi ne pas s'en remettre, à l'avenir comme par le passé, à Dieu et à leur épée du soin d'assurer leur sort?... comme ils avaient fait, par des traités, reconnaître leur existence légale, ils sauraient bien en temps utile faire prévaloir le droit à la couronne d'un prince *de la religion*, dernière conquête, et qui serait la plus sûre garantie de toutes les

[1] Discours sur l'état de la France. Mémoires de la Ligue, t. III.

autres... En attendant, la bonne politique n'était-elle pas de se tenir à l'écart, et de laisser le roi se tirer d'affaire comme il pourrait avec les ligueurs?...

Si Henri IV s'était laissé convaincre par ces arguments, ou intimider par ces résistances; s'il avait cédé à son parti au lieu de lui commander et de s'en faire obéir, il est très-probable qu'il n'aurait jamais régné; jamais du moins il n'aurait fondé sur une base solide, ce trône où s'est assis Louis XIV. C'est parce qu'il s'est rapproché en temps utile des conservateurs, qu'il lui a été donné de terminer la *révolution* en sauvant la *Réforme* et le principe de la liberté religieuse.

Les deux rois, pour ménager les scrupules des esprits incertains, s'attachèrent à faire le moins d'effet possible de leur accord. Quand tout fut réglé, Henri III, avant de donner sa signature, voulut imposer la condition que le traité serait tenu secret; on eut quelque peine à lui faire comprendre que la chose était impossible, et que l'action commune des deux armées suffirait pour rendre évidente la réconciliation des deux rois. Il chercha du moins à rassurer, par un manifeste publié le 26 avril, les catholiques restés fidèles à la royauté. « *La trêve* d'un an, qu'il accordait aux hérétiques, ne devait rien faire préjuger contre son zèle pour la vraie religion; demeurant très-résolu de ne vouloir s'en départir en un seul point, et de persévérer en cette sainte volonté, jusqu'au dernier soupir de sa vie; rejetant du reste, sur les ligueurs rebelles, violateurs de l'édit d'union juré aux états généraux, la responsabilité de ladite trêve, et des dangers qui en pour-

raient advenir, dangers dont eux seuls étaient coupables devant Dieu... »

Dans le manifeste qu'il publia de son côté, le roi de Navarre insistait sur la sincérité de son désintéressement, comme sur son dévouement au roi, dans cette guerre « commencée sous ombre de religion, et qui s'est trouvée tout à coup pure guerre d'État. Reconnaissant notre devoir envers le roi, notre souverain Seigneur, et déplorant au fond de notre âme la calamité de cet État et de ce peuple, nous nous sommes retirés devant Sa Majesté, lui présentant à ses pieds nos vies et moyens, pour l'assister contre ses ennemis au rétablissement de son autorité..., protestant n'avoir autre intention que son service, » etc...

Au fond, ni Henri III ni Henri IV n'avaient rien à se concéder réciproquement, puisque l'un, souverain légitime, mais chassé de Paris et dépouillé par la révolution, trouvait à peine dans toute la France quelques serviteurs fidèles, et quelques places où il pût se croire en sûreté; puisque l'autre n'avait à faire valoir que ses droits éventuels, sinon même contestables; et cependant ce rétablissement de bonne intelligence entre les dépositaires présents et futurs d'une tradition, d'une légitimité, d'un principe, était comme le point lumineux, annonçant une aurore de paix et de bonheur à l'horizon.

Malgré le désir d'abord annoncé de faire les choses à petit bruit, le traité conclu entre les deux rois fut rendu public à l'expiration d'un délai de quinze jours, exigé par Henri III. Il fut alors annoncé officiellement aux deux armées. Peu de jours après, à l'improviste et à la grande surprise de toute sa cour, le roi, sachant le roi de Navarre dans les en-

virons, témoigna le désir de le voir, et lui envoya le maréchal d'Aumont au pont de la Motte, où il campait, pour lui dire que Sa Majesté l'attendait au château du Plessis-lez-Tours, et le priait de passer l'eau dans des bateaux qui furent incontinent amenés de Tours, au-dessous du faubourg Saint-Simphorien. L'entrevue eut lieu dans le parc de ce sombre château, dramatisé par le souvenir de Louis XI. Elle fut touchante, et l'émotion générale, quand on vit les démonstrations de cette sensibilité toujours un peu *à l'effet*, dont Henri IV avait à un si haut degré l'intelligence. « En passant la rivière, il dit à un des siens qui lui voulait donner quelque ombrage pour ce qu'il allait faire : « Dieu m'a « dit que je passe et *que je voise* ;... Dieu passe avec moi, « je suis assuré de cela, et si, me fera voir la face de mon « roi et trouver grâce devant lui !... — Ce qui advint... »

De toute sa troupe, nul n'avait de manteau et de panache que lui ; tous portaient l'écharpe blanche, et lui, vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules, et aux côtés, de porter la cuirasse. Le haut-de-chausses de velours feuille-morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y avait une très-belle médaille [1]. Le lieu, quoique spacieux, n'était suffisant pour la grande multitude, tellement que les arbres étaient chargés d'hommes, bénissant cette entrevue et heureuse réconciliation. Nonobstant tout l'ordre qu'on essaya d'y donner, la foule était telle, que les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc [2], à se tendre les bras

[1] Cayet.
[2] L'Étoile.

sans se pouvoir joindre, pendant lequel temps tous criaient avec grande force et exaltation : « Vive le roi ! » Voix qui n'aurait été ouïe à Tours ni en autre lieu que fut le roi. plus de quatre mois auparavant [1]; puis « Vive le roi de Navarre, vivent les rois !... » Enfin, s'étant joints, ils s'embrassèrent très-amoureusement, même avec larmes !... « Partant de là, Leurs Majestés entrèrent au conseil, où elles demeurèrent l'espace de deux heures ; au sortir du conseil, allèrent ensemble à cheval avec toute la cour, jusqu'au pont de Sainte-Anne, à mi-chemin du faubourg de la Riche ; les rues encore si pleines de peuple qu'il était difficile de passer, avec acclamation de voix d'allégresse pour l'espérance que tous concevaient que Leurs Majestés ainsi réunies viendraient à bout de leurs ennemis, rétabliraient l'état de la France, et termineraient les misères qui y ont si longtemps duré. »

Le soir du même jour, le roi de Navarre, rentré dans son camp, au faubourg Saint-Simphorien, de l'autre côté de la rivière, écrivait à Mornay : « Enfin, la glace est rompue, non sans beaucoup d'avertissements que si j'y allais, j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : « Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et ce que nul ne devait vous conseiller. » Pour achever de dissiper tout nuage de méfiance dans l'esprit faible et soupçonneux de Henri III, il revint le lendemain au château, accompagné d'un seul page, prodiguant les témoignages d'une confiance qui devait finir par lui concilier celle des autres. Aux inquiétudes que dans une con-

[1] Mémoires de la Ligue.

versation de plus en plus intime lui témoignait le roi : « Consolez-vous, sire, lui dit-il, gaussant à sa manière accoutumée, deux Henri valent mieux qu'un Carolus [1]. »

Dès ce moment, la bonne intelligence était rétablie entre les chefs des deux partis; la *fusion* était faite; restait à la faire accepter et pratiquer par les soldats.

[1] C'étaient des monnaies de ce temps-là. Le duc de Mayenne s'appelait Charles.

CHAPITRE IX

RÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE

Il n'y a nation au monde, disait l'empereur Charles-Quint, qui fasse plus pour sa ruine que la française ; et néanmoins tout lui tourne à salut, Dieu ayant en protection particulière le roi et le royaume.

Mémoires de Castelnau.

La réconciliation des deux rois mettait à la disposition de Henri III une armée et un général. C'était beaucoup sans doute. Néanmoins, quelles que pussent être ses conséquences militaires et politiques, cette réconciliation, au moment où elle fut conclue, était avant tout, et surtout, un événement domestique. Elle faisait cesser, avec la division de la famille royale, un scandale affligeant pour tous les honnêtes gens et pour tous les royalistes. Mais, au fond, les difficultés de la situation restaient les mêmes. Le droit de disposer de la France pouvait paraître contestable en principe; et en fait, le pouvoir d'exercer ce droit n'était nulle part. L'expérience militaire et l'armée que le roi de Navarre mettait au service de Henri III, améliorait les chances presque désespérées de celui-ci ; mais les prétentions absolues des deux partis n'en étaient pas moins toujours inconciliables, et la religion de l'héritier présomptif élevait entre lui et le pays une insurmontable barrière. Malgré tout cela,

l'impression produite par l'entrevue de Tours fut heureuse et immédiate ; les seigneurs catholiques et protestants s'étaient embrassés, à l'exemple de leur maître, et une émotion commune, si fugitive qu'elle soit, laisse toujours dans les cœurs, un germe de sympathie et de paix. Malgré un peu de mise en scène, il y avait d'ailleurs un fond de sincérité dans le cœur des deux princes. Personnellement, ils n'éprouvaient l'un pour l'autre aucune haine violente, ni même aucune malveillance instinctive. On peut croire qu'en se touchant la main ils étaient de bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le crut alors. « Ce n'était plus, disait-on, les deux pacifications faites avec M. de Guise, ès-quelles on lisait au visage des princes je ne sais quoi de défiance dans leurs âmes. Malgré les avis de ses plus dévoués serviteurs, le roi de Navarre avait franchi le pas, et était venu saluer le roi avec un visage si franc et si ouvert, qu'il n'y avait spectateur de cette entrevue qui n'en portât une joie incroyable dans son âme. Tous jetaient les yeux sur lui désormais, ores que d'une autre religion que de la leur, et oubliaient le maltalent qu'ils lui avaient autrefois porté[1]... » A Paris, toutefois, il n'était pas loisible à ceux qui en auraient eu le plus envie, de témoigner leur joie. « Il était même alors fort dangereux d'y rire, car ceux qui portaient seulement le visage un peu gai étaient tenus pour politiques, et il y eut une maison honorable qui faillit d'être saccagée parce que la servante avait rapporté que son maître et sa maîtresse avaient ce jour-là ri de bon courage[2]... »

[1] Pasquier.
[2] L'Étoile.

Deux jours après leur entrevue, les deux rois se séparèrent ; le roi de Navarre partit pour aller reprendre le commandement de son armée, campée aux environs de Chinon, Henri III pour retourner à Tours. Le duc de Mayenne faillit l'y surprendre. Le lundi 8 mai[1], il enleva le faubourg de Saint-Symphorien. Le roi se défendit dans l'intérieur de la ville avec une bravoure et une présence d'esprit qui rappelaient les exploits de sa jeunesse. Mais, accablé par le nombre, il allait périr ou tomber au pouvoir de la Ligue, quand l'avant-garde du roi de Navarre, heureusement averti à temps, se présenta. Lui-même arriva avant la fin de la journée avec toute son infanterie, et « jurant son *ventre saint-gris* que, s'il y eût été, il en fût allé autrement. » Mais c'en était déjà fait quand il rentra dans Tours, et la crainte seule de son nom avait décidé les ennemis à la retraite. En se retirant ils mirent le feu au faubourg, après y avoir commis de honteux et cruels excès. « Les gens du duc d'Aumale ayant trouvé dans une église deux calices, l'un d'étain et l'autre d'argent, laissèrent celui d'étain, pour ce, disaient-ils, qu'il était de la Ligue, et prirent celui d'argent, qui était hérétique et royal, et partant de bonne prise[2]... »

La guerre, faite de concert par les deux rois, se poursuivit pendant quelque temps, avec des alternatives de bons et de mauvais succès, « comme un jeu de dez, où ceux qui jouent se livrent chance tantôt heureuse, tantôt malheureuse, et ne voient la fin du jeu, jusqu'à ce que l'un

[1] 1589.
[2] L'Étoile.

d'entre eux soit maître du tapis[1]. » Sur la fin de juillet 1589, après avoir réduit sous leur obéissance Étampes, Pontoise et plusieurs villes, les unes par force, les autres par composition, ils approchèrent leur camp de Paris. « Le roi prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondy, d'où il voyait tout à son aise cette ville de Paris, qu'il disait être le cœur de la Ligue, et que, pour la faire mourir, il lui fallait donner le coup droit au cœur. Parfois, se mettant aux fenêtres, il disait : « C'est bien dommage de ruiner une si belle et bonne ville. Toutefois, si faut-il pourtant que j'aie raison des rebelles qui sont dedans, et m'ont ignominieusement chassé... » « Paris, chef du royaume, s'écriait de son côté le roi de Navarre, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques. Encore quelques jours, et on ne verra plus ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement la place où tu auras été!... »

Le désordre et l'anarchie étaient alors à leur comble dans Paris. Les maisons riches ou plutôt celles qui passaient pour l'être encore, étaient périodiquement pillées par les Seize, et les plus pauvres artisans, souvent contraints de venir verser dans les coffres du gouvernement révolutionnaire leur salaire de la journée. Les processions, renouvelées au moins quatre fois par semaine, offraient toujours les mêmes extravagances, les mêmes obscénités, les mêmes fureurs. L'approche de l'armée royale et la nouvelle qu'on devait le lendemain livrer l'assaut à la ville,

[1] Pasquier.

achevèrent de donner aux passions populaires cette fanatique férocité que développe ordinairement la terreur. « Le nom du roi était devenu si odieux entre le peuple, que, qui l'eût proféré seulement était en grand danger de sa vie [1]... »

Il y avait au monastère des Jacobins un frère nommé Jacques Clément, natif du village de Sorbonne, à quatre lieues de Sens, et ancien soldat. — La Ligue observa plus tard que le mot du guet donné par Henri III aux quarante-cinq ordinaires pour le meurtre du duc de Guise, avait été le nom de *saint Clément* [2]. Celui de *Jacobin*, si tristement illustré par la suite dans notre histoire révolutionnaire, peut être remarqué comme un hasard du même genre. On prétend que le duc de Mayenne, pour encourager l'assassin à sa maudite entreprise, le vit plusieurs fois [3], « lui promit abbayes, évêchés, et monts et merveilles, et laissa faire le reste à madame sa sœur... » Le duc l'a toujours nié énergiquement. Quoi qu'il en soit, le lundi, dernier jour de juillet [4], Jacques Clément sortit de Paris et prit le chemin de Saint-Cloud. Arrivé à l'avenue du château, il fut arrêté, et conduit entre deux soldats chez M. de la Guesle, procureur général, lequel l'interrogea fort particulièrement de ce qui le menait; après plusieurs difficultés et refus, comme si c'était chose qu'il ne pouvait faire entendre qu'à Sa Majesté, il dit qu'il venait de la part de M. le premier président pour informer le

[1] *La fatalité de Saint-Cloud.* Satire Ménippée.
[2] Varillas.
[3] Satire Ménippée.
[4] 1589.

roi que plusieurs de ses fidèles serviteurs dans Paris étaient près de se saisir d'une porte et de lui donner entrée dans la ville. Il montra un petit billet en lettres italiennes, qu'il disait être de la main du premier président, et qui « en approchait fort, comme la lettre italienne est fort aisée à imiter et contrefaire. » Le billet contenait à peu près ces mots : « Sire, le présent porteur vous fera entendre l'état de vos serviteurs et la façon dont ils sont traités, qui ne leur ôte néanmoins la volonté et le moyen de vous faire très-humble service, et sont en plus grand nombre peut-être que Votre Majesté n'estime. Il se présente une belle occasion sur laquelle il vous plaira faire entendre votre volonté, et supplions très-humblement Votre Majesté croire le présent porteur en tout ce qu'il vous dira. ». Après ces paroles, il y avait une croix enfermée dans un O[1].

Deux jours avant, le roi avait reçu avis d'une demoiselle de bon lieu, qui était à Paris et l'avertissait qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avait trois hommes qui s'étaient résolus à sa mort. Il s'en ouvrit à madame la duchesse de Retz qui l'était venue saluer, et, comme elle lui eut représenté qu'il se devait donc mieux garder qu'il ne faisait, il lui répliqua « qu'il s'en remettait à la volonté de Dieu, qui le conserverait, s'il le voyait nécessaire à son peuple, et, s'il ne l'était, il se disposait fort libéralement à la mort[2]... » Rassuré par les réponses nettes et précises du moine, la Guesle le fit souper et coucher en son logis. Quelqu'un étant allé le voir pendant la nuit, le trouva

[1] Satire Ménippée, pièces jointes.
[2] Pasquier.

dans un profond sommeil. Le lendemain on le conduisit chez le roi. Il était environ huit heures du matin. Les gardes firent quelque difficulté de le laisser entrer; « mais, quand Sa Majesté fut avertie que c'était un moine de Paris qui voulait lui parler, il se courrouça et dit qu'on l'introduisit, et que, si on le rebutait, on dirait qu'il chassait les moines et ne les voulait voir. Incontinent le jacobin entra, ayant un couteau tout nu dans sa manche, et ayant fait une profonde révérence au roi qui venait de se lever et n'avait encore ses chausses attachées, lui dit qu'il était chargé de déclarer en secret à Sa Majesté quelque chose d'importance. Alors le roi commanda à ceux qui étaient près de lui de se retirer et commença à lire la lettre que le moine lui présenta. Celui-ci, voyant le roi attentif à lire, tira de sa manche son couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant qu'il laissa le couteau dans le trou. Le roi, l'ayant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche de l'assassin et s'écria : « Ah! le méchant moine, il m'a blessé! » auquel cri tout le monde accourut; la Guesle, qui avait une épée comme c'était la coutume, depuis le siége de Paris, de tous les magistrats qui étaient à la cour, la tira, frappa du pommeau Clément dans l'estomac et le poussa dans la ruelle du lit; les ordinaires l'en tirèrent incontinent et le tuèrent, nonobstant que la Guesle leur criât plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer [1]. Son corps fut jeté par la fenêtre, dépouillé tout nu et exposé pendant une heure à la vue de tout le monde... »

[1] Relation de la Guesle.

Plusieurs estimèrent sur l'heure et ont essayé de soutenir depuis, que Jacques Clément, loin d'être l'auteur du parricide, était au contraire bon et fidèle royaliste, chargé pour le roi de lettres, dont on se servit aussi bien que de son habit, après l'avoir lui-même fait disparaître ; et que celui qui fit le coup, était un soldat que la Ligue avait fait déguiser en jacobin [1]. Ils se fondent sur la constance du père prieur Bourgoin, exécuté plus tard comme complice, et qui mourut dans de grands sentiments de piété, accusant toujours les témoins de faux, et protestant, tant dans la question qu'en allant au supplice, qu'il n'avait jamais eu aucune connaissance du complot, assertion qui n'aurait aucune vraisemblance, si un religieux de son ordre en avait été l'exécuteur.

Quoi qu'il en soit, la blessure du roi ne parut pas d'abord mortelle. Les médecins ne désespéraient pas de sa vie ; mais lui, « plein d'entendement, donna ordre toute la matinée et une bonne partie de l'après-dîner, à gouverner uns et autres, même le roi de Navarre, qu'il admonesta de prendre garde à soi, n'estimant que ceux qui lui avaient brassé cette trahison le voulussent laisser de réserve. Sur les neuf heures du soir, un médecin, lui tâtant le pouls, observa qu'il était affaibli de telle façon qu'il n'y avait plus de remède. Tous ceux qui l'entouraient, le voyant défaillir, commencèrent alors de l'exhorter de son salut. Il fit une belle oraison à Dieu ; » comme il l'achevait, Boulogne, un de ses aumôniers, lui apporta la sainte hostie. On le souleva pour la recevoir ; il la baisa quand elle lui fut portée

[1] *La véritable fatalité de Saint-Cloud.* Satire Ménippée.

à la bouche avec grande dévotion [1]. Dès lors la parole et toutes les forces lui défaillirent, et, sur les trois heures du matin, le 2 août 1589, il rendit l'esprit, « au grand regret et dépense de plusieurs gentilshommes qui s'étaient fort endettés pour le suivre [2]. »

On se ferait difficilement une idée du délire de joie qui éclata dans Paris quand on y apprit la mort de Henri III. Madame de Montpensier embrassa le messager qui lui en porta la première nouvelle, en s'écriant : « Ah ! mon ami, que vous me faise aise !... soyez le bienvenu !... » Puis elle monta dans son carrosse avec madame de Nemours, sa mère, et se faisant promener par les rues, en toutes les places où elle voyait le peuple assemblé, lui criait : « Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle, le tyran est mort ! il n'y a plus de Henri de Valois en France. » La population en masse paraissait s'associer à ces sentiments de la duchesse de Montpensier. Ceux qui portaient un peu « la face mélancolique étaient réputés politiques et en grand danger de se voir maltraités. » Tout retentissait de « chansons et de risées ; » on imprima plusieurs libelles où l'assassin était loué comme un martyr ; son effigie fut exposée dans les églises à « la vénération publique. » Il y eut même des ligueurs assez effrontés pour proposer de lui ériger une statue dans l'église Notre-Dame, et d'en faire disparaître, comme des tableaux profanes, ceux où il se trouvait des portraits de nos rois. Les parlements « parlaient gros aussi de leur part ; » outre celui de Paris, ceux de Bordeaux, de Toulouse, de

[1] L'Étoile.
[2] Journal de Pierre Fayet.

Rouen, rendirent des arrêts pour « défendre très-expressément à toute personne de quelque état, qualité ou condition qu'elle fût, de reconnaître pour roi Henri de Bourbon, le favoriser ou donner aide, en quelque sorte et manière que ce soit, à peine d'être puni de mort, comme perturbateur du repos public; ils déclaraient, par des arrêts solennels, criminels de lèse-majesté divine et humaine, ennemis de Dieu, de l'État et couronne de France, tous les adhérents au roi, eux et leur postérité, privés de tous priviléges de noblesse, leurs états vacants et impétrables [1]. » Ainsi fut accueilli à son avénement à la couronne le premier souverain de cette dynastie, qui devait porter au plus haut point la grandeur de notre pays, donner à la légitimité le baptême de la gloire comme celui du martyre, et, par des prospérités ou des persécutions communes, lier indissolublement sa cause à celle de la monarchie en France.

A peine Henri III eut-il fermé les yeux, que toutes les nuances d'opinion qui partageaient le pays se produisirent dans l'armée. Assemblés dans la maison où le roi venait d'être tué, les officiers catholiques délibéraient sur le parti qu'ils devaient prendre. Les uns jugeaient que pour préserver la société d'une ruine complète et infaillible, il fallait se rattacher unanimement aux pures traditions monarchiques, et considérer le principe de la légitimité comme l'Arche dans le déluge. Si l'on s'écarte, disaient-ils, de ces traditions et de ce principe, « on verra bientôt s'élever en France autant de rois, ou plutôt de cruels tyrans, qu'il y a

[1] L'Étoile.

de provinces, de villes et de gouvernements ; car en ôtant la couronne à celui à qui elle appartient de droit, on en laisse la décision à la force seule ou à la fortune [1]. »

Pour d'autres, la question religieuse dominait tout. Ils n'admettaient qu'un roi catholique. Le caractère bien connu, les protestations solennelles, souvent réitérées de Henri IV, garantissaient qu'il n'entreprendrait rien contre le culte de la majorité, et ne demanderait pour ses coreligionnaires qu'une juste mesure de liberté. Mais tout cela ne leur suffisait pas. A leurs yeux, le chef de l'État devait professer la religion de l'État, et commander en personne la croisade des catholiques contre les huguenots.

D'autres enfin voulaient réserver la décision à une assemblée des états généraux du royaume, assemblée en quelque sorte *constituante*, à qui seule appartiendrait le droit de prononcer souverainement au nom du pays. Tout au plus en attendant, pouvait-on reconnaître provisoirement Henri IV en qualité de généralissime, ou comme on dirait aujourd'hui, chef du pouvoir exécutif. Henri IV cependant, — ce fut sa force principale, — n'admettait pas que son droit fût discutable; qu'aucune constituante fût nécessaire pour le consacrer, ou pût l'affaiblir; et il se disposait énergiquement à le faire prévaloir par les armes ; il avait foi en lui-même et au principe qu'il représentait; une foi véritable, active, car

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère?

Pendant que les officiers catholiques délibéraient à Saint-

[1] De Thou.

Cloud, lui-même tenait conseil à Meudon, avec Beauvais la Nocle, Guitry, Jacques de Ségur, et quelques autres de ses plus dévoués serviteurs. La première chose à faire était de s'assurer le concours des Suisses, récemment levés par Henri III. On y réussit. Le roi les assura qu'il reconnaîtrait toujours leur devoir le salut de sa personne et de son état; puis il alla se loger à Saint-Cloud, au bas du bourg, dans une maison qu'il fit tendre de tapisseries et autres ornements violets, prenant le deuil tel que nos rois ont coutume de le porter. La plupart des officiers catholiques vinrent l'y trouver, déclarant vouloir le servir; d'autres demandèrent leur congé. Il leur fit à tous un discours « fort et pathétique sur le droit naturel qu'il avait à la couronne de France, *droit que sa naissance lui donnait*. Il promit de donner la liberté de conscience, et de rentrer lui-même dans la religion catholique, apostolique et romaine lorsqu'il en serait suffisamment instruit[1], » s'en remettant à la décision d'un concile général ou national qu'il ferait assembler dans six mois. En attendant, il s'engageait à ne souffrir l'exercice de la religion nouvelle que dans les places dont les huguenots étaient en possession, conformément au traité passé entre lui et le feu roi; enfin, à maintenir princes, ducs, pairs, grands officiers de la couronne dans la possession de leurs biens et emplois[2]. Déclaration habile, qui lui assurait le concours dévoué de tous les égoïsmes. Ensuite il prêta serment suivant la formule habituelle[3], et fut reconnu par tous les officiers présents. Un

[1] L'Étoile, *Journal de Henri IV*.
[2] De Thou.
[3] *Ibid.*

acte solennel de cette reconnaissance fut dressé le 4 août [1], enregistré le 14 au parlement de Tours, et répandu à profusion dans les provinces. Le duc d'Épernon s'était retiré sous prétexte d'un congé qu'il avait obtenu du feu roi; Louis de l'Hôpital, seigneur de Vuitry, et plusieurs autres, firent de même « par motif de conscience [2]. » Le garde des sceaux Montholon rendit les sceaux, qu'il « ne pouvait tenir pour un roi huguenot. »

Dans les provinces, un grand nombre de villes plus ou moins considérables refusèrent de reconnaître Henri IV. A Bordeaux et dans tout le ressort de la cour, à Périgueux, Agen, etc., les sympathies de la population pour la cause de la Ligue n'étaient pas douteuses. Le maréchal de Matignon était parvenu à les contenir dans le premier moment, par un grand déploiement de forces ; mais le parlement ne laissait pas échapper une occasion de témoigner sa haine pour les huguenots et pour le nouveau roi. Il refusait d'introduire le nom de Henri IV dans les actes publics, et ses arrêts n'étaient encore scellés que du sceau du feu roi [3]. A Limoges, le gouverneur Anne de Levi se déclara pour Henri IV. Quelques mois plus tard, le peuple soulevé se porta tumultueusement à l'Hôtel de Ville en criant : « *Liberté et la potence !...* » et demandant qu'on lui livrât le gouverneur. On parvint à le faire échapper; mais des barricades furent dressées, un des consuls massacrés, l'autre

[1] 1589.

[2] Le 24 décembre 1593, le même Vuitry, alors gouverneur de Meaux, député de la noblesse aux états de la Ligue, déclara spontanément au corps municipal de Meaux que, le roi étant catholique, il n'était plus permis de lui faire la guerre, et qu'il allait le rejoindre.

[3] De Thou.

grièvement blessé, et la ville se donna à la Ligue. Même à Tours, dont la résidence du parlement royal faisait en quelque sorte la capitale provisoire de la France, une conspiration concertée entre un huissier nommé Corbeau, quelques bourgeois et gens du peuple, fut découverte au moment où elle allait éclater.

Mais c'est à Paris surtout que les passions anarchiques et ligueuses de la population se donnaient pleine carrière. Le roi étant revenu en attaquer les faubourgs après le brillant combat d'Arques, l'alarme y fut grande. Au carrefour de la rue de Tournon, dans le faubourg Saint-Germain, on se défendit avec acharnement, et il y eut à cet endroit plus de trois cents morts. Dans la ville, le président Blancmenil ayant été aperçu avec un visage plus riant que de coutume, fut mis en prison et son procès commencé; toutefois « il n'en mourut pas, grâce à l'intervention de son frère, seigneur de Gèvres et conseiller d'État. » L'arrivée du duc de Mayenne avec des forces supérieures obligea de nouveau le roi à s'éloigner. Plus de quatre mois après la mort de Henri III, les ligueurs n'avaient pas encore pensé à qui lui devait succéder [1]. Ceux-là même qui du vivant du feu roi soutenaient avec le plus d'ardeur les droits du cardinal de Bourbon, ne paraissaient plus songer à lui le moins du monde; si quelques-uns essayaient de faire valoir encore sa prétendue légitimité, on leur répondait « que quand bien même il serait *déprêtré* et autorisé à se marier, ses successeurs légitimes, en supposant qu'il en laissât, seraient en si bas âge qu'ils exposeraient la France

[1] De Thou.

à la malédiction prédite par l'Écriture aux royaumes desquels les rois sont jeunes... Et que s'il demeurait toujours prêtre, les rois étant réputés pères de leurs peuples, ce nous serait opprobre envers les nations d'être enfants de prêtres [1]... » Les arrêts, édits ou déclarations ne se rendaient plus qu'au nom collectif du parlement et du conseil de l'union ou au nom du duc de Mayenne. Un jour, cependant, Antoine Hottman, magistrat considéré, présenta au conseil de l'union une requête, tendant à assigner une pension sur l'État à Charles X, roi légitime et détenu prisonnier. Le conseil répondit après délibération, que l'état des finances ne permettait pas d'accorder la pension ; mais que le gouvernement prendrait incessamment toutes les mesures, pour remettre le cardinal en possession des bénéfices dont les ennemis de Dieu et de la nation l'avaient si injustement privé. Ces revenus, qui étaient considérables, pourraient suffire, disait-on, à son entretien et à celui de sa maison. En même temps, et comme concession aux royalistes qui s'étaient mis de la Ligue par répugnance pour le roi plus que par aversion pour la royauté, le parlement rendit un arrêt ordonnant à tous les Français de reconnaître Charles X pour roi légitime et d'employer leurs biens et leur vie pour le tirer de sa prison. Il prescrivit que tous les arrêts fussent rendus sous son nom, les monnaies frappées à son effigie, etc... huit jours plus tard, il rappelait à tous les bons citoyens le devoir de se rendre à l'assemblée des états généraux, convoqués à Melun par le duc de Mayenne pour le mois de février suivant.

[1] Mémoires de la Ligue, IV, 169.

Après la victoire d'Ivry[1], Henri IV revint de nouveau vers Paris, s'emparant de toutes les villes situées au-dessus et au-dessous, sur la Seine et la Marne, ainsi que de tous les ponts sur l'Yonne, dans l'espérance de forcer la capitale à se rendre sans être obligé d'en faire un siége en règle. Dans cette pensée, il mit le feu à tous les moulins à vent qui pouvaient approvisionner la ville, et en attaqua de nouveau les faubourgs[2]. Les Parisiens semblaient se résigner plus volontiers que lui-même à cette extrémité d'un siége. Charles de Savoie, duc de Nemours, les commandait. C'était un jeune prince d'une grande valeur et d'une capacité reconnue, frère du duc de Mayenne[3], et qui partageait la haine de sa famille pour Henri IV. Il prit toutes les mesures pour assurer la défense, fit garnir les remparts de nombreux canons, élever des bastions, boucler la rivière par d'énormes chaînes. Le recensement fait par ses ordres de la population, et le compte des approvisionnements en magasin, donnèrent deux cent mille âmes[4] et de quoi les nourrir pendant un mois. On pouvait dès lors prévoir que ces ressources seraient bientôt insuffisantes; mais on pouvait aussi compter, pour y suppléer, sur la violence des passions publiques et sur un de

[1] 14 mars 1590.

[2] 9 mai 1590.

[3] La veuve du duc de Guise avait épousé en deuxième noce le duc de Nemours.

[4] La population de Paris ne s'élevait plus guère au-dessus de deux cent mille âmes. Encore fallait-il compter dans ce nombre trente mille paysans réfugiés des environs. Il est probable que la population de la ville sous François Ier était de trois cents à trois cent cinquante mille âmes. HENRI MARTIN, *Histoire de France*.

ces accès d'énergie momentanée qu'elles donnent à une population, comme la fièvre donne des forces à un malade en l'épuisant. « Ceux de qui dépendaient le gouvernement et administration de la police, voulurent savoir au vrai la résolution des bourgeois et du commun peuple, et la volonté qu'ils avaient de se défendre, parce qu'en une si grande multitude, et dans une grande cité accoutumée à la paix et à l'aise, il ne se pouvait faire qu'il n'y eût, en pareille circonstance, beaucoup de diverses opinions. En conséquence, ils firent une assemblée générale de ville ; tous y jurèrent de mourir plutôt que de recevoir jamais un roi hérétique, promettant de découvrir et révéler tout ce qu'ils sauraient se faire ou pratiquer à l'encontre de la sainte union[1]. » Bientôt Paris « fut changé en un vaste camp, les maisons en tentes, les bourgeois en soldats[2]. » Chacun venait offrir sa batterie de cuisine pour fondre de nouvelles pièces d'artillerie. Sur l'ordre du cardinal de Gondy, évêque de Paris, toutes les églises et paroisses donnèrent les ornements d'or et d'argent qu'elles avaient pour être fondus. Enfin, on désigna dans chaque quartier un boulanger auquel le gouvernement s'engageait à délivrer du blé à raison de quatre écus le setier, à condition qu'il livrerait du pain au peuple à six blancs la livre!... Mais « ce qui encouragea le plus les catholiques, fut un arrêt publié par messieurs du parlement contre ceux qui seraient assez hardis pour parler d'aucune composition avec le roi de Navarre[3]. » Aussi était-ce mer-

[1] Relation de P. Corneïo. Mémoires de la Ligue.
[2] Monteil.
[3] Mémoires de la Ligue.

veille de voir « un si grand peuple, comme celui de Paris, si superbe et indompté, à qui personne ne pouvait donner le frein, dans un moment où il était une seconde Babylone, où chacun sans loi, sans roi ni justice, tirait là par où bon lui semblait; de le voir, dis-je, s'accorder à une voix tous ensemble, d'aimer mieux mourir que de se soumettre à un hérétique, et que si quelqu'un était si hardi de dire le contraire, il était mis à mort sans forme ni figure de procès, ou jeté en l'eau, ce qu'ils ont fait à plus de vingt, et à autant pour avoir seulement dit qu'il était bon et nécessaire de faire la paix avec l'ennemi[1]... »

La présence et les exhortations des personnages les plus considérés et les plus populaires du parti, comme l'archevêque de Lyon, madame de Montpensier, madame de Guise, le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne; « les sermons des prédicateurs les plus goûtés, de qui l'éloquence, comme de Démosthènes, tenait et maniait les cœurs; » enfin, les décisions de la Sorbonne proclamant la légitimité et la sainteté de l'insurrection; toutes ces causes contribuèrent sans doute « à maintenir Paris jusqu'en l'extrémité où il arriva, qui est la plus grande et la dernière à laquelle un peuple de sa condition puisse être réduit. » Mais on peut affirmer que rien de tout cela n'aurait suffi, si l'enthousiasme populaire n'avait pas été spontané, si la cause qu'il s'agissait de défendre n'avait pas été profondément sympathique aux passions vraies de la multitude. De nombreuses processions témoignaient son zèle, et « enflammaient les cœurs d'un feu si vif, qu'il semblait que

[1] Relation de Pierre Corneïo. Mémoires de la Ligue.

toute la mer ne fût bastante pour en éteindre la moindre étincelle... Il s'en faisait de fort dévotes, de gens qui allaient nus pieds, et en chaque paroisse des prières publiques ; les oraisons continuant la nuit comme le jour, ce qui a certainement plus défendu la ville que les armes des habitants quelles qu'elles fussent. »

Cependant, dès le mois de juin, la famine et les privations commencèrent à se faire cruellement sentir. « Au lieu des riches tapisseries, joyaux, vaisselle d'argent, pierres précieuses, qui autrefois abondaient en cette belle ville de Paris ; au lieu de beaux carrosses, coches et chevaux qui promenaient les gentilshommes et dames par la ville, on ne voyait plus autre chose que chaudières de bouillies et herbes cuites sans sel, marmites de chair de cheval, âne ou mulet, de quoi le pauvre peuple se maintenait. » La nécessité, devançant les progrès de la science, fit chercher dans les ossements des animaux une substance nutritive. L'ambassadeur d'Espagne ayant conté un jour « qu'en une place du Grand Turc, assiégée par les Perses, on avait fait du pain avec les ossements des animaux, cela d'abord ne pût être cru ; néanmoins, cela se pratiqua à la fin ; je l'ai vu de mes propres yeux[1]... » On vit se renouveler à Paris « les horreurs qui sont rapportées du siége de Jérusalem... » Les troupes étrangères, moins soutenues par cet enthousiasme qu'inspire toujours le dévouement à une cause nationale, étaient démoralisées et de nul secours. La plupart des soldats de la garnison étaient morts ou avaient déserté. Il n'y avait plus personne qui allât sur

[1] Pierre Corneïo.

les murailles, que les bourgeois et les moines. L'argent n'avait plus aucun prix. « L'ambassadeur d'Espagne et l'archevêque de Lyon passant un jour devant le palais, où il y avait une grande multitude de peuple criant à la faim, leur firent jeter un nombre de petites monnaies; mais le peuple n'en fit compte, ains disait : Las, monsieur, faites-nous jeter du pain, car nous mourons de faim!... » Ces misères et privations furent suivies de plusieurs maladies, entre autres d'enflures, dont les plus pauvres étaient tourmentés. « Mais la médecine qu'ils y faisaient était la patience, de laquelle ils étaient tellement armés, qu'elle augmentait encore plus que leur mal, si bien que personne ne se relâcha, *pas même des plus grands, où il y avait plus de danger*..., ni les femmes, qui jusqu'à la fin protestèrent à leurs maris que plutôt que de se rendre par famine, elles voudraient manger tous leurs enfants[1]... »

Le jeudi 30 août[2] à la pointe du jour, les sentinelles, ne voyant plus autour de leurs murailles l'armée du roi, en avertirent toute la ville avec les marques d'une grande allégresse. Les habitants coururent en foule sur les remparts pour s'assurer de ce bonheur imprévu; on ne pouvait y croire dans le premier moment. Après que la retraite de l'armée royale fut constatée, le peuple se rendit en foule dans les églises, où le *Te Deum* fut chanté solennellement en actions de grâces. Ensuite chacun voulut sortir « pour reconnaître et butiner les logis abandonnés. On rapportait dans la ville les bagages, hardes et vivres que l'ennemi y

[1] Mémoires de Villeroy.
[2] 1590.

avait laissés ; plusieurs, donnant jusqu'aux vignes et villages prochains, en rapportèrent des raisins, du blé, du pain, des œufs, de la volaille et autres vivres [1]!... L'arrivée du prince de Parme et du duc de Mayenne, avec des forces supérieures, avait forcé Henri IV à lever le siége. On dit qu'il envoya aux deux libérateurs de Paris un héraut chargé de leur demander bataille ; à quoi le prince de Parme répondit sagement « qu'il n'était venu de si loin que pour faire lever le siége, et que, si le roi voulait la bataille, c'était à lui d'y forcer l'ennemi. » Les Parisiens, qui craignaient que le roi de Navarre fût victorieux dans une bataille, exaltèrent grandement cette réponse et la louable prudence du duc de Parme.

Après avoir inutilement employé les manœuvres les plus habiles pour les faire sortir de leurs retranchements, et pris dans un conseil de guerre l'avis de ses principaux officiers, Henri IV licencia son armée, ne gardant avec lui qu'un petit nombre d'amis fidèles et quelques compagnies. On croit qu'un des motifs qui le déterminèrent à cette mesure fut un écrit qu'il trouva en rentrant un soir dans sa chambre à Chelles, et par lequel tous les princes et gentilshommes catholiques suivant son parti lui remontraient que, « tandis qu'ils lui avaient rendu, aux dépens de leur vie, de leurs moyens et de leur propre conscience, tout le service qu'ils pouvaient lui devoir et peut-être davantage, lui au contraire ne leur avait gardé la promesse tant de fois réitérée de sa conversion, et que, voyant cette espérance journellement se diminuer, ils étaient résolus de se

[1] Mém. de Villeroy.

retirer chacun en sa maison... Après avoir lu ledit écrit, le roi se retourna vers le duc de Montpensier, sans dire pas un mot, et voyant qu'il approuvait le contenu, les larmes lui en vinrent aux yeux; et, sans faire autre réponse, il commença à résoudre de déloger[1]... » Quoi qu'il en soit, quatre jours après l'arrivée du prince de Parme, l'armée royale se débanda, au grand regret de bien des gens qui condamnaient hautement cette retraite précipitée. On vit alors la fleur de la noblesse française décamper à la hâte pour éviter, disait-elle, d'être à son tour assiégée et affamée dans Chelles, tandis qu'une population tout entière, « une multitude d'artisans, de goujats, de femmes mêmes, réduite à la nécessité la plus affreuse, venait de soutenir avec une constance admirable un siége de six mois, sans se plaindre ni s'épouvanter, ni se démentir un seul moment[2]. » Nouvelle preuve, à notre avis, de la sincérité de ce grand mouvement national, et de la sympathie publique qui soutenait l'insurrection dans sa lutte contre la légitimité. Si le principe de la souveraineté du peuple était vrai, il faudrait reconnaître que le bon droit, dans cette lutte, était incontestablement du côté des Seize, et de leur gouvernement.

Les états généraux des Provinces-Unies et la reine d'Angleterre envoyèrent au roi des secours d'hommes et d'argent, qui le mirent en état de continuer la guerre. Nous n'avons pas à en suivre les opérations. Ce que nous nous attachons à observer, c'est le développement de l'anarchie et la suite de ses efforts toujours infructueux, pour organi-

[1] Villeroy.
[2] De Thou.

ser un gouvernement viable. « Tout était plein de factions en cette misérable ville de Paris, lesquelles ne s'accordaient entre elles que pour vomir un feu perpétuel de haine contre le roi[1]... » Le duc de Mayenne s'efforçait de maintenir l'ordre; il obtenait toutes les sympathies des bons bourgeois honnêtes et modérés. Mais les dominations révolutionnaires rappellent ces flots de barbares, Huns, Goths, Vandales, qui se jetaient tour à tour sur l'empire romain, se poussant l'un l'autre, et couvrant la civilisation européenne de plusieurs couches successives de barbarie. Les premiers venus étaient déjà de beaucoup dépassés, et le premier dictateur se voyait presque traité comme réactionnaire. Après la levée du siége, les Seize lui envoyèrent, à Choisy, des députés porteurs de mémoires dans lesquels on lui demandait, entre autres choses, de faire raser tous les châteaux de la noblesse. Le duc ne fit pas de réponse, quoique « plusieurs de son conseil fussent d'avis de mettre en pièces le mémoire et ceux qui le présentaient[2]. »

Il était parvenu à faire entrer dans le conseil général de l'union, originairement composé de quarante personnes nommées par le peuple, quatorze nouveaux membres qui

[1] Satire Ménippée, pièces jointes.

[2] Le mémoire demandait le rétablissement du conseil général de l'union, *seul et unique corps souverain* de tout le parti; l'expulsion de plusieurs membres impopulaires du conseil privé..., etc. Les seigneurs qui entouraient Mayenne accueillirent ces envoyés avec colère et mépris, « voyant que ces gens voulaient réduire l'état de la France en une république en laquelle ils se promettaient de faire les souverains, et ruiner par ce moyen la noblesse, proposèrent qu'il fallait mettre en pièces tant les mémoires que ceux qui les avaient apportés. » Mayenne se débarrassa d'eux par de belles paroles. — Oct. 1590. P. Cayet, *Ch. nov.*

en changeaient la majorité. Outre ces quatorze, les grands de la Ligue ou les secrets serviteurs du roi « introduisirent peu à peu dans le conseil un si grand nombre de nouveaux membres, que ces supernuméraires passaient le nombre primitif des quarante, et rompaient toutes les *résolutions républicaines et trop hardies*[1]. » Néanmoins l'esprit de l'assemblée restait mauvais ou tout au moins frondeur, et pour que son gouvernement pût marcher, le duc de Mayenne crut devoir « casser d'un coup et abolir entièrement et les quarante, et les quatorze, et tous ceux qu'on y avait ajoutés[2]. » Les Seize se plaignirent amèrement. « Si le conseil général de l'union s'est fourvoyé, dirent plus tard leurs défenseurs, ç'a été par l'introduction des grands qu'on y a mis sans le suffrage du peuple[3]. » A partir de ce moment, la lutte avait commencé entre les partis de la résistance et du mouvement. Le duc, pour combattre l'anarchie, dut suspendre les libertés municipales dont le peuple était de tout temps en jouissance; « faire à sa fantaisie un prévôt des marchands, sans tenir compte de la forme accoutumée en cette élection[4]... » Tous ces coups d'État compromettaient de plus en plus sa popularité. Pour y suppléer, il lui fallait l'appui des Espagnols; et le duc de Parme, comme il arrive toujours en pareille occasion, se plaisait à faire sentir le besoin qu'on avait de lui; il recevait avec hauteur; « faisait *naqueter* et attendre à sa porte avant que de donner réponse pour les moindres affaires,

[1] Mémoires de Nevers.
[2] Nov. 1589. Mémoires de Nevers.
[3] *Dialogue du Maneutre et du Manant.*
[4] Journal de Pierre Fayet.

de quoi les gentilshommes français attachés au duc de Mayenne avaient dépit et dédain [1]... » On reprochait au chef de l'État de laisser avilir sa personne et humilier son gouvernement; « de se rendre valet et esclave de la nation la plus insolente qui soit sous le ciel, et de s'associer à un homme ambitieux [2]... » Mais ceux qui criaient le plus fort n'étaient pas sous ce rapport meilleurs français, et les Seize invoquaient eux-mêmes le secours des étrangers, afin de renverser le duc de Mayenne [3]. Sous prétexte de protéger la ville contre une nouvelle entreprise du roi de Navarre, ils prièrent [4] l'ambassadeur de Philippe II de procurer à Paris une garnison espagnole. Mendoza crut devoir en référer au duc de Mayenne, qui, lui-même, n'osa rien prendre sur lui en pareille matière; il renvoya la décision au parlement qui s'assembla pour cette affaire, « et après grande contestation, délibéra, *par le plus grand nombre*, que les Espagnols seraient bien reçus [5]. » — Tant il est vrai qu'un chef unique, légitime ou non, est encore moins mauvais gardien de l'honneur national qu'une assemblée quelconque, et se résigne moins facilement à le sacrifier, que ne fait un conseil de patriotes sans responsabilité possible!... En vertu de cette autorisation du parlement, quatre mille étrangers entrèrent dans Paris, « non

[1] Satire Ménippée.

[2] *Ibid.*

[3] Singulière alliance que celle de Philippe II, le despotisme incarné, avec les chefs d'une fraction démocratique! Mais ils imaginaient pouvoir s'en servir comme d'un instrument. (Henri Martin, *Hist. de France.*)

[4] Novembre 1598.

[5] Legrain. *Décad.*, l. V.

sans murmure des politiques, disant que les Français se donnaient lâchement aux Espagnols [1]... »

Comptant sur l'Espagne et sur la bienveillance de la cour de Rome, les Seize « en devinrent *plus hauts*, marquèrent du mépris au duc de Mayenne [2], » enfin lui présentèrent de nouveau une requête et des mémoires « tendant à la destruction de la noblesse et au trouble du royaume [3]. » Une députation dont faisaient partie Jean Boucher, Masparault, Sénault et quelques autres des plus violents, le vint trouver à Réthel, où il était avec le jeune duc de Guise, pour lui porter leurs griefs, et lui exprimer contre ceux qui l'entouraient, Jeannin, Villeroy, en un mot tous les modérés de son conseil, la juste méfiance du peuple; ils se plaignaient également de l'évêque de Paris, le cardinal de Gondy, « qui ne les consultait en rien, » et qui passait pour s'entendre sourdement avec quelques curés en faveur du roi de Navarre. On aurait voulu le voir remplacer par Guillaume Rose, évêque de Senlis, un des plus ardents ligueurs. Le duc les reçut assez mal, ne leur fit que des réponses vagues dont ils ne se montrèrent aucunement satisfaits, et les renvoya à Paris plus mécontents qu'ils n'étaient venus.

Ce mécontentement éclata bientôt. Le jeudi 24 octobre [4], un certain Brigard, homme de la première génération révolutionnaire, « premier boute-feux de nos troubles, et commis par feu M. de Guise, après la journée des barri-

[1] L'Étoile
[2] *Ibid.*
[3] *Chron. noven*
[4] 1591.

cades pour exercer l'office de procureur du roi de l'Hôtel de Ville de Paris, » aujourd'hui suspect de *modérantisme*, fut appréhendé et mis dans la Conciergerie, par la poursuite des Seize. On avait intercepté une lettre envoyée par lui mystérieusement à un de ses oncles à Saint-Denis, et dans laquelle on crut trouver la preuve de quelques intelligences avec le roi. Le parlement, auquel il fut immédiatement déféré, examina la lettre, et, n'y trouvant pas de preuve de trahison, mit en liberté Brigard, contre l'avis des Seize, qui demandaient sa mort. Leur colère et celle de tous les vrais révolutionnaires fut grande en apprenant cet acquittement imprévu. Quelques bourgeois s'assemblèrent dans une maison particulière, et, après avoir longuement déclamé contre *l'infâme réaction*, un des plus violents[1] s'écria « qu'il ne fallait pas espérer avoir jamais raison du parlement *en justice;* que c'était trop endurer et qu'il était temps de jouer des couteaux !... ». Ces paroles ayant excité quelques murmures, le même orateur se plaignit « qu'il y eût des traîtres en cette compagnie, déclarant qu'il fallait les chasser et les jeter en la rivière !... » Il fut décidé que l'on appellerait au peuple du jugement du parlement dans l'affaire de Brigard, et Cromé, l'un des Seize, fut chargé de composer un écrit auquel on donnerait la plus grande publicité. Dès le lendemain le manuscrit fut livré à l'impression. M. Molé, qui exerçait la charge de procureur général au parlement, en ayant été informé, envoya deux huissiers pour le saisir. L'auteur leur arracha des mains la copie qu'ils avaient déjà enlevée, les mit à la porte, et

[1] Jacques Pelletier, curé de Saint-Jacques.

alla querir quelques arquebusiers et hallebardiers, sous la protection desquels on acheva l'impression [1]. Pendant ce temps les Seize étaient en permanence; ils décidèrent qu'on nommerait au scrutin un conseil secret de dix membres, bien sûrs et affidés, lequel conseil serait autorisé à agir suivant les circonstances; que cependant chacun serait invité à réitérer le serment de l'union, « vu le nombre effréné de traîtres, desquels on faisait si peu de cas de faire justice [2]... »

A partir de ce moment le conseil secret des Dix s'assembla presque tous les jours. Bussy-Leclerc, gouverneur de la Bastille, qui en faisait partie, entra un matin dans la chambre où était assemblée la compagnie toujours appelée des Seize, quoique ses membres se comptassent par centaines; et sous prétexte qu'on n'avait pas encore eu le temps de copier les articles du serment d'union, « invita toutes les personnes présentes à mettre leur nom au bas d'un grand papier composé de trois feuilles collées ensemble, en tête duquel on laisserait en blanc l'espace nécessaire pour transcrire au-dessus des signatures les articles dudit serment. » Chacun signa de plus ou moins bonne grâce, et Bussy se retira après avoir serré le papier dans son sein.

« Quels étaient les articles dont on devait remplir le blanc?... Chacun en parla diversement [3]; l'opinion des entrepreneurs était, suivant toute apparence, de dresser une chambre ardente qui procéderait à l'épuration du par-

[1] *Chron. noven.*
[2] L'Étoile.
[3] Pasquier, liv. XVII.

lement, nettoyerait la ville, tant par morts que bannissements, et ferait le procès non-seulement aux politiques notoires, mais aussi à ceux qui en seraient soupçonnés... » Quoi qu'il en soit, dans la nuit du jeudi au vendredi 15 novembre [1], le conseil secret s'assembla dans une maison proche l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et une sentence de mort fut rendue contre trois membres du parlement les plus compromis dans l'acquittement de Brigard. Entre sept et huit heures du matin, le président Brisson, se rendant au palais, fut arrêté sur le pont Saint-Michel, par un capitaine qui lui dit que le sieur de Belin, gouverneur de la ville, désirait lui parler. On le mena au petit-Châtelet, pendant que le gouverneur, averti de l'abus qu'on avait fait de son nom et de l'iniquité qui se préparait, avait couru avec ses gardes à l'Hôtel de Ville et délibérait avec le prévôt des marchands sur les moyens à prendre pour s'y opposer. Mais les mesures des factieux étaient si bien prises, les avenues du petit Châtelet si bien occupées par plusieurs capitaines de la ville avec leurs compagnies, « qu'il rebroussa chemin en sa maison, comme aussi le prévôt des marchands et les échevins, qui n'osèrent se remuer. »

Le président, arrivé au Châtelet, y trouva Louchard, Ammeline, et plusieurs autres du conseil secret, qui lui déclarèrent que son arrêt était rendu et qu'il allait mourir !... Le malheureux, « ainsi malmené inopinément, » se montra plus ferme devant la mort que n'auraient pu le faire prévoir l'incertitude et les hésitations de sa vie politique. Ne comprenant pas qu'on pût s'affranchir des formes judi-

[1] 1592.

ciaires qui, aux yeux d'un vieux magistrat comme lui, se confondaient avec la justice elle-même, il demanda « de quoi on l'accusait, où étaient ses parties, où étaient les témoins?... » On lui répondit des injures. Comme il priait ses bourreaux de « le vouloir confiner entre quatre parois, et lui permettre de parachever une œuvre de droit qu'il avait commencée, » on lui commanda de penser promptement à sa conscience. « Je vous prie donc, dit-il avec résignation à un des assistants, recommandez à mon gendre que les feuilles de mon livre ne soient pas brouillées, qui est une tant belle œuvre. » Il se mit pieusement à genoux, en s'écriant : « O Dieu ! que tes jugements sont grands ! » Puis il se confessa à un prêtre que l'on avait fait venir. « On le monta sur une chaise, revêtu de sa robe du palais et son chaperon sur l'épaule ; et, après qu'on l'eut attaché à une grosse poutre, la chaise levée dessous lui, il fut en cette façon misérablement étranglé par le bourreau[1]. » Deux autres conseillers, nommés Larcher et Tardif, furent successivement amenés au petit Châtelet et subirent le même sort. L'exécution ne devait pas s'arrêter là, et « le bruit commun fut que si, en cette rage, quelques autres conseillers du parlement fussent par hasard tombés en la main des Seize, ils eussent couru pareille fortune; de fait, M. Anroux, conseiller, allant au palais, passant sur le pont Saint-Michel, un bourgeois de ses voisins, sans lui mot dire, prit son mulet par la bride et lui fit retourner la tête vers sa maison, lui disant que, s'il passait outre, il était en danger de mort[2]. »

[1] Pasquier.
[2] *Ibid.*

Une grande foule de peuple, parmi lequel « deux cents de la faction des Seize, s'était rendue au petit Châtelet pendant l'exécution. Dans la soirée, Crucé ayant fait venir trois crocheteurs avec leurs crochets, l'exécuteur mit sur chacun d'eux un des morts tout debout, nu, en chemise, ayant un écriteau à son col. » On avait disposé des gardes depuis le Châtelet jusqu'à la Grève. « Premièrement, marchaient quelques centaines de personnes, les uns avec des hallebardes, les autres n'ayant que leurs épées avec leurs manteaux dont ils se cachaient le visage, et nombre de lanternes sourdes. A quinze pas de cette troupe, sans aucune lumière, suivaient les trois crocheteurs, portant les corps que l'exécuteur et ses valets accompagnaient. Quinze pas après, une autre troupe de cent personnes, armées comme les premières, avec force lanternes sourdes. En cette façon ils allèrent faire mettre lesdits sieurs en une potence à la place de Grève[1], » « avec des écriteaux où ils étaient qualifiés *traîtres, hérétiques, ennemis de Dieu et des princes catholiques*[2]. » Le samedi matin, Bussy, voyant une infinité de peuple, qui contemplait ce misérable spectacle, monta sur les degrés de la grande croix et essaya d'échauffer la multitude, s'écriant à haute voix que ces trois avaient voulu vendre la ville à l'ennemi, et que, la nuit précédente de leur mort, la porte Saint-Jacques était restée toute ouverte à leur instigation. Toutefois « ce bel harangueur » ne réussit pas à enlever son auditoire, et voyant que son éloquence ne produisait pas l'effet qu'il espérait, il courut à l'Hôtel de Ville « pour

[1] Cayet.
[2] L'Étoile.

faire soussigner aux prévôt des marchands et échevins la sentence rendue par les Dix. Comme ils hésitaient, Bussy présenta la pointe de sa hallebarde au prévôt, de manière que, pour crainte de pire, on fut contraint de lui obéir [1]. »

Le gouverneur de Paris, M. de Belin, « calant la voile à cette bourrasque, s'enferma dans son logis avec ses gardes; messieurs du parlement, chambres des comptes et des aides fermèrent boutique, bien délibérés d'oublier tout à fait le chemin du palais, jusqu'à ce qu'il y eût quelqu'un capable de se faire obéir, et de les protéger contre cette furieuse populace. La duchesse de Nemours et la duchesse de Montpensier se tinrent également closes en leurs maisons. » — Les députés des Seize furent « si impudents que de s'y présenter à elles pour leur faire avouer ce qui venait de se passer. Elles, bien avisées, les repurent de belles paroles et leur promirent de le faire trouver bon à M. de Mayenne, auquel elles dépêchèrent un courrier à Laon, où il se trouvait alors [2]. »

Elles l'engageaient à tout quitter pour se rendre sans retard à Paris, s'il ne voulait laisser l'anarchie et les Espagnols s'en emparer pour toujours. C'était, pour le duc de Mayenne, un grave parti à prendre que d'entrer en guerre ouverte, de croiser le fer avec les dictateurs populaires dont lui-même n'était originairement que le délégué. Il passa deux jours dans les incertitudes et l'anxiété, et finit cependant par se mettre en route, « bien empêché quel remède

[1] Pasquier.
[2] Villeroy.

il pourrait apporter à l'état de Paris, et accompagné, à tout événement, de sept ou huit cents cavaliers lestes et gaillards... » Chemin faisant, il s'entretenait avec un certain Nicolas Roland, autrefois conseiller des généraux des monnaies, « voué dans le commencement, avec une passion incroyable, au fait de la Ligue, » et nommé échevin de Paris après les barricades. Depuis lors, comme tant d'autres, il avait « mis de l'eau sur son feu, embrassant le parti qu'il croyait le mieux réglé. » Le duc lui confiait ses inquiétudes et son embarras : « Puis-je demeurer les mains basses? lui disait-il. Encore si ces meurtres fussent advenus par la fureur inopinée d'une populace telle qu'en la ville de Toulouse contre le feu premier président Duranti, peut-être pourrais-je le laisser passer. Mais concerté délibérément, exécuté furieusement par des hommes qui, de leur propre autorité, se sont faits juges et parties, ne serais-je pas inexcusable et ne conjurerais-je pas contre moi-même, si la punition ne s'en suivait?... » Roland n'hésitait pas à lui conseiller les mesures les plus énergiques. « Monseigneur, lui disait-il, vous n'êtes pas dans la position de l'empereur Auguste, qui, après avoir assuré sa souveraineté en faisant passer dès le commencement, par le tranchant de l'épée, toutes les têtes qu'il estimait lui pouvoir nuire, entretint de là en avant le peuple de Rome en toute douceur et clémence; vous, au contraire, avez établi le gouvernement de votre souveraine grandeur sur la débonnaireté..., et, sous ce beau gage, avez gagné la bienveillance tant des grands que des petits. Maintenant que quelques mal avisés en abusent pour troubler vos affaires, prenez garde s'il ne vous est pas be-

soin d'user du glaive et finir par où l'empereur Auguste a commencé[1]!... »

Le vendredi 28 novembre[2], le duc de Mayenne arriva à Paris, « attendu des gens de bien avec une joie inestimable. » Une députation des Seize, ayant à sa tête Boucher, vint à sa rencontre jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Sans faire « aucune démonstration de maltalent, il les ouït débonnairement, répondant à leurs discours qu'il venait exprès à la ville pour accommoder toute chose, et faire, s'il était possible, que chacun demeurât content. » Il se rendit ensuite au palais de la reine mère, où était sa demeure ordinaire, représentant fort bien, par son équipage et sa suite, la dignité d'un lieutenant de l'État et couronne de France. Dès le soir, il fut visité par une foule de gens de bien et d'honneur; « plusieurs colonels et capitaines de la ville, et nombre de bons bourgeois voués au repos général, lui vinrent baiser les mains avec toute promesse d'obéissance... » Lui cependant fit bonne chère à tous indifféremment, même aux principaux *des Seize* qu'il reçut pendant son souper. Dès le lendemain, il tint conseil. Villeroy et quelques-uns des plus hardis voulaient qu'on fît arrêter, juger et punir tout publiquement les coupables. Mais le parlement, encore qu'il fût la partie principalement offensée, était « si effarouché, que difficilement il les eût condamnés. » Ceux que l'on consulta refusèrent, par craintes d'instruire le procès, et le duc se borna à leur demander le secret. Il continua pendant plusieurs

[1] Mémoires de la Ligue.
[2] 1592.

jours à faire bon accueil *aux Seize*, invitant à sa table quelques-uns des principaux, et ne négligeant rien pour les rassurer. Quelques jours après, il parvint à se faire remettre la Bastille, dont le gouverneur Bussy-Leclerc, sortit avec tous les honneurs militaires et beaucoup d'argent, qu'il avait tiré sous prétexte de rançon ou de dépenses journalières des prisonniers arrêtés à différentes reprises [1]. Ce misérable se retira dans une maison où sa femme avait fait transporter d'avance le fruit de ses voleries, et qui fut pillée quelques jours après. Il se trouva en un clin d'œil dénué de tout; et lui, « qui de petit procureur au parlement s'était fait grand tyran de Paris, se trouva réduit en un plus misérable état qu'il n'était avant les troubles. » Enfin, le mercredi 4 décembre [2], on apprit dans Paris que le lieutenant général avait condamné à mort, de sa propre autorité, sans forme ni figure de procès, neuf personnes par lui jugées des plus coupables dans la dernière sédition. Quatre seulement furent appréhendés en leur maison, conduits au Louvre, pendus et étranglés à une poutre de la salle-basse du château. Bussy-Leclerc, dont la mort avait été résolue, fut averti à temps, se sauva et se retira à Bruxelles, où il reprit son ancien métier de maître d'armes. Il y vécut longtemps, ayant toujours un gros chapelet au cou, « parlant peu, mais magnifiquement, des grands desseins que le temps lui avait manqué pour exécuter... »

[1] Ce qu'il fit, entre autres, à l'abbé de Fayole, chanoine de la Sainte-Chapelle, qu'il ne laissa sortir qu'après en avoir tiré une bague de quinze mille écus en dépôt chez une de ses parentes.

[2] 1592.

Par cette justice sommaire, le duc de Mayenne rendait un peu de confiance aux honnêtes gens. Pour rassurer les autres, empêcher un plus grand mal, et pourvoir à la sûreté publique, il fit enregistrer au parlement des lettres d'abolition pour le fait des meurtres commis sur le président Brisson et ses collègues : « Voulant et entendant qu'après la punition de ces quatre, tous en général et chacun en particulier soient et demeurent quittes et déchargés, comme ayant été leur simplicité circonvenue par les indictions et artifices des autres, sans que présentement ni à l'avenir ils en puissent être aucunement travaillés ni recherchés. » Ensuite il suspendit le droit de réunion, « défendit toute assemblée privée, quelle que fût la qualité et condition des personnes, de quelque prétexte qu'elles se couvrissent, sous peine de mort et de rasement de maisons, avec injonction sous la même peine, à toutes personnes ayant connaissance d'une pareille assemblée, d'en informer le prévôt des marchands ou le gouverneur de la ville... » Pour remplacer le président Brisson et ses collègues, et s'assurer la bienveillance dévouée du parlement, il créa quatre présidents à mortier [1], hommes honorables et considérés, de ceux qui avaient les premiers embrassé le parti de la Ligue, et qui en réprouvaient maintenant le plus énergiquement les excès.

Le coup était hardi. On déclama contre le dictateur ; le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit en chaire un panégyrique de Louchard, un des exécutés sans forme ni figure

[1] Matthieu Chartier, André de Macqueville, Étienne de Nuilly, Jean Lemaître.

de procès, qu'il exalta comme un martyre, et dont l'âme était assurément, dit-il, béatifiée en l'autre monde, « pour n'avoir rien attenté qui ne fût de justice et de raison [1]. » Mais l'opinion commençait à abandonner ces tribuns. On voulait un pouvoir fort, on invoquait un despote. — A le bien prendre, la dernière exécution n'était pas plus régulière que celle qu'elle avait pour objet de punir. C'était de la justice révolutionnaire, mais qui répondait aux secrets instincts des masses ; or, en pareilles circonstances, l'important n'est pas que la justice soit *juste*, encore moins qu'elle soit *légale ;* il faut seulement qu'elle se rende au profit de ceux qui vont devenir les plus forts, et qu'elle les aide à le devenir. Sous ce rapport, le duc de Mayenne avait bien rencontré.

Depuis le commencement des troubles, « aucun trait d'État ne fut si audacieux ni si sagement et si heureusement conduit. Le lieutenant général fit faire une procession solennelle dans la cité, pour rendre actions de grâces à Dieu du succès qu'il avait obtenu sur *les Seize*, et de la tranquillité dont il avait *bien heuré* la ville sans en venir aux mains... S'il avait hésité ou échoué, il était perdu sans ressource, de nom, de réputation et de dignité. — A peine eut-il réussi, qu'il commença à décheoir dans l'opinion, à perdre une partie de ses amis, et à voir diminuer le crédit et autorité qu'il avait d'abord acquis sur la Ligue. » Le parlement, au contraire, commençant en quelque sorte à respirer, retrouva son ancienne considération, avec le sentiment de son indépendance. « Il voulut être cru selon les

[1] Pasquier.

occasions, tantôt appelant le duc à ses délibérations, tantôt non, et quand celui-ci ou quelqu'un de ses courtisans se plaignaient de ce manque d'égards, leur répondant sur un ton de supériorité plus propre à aggraver l'offense qu'à l'atténuer[1]. » « Tous les colonels, capitaines, lieutenants de quartier, mandés par la cour, firent serment de lui obéir et à ses mandements[2]... » C'est autour du parlement que les hommes d'ordre tendirent désormais à se grouper ; c'est de lui qu'ils parurent attendre leur salût. Le duc de Mayenne ne put se faire illusion à cet égard, et peut-être le ressentiment de ce qu'il considérait comme une ingratitude contribua-t-il à lui faire désirer alors la paix avec le roi. Mais jamais « négociation ne fut plus difficile à enfourner, car chacun disait vouloir la paix; mais personne ne voulait faire ce qui était nécessaire pour y parvenir, le roi faisant difficulté d'assurer sa conversion, et ledit duc de traiter avec lui sans cette assurance[3]. » Aussi cette velléité pacifique du duc de Mayenne n'eut-elle aucune suite.

Elle n'en pouvait guère avoir; car l'opinion publique, malgré un commencement de réaction monarchique, n'était pas mûre encore pour une contre-révolution aussi complète. Encore à cette époque les parlements rendaient chaque jour de nouveaux arrêts « contre le roi de Navarre et ses adhérents, faisaient très-expresses défenses à toute personne de favoriser en quoi que ce soit son parti. sous peine d'être pendu et étranglé... » On faisait des prières publiques et des processions solennelles pour le

[1] Pasquier.
[2] Journal de Fayet.
[3] Villeroy.

succès des armes de la Ligue et la levée du siége de Rouen. On fêtait enfin avec autant d'enthousiasme que jamais tous les anniversaires révolutionnaires, et « *ces glorieuses barricades*, depuis lesquelles on n'avait eu que malheur, pauvreté, angoisses, et toutes sortes de malheurs. » Tant il est difficile et long de remonter cette pente fatale de l'anarchie, si rapide à descendre. « Oh! mémorables journées de barricades, que toujours vos fêtes et vos octaves sont longues[1]!... »

Cependant les politiques avaient un peu repris courage et commençaient à se réunir « en cachette » dans la maison du sieur d'Aubray, ancien prévôt des marchands. Depuis que la faction des Seize était abattue, chacun leur disait hardiment leur fait. « C'étaient gens de néant qui avaient voulu tout entreprendre pour manier à eux seuls les affaires de la ville ; ils avaient commencé une révolte qui saignerait à jamais, s'étant attaqués à la cour du parlement, et ayant fait mourir de mort violente M. le président Brisson... Pour s'affranchir de leur tyrannie désormais, il fallait que les catholiques des deux partis entrassent en quelque conférence, et se réconciliassent les uns avec les autres, s'unissant contre l'ennemi commun. Il fallait aussi veiller soigneusement aux élections des offices et charges de la ville, afin de n'en laisser pourvoir que des hommes d'ordre, sûrs et dévoués[2]... » « Par ce moyen, il y aurait espérance d'avoir la paix, de rétablir le commerce, de sortir des malheurs où l'on était... ; les bons bourgeois

[1] Satire Ménippée.
[2] *Chr. noven.*

pourraient jouir en paix de leurs maisons des champs, de leurs rentes et de leur héritage... »

En outre des réunions particulières, des assemblées publiques avaient lieu à l'Hôtel de Ville, et tous les quartiers de Paris y envoyaient des députés qui cherchaient à faire prévaloir les opinions de leurs commettants. Souvent les discussions y étaient des plus violentes, et rarement encore le parti de la paix obtenait la majorité. Dans la séance du 26 octobre [1], il se hasarda cependant à proposer que, pour subvenir « aux misères et calamités de la ville, on envoyât vers le roi de Navarre en attendant la tenue des états, et qu'on le suppliât d'accorder le trafic et commerce libre, tant pour la ville de Paris qu'autres bonnes villes de France. » La proposition allait être reçue, quand un des *Seize* demanda qu'il fût ajouté à l'ancien serment d'union que jamais, quoi qu'il arrivât, on ne recevrait dans Paris le roi de Navarre, ses fauteurs ou adhérents. L'adjonction fut rejetée, mais la discussion donna lieu à plusieurs sanglants reproches et dissensions qui empêchèrent le vote sur la proposition définitive. Un matin, le duc de Mayenne se rendit à l'improviste dans la grand'chambre du parlement, et se plaignit avec amertume que l'on souffrît dans Paris des discours, des propositions et des menées contraires au bien de la religion, comme à l'intérêt du parti ; « à quoi le nommé Orléans, zélé ligueur, soutenu par Aurieu, avocat général, après avoir représenté les misères du temps et les plaies de cette désolée ville, répondit qu'il fallait chercher les remèdes en la paix. Il fut même si im-

[1] 1592.

pudent que d'oser alléguer au duc l'exemple de l'empereur Valentinien, chassé pour quelque temps de l'empire à cause de la religion, rétabli par la suite, et l'usurpateur massacré[1]. » Il conclut en disant que la nécessité contraignait les Parisiens de redemander au lieutenant général la foi qu'ils lui avaient jurée... Le duc, grandement étonné d'un tel langage, se retira tout honteux. Quelques jours après, les députés de quelques quartiers vinrent, à leur tour, lui présenter une décision de la Sorbonne contre les requêtes en faveur de la paix adressées à la ville et au parlement par quelques bourgeois; ces députés demandaient en outre une amnistie générale et le rappel des catholiques bannis, l'épuration du parlement, l'interdiction de se réunir signifiée aux politiques, et une protestation solennelle contre tout projet d'arrangement avec le roi de Navarre et les hérétiques.

La presse n'était pas moins active que la tribune, ni les écrivains moins animés que les orateurs. Une foule de pamphlets paraissaient chaque jour, dans un sens ou dans l'autre. Et les hommes politiques « n'étaient pas entre eux mieux d'accord que les médecins de ce temps, dont les uns disent que les contraires se curent par leurs contraires, et les autres affirment que chaque malignité se corrige et rend ployable à sa semblable[2]. » Une satire mordante, intitulée : « Dialogue du maheutre et du manant, » ouvrage d'un ancien ligueur « tournant casaque, » fit plus de chagrin au duc de Mayenne que toutes les injures des

[1] *Remarques sur la Satire Ménippée.*
[2] *Apologie pour les protestants.* Mémoires de la Ligue.

royalistes, et eut plus d'influence sur l'opinion que beaucoup d'écrits sérieux. — Avec cette division des esprits, l'impuissance de chaque parti isolément était manifeste. « Les catholiques seuls ne pouvaient remettre la couronne en son entier, détournés de tout bon moyen pour ce faire par les passions et dédains où les entretenaient plusieurs ennemis domestiques d'icelle, de toutes robes, chefs de sédition, mauvais Français[1]... » Quelle autre ressource en pareil cas qu'un appel au pays?... Aussi réclamait-on de toutes parts la réunion des états généraux depuis longtemps convoqués; oubliés, alors que dans le premier enivrement de sa victoire, le peuple avait cru pouvoir se gouverner directement lui-même; attendus avec impatience, aujourd'hui qu'à moitié désabusé, il espérait encore pouvoir faire sortir un gouvernement régulier d'une délégation spéciale et d'une décision prise en son nom souverain par ses mandataires. Des lettres de convocation furent en conséquence publiées par le duc de Mayenne, enregistrées au parlement et scellées du grand sceau, qui, au lieu de l'image du souverain, représentait un trône vide.

Au début de la révolution, le chancelier de l'Hôpital et *les parlementaires* avaient cru la prévenir en assurant au roi le concours des assemblées représentatives. On comptait sur le même moyen pour la terminer. L'expérience, à l'une comme à l'autre époque, aurait dû suffire pour ne laisser aucune illusion. Dès les premiers jours de l'année[2],

[1] *Apologie pour les protestants.* Mémoires de la Ligue.
[2] 1593.

les députés régulièrement élus commencèrent à arriver à Paris. Il fallait quelque dévouement pour entreprendre ce voyage malgré la rigueur de la saison et au risque d'être arrêté par les soldats de l'armée royale. Aussi plusieurs prirent-ils des chemins détournés, et, de peur de se compromettre s'ils étaient pris, se gardèrent d'emporter leurs lettres de commission. M. François la Borie, chanoine de Périgueux, député par le clergé du diocèse, expliqua pour lui et pour plusieurs de ses collègues, que, « vu le danger des chemins, ils ne s'étaient voulu charger de leurs procurations qu'ils avaient confiées à des messagers, lesquels n'étaient pas encore arrivés. ». On eut égard à ces circonstances dans la vérification des pouvoirs, et le nombre des députés présents fut de cent trente environ [1]. Presque immédiatement, on vit dans les rues, « nuit et jour, les agents des prétendants à la couronne visitant et briguant les suffrages » des nouveaux débarqués. Ces prétendants étaient d'abord le duc de Guise, qui avait à faire valoir l'affection restée dans le peuple pour la mémoire de son père ; — le duc de Mayenne, à qui ses services personnels et le dévouement de plusieurs députés dont il avait décidé l'élection pouvaient donner des chances ; — M. de Nemours, soutenu par les Espagnols, qui se promettaient de lui faire épouser leur infante ; — le marquis de Pons, fils aîné du duc de Lorraine, chef de la maison, *héritier légitime de Charlemagne* ; — le roi d'Espagne, chef naturel des catholiques et des conservateurs dans le monde ; — enfin le duc de Savoie, fils d'une fille de France.

[1] Procès-verbaux des états.

Le mardi 26 janvier [1], tous les députés se rendirent, en grand appareil, dans la grande salle du Louvre, la même où, depuis, le roi Louis XVIII avait coutume de faire l'ouverture des chambres. Le duc de Mayenne fit un discours qui fut trouvé beau; mais on se moqua beaucoup de celui du cardinal de Pellevé, « qui avait préparé le sien pour être prononcé la veille, jour de la conversion de saint Paul, et qui, l'ouverture ayant eu lieu un jour plus tard, avait inutilement travaillé toute la nuit pour accommoder ce qu'il disait à la fête de saint Polycarpe. » Dès ses premières séances, l'assemblée donna la mesure de ce qu'on en pouvait attendre. Elle se passionna pour des questions de forme et d'étiquette, se complaisant dans le sentiment de son importance, avec la vanité habituelle d'une *majesté parvenue*. Irait-elle en corps faire une nouvelle visite au duc de Feria, ambassadeur d'Espagne? N'était-ce pas plutôt à lui de rechercher le premier les états, et « les prévenir en révérences, » puisqu'en eux résidait toute la majesté de la France...? Après mûre discussion, il fut arrêté qu'on enverrait seulement un certain nombre de députés de chaque ordre pour aller le complimenter. Les chambres furent ensuite en grande difficulté pour savoir comme on ferait les lettres adressantes au duc de Mayenne. Il fut arrêté enfin qu'on mettrait seulement ces mots : « A monsieur le « duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne « de France, » et pour suscription : « De par vos affection- « nés les états généraux de France [2]. »

Malgré ses efforts pour se grandir dans l'opinion, l'assem-

[1] 1593.

[2] Documents sur l'histoire de France. États de 1593.

blée ne tarda pas à se voir complétement déconsidérée. Des états de Paris de 1593, il ne reste plus guère aujourd'hui que la Satire Ménippée, dont les plaisanteries et la verve comique ont perdu pour nous une partie de leur mérite, mais qui obtint alors un prodigieux succès, « et ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry[1]. » Ce qui frappe surtout aujourd'hui en lisant ce chef-d'œuvre de circonstance, c'est la preuve de la liberté illimitée dont la presse jouissait et faisait jouir la société. A l'époque où la Satire Ménippée parut, dans l'hiver de 1593, il n'y avait pas à Paris d'autre gouvernement de fait, que celui des états ou celui du duc de Mayenne. Il faut voir cependant avec quelle hardiesse, quelle indépendance de langage les auteurs s'attaquent à ces deux puissances, tournent leurs prétentions en ridicule, signalent les personnes à la haine et au mépris. Certes, une législation qui tolère pareilles choses, qui rend de tels excès de discussion possibles ; une législation qui érige ainsi la place publique ou la presse en tribune politique, ne nous paraîtra jamais regrettable. Mais que tous ceux qui considèrent la liberté de la presse comme une conquête des temps modernes, ou comme une difficulté qui nous est propre, veuillent bien relire la Satire Ménippée, et disent si un gouvernement légitime et régulier, à plus forte raison un gouvernement provisoire, autoriserait aujourd'hui des procédés analogues. Donnons une courte analyse de cet ouvrage, elle fera mieux comprendre que tous les récits la disposition où se trouvaient alors les esprits.

[1] Président Hénault.

Après une parodie piquante de la procession faite pour l'ouverture des états, et une description pleine d'allusions à la vie privée ou publique des personnages principaux, de la salle des séances, des tableaux imaginaires dont on la suppose décorée, Pierre Pithou et ses collaborateurs donnent d'abord la parole à M. le lieutenant. Le duc de Mayenne rappelle tout ce qu'il a fait pour la cause de la Ligue, annonce la volonté de se maintenir par tous les moyens dans la situation où l'ont élevé les circonstances. « Que deviendrions-nous, mes amis, lui fait-on dire, s'il nous fallait tout rendre?... Mourons plutôt que d'en venir là !... plutôt que de retourner à mon ancien état. C'est une belle sépulture que la ruine d'un si grand royaume comme celui-ci, sous lequel il nous faut ensevelir si nous ne pouvons grimper dessus; jamais homme qui a monté où je suis n'en dévala que par force. Il y a plusieurs portes pour entrer à la puissance que j'ai, mais il n'y a qu'une seule issue pour en sortir, qui est la mort; c'est pourquoi, voyant qu'un tas de politiques nous rompaient la tête de leur monarchie française, je me suis avisé de leur présenter une mômerie d'états et vous ai convoqués pour y donner ordre avec vous... Je sais bien que tant qu'il y aura de cette race bourbonnaise, jamais ni moi ni les miens ne régnerons sans querelle; c'est pourquoi je ferai tout ce que je pourrai pour m'en défaire... Par bonheur la sainte-ampoule de Reims est en notre puissance. Pour mon regard je tiendrai toujours les choses en balance au gouvernement de cette ville; ne souffrant que le parti des politiques soit trop abaissé, ni celui des Seize trop élevé, de peur que l'un des deux se faisant le plus fort ne me voulût aussi faire la loi. »

M. le légat et M. le cardinal de Pellevé parlent après le duc de Mayenne. « *Volo vos scire,* dit le cardinal, faisant allusion à une bulle du pape Clément VIII, en date du 15 avril dernier[1], *quod exivit rescriptum per breve a domino nostro papa, per quod vobis permittitur eligere regem novum, talem qualem vobis placuerit... de istis Borboniis non sint loquelæ neque sermones...* Il vous fait fort bon voir, monsieur le lieutenant, oui, il vous fait fort bon voir là où vous êtes ; vous y avez fort bonne mine ; vous remplissez bien votre place, et ne vous advient pas mal à faire le roi ; si vous aviez maintenant un verre de bon vin, et qu'il plût à la majesté de votre lieutenance boire à la compagnie, nous crierions tous : « Le roi boit ! » Aussi bien n'y a-t-il guère que les rois sont passés !... »

L'archevêque de Lyon prend ensuite la parole : « N'est-ce pas chose bien étrange, dit-il, messieurs les zélateurs, de voir notre union, maintenant si sainte, si zélée, si dévote, avoir été, presque en toutes ses parties, composée de gens qui auparavant étaient tous tarés et entachés de quelque note mal solfiée et mal accordante avec la justice, et, par une miraculeuse métamorphose, voir tout à coup l'athéisme converti en ardeur de dévotion, l'ignorance en science..., la volerie en générosité et vaillance ?... Ce sont de ces coups du ciel si beaux, que les Français doivent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondément considérer ces miracles !... Qu'y a-t-il au monde de plus admirable, que de voir tout en un moment les valets devenus maîtres ; les petits être faits grands ; les pauvres,

[1] 1592.

riches; les humbles, insolents et orgueilleux; voir ceux qui obéissaient, commander; ceux qui empruntaient, prêter à usure... Oh! cas merveilleux, secrets du profond cabinet de Dieu, inconnus aux chétifs mortels!... Que tant de bons matois, banqueroutiers..., gens de sac et de corde, se soient jetés en ce saint parti pour faire leurs affaires, et soient devenus catholiques à double rebras bien loin devant les autres... Il me semble revoir ce bon temps, auquel les chrétiens, pour expier leurs crimes, se croisaient et allaient faire la guerre outre-mer comme pèlerins... Certes, M. le lieutenant a eu beaucoup de dextérité pour les engager et leur faire faire des choses irrémissibles qui ne méritent d'avoir jamais pardon... Courage, mes amis, ne craignez pas d'exposer vos vies et ce qui vous reste de biens pour lui et pour ceux de sa maison... Ne parlez pas de lui abroger sa puissance... Sous quel roi trouverez-vous meilleure condition? Que vous faut-il de mieux?... Laissez et oubliez ces noms spécieux de monarchie française; ne vous souvienne plus de vos ancêtres,..; *chi ben stà, non si mova!...* »

M. le recteur Roze, évêque de Senlis, puis M. de Rieux, haranguèrent ensuite pour le clergé et la noblesse de l'union; enfin, M. d'Aubray au nom du tiers-état. Ce discours est la partie la plus soignée de l'ouvrage, et, sous une forme ironique, s'élève parfois à des mouvements d'une véritable éloquence. Il se plaint d'abord de la contrainte exercée sur les bons bourgeois par quelques tyrans qui leur tiennent le pied sur la gorge, qui ont mis à vau-l'eau les priviléges et franchises de la ville, et veulent à tout prix *débourbonner* les Parisiens..., qui, après avoir

violé la majesté du parlement, l'ont mené en triomphe à la Bastille, traînant l'autorité et la justice captives, plus honteusement que ne l'eussent fait les Turcs. « Oh! Paris, qui n'es plus Paris, mais une spélonque de voleurs et bandits, tu n'as pu supporter ton roi débonnaire, si facile, si familier, qui s'était rendu comme concitoyen et bourgeois de la ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes remparts!... Tu l'as chassé de sa ville et de sa maison... Vois maintenant combien sa mort t'a profité! Elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus guerrier, et qui saura bien te serrer de plus près... S'il est permis de jeter encore ces derniers abois en liberté, considérons quel bien et quel profit nous est venu de cette mort, que nos prêcheurs nous faisaient croire être le seul et unique moyen pour nous rendre heureux; mais je ne peux en discourir qu'avec trop de regret, de voir les choses en l'état qu'elles sont, au prix qu'elles étaient lors... » Il retrace ici toutes les misères endurées pendant le siége; tant de pauvres bourgeois tombés morts de faim par les rues; les petits enfants tirant pour néant la mamelle de leurs mères allangouries; les colléges vides, les leçons publiques abandonnées, et les religieux étudiants aux couvents devenus soldats débauchés... « Oh! que nous eussions été heureux, si nous eussions été pris le lendemain que nous fûmes assiégés; que nous serions maintenant riches, si nous eussions fait cette perte; mais nous avons brûlé à petit feu; nous avons langui, et si, ne sommes pas guéris!... Apprenez donc, villes libres, apprenez par notre dommage à vous gouverner d'autre façon, et ne vous plus laisser enchevêtrer comme

nous l'avons fait par les charmes et les enchantements de quelques prêcheurs..., qui n'aspirent qu'à vous engager et rendre si faibles et si souples, qu'ils puissent jouir de vous, de vos biens et de votre liberté à leur plaisir. Ce qu'on vous fait entendre de la religion n'est qu'un leurre... Vîtes-vous jamais en effet ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple manquer de quelque titre spécieux, ou de religion?... Je m'ébahis, puisque toutes les histoires anciennes et modernes sont pleines de tels exemples, comment se trouvent encore des hommes si pauvres d'entendement, de s'ébattre et s'envoler à ce faux leurre!...»

« C'est assez vécu en anarchie et désordre; nous voulons un roi, un chef naturel et non artificiel, un roi déjà fait, et non à faire; celui que nous voulons est fait par nature, né au vrai parterre des fleurs de lis... Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent, et ne sauraient en venir à bout. On peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des rois pour les porter. Aussi pouvons-nous faire des maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux, conseillers d'État, mais de rois, point! Il faut que celui-là seul naisse de lui-même pour avoir vie; acceptons donc celui que Dieu nous donne, qui n'a que faire de notre aide pour l'être, qui l'est déjà sans nous, et le sera encore malgré nous si nous voulons l'en empêcher... »

Les discours finis, on en vient, quoi qu'en ait dit d'Aubray, à l'élection d'un « roi *tout neuf;* elle est mise sur le bureau, mais parce que les uns proposaient qu'il valait mieux entrer en république, les autres demandaient la démocratie anarchique, d'autres l'oligarchie athénienne. aucuns parlaient d'un dictateur perpétuel; cette diver-

sité d'opinions fut cause qu'on n'en put rien résoudre... »

Cette analyse de la parodie rend presque inutile celle des procès-verbaux véritables ! tout se passa en effet dans l'assemblée réelle à peu près comme dans l'assemblée imaginaire. Les intrigues des divers prétendants à la couronne se neutralisèrent réciproquement, et il est impossible de deviner comment auraient fini les choses laissées à leur cours naturel ou à la décision du peuple souverain, si Henri IV n'avait pris sur lui de brusquer le dénoûment. Avec la disposition d'esprit public dont témoigne l'ouvrage lui-même, et plus encore le succès qu'il obtint, il semble naturel de penser que le roi n'avait qu'à se présenter pour être salué avec enthousiasme, et se voir porter en triomphe jusqu'au Louvre. Cependant il n'en était pas ainsi. Le *Catholicon* « ne publiait que ce que la grande majorité se disait tout bas. » Il n'en fallait pas moins un certain courage à Pierre Pithou et à ses collaborateurs, qui du reste avaient pris toutes les précautions imaginables pour n'être point découverts. Le haut du pavé appartenait encore aux ligueurs. Un libelle intitulé : « Le banquet du comte d'Arète, » par Louis d'Orléans, qui ne craignait pas, lui, de s'en avouer publiquement l'auteur, attaquait le roi et les royalistes, avec autant de vivacité que la Satire Ménippée la Ligue et les ligueurs. Les politiques n'osaient se réunir qu'en secret, s'entouraient de mystère comme au fort de la terreur de 1790, subissaient enfin aussi docilement que jamais le joug de cette faction des Seize réduite à trois cents personnes environ [1], mais dont l'audace croissante com-

[1] De Thou.

pensait l'infériorité numérique. Elle n'avait plus le pouvoir d'agir, mais elle avait, seule encore, celui de parler, de menacer, d'injurier. Les murs du Louvre et de tous les carrefours de Paris étaient couverts de placards où l'on protestait contre les conférences de Surennes [1], contre la faiblesse de l'assemblée qui les avait permises, contre toutes les décisions qui y seraient prises, et que d'avance on déclarait, au nom du peuple, nulles et de nul effet. Le duc de Mayenne lui-même, qui avait en quelque sorte donné le signal de la réaction, et porté à la puissance des Seize un coup si hardi, paraissait maintenant vouloir les ménager, et cherchait à se rapprocher d'eux, un peu par la crainte qu'ils inspiraient encore, surtout pour se venger des bons bourgeois, qui après l'avoir invoqué comme un sauveur dans leur détresse, lui retiraient aujourd'hui leur confiance et payaient ses services d'ingratitude. Un jour, le 4 novembre 1593 [2], il se rendit dans une maison particulière, où quelques hommes considérables du parti des politiques étaient assemblés. La réunion était présidée par la Chapelle Marteau, un des héros des barricades et ligueur des plus ardents, aujourd'hui royaliste : « Que voudrait ce peuple, que je lui fisse davantage? lui dit-il... » « Monsieur, répondit Marteau, ils demandent un roi!... » « Les états leur en donneront un, repartit le duc de Mayenne; mais quand ils l'auront, que leur fera ce roi davantage que je leur fais?... »

Quant au parlement, il craignait avant tout de se com-

[1] Elles avaient commencé le 29 avril 1593 et eurent pour résultat l'abjuration du roi.

[2] Procès-verbaux des États Introduction.

promettre, voulait ménager tout le monde, et observait une réserve extrême dans son langage officiel ; le maintien de l'ordre matériel, tel était le seul but avoué de ses efforts. Il rendait des arrêts pour interdire sous des peines sévères tout amas d'armes, toute assemblée clandestine ; il défendit aussi, sous les mêmes peines, de répandre aucun bruit séditieux au préjudice de la sainte union, ou en *faveur du parti contraire*. Un ligueur ayant demandé qu'au lieu de ces derniers mots on mît : le *parti du roi de Navarre*, la cour refusa de rien changer à sa rédaction primitive[1]. Mais la faculté de théologie, moins timide, donnait des consultations, et la Sorbonne rendait des arrêts longuement motivés pour condamner tout projet de négociations, dénonçant les conférences de Surennes comme une trahison, et la paix qu'elles avaient pour but d'amener comme le plus grand malheur qui pût arriver à la religion et à l'État. Les curés parlaient en chaire dans le même sens[2].

Les Seize, de leur côté, parcouraient tous les quartiers de la ville, entraient dans les maisons, ne négligeant rien pour intimider les habitants. Ils annonçaient une insurrection prochaine, à la suite de laquelle on passerait au fil de l'épée tous les parlementaires et les politiques ; ils rappelaient avec orgueil les glorieux souvenirs du mois de mai 1588, et exhortaient la bourgeoisie à se montrer digne d'elle-même. Les menaces de ces misérables effrayaient encore les honnêtes gens, qui se montraient humbles et

[1] De Thou.
[2] L'Étoile.

« doux comme des agneaux » devant ces redoutables visiteurs. Chaque bourgeois s'efforçait de les bien recevoir, de les renvoyer contents, dans l'espérance d'être bien noté un jour d'émeute. Individuellement, personne, excepté les Seize, n'avait le courage de son opinion. Mais quand par hasard plusieurs royalistes se trouvaient réunis, ils s'animaient les uns les autres, et montraient quelquefois le courage des poltrons révoltés. Un jour [1], quelque nouvelle pacifique ayant circulé dans le public, elle fut accueillie dans plusieurs quartiers avec un enthousiasme spontané. On fit des feux de joie, on dansa devant la porte des maisons. *Les patriotes* indignés voulurent empêcher ces démonstrations scandaleuses, ils eurent le dessous, et furent « chargés de coups de bâton. » Le 6 janvier [2], plusieurs hommes honorables, connus pour appartenir au parti des politiques, reçurent des lettres officielles portant commandement de s'éloigner et de sortir de la ville. D'Aubray, à qui les auteurs de la Satire avaient prêté la harangue monarchique au nom du tiers-état, fut du nombre des *avertis*. Un peu moins timide que les autres, il osa, avant de se soumettre, écrire au duc de Mayenne pour lui demander la cause ou le prétexte de cet exil. Le duc répondit « une lettre fort honnête, où il priait d'Aubray de vouloir bien aller prendre quelque repos à sa maison de campagne, l'assurant que cette retraite momentanée ne ferait aucun tort à sa réputation. Se voyant contraint si honnêtement, d'Aubray se rendit à la maison de ville, » où il fit, pour toute protestation, enregistrer la lettre du duc de

[1] 1er mai 1595. L'Étoile.
[2] 1594.

Mayenne ; puis il partit pour sa maison de campagne. — Voilà où en était l'esprit public moins de trois mois avant l'entrée de Henri IV dans Paris. On peut juger combien de temps la restauration se serait encore fait attendre, si ceux-là même qui la désiraient le plus, si le peuple qui l'accepta, étaient restés en possession du droit de faire eux-mêmes leurs affaires !...

Cependant le seul grief que les royalistes avaient pu dans le principe faire valoir avec quelque apparence contre Henri IV, la différence de religion, n'existait plus alors. Le 25 juillet [1], sur les huit heures du matin, « revêtu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noir, assisté de plusieurs princes, grands seigneurs, officiers de la couronne, il s'était rendu à la grande église de Saint-Denis, à travers les rues tapissées et jonchées de fleurs, le peuple criant partout sur son passage : *Vive le roi !*... L'archevêque de Bourges, assisté d'un nombreux clergé, l'attendait à la porte de la cathédrale, et lui demanda « quel il était?... » A quoi le roi répondit : « Je « suis le roi ! » « Que demandez-vous? — Je demande à « être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et « romaine. — Le voulez-vous sincèrement? — Oui, je le « veux et le désire?... » A l'instant le roi se mit à genoux, fit sa profession de foi, reçut l'absolution et la bénédiction de l'archevêque. Il fut ensuite conduit à l'autel qu'il baisa, puis passa derrière ledit autel, où l'archevêque de Bourges ouït sa confession pendant que la musique chantait le *Te Deum* [2]. »

[1] 1593.
[2] L'Étoile.

Le retour de Henri IV à la religion de l'État fut accueilli avec bonheur par tous les amis de la monarchie. Comme la réconciliation des deux rois en 1589 avait rétabli la paix dans la famille royale, et constaté la *fusion* entre les princes, la conversion de Henri IV rendait possible le rétablissement de la paix dans l'État et la *fusion* entre les partis monarchiques. Aussi les hommes les plus honorables qui jusque alors étaient restés par conscience attachés au parti de la Ligue, l'abandonnèrent successivement, et firent avec plus ou moins de désintéressement leur soumission. « M. de Villeroy et M. d'Ablincourt son fils se firent acheter bien chèrement; et le premier obtint avec beaucoup d'argent la charge de secrétaire d'État qu'il avait occupée sous le feu roi [1]. Michel d'Estourmel, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, livra ces villes au roi. D'autres, plus importantes, comme Lyon, Orléans, etc., le reconnurent spontanément et malgré leurs magistrats. Ailleurs les autorités et la population se trouvèrent d'accord, pour revenir *aux carrières de la monarchie*. Vitry, gouverneur de Meaux, après avoir plusieurs fois signifié au duc de Mayenne que, le roi étant catholique, il n'était plus possible de porter les armes contre lui, prit un jour l'écharpe blanche aux grands applaudissements des principaux bourgeois assemblés à l'Hôtel de Ville, et qui suivirent avec tant d'enthousiasme son exemple, qu'à la fin de la journée on n'aurait pas trouvé une aune d'étoffe blanche chez les marchands.—Le lendemain les magistrats municipaux et bourgeois adres-

[1] Sully.
[2] 27 décembre 1592.

sèrent aux habitants de Paris une lettre où ils déclaraient qu'ils avaient quitté le parti de l'union. Ils terminaient cette lettre en reprochant aux Parisiens « leur peu de courage, qui ne leur permettait pas de se remettre en liberté... Vous vous imaginez, leur disait-on, voir à chaque instant quelqu'un des seize bourreaux prêts à vous attacher tous à la potence; essayez seulement de montrer un peu de résolution, et vous verrez que personne n'est en mesure de vous faire la loi et n'osera se montrer... Dieu vous fasse la grâce, Parisiens, de prendre enfin quelque courage et résolution contre ce petit nombre de mutins audacieux qui empêchent votre bonheur [1]. »

On croit que la duchesse de Nemours voulait persuader à son fils, le duc de Mayenne, de profiter du temps où son autorité nominale était encore reconnue à Paris, pour en ouvrir les portes au roi, et faire sa paix particulière à de bonnes conditions. Jamais celui-ci n'y voulut consentir, soit fidélité à ses engagements avec les catholiques *ultramontains*, qui regardaient l'absolution de Henri IV comme nulle et non avenue avant qu'elle eût été ratifiée par le pape, soit dépit de tomber de si haut, et volonté de poursuivre jusqu'au bout ses projets ambitieux. Quoi qu'il en soit, plus l'opinion publique à Paris devenait *contre-révolutionnaire*, plus le duc de Mayenne cherchait à se rapprocher des Seize et de la *grosse révolution*. C'est ce qui arrive toujours en pareil cas; les chefs populaires ont recours à la violence quand ils sentent que la majorité leur échappe. Au début, le parti de l'ordre les invoque ou les subit pour

préserver la société d'une ruine complète; à la fin eux-mêmes, pour se maintenir, appellent le désordre à leur aide.—Le 17 janvier, Mayenne destitua le comte de Belin, gouverneur de Paris, soupçonné d'intelligence avec le roi. Le comte de Brissac, en qui les Seize avaient plus de confiance, fut nommé à sa place. A peine celui-ci eut-il pris possession de sa charge, qu'il conçut l'idée de fonder en France une république semblable à celle de Rome, dont il lisait souvent l'histoire [1]. Mais il n'eut pas plutôt sondé le terrain, interrogé ceux qu'il supposait devoir l'aider dans ce projet, et examiné les moyens d'exécution, qu'il en reconnut l'impossibilité absolue, « tous les esprits en étant aliénés et disposés à se soumettre à l'autorité royale. » Aussi abandonna-t-il bien vite ses idées républicaines, et presque aussitôt il commença, ou plutôt il reprit avec le roi une négociation secrète, que M. de Belin avait déjà commencée depuis plusieurs mois.

Le mercredi, 22 mars [2], à quatre heures du matin, un grand bruit, qu'on entendit au quartier de l'École Saint-Germain, réveilla tout le voisinage; les premiers accourus rencontrèrent les troupes du roi, qui s'avançaient par le *quai de l'École* pour se saisir du palais et des ponts. Elles avaient culbuté et jeté dans la rivière une compagnie de trente lansquenets, qui faisaient mine de vouloir les arrêter, et refusaient de crier : Vive le roi ! Retournant en toute hâte dans leurs maisons, les curieux dirent à ceux qu'ils

[1] Mémoires de Sully, t. I, art. 47.
[2] 1594.

rencontrèrent que le roi était entré dans Paris; ceux-là le répétèrent à d'autres, si bien qu'avant cinq heures du matin, tout Paris croyait le roi déjà installé au Louvre. Les bons bourgeois, pris à l'improviste par cette nouvelle inattendue, se tenaient *cois* en leurs logis [1], attendant d'être mieux instruits et de voir comment tourneraient les choses. Vers sept heures, le roi entra par cette même porte Saint-Honoré par laquelle avait fui son prédécesseur; il marchait alors à pied [2], entouré de ses gardes, armé d'une cuirasse et l'épée à la main. Autour de lui, la foule commençait à devenir assez compacte pour inquiéter son escorte; on lui prête ce mot : « Laissez-les s'approcher, ils sont affamés de voir un roi!... » Mais ce n'est là qu'un mot à effet, très-probablement composé plus tard. En réalité, les masses étaient encore timides ou indécises; lui-même ne pouvait se défendre de quelque préoccupation. Il paraissait presque étonné de se voir dans la ville, au milieu d'un si grand peuple, se retournait souvent vers le maréchal de Matignon pour lui demander « s'il avait bien pris ses mesures et donné ordre à tout, et qu'il y regardât bien... » Cependant, avec une grande présence d'esprit, et ce merveilleux instinct qu'il avait éminemment de tout ce qui enlève une multitude, il ne négligeait rien pour allumer un peu d'enthousiasme, rassurer tout le monde et décider ceux qui hésitaient encore. Devant le marché des Innocents, un homme, à la fenêtre de sa maison, au coin de la place, le regarda longtemps, « la tête couverte, sans

[1] L'Étoile.

[2] Il ne monta à cheval qu'un peu plus tard, et en descendit sur la place Notre-Dame.

faire mine de le saluer, et avec assez d'arrogance, puis ferma brusquement sa fenêtre et disparut[1]. Le roi affecta d'en rire, et défendit expressément qu'on entrât dans la maison pour y fâcher ou molester quelqu'un. Un peu plus loin, il vit un soldat qui volait un pain à l'étalage d'un boulanger; il courut sur lui l'épée à la main en criant : Rends ce pain ou je te tue!... » Avant que le cortége arrivât sur le pont Notre-Dame, on commençait à crier « assez allégrement : Vive le roi!... Voyant qu'il n'avait plus rien à craindre[2], il ôta sa salade de la tête, et commanda à un de ses gentilshommes d'aller à la cathédrale pour avertir qu'il voulait ouïr la messe, et rendre grâces à Dieu. » Tout le chapître alla au-devant de lui avec la croix, qu'il baisa. Un des archidiacres, M. de Dreux, en l'absence du cardinal de Gondy, évêque de Paris, le reçut à la porte de l'église, et le conduisit dans le chœur sous un dais qui lui avait été préparé. Après la messe on chanta le *Te Deum*. Puis le roi se rendit au Louvre, « où le dîner de Sa Majesté était préparé comme si elle y eût fait de tout temps son séjour. »

Les cloches de toutes les églises, sonnant à la fois, avaient fait connaître, dans les quartiers les plus reculés, la révolution qui venait de s'accomplir, « nouvelle qui causa divers mouvements dans le cœur des Parisiens. » Pendant que le roi était encore à Notre-Dame, quelques-uns des Seize tentèrent une insurrection. Un épicier, nommé Dusure, accompagné d'un certain nombre de ligueurs, alla

[1] L'Étoile.
[2] Cayet.

de porte en porte faire commandement aux bourgeois de prendre les armes ; quelques-uns sortirent et se joignirent à lui ; Dusure, qui marchait péniblement sur une jambe de bois, voulait les conduire au capitaine du quartier : mais il fit un faux pas et tomba ; sa jambe de bois et son mousquet se rompirent dans sa chute. On le rapporta chez lui, et ceux qui l'avaient accompagné, voyant la populace indifférente ou malveillante, se dispersèrent et allèrent se cacher chacun chez soi. Sur d'autres points, on essaya d'élever des barricades ; mais les habitants des maisons voisines, loin de se joindre aux émeutiers, les menaçaient et les chassaient. Enfin, dans le quartier du Temple, le capitaine Olivier, un des plus exaltés des Seize, tint conseil dans sa maison avec cinquante ou soixante ligueurs. On les vit sortir fort animés dans l'après-midi, l'injure et la menace à la bouche, disant qu'on n'en était pas où l'on croyait, qu'avant trois jours tous les membres du parlement, tous les politiques seraient passés au fil de l'épée. Le roi, informé de ces propos, n'en tint compte, et, pendant que les factieux cherchaient à exploiter la terreur, il ne négligea rien pour inspirer la confiance. On répandit à profusion, dans tous les quartiers, des billets imprimés annonçant une amnistie générale, dont quelques misérables de bas étage et des plus compromis étaient seuls exclus. Quelques particuliers, un peu plus considérables, reçurent, par lettres de cachet à eux adressées à domicile, l'ordre de sortir de Paris. « Avant la fin de la journée, la ville était dans une tranquillité qui paraissait presque incroyable après une si grande et si complète révolution : on ouvrit toutes les boutiques dans l'après-midi, en sorte

qu'on vit en un moment les factions éteintes, un roi légitime affermi sur son trône, l'autorité des magistrats, la liberté publique et les lois rétablies[1]... »

Il n'est pas vrai, comme le dit M. de Thou, que les factions fussent éteintes; pendant tout le cours de son règne, Henri IV eut au contraire à lutter contre elles, et finit assassiné par elles. — Toujours les partis politiques font les morts au moment où on les frappe; mais ils se reforment dans l'ombre, et, si on les laisse faire, cherchent à préparer une révolution nouvelle. A la première défaillance du pouvoir. ils essayent des émeutes, et, en désespoir de cause, des assassinats. Henri IV, tant qu'il vécut, sut les contenir et gouverner... Il n'imagina pas de donner une charte à ses sujets; de mutiler la royauté sous prétexte de lui concilier le pur amour de tous les partis. Il laissa au contraire à l'institution toute sa vigueur; fit à chacun sa part, sans jamais permettre à personne de se la faire lui-même. Moins préoccupé des principes abstraits, des droits de l'homme et du citoyen, que de la nécessité de pourvoir d'une manière pratique aux difficultés présentes, il accorda aux huguenots la liberté des cultes, dans la mesure seulement où cette liberté pouvait se concilier avec les exigences, les passions, les scrupules plus ou moins injustes de la majorité.

Loin de reconnaître cette liberté des cultes comme une conséquence naturelle et nécessaire d'une vérité éternelle qui faisait alors dans le monde sa première apparition, il

[1] De Thou.

la rattacha modestement au fait matériel d'une convention antérieure, conclue à la suite d'une guerre, et constituant pour chacune des parties contractantes, des droits qu'il appartenait au chef de l'État de faire respecter par tout le monde. L'édit de Nantes ne fit en quelque sorte que confirmer et consacrer l'édit de pacification de 1576. De sorte que les huguenots, justement suspects à la majorité, comme *révolutionnaires*, n'obtenaient en réalité satisfaction que comme *conservateurs*. Cependant ils obtenaient tout ce qu'il y avait au fond de respectable et de légitime dans leur cause : ils obtenaient la liberté de leur culte; non pas la liberté absolue, philosophique, telle que la veulent aujourd'hui nos libéraux, qui n'y voient qu'une belle théorie, et qui, en fait de culte, n'apprécient guère que le droit naturel de n'en professer aucun; mais telle que la pouvaient prétendre de bons, sincères et fervents chrétiens, qui avaient souffert pour la conquérir, et dont la croyance tenait au cœur plus encore qu'à l'esprit.

Se plaçant sur ce terrain solide du droit positif et pratique, Henri IV, pour le bonheur du pays, put résister à tout le monde, bien qu'à vrai dire il n'ait complétement satisfait personne. Malgré la popularité posthume qui reste attachée à sa mémoire, peu de souverains ont vu, de leur vivant, l'opinion publique se prononcer pour eux plus mollement; leurs amis, à peu d'exceptions près, plus désaffectionnés et plus timides; leurs ennemis plus violents et plus acharnés; leurs personnes, enfin, plus souvent en butte au poignard des assassins. On l'accusa d'ingratitude pour les vieux compagnons au dévouement desquels il devait tout, et d'une obséquiosité honteuse pour ceux qui s'étaient

le plus compromis dans le parti contraire; on l'accusa d'avarice, d'indifférence, pour les souffrances du peuple; ce bon roi, qui rêvait pour tous ses sujets la poule au pot, on lui reprocha, dans de nombreux libelles, « de banqueter à la cour, à quarante-cinq écus le plat, alors que des processions de pauvres se voyaient dans les rues en telle abondance qu'on n'y pouvait passer, lesquels criaient à la faim, pendant que la maison des riches regorgeait de superfluités [1]... » Pendant longtemps, plusieurs curés de Paris et plus d'un évêque dans les provinces refusèrent de chanter le *Domine salvum* [2]!... Mais toutes ces difficultés appartiennent à l'histoire de son règne, que nous n'entreprenons pas d'écrire : elles furent nombreuses et devaient l'être; car même dans la détresse la plus profonde, même après l'expérience la plus cruellement acquise, rarement une société revient à l'ordre, et se jette spontanément dans les bras de celui qui seul peut la sauver, avec la contrition parfaite d'un enfant prodigue converti. En bon père de famille, Henri IV courut au-devant de son peuple « quand il était encore bien loin;... » et fit tuer le veau gras sans attendre que tous les convives fussent en disposition de faire gaiement honneur au festin. Quoi qu'il en soit, la restauration du trône marque le commencement d'une ère nouvelle, ère de pacification et de progrès véritable. Par la restitution du pouvoir à celui que les institu-

[1] L'Étoile, 1596.

[2] A Toulouse, on vit l'évêque abandonner son Église, suivi des capucins et des carmes, plutôt que de proclamer le roi, et il fallut que le parlement condamnât l'évêque de Béziers à faire mention de Sa Majesté dans les prières publiques, et ce, sous peine de saisie du temporel.

tions séculaires du pays en constituaient le dépositaire légitime, la société sortait de l'état révolutionnaire, dont l'éternelle formule et le caractère essentiel sont le dogme de la souveraineté du peuple, le droit prétendu par les masses de se gouverner elles-mêmes, ou de déléguer à qui bon leur semble le droit de les gouverner. C'est par là que toutes les révolutions se ressemblent; que, différentes dans leurs causes premières, toutes aboutissent infailliblemen aux mêmes crimes et aux mêmes folies.

Au seizième siècle, nous l'avons déjà dit, la révolution prit son point de départ dans la réforme religieuse; au dix-huitième siècle, dans la réforme politique. Mais l'une et l'autre n'ont pas tardé à perdre de vue ce point de départ, pour marcher à l'assaut de la société tout entière, pour devenir *sociales*, comme on dit aujourd'hui, de politique ou de religieuse qu'elles étaient au début. A l'une comme à l'autre époque, on a vu les masses au pouvoir, cherchant à faire sortir un gouvernement régulier, tantôt d'une assemblée représentative, tantôt d'un mouvement populaire, essayant tour à tour de la violence et de la discussion, sans pouvoir jamais arriver à autre chose qu'à l'anarchie. Après de pareils et si frappants exemples, comment ne pas reconnaître qu'elles sont dans l'impuissance radicale de rien fonder; qu'un gouvernement qui cherche sa force et sa légitimité dans les sympathies populaires, n'aura jamais que la légitimité d'un fait, et la force d'un délégué révocable au moindre caprice d'une multitude aux instincts et aux affections éminemment mobiles?... Après vingt ans d'anarchie monarchique, vingt ans de désordres, pendant lesquels Charles IX et Henri III, hors d'état de résister au

courant de l'opinion publique, ne pensaient qu'à sauver leur couronne en la mettant humblement au service du peuple souverain ; après cinq ans d'anarchie républicaine, alors que les hommes d'État improvisés en qui le peuple avait mis sa confiance avaient le champ libre devant eux ; que rien, pas même un fantôme de royauté, ne pouvait gêner leurs combinaisons, qui toutes cependant restèrent stériles et fatales, comment l'ordre s'est-il rétabli?... comment la société, à deux doigs de sa perte, s'est-elle vue tout à coup, non-seulement sauvée, mais encore enrichie d'un principe de liberté, aujourd'hui apprécié à sa valeur?... Par l'abdication plus ou moins volontaire du peuple souverain ; par le rétablissement de la monarchie et du pouvoir, dans ses vraies conditions d'indépendance et de spontanéité, puisant son droit, non plus comme le duc de Mayenne ou les Seize, dans les acclamations ou le consentement d'une multitude, mais dans les traditions du pays, dont il rattachait le présent et l'avenir au passé. Alors seulement la révolution du seizième siècle a été bien réellement terminée ; la liberté religieuse a été conquise.— Le despotisme réactionnaire de Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, a confisqué momentanément cette conquête ; elle a suivi toutes les fortunes de la civilisation ; elle disparut avec toutes les libertés dans le commun naufrage du dix-huitième siècle, reprit avec elles sa place dans la société réorganisée et pacifiée. Mais on peut dire que jamais, depuis lors, elle n'a servi de prétexte à des luttes nouvelles, et que jamais dans notre pays la cause de l'intolérance religieuse n'a été sérieusement défendue. Les apologistes de 89 et les auteurs de nos constitutions modernes voudraient à

tort se faire honneur d'avoir inauguré la liberté de conscience; s'ils ont inscrit cette liberté dans les codes, ils en avaient trouvé le principe dans les mœurs. L'édit de Nantes l'y avait déposé, comme la dot apportée à la France par la maison de Bourbon.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE Ier. — La Souveraineté du peuple au seizième siècle. . 7

II. — Le chancelier de l'Hospital. 45

III. — La Saint-Barthélemy. 95

IV. — La Ligue. 155

V. — Premiers États de Blois 195

VI. — Journée des Barricades. 225

VII. — Mort du duc de Guise. 259

VIII. — Réconciliation des Princes 301

IX. — Rétablissement de la monarchie. 339